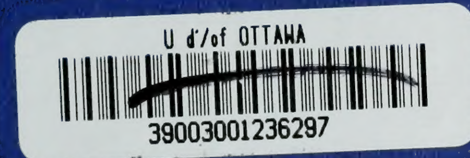

U d'/of OTTAWA
39003001236297

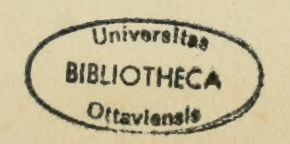


MÉMOIRES

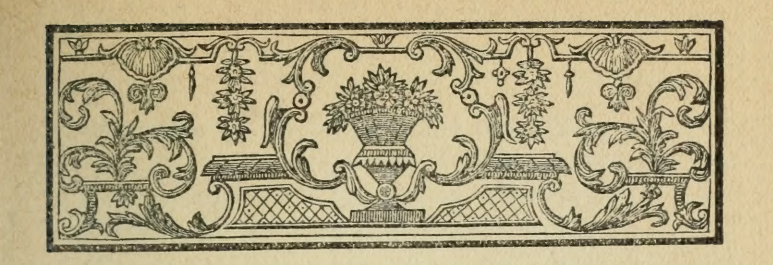
DE LA

COMTESSE DE LA MOTTE-VALOIS

(AFFAIRE DU COLLIER)



= *Il a été tiré de cet ouvrage* =
5 exemplaires sur papier Japon
(1 à 5)
10 exemplaires sur papier d'Arches
(6 à 15)



AVERTISSEMENT

Nous croyons devoir prévenir le lecteur qu'il ne trouvera point ici de documents nouveaux sur l'*Affaire du Collier de la Reine.* Sans vouloir préjuger de l'avenir, nous pensons qu'en l'état actuel de la question, les travaux de Campardon et l'étude ingénieuse, attachante de M. Frantz Funck-Brentano sur l'*Affaire du Collier* ont présenté nettement tous les faits patents de la cause, et qu'il faut attendre l'exhumation — toujours possible, mais peu probable — de pièces nouvelles, inédites, pour tenter un jugement définitif, inattaquable.

Car, malgré les affirmations, ou légères ou présomptueuses, de quelques historiens partiaux, le mystère subsiste encore sur trop de points. Le cardinal de Rohan fut-il coupable seulement de légèreté (quelques-uns de ses amis ont même dit « de sottise ») ? La reine a-t-elle eu une part de complicité dans l'escroquerie, puisqu'elle n'a pu tout ignorer ? Énigmes insolubles, nous semble-t-il, actuellement et pour toujours.

Mais une chose est certaine : c'est qu'une femme mena

toute l'intrigue ; une jeune et jolie femme de trente ans, qui mendiait sur les grandes routes à quatorze ans, qui fut cuisinière, couturière, femme de ménage, et qui sut, par une force de volonté, une puissance d'orgueil, une ténacité d'ambition remarquables, s'élever jusqu'à la cour, peut-être jusqu'à la reine, pour retomber dans les cachots de la Bastille, sous le fouet du bourreau, dans les salles empestées de la Salpêtrière. Et cette femme, morte tragiquement à trente-cinq ans, en sautant d'un troisième étage pour échapper à la police, était une Valois, de la famille de Saint-Rémy, descendant d'un fils illégitime, mais reconnu de Henri II, et d'une de ses maîtresses, Nicole de Savigny.

Mais Jeanne de La Motte-Valois a toujours clamé bien haut son innocence; sans cesse elle s'est posée, devant ses contemporains comme devant la postérité, en victime du cardinal de Rohan et de la reine. Contre toute vraisemblance, dit-on, et c'est possible. Beaucoup d'historiens l'ont affirmé, quelques-uns se sont efforcés de le démontrer. Nous n'y reviendrons pas.

Notre objet seul est de composer les mémoires de cette femme, dont on ne peut dire que son existence fut banale. Elle-même a fait ce travail, en de longues, interminables, fastidieuses pages qu'elle a intitulées « VIE DE JEANNE DE SAINT-RÉMY DE VALOIS, CI-DEVANT COMTESSE DE LA MOTTE, ÉCRITE PAR ELLE-MÊME. » Elle a aussi écrit deux plaidoyers pour sa propre cause dans l'affaire du collier, après avoir mis la mer entre elle et ses accusateurs, puissants personnages, après s'être réfugiée sur la terre de la liberté. Et ces deux *Mémoires justificatifs* sont deux réquisitoires qui lui ont survécu, malgré leur violence et leur passion.

Voilà les documents que nous présentons à nos lecteurs, que nous aurions présentés dans leur intégrité, si

nous ne les avions pas estimés trop volumineux. Notre travail fut donc un simple travail d'adaptation, de rassemblement méthodique. Et nous avons tenu à le dire pour éviter tout malentendu. Tout récemment encore un écrivain de grand talent, de grande indulgence aussi (car il mêla sa critique d'éloges immérités) nous reprochait d'avoir publié un ouvrage inutile — *Maisons d'amour et Filles de joie au dix-huitième siècle* — parce que les documents les plus curieux, les plus suggestifs sur ce sujet se trouvent dans les *Mémoires secrets,* dans l'*Espion anglais,* dans les rapports de police, etc.

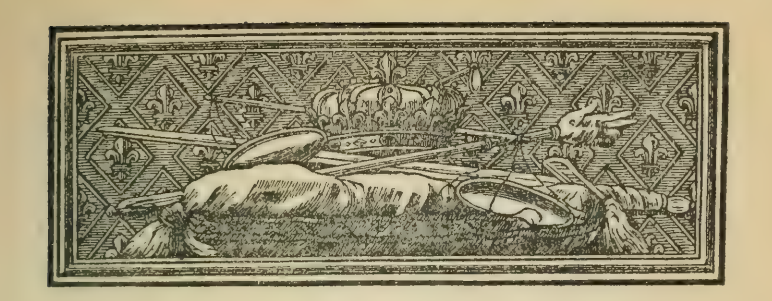
Mais précisément nous ne faisons pas autre chose que d'aller chercher dans des recueils inaccessibles pour la masse, parce qu'ils sont impubliables en leur entier, la matière d'études d'ensemble sur une époque, sur un personnage, sur un événement marquant. Nous ne demandons pas alors à être jugé comme historien ; ou plutôt nous demandons à n'être pas jugé, sur ces productions, comme historien, mais comme simple compilateur, tâchant d'apporter à ses lecteurs des tableaux du passé, attachants, vivants, dépeints par les témoins eux-mêmes, acteurs ou spectateurs. Ce n'est guère que du reportage rétrospectif, nous n'avons cessé de le dire ; et nous persistons, impénitent, dans un genre qui a bien son charme. Tous ces libelles, ces pamphlets, ces factums, ces mémoires, ces confidences, ces journaux écrits avec passion sous une impression vive, fleurent bon l'action, la lutte de la vie et pour la vie : il y a de la malice, il y a de l'humour, il y a de l'esprit... assez pour en revendre aux graves historiens. Ce n'est pas de l'histoire, au vrai sens du mot, il y manque la critique et son crible. C'est de la chronique simplement ; et nous savons que la partialité est la première, la plus indispensable des « qualités » de ce genre littéraire. Cherchons-y donc non

pas la vérité absolue, mais des indications. Et si nous avons trouvé dans cette lecture quelque intérêt, ne boudons pas contre notre propre plaisir, sous prétexte que la source n'en est pas assez limpide.

Mais c'est assez parlé *pro domo nostra*. Nous laissons la parole à notre héroïne.

J. H.





CHAPITRE PREMIER

L'enfance de Jeanne de Saint-Rémy de Valois.

La masure de Fontette. — La généalogie des Saint-Rémy. — La dérogeance du père de Jeanne. — Un père crapuleux, une mère libertine. — Départ pour Paris. — La descendante des Valois mendiante. — Mort du père à l'hôpital. — Faux ménage de la mère. — Protection de la marquise de Boulainvilliers. — Jeanne apprentie couturière, cuisinière. — Pension du roi. — La vertu en danger. — Au couvent. — En fuite à Bar-sur-Aube.

Le 16 août 1785, Bachaumont enregistrait, dans ses précieux *Mémoires secrets,* le bruit d'après lequel M. le cardinal de Rohan, grand aumônier, avait été arrêté la veille à Versailles. Ce bruit confirmé, il ajoutait le 18 août :

« On persiste à donner pour motif de la détention du cardinal l'escroquerie d'un collier, sous le nom de la reine. Il faut que cette anecdote soit mieux constatée avant d'entrer dans aucun détail.

« Du reste, le cardinal fait bonne contenance ; loin de s'affliger, il console ses gens : personne de sa maison ne

semble impliqué dans cette aventure. On parle seulement d'une Mme de La Motte, une des maîtresses de cette Éminence, qui est absente. »

Cette note concise annonce le début d'une affaire dont le retentissement fut considérable, dont les conséquences furent désastreuses pour la monarchie française : l'affaire du collier de la reine. Nous en revivrons plus loin les péripéties passionnantes. Pour l'instant, il nous importe de faire plus ample connaissance avec cette « complice » de l'un des plus puissants personnages du règne de Louis XVI, avec cette Mme de La Motte, présentée simplement comme « une des maîtresses » du cardinal et qui portait en réalité un nom célèbre dans les fastes de l'histoire de France, puisqu'elle pouvait dûment signer : comtesse de La Motte, née *Valois*.

La dernière des légitimes Valois, Marguerite de Navarre, première femme de Henri IV, plus connue sous le nom de reine Margot, vécut, dans la deuxième partie du seizième siècle, une existence romanesque, passionnelle, des plus mouvementées, des plus accidentées ; si bien qu'on a pu dresser contre elle le plus violent des réquisitoires, embelli d'une liste d'amants de tout rang et de tout âge (1).

La dernière des illégitimes Valois va terminer dans la honte une existence d'aventurière commencée dans la plus noire misère et qui, pendant quelques années, lui laissa connaître les joies de l'opulence, peut-être même celles de l'intimité royale.

Jeanne de Saint-Rémy de Valois, née à Fontette, dans l'Aube, le 22 juillet 1756, traîna dans ce pays une jeunesse lamentable. Le comte Beugnot, qui suivit avec

(1) Voir *Les Amours de la Reine Margot* (Chroniques libertines, 1re série). Bibliothèque des Curieux, 1911.

intérêt les phases de son étrange roman, nous a transmis sur elle de curieux souvenirs. Il rappelle que son père, chargé de la répartition des tailles dans le canton Saint-Essoyes, lui contait que, chaque année, lorsqu'il passait dans la paroisse de Fontette, le curé ne manquait pas de lui couper la bourse pour les pauvres enfants de Saint-Rémi.

« Ces enfants, dit-il, étaient au nombre de trois, abandonnés dans une chétive masure percée sur la rue d'une petite trappe par où les habitants leur apportaient, chacun à leur tour, de la soupe et quelques aliments grossiers.

« J'en ai été le témoin, disait mon père, et le curé « n'osait pas ouvrir la porte de la masure, dans la « crainte de m'affliger par le tableau de ces enfants nus « et nourris comme des espèces de sauvages; il me « disait que mon aumône contribuerait à les habiller. » Mon père ne racontait rien que d'exact : les trois enfants si misérablement nourris étaient le baron de Valois, mort capitaine de frégate, la fameuse comtesse de Lamotte et Mlle de Saint-Rémi, qui vit peut-être encore, chanoinesse, dans je ne sais quel coin de l'Allemagne.

« Ainsi étaient tombés jusqu'à ces confins de la misère qui touchent à la défaillance physique les derniers descendants d'un baron de Saint-Rémi, fils naturel de Henri II et reconnu pour tel. Mon père avait vu le chef de cette triste famille; il le peignait comme un homme de formes athlétiques, qui vivait de la chasse, de dévastations dans les forêts, de fruits et même de vol de fruits cultivés. Les Saint-Rémi menaient, depuis deux ou trois générations, cette vie héroïque qu'enduraient les habitants et les autorités, les uns par crainte, les autres par quelque retentissement d'un nom longtemps fameux. Le Saint-Rémi, dernier du nom, n'avait pas assez long-

temps vécu pour conduire son fils sur ses traces, et le village de Fontette ne renfermait pas de Chiron pour s'emparer de l'éducation du nouvel Achille. Il retomba avec ses sœurs et comme tous les indigents sous la tutelle du curé de la paroisse. Le pauvre curé avait pourvu, tant bien que mal, et comme on vient de le voir, à la première nourriture; mais les enfants grandissaient en dépit de leur misère, les besoins s'étendaient et les ressources restaient tout au plus les mêmes. Dans son embarras, le curé invoqua la pitié de l'évêque de Langres, La Luzerne, et de la marquise de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris, qui habitait une terre à peu de distance.

« Il dénonçait l'origine de ces enfants, et à peine on voulait le croire. Si leur noblesse restait douteuse, leur extrême misère n'était que trop avérée.

« Les deux personnes bienfaisantes qu'on avait invoquées pourvurent au plus pressé; on habilla ces enfants, le garçon fut mis en pension à Bar-sur-Seine, et les deux filles furent placées au couvent des Ursulines de Ligny, où la pension d'une demoiselle de qualité coûtait alors 120 livres tournois. Ainsi vers la fin du XVIIIe siècle, au centre de la France, les derniers descendants naturels des Valois passèrent de l'état presque sauvage à l'état civilisé (1). »

« Descendants des Valois, ils l'étaient bien réellement, ces miséreux qui végétaient ainsi tout proche des terres considérables qui formaient l'antique patrimoine de leur maison, les terres d'Essoyes, de Fontette et de Verpillières. « Une seule chose en effet s'était conservée sous les

(1) *Mémoires du comte Beugnot, ancien ministre* (1783-1815), publiés par le comte Albert Beugnot, son petit-fils. Paris 1889. Ch. I.

derniers débris de la famille : c'était sa généalogie. Le curé l'adressa à l'évèque de Langres, lequel la remit, pour la vérifier, à Chérin, généalogiste des ordres du roi. Ce dernier, que j'ai connu parce que j'avais avec lui quelques rapports de parenté éloignée, était minutieux dans ses examens et inflexible dans ses jugements.

« Il connaissait à fond l'origine de toutes les grandes maisons, et si on l'eût laissé faire, il aurait déniché autant de nobles de la Cour que Bollandus a déniché de saints du calendrier.

« C'est par lui que j'ai été mis un peu au courant ; et quand parfois je rencontre aux Tuileries des hommes insolents de bonne foi sur l'article de naissance, je me dis tout bas : « Où es-tu, Chérin ? » Quoi qu'il en soit, il examina les titres des Saint-Rémi et certifia leur descendance directe par les mâles du baron de Saint-Rémi, fils naturel de Henri II (1). La généalogie différait un peu du côté des femmes, car depuis que les Saint-Rémi s'étaient voués à la vie héroïque, ils avaient constamment épousé des vachères ou des servantes. Mais ceci ne gâtait plus rien aux affaires; dès le commencemcnt du XVIIIe siècle, la dérogeance était de mode pour les grandes familles et du moins on ne pouvait pas reprocher à ceux-ci d'avoir dérogé pour de l'argent et sans trop se soucier comment il avait été acquis. Ils étaient restés si purs sur cet article que les contrats de mariage manquaient aux trois derniers degrés ; mais les actes de célébration étaient fort en règle (2). »

La « dérogeance » du père de la trop célèbre comtesse avait vraiment dépassé les bornes. Il était destiné par ses

(1) Et de Nicole de Savigny, qualifiée de haute et puissante dame, dame de Saint-Rémy, de Fontette, du Châtelier et de Noez.

(2) *Mémoires du comte Beugnot,* loc. cit.

parents à s'unir avec la fille de la comtesse de ***, une amie de la famille, que Mme de La Motte-Valois ne désigne pas plus clairement; mais des difficultés surgirent, qui brisèrent les fiançailles, et Jacques de Saint-Remy de Valois éprouva bientôt pour une autre femme un amour puissant, qui lui fit oublier celle qui avait eu les prémices de son cœur.

« Marie Jossel, concierge de notre maison de Fontette, écrit Jeanne de Saint-Rémy de Valois non sans amertume, est la femme qui séduisit mon père; sa beauté attira ses regards, et les attentions qu'elle lui témoignait intéressèrent son cœur. Leur union ne tarda pas à devenir plus intime et elle eut des suites qui déterminèrent mon père à réparer, par un mariage, l'honneur de sa maîtresse, et à donner ainsi un état à son enfant. En conséquence de cette résolution, il demanda à mon aïeul la permission d'épouser la personne qu'il aimait. Mais ce dernier, qui ne vit dans cette union qu'un déshonneur pour une famille illustre, répondit par un refus péremptoire. L'amour qui maîtrisait son fils s'accrut en raison de la résistance qu'on lui opposait. Il essaya par mille moyens de vaincre la répugnance de son père pour un mariage aussi mal assorti, et dans l'espoir de le gagner à force de complaisance et de respect, il s'abstint pendant près de six ans d'user du droit que lui laissaient les lois du pays de disposer de lui-même; ce ne fut qu'à trente-six ans accomplis que, désespérant du succès de ses sollicitations et de ses prières, il n'écouta plus que l'amour et donna sa main à sa maîtresse. La cérémonie nuptiale fut célébrée à Langres en Champagne, où il avait acheté une maison qu'il occupait depuis quelque temps; il prit en se mariant le nom de Jacques Luz. Environ un an après cette époque, mon aïeul mourut. Mais avant d'expirer, il pardonna à son fils l'imprudence

dont il s'était rendu coupable. Ce fut alors que mes parents quittèrent Langres pour aller habiter la terre de Fontette (1). »

Sa fille, qui pourtant se défend de cesser « de révérer dans le baron de Saint-Rémy le caractère auguste et saint dont il était revêtu par la nature, le titre sacré de père », croit devoir à la véracité dont elle fait profession « de dire qu'il n'était guère propre à relever l'éclat de l'illustre maison de Saint-Rémy tombée dans l'oubli depuis environ soixante ans. Faible, indolent, crapuleux, Jacques de Saint-Rémy dédaigna la noble profession des armes pour végéter dans l'obscurité : il se forma une société de paysans stupides, grossiers et débauchés, avec lesquels il ne rougissait point de s'enivrer tous les jours et de dissiper son patrimoine ; il porta le comble à son avilissement en épousant sa propre servante, qu'il avait déjà rendue mère.

« Cette femme, sortie de la lie du peuple, sans éducation, sans mœurs, sans esprit et sans beauté, le plongea de plus en plus dans la débauche par son exemple, au lieu de l'en retirer par ses conseils. Elle-même se livra au libertinage le plus scandaleux ; et pour comble de malheur sa fécondité désastreuse procurait régulièrement tous les ans, au moins une fois, au baron son époux, les honneurs de la paternité (2).

De cette « désastreuse fécondité » nous ne connaissons cependant que trois rejetons : Jacques de Saint-Rémy de Valois, né avant le mariage, le 25 février 1755, légitimé par l'acte de mariage le 14 août de la même

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, ci-devant comtesse de La Motte*, écrite par elle-même. Paris, an I. Tome I, p. 17.

(2) *Seconds Mémoires justificatifs de la comtesse de Valois de La Motte, écrits par elle-même.* Imprimés à Londres, 1789, p. 9.

année, lequel devint, comme nous le verrons, enseigne de vaisseau; puis notre héroïne, et enfin Marie-Anne de Saint-Rémy de Valois, née à Fontette le 2 octobre 1757, et qui finit ses jours dans un couvent.

Marie Jossel, l'ex-concierge de Fontette, toute vulgaire qu'elle fût, avait des charmes puissants. Sa fille elle-même le reconnaît et non par affection pour elle.

« Sa taille était haute et élégante; de beaux yeux bleus, de longues paupières, des sourcils parfaitement arqués, un regard d'une expression indéfinissable, une belle chevelure d'un brun foncé qui, tombant en boucles sur les épaules, rehaussait encore la blancheur de son teint; joignez à ces avantages une conception prompte, la répartie vive, le talent dangereux de persuader; voilà les charmes qui captivèrent mon père et le rendirent esclave des volontés de sa femme. Est-il étonnant que, vaine de ses moyens de séduction, elle s'en soit servie pour satisfaire son humeur inconstante et son caractère vindicatif (1)? »

L'aigreur de ces paroles s'explique aisément par le caractère de la baronne et le peu d'affection qu'elle portait à ses enfants. Jeanne déclare qu'elle fut, de même que sa sœur, une victime de la cruauté maternelle. Pour la moindre faute, et dès l'âge de quatre ans, elle recevait de cette marâtre de barbares traitements. Un jour même qu'elle n'avait pu cacher à son père la marque de coups brutaux qu'elle avait reçus, sa mère l'entraîna dans un endroit écarté, en pleine campagne, se jeta sur elle et la fouetta avec des orties, en faisant tomber ses coups sur les parties du corps où les traces lui paraissaient devoir être le moins visibles (2).

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois*, t. I, p. 20.
(2) *Ibid.*, p. 27.

L'ascendant de cette femme vulgaire sur un mari faible et crapuleux ne pouvait avoir que de fâcheuses conséquences. Nous avons vu le tableau peu séduisant que dressait le comte Beugnot de la miséreuse existence de la famille Valois-Saint-Rémy. Elle était intenable ; et, d'ailleurs, la baronne improvisée voulait, à tout prix, quitter Fontette pour aller habiter la capitale. Elle sut bien y résoudre son mari.

« La mauvaise conduite de ce couple trop bien assorti, écrit la fille avisée, amena bientôt leur ruine totale. La terre de Fontette, près de Bar-sur-Aube, dont jouissait la maison de Saint-Remi depuis plusieurs siècles fut vendue et l'argent dissipé en peu de temps. Il ne resta bientôt plus que quelques arpents de vignes, hypothéqués ou saisis par des créanciers. Réduit à l'indigence, menacé par des huissiers inexorables, il ne resta plus à mon père d'autre parti à prendre que la fuite : mais ce parti était embarrassant ; il lui restait trois enfants, tous dans l'enfance, et ma mère était enceinte.

Cependant il fallait opter entre cette ressource et la prison ; il fut donc arrêté qu'on se réfugierait à Paris, lui, sa femme, mon frère et moi, et qu'on abandonnerait ma sœur Marie-Anne, qui ne marchait pas encore, aux soins de la Providence.

Il y avait à Fontette un laboureur nommé Durand, qui était le plus honnête et le plus généreux des hommes. Marié sans enfants, vivant paisiblement du fruit de ses travaux et du produit de ses terres, il était estimé et honoré de ses voisins, à qui il avait souvent le bonheur d'être utile. Mon père était de ceux auxquels il avait procuré des secours pécuniaires. Ce Durand était parrain de Marie-Anne ; ce fut chez lui qu'on résolut de la laisser.

Le jour et l'heure du départ étant arrivés, ma mère emmaillotte cette innocente créature, la met, comme un

nouveau Moïse, dans un panier de jonc, et mon père en tremblant va la suspendre à la fenêtre du bon Durand, livré dans ce moment au sommeil. »

L'objet primitif du voyage était de réclamer le rang et les biens qui appartenaient à Jacques de Saint-Rémy en vertu de sa naissance; mais il était tombé dans une mélancolie profonde et ses facultés intellectuelles étaient altérées au point que sa femme le gouvernait comme un enfant. Six mois après l'arrivée à Paris, elle jugea nécessaire d'aller s'établir à Versailles, où l'on vivait surtout d'aumônes. Au bout de quelques mois, les résultats obtenus décourageant le noble couple, on se rendit à Boulogne. Le baron connaissait en effet M. Enoque, curé de l'endroit, qui accueillit avec compassion cette famille errante.

Mme de Saint-Rémy avait eu soin de ne pas oublier la généalogie de son mari qu'elle confia au pasteur, afin que ce digne homme la mît en état d'être présentée aux personnes de distinction domiciliées dans sa paroisse ou dans les environs, dans l'espoir que, touchées des malheurs du baron, elles emploieraient leur crédit pour lui faire recouvrer les biens de sa maison.

En même temps, les malheureux Valois entamèrent des intrigues à tort et à travers, sans doute inconsidérément.

« Quelque temps après, dit la comtesse, mon père, dans une des promenades qu'il faisait habituellement dans le parc de Saint-Cloud, fut arrêté près de Sèvres par M. Breton, lieutenant de la maréchaussée de l'endroit, qui, nonobstant les égards qu'il devait à sa haute naissance, le traita comme un criminel. On le traîna dans une prison où il n'eut pour toute nourriture que du pain et de l'eau et un peu de paille pour lui servir de lit. Au bout de huit jours, il obtint la permission d'écrire au

respectable curé M. Enoque, le seul ami qui lui restât au monde ; il le conjurait de venir le voir et de consoler en son absence son épouse et ses enfants qui peut-être le croyaient mort. M. Enoque, dont l'âme sensible était toujours ouverte à la compassion, vint chez nous aussitôt après avoir reçu cette lettre et, me prenant par la main, il me conduisit dans la prison où mon père était détenu. Il n'avait pas jugé à propos de faire part à ma mère de ce malheur ; elle était enceinte et son état exigeait des ménagements (1). Quoique je n'eusse alors que cinq ans et quelques mois, je fus étrangement affectée du triste spectacle qui s'offrit à mes yeux ; non jamais je n'en perdrai le souvenir ; l'image de mon malheureux père, dans la déplorable situation où je le vis, sera sans cesse présente à ma mémoire ! Ses yeux étaient éteints ; il avait le teint pâle et livide, les joues creuses et décharnées. Malgré son extrême faiblesse, il sourit en me voyant paraître et me tendit les bras ; j'y volai, et ce fut dans son sein que je versai les larmes qui coulaient à grands flots de mes yeux.

« Nous trouvâmes dans M. Enoque un ami qui sut efficacement compatir à nos peines ; il procura à mon père les secours qui lui étaient les plus nécessaires et chercha tous les moyens de le consoler de son infortune et d'en alléger le fardeau. Ce bon curé ayant questionné celui qui l'avait fait arrêter sur la cause de sa détention, les réponses équivoques qu'il en reçut le déterminèrent à présenter un placet au duc d'Orléans, qu'une personne de sa connaissance se chargea de remettre à elle-même. Mais, comme il est moins facile à Versailles d'avoir accès chez les grands que partout ailleurs, mon mal-

(1) La fille dont elle accoucha mourut de la petite vérole à cinq ans.

heureux père se vit contraint de passer six semaines dans un donjon infect, avant de recueillir le fruit des soins généreux du respectable curé.

« Le motif de l'emprisonnement de mon père fut qu'il était soupçonné d'en imposer au public, en s'appropriant un nom que l'on croyait éteint; c'est pourquoi M. Enoque rédigea un placet pour démontrer la légitimité de ses prétentions.

« Le chagrin occasionné par son emprisonnement, sans en savoir positivement la vraie cause, joint aux effets contagieux d'un séjour malsain, ayant porté une atteinte mortelle aux principes de la vie, l'entraîna rapidement aux portes du tombeau. Ce fut le bon curé lui-même qui vint prendre mon père à sa sortie de prison; il l'emmena en voiture à son presbytère et, par ses sollicitations, il obtint quelques jours après un ordre pour le faire conduire en voiture à l'Hôtel-Dieu de Paris, distinction que mon père ne dut qu'à sa haute naissance. Mais le surlendemain, la mort mit un terme à ses malheurs (1). »

La baronne de Saint-Rémy fut médiocrement affectée de la mort d'un homme qu'elle n'avait jamais réellement aimé et qu'elle n'avait épousé que par vanité et par intérêt. Pour concilier la nécessité de ressources immédiates avec des projets ambitieux, auxquels elle ne voulait pas renoncer, elle exigea que sa fille, descendante des Valois, allât implorer la commisération des passants et elle lui dicta la formule qu'elle devait répéter imperturbablement :

« Messieurs et mesdames, ayez pitié d'une orpheline qui descend en ligne directe de Henri II de Valois, roi de France. »

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois*, t. I, p. 30.



JEANNE DE S^T. REMI DE VALOIS,

ÉPOUSE DU COMTE DE LA MOTTE,

Née à Fontette, le 22 Juillet 1756, mariée en 1780.

Cette supplication très singulière devait exciter la curiosité; les uns questionnaient la petite mendiante, plaignaient son sort et lui faisaient l'aumône; d'autres la repoussaient en l'accablant d'injures et de menaces. Mais la mère, qui la suivait de près, intervenait alors et montrait aux incrédules la généalogie de la noble maison.

Jeanne raconte qu'un jour, sans soupçonner le danger auquel elle s'exposait, elle alla solliciter la générosité de M. Dionice, lieutenant général de la maréchaussée de Versailles. Charmé de ses grâces enfantines, cet officier la questionne, lui donne un écu de six livres, un bon dîner et des joujoux. Encouragée, l'enfant réitère ses visites, heureuse de recevoir les cadeaux et les caresses de Mme et de Mlle Dionice, qui ne l'appelaient que la petite Saint-Rémy. Naïvement (est-ce bien naïvement qu'il faut dire?) la noble descendante des Valois ajoute que M. Dionice, ayant appris que sa mère, la baronne de Saint-Rémy, était une belle femme, eut la curiosité de l'aller voir; et elle se souvient d'avoir trouvé le lieutenant général en tête à tête avec sa mère.

Mais cette dernière, que le veuvage lassait sans doute, ne tarda pas à perdre la protection de la famille Dionice, en se liant avec un soldat nommé Jean-Baptiste Raimond, natif de Sardaigne, dont elle paraissait disposée à faire son second époux.

« M. et Mme Dionice me questionnaient souvent sur notre situation; et les bontés qu'ils avaient pour moi leur ayant assuré toute ma confiance, je ne leur fis point mystère de la nouvelle connaissance que ma mère venait de former. Curieux d'avoir quelques détails sur cette liaison, ils m'engagèrent à écouter ce qui se disait en ma préscene; et, comme j'étais aveuglément dévouée à leurs désirs, je suivis exactement ce conseil. Un jour que ma mère et l'homme dont elle était éprise avaient ensemble

une conversation très animée, je les entendis parler de mariage; je m'empressai d'en informer sur-le-champ mes bienfaiteurs qui crurent devoir s'opposer à une union si mal assortie et employèrent tout leur crédit pour empêcher qu'elle n'eût lieu. Le curé de la paroisse fut prévenu, et quand ils se présentèrent, il refusa de les unir. Ces contrariétés les aigrirent au point qu'ils allèrent se fixer à Chaillot, où ils vécurent ensemble dans un appartement garni sans que personne les inquiétât.

« C'est alors que ma mère exigea que je lui rapportasse tous les jours dix sols et vingt les dimanches ainsi que les jours de fêtes.

« Lorsque je n'avais pu recueillir la somme que ma mère m'avait enjoint de lui rapporter, il m'arrivait souvent de n'oser rentrer au logis, tant était cruel le traitement auquel je devais m'attendre. Dans ces occasions, je cherchais un abri sous une porte ou dans quelque réduit obscur, et j'aimais mieux souffrir toutes les intempéries des saisons que de m'exposer à une punition dont l'idée seule me faisait frémir. Malgré mes précautions, je ne pouvais pas toujours m'y soustraire. Il est arrivé plusieurs fois que Raimond me trouvant endormie dans une allée ou sur le seuil d'une porte m'éveillait, me prenait par la main et me reconduisait chez ma mère, tremblante et telle qu'un agneau qui présente son col au couteau fatal. Hélas! insensible à mes pleurs, mon impitoyable mère fermait la porte et, après m'avoir forcée à me dépouiller des misérables haillons qui servaient à peine à couvrir ma nudité, elle tombait sur moi avec furie et m'enlevait la peau à grands coups de verges. Ce n'était pas tout. Raimond me liait au pied du lit et si, pendant cette opération cruelle, j'osais jeter des cris, elle recommençait à me frapper à coups redoublés. Sou-

vent la verge se brisait entre ses mains, tant sa brutale fureur s'appesantissait sur moi : c'est ainsi que, dès l'enfance, je puisai les leçons de l'adversité et que la patience me devint une vertu familière.

« Au bout de quelques mois, Raimond, qui passait pour l'époux de ma mère, fut arrêté sur la place Louis XV par un officier de la police et conduit au Châtelet. Aussitôt que ma mère en eut reçu avis, elle partit pour l'aller voir dans sa prison ; et, m'emmenant avec elle, elle m'ordonna de le nommer mon père. J'eus beau lui dire que j'étais certaine que le mien était mort, elle me répondit que je ne savais pas ce que je disais et que sans doute j'avais fait un rêve.

« Lorsque nous approchâmes de la prison, j'éprouvai un frémissement involontaire, et en entrant dans l'endroit où il était détenu, je fus étonnée d'y trouver mon frère qui le consolait et qui se comportait aussi tendrement à son égard que s'il eût été son père.

« Raimond m'appela sa chère fille et me demanda comment je me portais ; je ne répondis à ses questions qu'en le nommant *monsieur*. Il me caressa beaucoup ; mais je me souviens que les sensations qui m'agitèrent alors ne lui étaient pas favorables.

« Après être restée quelque temps dans la prison, ma mère retourna à Chaillot et m'emmena avec elle ; mais elle laissa mon frère avec Raimond, qui avait pris le titre de baron de Valois. C'était une ruse très adroite de la part de cet homme ; il avait toujours eu la précaution de retenir mon frère auprès de lui, afin que s'il était arrêté muni de nos titres, qu'il faisait voir aux passants pour les intéresser en sa faveur, mon frère pût les réclamer comme étant sa propriété. Il portait l'effronterie jusqu'à aller se poster dans les Tuileries et y mendiait publiquement.

« Le repos dont je commençais à jouir eut un terme bien court ; il y avait à peine quinze jours que Raimond avait obtenu son élargissement, qu'il reprit ses occupations ordinaires et que, se faisant de nouveau accompagner par mon frère, il retourna à son poste accoutumé. C'était moi qui étais forcée d'aller à la recherche des provisions nécessaires pour alimenter toute la famille. Je portais sur le dos ma petite sœur et les personnes qui me rencontraient ne pouvaient s'empêcher de me plaindre, en voyant combien ce fardeau était au-dessus de mes forces.

« Raimond, environ quinze jours après qu'il eut repris son métier de mendiant, fut arrêté pour la seconde fois et conduit en prison, où il demeura un mois ; mais mon sort n'en fut pas moins à plaindre. Ma mère, qui me détestait, chercha toutes les occasions de se venger de moi du chagrin que lui causait l'emprisonnement de son amant. Elle m'accusait d'en être la cause, parce que je refusais de le reconnaître pour mon père. Quelquefois elle me faisait coucher à ses côtés pour mieux déguiser ses intentions barbares, et au milieu de la nuit ou peu avant que le jour ne commençât à paraître, elle se levait pour me frapper ; souvent même elle me meurtrissait la tête contre les murailles. Ces cruautés me causèrent un tel effroi que je n'osai plus retourner au logis, et je couchai deux nuits de suite dans une écurie où je trouvai accès. »

Mais ce ne fut qu'une courte trêve. Son frère retrouva Jeanne et la ramena auprès de ses bourreaux.

« Raimond, à qui la liberté avait été rendue, n'en jouit pas longtemps et huit jours après il fut arrêté pour la troisième fois. Dès ce moment, mes persécutions recommencèrent.

« Je dois observer ici que Raimond, bien qu'il eût déjà

été arrêté deux fois comme mendiant, avait eu l'audace de retourner à son poste accoutumé, près des Tuileries, toujours accompagné par mon frère. Dans mes courses journalières, lorsque j'implorais la commisération des personnes que je rencontrais, je disais tout ce qui me paraissait le plus capable de les émouvoir et la mort de mon père n'était jamais oubliée. Ma mère ne pouvait me pardonner la répugnance invincible que j'éprouvais à reconnaître Raimond pour mon père ; et elle me regardait comme la cause principale de ses fréquents emprisonnements. C'était, en effet, à titre d'imposteur plutôt que de mendiant qu'il encourait cette disgrâce. Il est inutile d'ajouter que c'est sur sa malheureuse fille qu'elle se vengeait de ce qu'elle appelait ses infortunes.

« D'après le souvenir qui m'est resté de Raimond et l'opinion de ceux qui l'ont connu, peu de personnes étaient plus capables que lui de jouer le rôle dont il s'était chargé. Son port était noble et sa figure intéressante. Ses supplications avaient une sorte de dignité qui en imposait à beaucoup de monde, et ceux qui s'arrêtaient pour l'écouter n'avaient point de peine à croire qu'il était, en effet, un homme d'une haute naissance, maltraité par la fortune. Ces qualités extérieures jointes à l'effronterie avec laquelle il mendiait en face même du palais des Tuileries, après avoir été mis déjà deux fois en prison, le rendirent si suspect à la police que son troisième emprisonnement eut des suites sérieuses auxquelles il ne s'attendait pas. Au bout de quinze jours, il fut condamné à être mis au pilori, sur la place de Louis XV, le théâtre de ses impostures, et à y rester vingt-quatre heures, avec un écriteau portant les titres qu'il s'était donnés, pour être ensuite banni de Paris pour cinq ans.

« Ma mère, j'ignore par quel motif, nous conduisit,

mon frère et moi, sur la place Louis-XV, pour être témoins de ce spectacle; elle en parut douloureusement affectée, et se tournant vers moi, elle me dit en sanglotant : « *C'est votre faute; sans vous, il ne serait pas là.* »

« On permit à Raimond de rester encore une semaine à Paris, pour mettre ordre à ses affaires et rétablir sa santé. Le septième jour, il se disposa à partir, et ma mère, qui avait résolu de l'accompagner, nous fit part de ses intentions : elle parut cependant avoir quelque regret de nous quitter et nous dit qu'elle ne serait absente qu'environ cinq jours, et tout au plus tard une semaine.

Ils sortirent de la maison à peu près indifférents sur le sort des trois enfants à qui ils ne laissaient pour toute provision qu'un petit sac de noisettes. Trois semaines s'écoulèrent sans que nous entendissions parler d'eux, et nous dûmes notre subsistance à la charité de nos voisins, jointe aux aumônes que je recevais d'autre part (1). »

Cette version est la première en date donnée au public par la comtesse de La Motte-Valois ; car le récit détaillé de son existence accidentée avait paru tout d'abord en 1786 sous le titre « Histoire véritable de Jeanne de Saint-Rémi, ou les Aventures de la comtesse de La Motte ». Mais dans ses « Seconds Mémoires justificatifs », datés de Londres, 1789, elle dit simplement que, le séjour de Boulogne ayant déplu à sa mère, celle-ci résolut de retourner à Fontette, *où des liaisons scandaleuses l'attiraient.* Le curé lui donna de l'argent pour faire son voyage, et elle partit avec son fils aîné. Malgré les différences sensibles entre les deux récits, il subsiste que la baronne de Saint-Rémy avait abandonné ses enfants pour courir de libertines aventures. Quelques mois plus

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois*, t. I, pp. 37 et suiv.

tard, on la rechercha vainement à Fontette ; ses traces même étaient perdues, et il ne fut plus question d'elle.

La petite Jeanne se retrouvait donc dans le dénûment le plus absolu et sans protection aucune, dans les rues de Paris. Mais du moins elle n'a plus la lourde charge de sa mère ; aussi ne va-t-elle pas tarder à se tirer d'affaire.

La compromettante baronne était partie depuis environ un mois lorsqu'un jour, dans une de ses pérégrinations alimentaires, Mlle de Saint-Rémy de Valois rencontra le marquis et la marquise de Boulainvilliers qui se rendaient à leur terre de Passy. Elle s'approche de la portière de leur voiture, en portant sur le dos sa petite sœur, et s'efforce d'émouvoir leur pitié.

« Mme de Boulainvilliers m'ayant examinée avec attention voulut bien écouter ce que j'avais à lui dire. « Nous « sommes, madame, de pauvres orphelins qui depuis « longtemps avons perdu notre père, et depuis près « d'un mois notre mère vient de nous abandonner. » M'apercevant que cette dame daignait m'écouter avec une sorte d'intérêt, je lui fis un récit exact de tout ce que je savais de relatif à nos affaires. M. de Boulainvilliers, naturellement incrédule, gronda la marquise de ce qu'elle faisait arrêter la voiture pour écouter de semblables propos ; mais cette femme compatissante, vivement émue au récit de mes malheurs, ne tint pas compte de la mauvaise humeur de son mari. Il s'emporta contre les ruses de ces gens sans aveu, qui pour émouvoir la compassion se forgent une histoire larmoyante. Je me hasardai de répondre au marquis et de lui assurer que je disais la vérité ; en ajoutant que si madame voulait avoir la bonté d'envoyer quelqu'un à Chaillot chez un nommé Dufresne où nous demeurions, elle serait convaincue de ma sincérité.

« C'est à merveille, répondit la marquise ; et je vous « promets, ma bonne petite fille, que si votre récit se « trouve véritable, je vous servirai de mère ; mais « prenez bien garde à vous, ajouta-t-elle, vous vous « repentiriez de m'en avoir imposé. » — « Oh ! non, « répliquai-je, je serais une infâme créature si je cher- « chais à tromper une aussi bonne dame que vous, qui « prenez pitié des pauvres orphelins (1). »

Le lendemain même Mme de Boulainvilliers s'informait, puis faisait venir à son château de Passy les trois orphelins. Elle mit aussitôt en pension, chez une dame Leclerc, les deux jeunes filles ; mais la plus jeune ne tarda pas à succomber à la petite vérole. Jeanne donnait toute satisfaction à ses éducatrices : son intelligence éveillée permettait tous les espoirs. Toutefois le marquis retenait à Paris son épouse, qui ne vit pas sa protégée pendant de longues années. La dame Leclerc en profitait pour charger la petite orpheline des soins domestiques les plus vils : elle devint à la fois blanchisseuse, porteuse d'eau, cuisinière, repasseuse, lingère ; « tout enfin, excepté heureuse et considérée ».

Fatiguée de souffrir, Jeanne fait tenir ses plaintes à la marquise, qui la met alors en apprentissage chez sa couturière, Mlle La Marche ; elle passe ensuite chez Mme de Boussol, couturière au faubourg Saint-Germain, qui lui promet 200 livres d'appointements. Mais le métier était trop fatigant pour elle ; sa santé empirait de jour en jour. Elle quitte la couture pour entrer au service d'une femme qui elle-même avait été femme de chambre de la marquise de Narbonne et qui vivait sur une rente que

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. I, p. 54.

cette dame lui avait faite à sa mort. Dans cette nouvelle place elle est chargée non seulement de tous les détails du ménage et de la cuisine ; mais encore il fallait que journellement elle monte plusieurs seaux d'eau au quatrième étage.

C'en était trop pour une descendante d'Henri II, dont le cœur saignait de honte.

« Je l'avouerai, dans cet état d'avilissement mon âme murmurait ; une voix secrète me criait sans cesse que le sang des Valois coulait dans mes veines et que la postérité des rois n'était pas faite pour gémir dans les humiliations de la servitude. En vain ma généreuse bienfaitrice m'accablait, pour ainsi dire, de ses bontés ; je ne pouvais détruire en moi ces mouvements impétueux d'une ambition à laquelle je dois mon infortune présente. Mon air triste et rêveur, la mélancolie dont j'étais affectée, les longs soupirs qui m'échappaient, même en présence de ma bienfaitrice ; enfin la pâleur qui affectait la fraîcheur naturelle de mon teint, tout décelait ma profonde affliction. La marquise ne tarda pas à s'en apercevoir. Elle me pressa plusieurs fois de lui en découvrir la cause ; elle était si bonne, si engageante, qu'enfin je me décidai à lui ouvrir mon âme ulcérée par la douleur et lui parlai à peu près en ces termes : « Vous êtes trop « bonne, madame la marquise, de daigner abaisser vos « regards jusqu'à moi, et faire attention à ma tristesse. « Hélas ! mes peines sont de nature à ne recevoir aucun « adoucissement. Sans doute qu'il y a infiniment d'hon- « neur à moi de vous approcher, madame ; mais je « n'étais pas née pour le rang abject où je me vois « descendue : mes pères occupaient les premières places « à la Cour ; ils ne voyaient entre eux et le trône qu'un « léger intervalle ; plusieurs gouvernèrent le peuple « français ; le sang du grand Henri IV coule dans mes

« veines (1), et je n'ai hérité que du malheur qui persé-
« cuta constamment ce bon prince ».

« Ensuite je fis à la compatissante marquise l'histoire détaillée des prodigalités et de l'inconduite de mes parents, de la perte de mon patrimoine, des calamités qui avaient présidé à mon enfance et à celle de mes frères et sœurs, en ajoutant que depuis la mort déplorable de mon père je n'avais reçu aucune nouvelle de sa malheureuse épouse.

« Ma sensible protectrice, touchée de ce récit, daigna m'embrasser affectueusement, m'arrosa de ses larmes vertueuses, et me déclara que dès ce moment je ne serais plus considérée dans sa maison que comme une amie à laquelle elle prenait le plus vif intérêt. Je fus habillée et logée selon mon nouvel état et devins la compagne et l'égale de sa fille.

« Elle ne borna pas là ses bienfaits ; elle écrivit à la baronne de Saint-Remi, pour s'engager à lui faire passer les titres qui pouvaient constater mon illustre naissance. Mais ma mère infortunée n'était plus à Fontette, elle avait disparu depuis plusieurs années, et l'on ignorait ce qu'elle était devenue.

« Une disette de grains, arrivée en Champagne, l'avait forcée à s'expatrier. Abandonnée de ses anciens *amis*, elle s'était vue réduite à travailler, elle et son fils, à la culture des vignes pour différents particuliers de Fontette ; mais le salaire de leurs travaux n'étant pas suffisant pour leur nourriture et leur entretien, ma mère résolut de se séparer de son fils, et d'aller cacher sa misère sous un ciel inconnu. Elle rassembla donc un

(1) La comtesse ne pouvait ignorer que, si elle-même était une Valois, Henri IV était un Bourbon, marié, il est vrai, en premières noces à une Valois... mais si peu !

jour les titres de la maison de Saint-Remi, qu'elle avait eu l'étonnante précaution de conserver, les mit dans une boîte, qu'elle donna à mon frère, en lui recommandant de ne les montrer à personne; ensuite elle l'embrassa et lui dit un éternel adieu. L'enfant, qui avait déjà du goût pour les voyages, alla raconter à sa sœur Marie-Anne ce qui s'était passé. Le bon Durand, son père adoptif, vole chez la malheureuse baronne ; elle n'était déjà plus à Fontette, et personne n'a su depuis où elle avait porté ses pas.

« Quant à mon frère, il se rendit à Toulon et s'engagea sur un vaisseau en qualité de mousse. Il se faisait appeler Valois. Un jour ce nom frappa l'oreille du marquis de Courcy, capitaine de ce navire; il fit venir le jeune mousse, s'informa de sa patrie, s'assura de sa naissance par la vérification de ses titres, et fut si vivement touché du sort infortuné du jeune baron qu'il résolut dès lors de l'alléger. « Mon ami », lui dit ce respectable militaire en lui remettant ses papiers, « vous n'étiez « point destiné par la nature à remplir le rôle dont vous « êtes ici chargé ; je ne veux point que vous exerciez « davantage l'emploi de mousse, je vous fais dès ce « moment enseigne, et je pourvoirai à votre avancement, « si par votre conduite vous répondez à mes vœux ». Excité par les motifs de la gloire et de la reconnaissance, le jeune baron se rendait chaque jour digne des bontés de son généreux bienfaiteur : il reçut, sous ses auspices, une éducation digne de son nom et parvint enfin au grade de lieutenant de vaisseau, où il s'est distingué par ses talents et sa bravoure, et où il a mérité d'être décoré de la croix de Saint-Louis à l'âge de vingt-huit ans.

« Le marquis de Courcy, plus heureux de faire le bonheur de mon frère que mon frère ne l'était même de son changement d'état, racontait cette aventure à tous ses

amis. Comme il était étroitement lié avec Mme de Boulainvilliers, il l'instruisit dans une de ses lettres, avec le plus grand détail, de l'histoire du jeune baron, lui marqua qu'il devait incessamment l'amener à Paris et le présenter au roi.

« La marquise fut charmée que le hasard la servît mieux que les soins et les peines qu'elle s'était inutilement donnés pour découvrir quelques nouvelles de mon errante famille; elle engagea le marquis de Courcy à accélérer son voyage à Paris, tant elle était impatiente de réunir à ses genoux sa nouvelle famille. Elle écrivit en même temps à Durand, lui annonça l'intention où elle était d'étendre sa protection sur Marie-Anne, qu'elle réclamait avec la reconnaissance et la bonté de la plus tendre des mères. Cette nouvelle affligea ce bon vieillard; il s'était fait un besoin de faire le bien; il allait marier Marie-Anne à un de ses voisins, honnête laboureur, nommé Colas, qu'elle aimait et lui donnait pour dot sa médiocre fortune. Marie-Anne, de son côté, vit de très mauvais œil le vif intérêt que la marquise de Boulainvilliers prenait à sa personne. Le bruit de cette faveur se répandit dans Fontette; la dame du lieu profitant de cette occasion pour faire sa cour à la marquise de Boulainvilliers, dont elle voulait solliciter la protection en faveur d'un procès qu'elle avait pendant au parlement, enleva sourdement Marie-Anne à ses parents adoptifs et la conduisit à la généreuse marquise. Le baron, mon frère, arriva quelques jours après, sous les auspices de son bienfaiteur. On dressa un mémoire généalogique sur les titres de notre maison, par les soins infatigables de Mme de Boulainvilliers, et mon frère fut présenté au roi par le marquis de Courcy. Le monarque lui ayant demandé s'il ne serait pas bien aise d'embrasser l'état ecclésiatique, le jeune homme lui répondit

avec fermeté : « *Sire, servir son roi, c'est servir son Dieu.* » Sa Majesté, satisfaite de cette réponse, daigna sourire et gratifier mon frère d'une pension de huit cents livres, en l'assurant de sa protection spéciale (1). »

Peu de temps après, le baron recevait de M. Necker quatre à cinq mille livres en équipages et un brevet d'enseigne de vaisseau. Quant aux deux jeunes sœurs, leur pension fut fixée à 600 francs pour chacune d'elles, à dater du mois de décembre 1775. Elles furent aussi placées gratuitement à l'abbaye de Longchamps, près Paris. On espérait les amener doucement à embrasser la vie religieuse, dût-on y employer la perspective d'une abbaye pour l'aînée.

« Ainsi, dit le comte Beugnot, s'éteindrait honorablement une famille qu'on ne pouvait guère produire à un plus grand jour sans faire contracter au roi l'obligation de lui fournir une fortune proportionnée à son origine. Les Valois légitimes étaient déjà bien loin, et à quoi bon relever une branche bâtarde? On a tant besoin d'argent pour autre chose ! »

Le plan était bien conçu ; mais comme toujours il y manquait l'assentiment de la principale intéressée, qui n'avait par malheur pas du tout la vocation du cloître. Et pourtant, même à ce moment, sa situation était peu enviable. La générosité royale était maigre, très insuffisante pour soutenir un rang dans le monde ; et puis, chose plus grave, la vertu de Mlle de Valois commençait à courir de grands dangers.

Le marquis de Boulainvilliers, en effet, après avoir paru plutôt hostile à la jeune protégée de sa femme, s'était épris pour elle d'une bien coupable passion. Jeanne ne peut se rappeler sans stupeur les effets des

(1) *Seconds Mémoires justificatifs*, pp. 12 et suiv.

vices, des égarements d'un homme qu'elle eût voulu respecter. N'oublions pas qu'elle avait quatorze ans !

« Ce fut à l'âge de quatorze ans que je quittai Mme Leclerc ; ma taille avait alors acquis son parfait développement et toutes ses proportions. Ce n'est pas à moi sans doute à faire l'énumération de mes agréments personnels ; les adulations auxquelles les femmes sont exposées, l'insidieuse adresse des hommes à intéresser leur vanité par l'exagération de leurs charmes ne leur permettent guère de se bien apprécier. Je me tairai donc sur cet article et me contenterai seulement d'observer que ma figure, telle qu'elle était, fit assez d'impression sur le marquis pour lui suggérer des vues sur moi, dont le succès lui parut infaillible. Dès lors, il commença par me prodiguer des flatteries et par me faire de ces petits présents qu'il jugea être les plus propres à écarter le soupçon du cœur qu'il cherchait à surprendre. En effet, l'innocence de mon âge et sa conduite artificieuse m'empêchèrent d'abord de lire dans son âme, et je croyais bonnement ne pouvoir témoigner trop de reconnaissance à un homme qui paraissait avoir pour moi toute la tendresse d'un père.

« M. de Boulainvilliers, qui voyait dans l'expression de ma gratitude les effets de ses soins, s'en applaudissait intérieurement et redoublait ses attentions comme le plus sûr moyen d'assurer sa victoire ; tandis que moi, qui leur prêtais le plus noble motif, je redoublais ma reconnaissance. J'étais jeune ; les bons procédés flattent l'amour-propre, surtout celui des jeunes personnes. Je sortais de chez Mme Leclerc où il s'en fallait bien que j'eusse les moyens de contenter mes fantaisies ; et il était tout simple que j'acceptasse avec transport d'agréables bagatelles que je croyais m'être offertes par un généreux protecteur.

« J'étais bien éloignée de penser que ces dons étaient un piège tendu à mon inexpérience ; si un pareil soupçon fût entré dans mon cœur, j'aurais rejeté avec mépris et indignation des bienfaits outrageants pour ma vertu. Mais j'ignorais encore jusqu'où les hommes ont porté la dépravation ; je ne savais pas qu'ils ne se comblent souvent de caresses que pour mieux déguiser les pièges qu'ils se tendent les uns aux autres.

« L'idée que le marquis était l'époux d'une femme que je révérais le rendait tellement respectable à mes yeux que j'eus besoin des preuves les plus évidentes pour ne plus douter de ses infâmes projets et découvrir le vrai motif des soins et des attentions qu'il avait pour moi, dont l'effet m'avais souvent surprise sans m'éclairer.

« Je citerai quelques-uns des traits qui d'abord me firent naître des soupçons et qui les changèrent bientôt en certitude; mais je dois attester encore que, dans les premiers temps, il sut si bien déguiser ses motifs qu'ils échappèrent à la pénétration de la marquise elle-même.

« Un jour que j'étais à l'hôtel, il m'apprit qu'il voulait me consulter sur quelques ajustements qu'il désirait me donner et me dit de revenir tel jour, à telle heure ; que je le trouverais dans le jardin dont la porte serait entr'ouverte. Je me rendis à ses ordres ; il fut exact au rendez-vous et il me conduisit dans un pavillon qui n'avait point vue sur l'hôtel. Moi, qui l'avais toujours respecté comme un père, je crus d'abord que j'avais été coupable de quelque faute pour laquelle il voulait me gronder et je le suivis en tremblant. Il s'aperçut de mon effroi, lorsque nous entrâmes dans le pavillon et, pour me distraire, il me présenta un écu de six livres qu'il m'obligea d'accepter. Il me parla avec tendresse, en me disant de ne pas m'alarmer ; cependant son air semblait indiquer qu'il n'était pas lui-même à l'abri de la crainte ;

il allait et venait vers la porte, comme s'il eût eu peur d'être surpris. Enfin s'étant approché de moi, il m'embrassa et me recommanda de ne point faire le moindre bruit : « La marquise, ajouta-t-il, pourrait m'entendre et « j'ai mes raisons pour ne pas vouloir qu'elle me sache ici « avec vous; surtout défiez-vous de Cécile et des autres « femmes de la maison; si elles savaient que je vous ai « donné cet argent, elles voudraient s'en emparer. « Venez me voir souvent, et vous aurez tout lieu d'être « satisfaite; mais gardez-vous bien d'en parler à qui que « ce soit. »

« Ces ordres me parurent singuliers; mais le marquis, sans tenir compte de ma surprise, me les réitéra et me recommanda beaucoup d'être discrète. « Lundi, ajouta-« t-il, je vous enverrai chercher par Julie; j'ai dessein de « vous faire présent d'une jolie robe; je crains bien que « Mme de Boulainvilliers ne vous néglige. » Il me demanda alors quel était l'état de ma garde-robe; je lui assurai qu'elle était bien fournie. « J'aurai soin, con-« tinua-t-il, qu'il ne vous manque rien; et lorsque vous « viendrez rapporter ici quelque chose pour ma femme, « montez par le petit escalier comme si vous alliez voir « Cécile; vous me rencontrerez et j'aurai soin de vous « dédommager du temps que vous pourrez perdre. » Sur l'escalier dérobé se trouvait une porte qui conduisait à son appartement. »

Sur ces entrefaites, elle tombe malade et le marquis trouve de nouvelles facilités à satisfaire sa lubricité.

« Dans les visites qu'il me rendait, il s'asseyait auprès de mon lit et me faisait maintes questions sur la nature de mon mal; souvent il me prenait le bras sous prétexte de me tâter le pouls ou bien il passait la main sur mon front, quelquefois même sur ma poitrine, en me demandant si je ne la sentais pas oppressée.

« Ces procédés me paraissaient fort étranges, mais, tout en prenant ces libertés, il me parlait de ma maladie, de ce qui pouvait hâter ma guérison et prévenir les rechutes, d'un air en apparence si calme que, ne pouvant soupçonner ses motifs, je croyais bonnement à la pureté de ses intentions; et bien que mille fois je fusse disposée à lui témoigner mon mécontentement, une certaine honte dont je n'étais pas maîtresse me fermait la bouche et m'ôtait la force de lui faire la plus légère représentation. »

A peine est-elle rendue à la santé que le marquis devient plus pressant. Il n'est point d'artifices auxquels il n'ait recours pour vaincre la vertu et pour corrompre le cœur de l'incorruptible enfant.

« Jusqu'alors il s'était borné à des complaisances sans nombre, à me faire de légers cadeaux ou à me montrer de belles étoffes; mais il ne s'était pas encore expliqué. Avant d'en venir à ce point, il fallait frapper un coup qu'il croyait décisif, et il le fit.

« Quelle fut ma surprise lorsqu'un jour son valet de chambre vint m'apporter de sa part une belle montre à répétition, entourée de brillants, et qui valait au moins cinquante louis! N'écoutant que ma joie et ma reconnaissance, je cours à l'appartement de Mme de Boulainvilliers, je lui montre le présent que je venais de recevoir, en lui disant qu'il m'avait été fait par son époux.

« Je n'étais pas assez clairvoyante pour pouvoir deviner ce qui se passait au fond de son âme; mais il me parut qu'elle était charmée de la générosité de M. de Boulainvilliers. Je remarquai cependant que ce présent n'était pas vu de bon œil par Mlle de Passy, la plus jeune des filles de ma bienfaitrice, qui se permit d'observer que Mlle Valois était sans doute plus avant dans les bonnes grâces de son père qu'elle ne l'était elle-même, puisque

de sa vie il ne lui avait jamais donné de montre qui valût plus de six ou huit louis. Je reçus malgré cela les compliments de toutes les filles de ma bienfaitrice, mais une certaine froideur à laquelle je n'étais pas accoutumée succéda aux bontés qu'elles me témoignaient autrefois, et cette froideur dura tant que je fus en possession de cette montre.

« Le marquis, en me faisant ce superbe cadeau, avait en vue l'exécution d'un plan que je vais développer. Cette prudence, dont il ne s'était jamais écarté dans sa conduite à mon égard, l'abandonne, et il va se livrer sans réserve aux impulsions d'une passion coupable, persuadé qu'un présent aussi magnifique ne pouvait manquer de me monter la tête et lui préparer l'occasion prochaine de consommer ma ruine. Mais le ciel, qui fut toujours le soutien de l'innocence, ne permit pas que je tombasse dans l'abîme dans lequel il voulait m'entraîner.

« M. de Boulainvilliers, qui avait perdu tout espoir de me séduire par les voies ordinaires, eut recours à d'autres moyens et crut pouvoir obtenir par la violence ce que ses soins et ses attentions n'avaient pu lui mériter, comptant sans doute que le présent qu'il m'avait fait m'ôterait le droit de m'indigner de sa conduite et lui assurerait une conquête qu'il me serait impossible de lui disputer, vu le temps et les circonstances.

« Il choisit une nuit pour accomplir son infâme dessein ; ce fut à la faveur du silence et de l'obscurité qu'il osa se permettre son dernier attentat ; la résistance que j'apportai conserva ma vertu, mais cette résistance me valut sa haine.

« Tout le monde s'était retiré pour se livrer au repos et il régnait partout un silence profond, lorsque M. de Boulainvilliers, qui ne s'était pas couché et qui avait pris toutes ses mesures pour ne rencontrer aucun obstacle,

sortit à pas lents de son appartement pour entrer dans le mien, où je reposais dans la sécurité de l'innocence.

La faible lueur d'une lanterne sourde, qu'il tenait à la main, guidait ses pas. Au mépris des lois de l'hospitalité et sans égard pour la faiblesse de ma santé, à peine rétablie, il ouvrit la porte de ma chambre; mais le bruit qu'il ne put s'empêcher de faire m'éveilla et j'entr'ouvris mes rideaux.

« Ciel! que vis-je? le marquis de Boulainvilliers en robe de chambre et en pantoufles, tenant en main une lanterne qu'il alla placer sur une console. Ma terreur ne peut se décrire; tous mes membres frissonnèrent, mais mon étonnement fut encore plus grand que mon effroi.

« Mes yeux se dessillèrent tout à coup. Je ne vis plus dans l'homme que j'aimais comme un père, que je regardais comme mon protecteur, comme le gardien de mon innocence, qu'un ennemi cruel, qu'un être vil qui voulait me perdre. Ses soins, ses prévenances, les présents qu'il m'avait faits ne me parurent plus que des pièges tendus à mon inexpérience et à ma bonne foi; je détestai tout ce que j'avais reçu de sa main et l'indignation succéda à l'attachement dont j'avais cru devoir payer ses bienfaits. Avec de tels sentiments, il ne fallait pas de grands efforts de vertu pour lui résister.

« Le marquis, voyant l'excès de mon agitation, que je ne cherchais pas à dissimuler, me supplia de me calmer, de ne rien craindre de sa part, de compter sur sa discrétion, sur sa délicatesse. Prières, promesses, menaces, il mit tout en œuvre pour vaincre ma résistance. Je n'écoutai rien, et voyant qu'il osait s'approcher de mon lit, je lui dis d'une voix ferme que mes cris allaient alarmer toute la maison si, dans l'instant même, il ne sortait de ma chambre.

« Cette menace eut tout l'effet que je pouvais désirer. Craignant que je ne rendisse compte à Mme de Boulainvilliers de sa conduite à mon égard, il sortit de ma chambre en maudissant ce qu'il appelait ma ridicule opiniâtreté et jurant que je ne tarderais pas à me repentir et qu'il serait vengé de mes refus (1). »

La vengeance du marquis s'exerçait très aisément, sinon avec noblesse, sur les moyens d'existence de Jeanne de Saint-Rémy. Il la laissait, en effet, manquer des choses les plus nécessaires, la forçait d'accepter des avances sur sa modique pension, escomptant une reconnaissance si désirée ; même il affirmait bien haut, devant des personnes prêtes à s'entremettre pour faire augmenter le chiffre de cette pension, que ce supplément était tout à fait inutile, puisqu'il se chargeait de pourvoir à tous les besoins des deux sœurs : car la petite Marie-Anne, qui avait été abandonnée à Fontette lors du premier départ pour Paris, avait été appelée auprès de la marquise.

Enfin, le marquis, affirmant de plus en plus des propositions que Jeanne déclare « insultantes » (2), celle-ci se décide à profiter de la générosité royale et à entrer au couvent de Longchamps avec sa sœur. Elles en sortirent quelques jours après, sur les instances de la marquise, qui voulait s'opposer à la prise de voile de Jeanne, et lui fit partager une étourdissante vie mondaine.

De son côté, le marquis se ménageait le plus d'occasions de se trouver seul avec elle, sous prétexte, disait-il,

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois*, t. I, pp. 80 et suiv.

(2) Il lui avait même proposé d'épouser le chevalier de l'Hil, une de ses créatures, de façon à pouvoir continuer à habiter l'hôtel sans blesser les convenances, tout en y suivant « ses inclinations particulières ».

de fronder sa vocation pour la vie religieuse, mais en réalité pour l'entretenir d'une passion criminelle qui la « révoltait ».

Le 30 mars 1778, la postulante rentrait à l'abbaye de Longchamps, où la marquise et ses filles venaient fréquemment la voir. Le marquis lui-même réitéra si souvent ses visites qu'elle dut supplier l'abbesse de donner ordre qu'on ne laissât désormais approcher d'elle aucun homme, quel qu'il fût : car plusieurs pensionnaires l'avaient plaisantée sur les assiduités de ce protecteur et avaient paru étonnées de sa complaisance à les souffrir.

Fermement résolue, affirme-t-elle, à prononcer des vœux irrévocables, Mlle de Valois en est encore empêchée par des événements indépendants de sa volonté. Appelée à assister au mariage de Mlle de Passy, fille de M. et Mme de Boulainvilliers, avec le vicomte de Tonnerre, elle reprend contact avec le monde. On lui propose même un mariage. L'époux qu'on lui destinait passait pour fils naturel de Louis XV (mais elle ne peut se rappeler son nom). Sa mère était une Allemande, nommée la baronne de Kinkelle, qui a fini ses jours dans un couvent. Et voilà que la perspective de légitimes noces fait perdre de vue à la jeune fille le projet de s'ensevelir dans un couvent.

Mais M. de Boulainvilliers bouleversa tous ces projets et parvint à les faire échouer. De nouveau les deux sœurs rentrent au couvent, mais avec l'intention de chercher les moyens d'en sortir définitivement. Jeanne déclare que les « béguineries » de cette prison déplurent tellement à sa sœur qu'elle résolut de se retirer à Bar-sur-Aube. Le départ fut décidé. Les deux sœurs firent croire à Mme de Boulainvilliers que leur père avait laissé quelques héritages dans les environs de

Fontette et qu'elles allaient à Bar-sur-Aube pour en découvrir les usurpateurs et se les faire restituer.

« Un beau matin, dit le comte Beugnot, ces demoiselles s'évadèrent du couvent pour courir les aventures, avec un très léger paquet sous le bras et 36 livres tournois dans leurs poches. Leur intention était de se diriger sur Bar-sur-Seine; elles se trompèrent de route et s'embarquèrent sur un coche d'eau qui les conduisit à Nogent : là elles trouvèrent la voiture économique qui attendait les voyageurs à la sortie du coche pour les conduire jusqu'à Bar-sur-Aube et saisirent encore ce moyen de transport. Sur les 36 livres tournois, elles en avaient dépensé 24 en route; de sorte qu'elles tombèrent à Bar-sur-Aube, à l'auberge de la Tête-Rouge, ayant chacune un gros écu dans leur poche et une chemise de rechange pour toute garde-robe.

« Mme de La Motte m'a expliqué comment elle s'était résolue à ce brusque départ : depuis quelque temps, l'abbesse, longtemps obséquieuse avec elle, poussait jusqu'à l'importunité les exhortations à prendre un parti, c'est-à-dire à embrasser la vie religieuse; elle lui proposait l'ordre des Bernardines comme l'un des plus doux et comme celui qui offrait les chances les plus prochaines pour une abbaye; mais la vie religieuse n'avait pas le moindre attrait pour Mme de La Motte qui concluait d'ailleurs des instances de l'abbesse un intérêt majeur à lui voir prendre le voile, et elle s'expliquait cet intérêt par la crainte des réclamations qu'elle aurait à élever pour recouvrer les biens de sa famille.

« Dès la misérable hutte qui l'abritait à Fontette, elle s'était formé de grandes idées de ces réclamations, et ces idées s'étaient fortifiées par les soins que depuis on avait pris d'elle. Le moment pour la fuite avait été mal choisi, puisqu'elle était sans argent; mais, dans une dernière

conversation avec l'abbesse, celle-ci s'était avancée jusqu'à la menace. Il ne restait plus pour elle qu'à céder ou à fuir, et elle avait pris ce dernier parti, quelque chose qui dût lui arriver; facilement elle y avait amené sa sœur, parce que, dès longtemps, elle était habituée à penser pour deux.

« La voilà donc heureusement arrivée au port, c'est-à-dire à l'auberge de la Tête-Rouge, à Bar-sur-Aube, et munie de 6 francs qui restent des dépenses de la route : elle avait préparé des lettres pour ses protecteurs et vivait jusqu'à la réponse sur le crédit que lui conciliaient sa bonne mine et ses correspondances ; lorsqu'elle reçut la visite de Mme de Suremont. Nous avions eu toute sorte de peine à obtenir cette démarche : Mme de Suremont avait quelque temps résisté ; mais nous étions parvenus à lui persuader que sa position dans la ville lui imposait l'obligation de protéger des demoiselles de qualité, fugitives, persécutées peut-être, et que la noblesse délaissait d'une manière honteuse. Nous avions fait vibrer la corde sensible : elle se fit annoncer aux dames de la *Tête-Rouge* qui exprimèrent beaucoup de sensibilité et surtout d'empressement de la voir. Mme de Suremont revint enchantée de sa visite; elle avait été séduite par Mme de La Motte qui a prouvé depuis qu'elle en savait séduire d'autres. Elle était disposée à recevoir ces demoiselles dans sa maison, si son mari le trouvait bon; et la dame de s'étendre sur l'indifférence de la noblesse dans une telle occasion et lorsqu'il ne s'agissait de rien moins que de parents du roi. Le mari céda à regret, suivant son usage. Les demoiselles de Saint-Rémi sont installées dans la maison. »

Au dire de la comtesse de La Motte, c'est la marquise de Boulainvilliers qui recommanda ces demoiselles à Mme de Suremont, femme du prévôt de Bar-sur-Aube, en

la priant de diriger leurs démarches. Et Mme de Suremont, ravie, les produisit dans les meilleures sociétés de la ville, l'aînée sous le nom de Mlle de Valois, la plus jeune sous celui de Mlle de Saint-Rémy.

« Mlles de Saint-Remi apportèrent dans la société de Mme de Suremont du mouvement et de la vie. Les jeunes gens qui y étaient admis ne furent pas longtemps à s'apercevoir que ces demoiselles avaient beaucoup de choses communes avec les princesses de roman et qu'elles n'étaient pas plus cruelles. Toute réflexion faite, elles se seraient laissé fléchir, si de riches bourgeois, sincèrement épris, n'avaient aspiré à l'honneur de leur main. La rentrée dans les immenses propriétés de la famille éprouvait des retards dont on n'apercevait pas le terme ; en attendant, il fallait vivre avec la pension de six cents francs. Or on ne vivait pas avec cette pension et on craignait que Mme de Suremont ne se lassât des sacrifices de tous les jours que son imprudente protection lui imposait. Le lendemain de leur arrivée dans sa maison, et à cause du pressant besoin, elle avait prêté à ces demoiselles deux robes blanches, sans aucun espoir qu'elles pussent leur convenir à la longue, puisque la bonne dame péchait par un prodigieux embonpoint. Quel ne fut pas son étonnement lorsque, le matin, elle vit que ces robes leur marquaient la taille à merveille ! C'est que ces demoiselles avaient passé la nuit à les couper et à les disposer à leur usage. Elles procédaient pour tout avec cette extrême liberté, et Mme de Suremont commençait à trouver le sans-façon des princesses poussé trop loin. Les demoiselles de Saint-Remi, qui ne devaient passer tout au plus que la semaine chez Mme de Suremont, y demeurèrent un an. Le temps s'écoula comme il s'écoule dans une petite ville de province : en querelles, en raccommodements, en propos, en justifications, en épouvantables

intrigues ourdies, déjouées, reprises, et qui ne franchissent jamais les murs de la cité, si elle en a. Toutefois, le génie de Mlle de Saint-Remi, l'aînée, trouvait à se développer dans un cercle aussi étroit. Elle préludait en attendant partie. Elle s'était emparée de l'esprit de M. de Suremont et recouvrait de l'attachement aveugle que lui portait cet homme de bien les noirceurs qu'elle distribuait à tout venant et à Mme de Suremont elle-même. Cette dernière m'a souvent répété que l'année la plus malheureuse de sa vie était celle qu'elle avait passée dans la société de ce démon (1). »

(1) *Mémoires du comte Beugnot*, ch. I.





CHAPITRE II

Le mariage nécessaire.

La beauté de Jeanne. — Chez Mme de Suremont. — Le gendarme comte de La Motte. — L'amant de Jeanne. — Grossesse compromettante. — Mariage de la *faim* avec la *soif*. — M. de La Motte chevalier d'industrie. — En garnison. — L'obsession des *Lovelaces*. — La première rencontre avec le cardinal de Rohan.

Voici la petite mendiante dans le monde, où elle va faire un chemin peut-être trop rapide. Était-elle donc une éblouissante séductrice? Le comte Beugnot, qui la connut toute jeune et la suivit longtemps dans sa carrière aventureuse, déclare qu'elle n'avait pas ce qu'on appelle de la beauté : elle était d'une taille médiocre, mais svelte et bien prise; elle avait des yeux bleus pleins d'expression, sous des sourcils noirs, bien arqués; le visage un peu allongé, la bouche grande, mais admirablement garnie, et, ce qui est le propre de ce genre, son sourire était enchanteur. Elle avait la main belle, le pied très petit. Son teint était d'une blancheur remarquable. Par un singulier caprice, la nature, en formant sa gorge, s'était arrêtée à moitié de l'ouvrage, et cette moitié faisait regretter l'autre. Elle était dénuée de toute espèce d'in-

struction, mais elle avait beaucoup d'esprit et l'avait vif et pénétrant. En lutte, depuis sa naissance, avec l'ordre social, elle en bravait les lois et ne respectait guère mieux celles de la morale. On la voyait se jouant des autres tout naturellement et comme si elle n'en eût pas soupçonné l'existence. Tout cela composait un ensemble effrayant pour un observateur et séduisant pour le commun des hommes qui n'y regardent pas de si près (1). »

Le gendarme Rétaux de Villette, qui fut, au temps de sa splendeur, son secrétaire, son ami, son conseiller et bien d'autres choses encore, se rappelle non sans charme sa peau blanche et fraîche, ses grâces, son esprit naturel, ses yeux vifs et perçants, tout ce qu'il faut pour se consoler des injustices de la fortune et les réparer (2).

Son frère, le baron de Valois, avait les dehors communs, l'esprit fort peu étendu, mais il était un homme sage et un officier exact. Il aimait son métier et s'y adonnait, sans s'en laisser distraire par les souvenirs et les espérances qui berçaient sa sœur. Il est mort pendant la durée du procès de celle-ci, et non sans quelque regret de n'avoir pu en attendre l'issue.

Quant à la jeune sœur, M[lle] de Saint-Rémy, c'était une grasse et belle fille, bien blonde, bien fade, fort bête, qui avait tout juste assez d'instinct pour deviner qu'elle était une grande dame, mais qu'on trouvait toujours disposée à déroger (3).

Elle voulait toutefois éviter de déroger trop publiquement; il lui survint même, à ce propos, une aventure

(1) *Mémoires du comte Beugnot*, chap. I, p. 6.

(2) Rétaux de Villette, *Mémoire historique des intrigues de la Cour*. A Venise, 1790. — Voir la réimpression intégrale de ce libelle en appendice.

(3) *Mémoires du comte Beugnot*, chap. I.

assez plaisante. Avant qu'elle fût rappelée à Paris auprès de Mme de Boulainvilliers, elle avait été fiancée par le fermier Durand, chez qui son père et sa mère l'avaient abandonnée, à un jeune paysan du voisinage, Colas Jolie, qui s'était épris d'elle.

« L'absence n'avait pu bannir dans le cœur de Colas l'amour qu'il avait eu pour Marie-Anne ; il apprend à Fontette qu'elle est à Bar-sur-Aube, chez Mme de Suremont ; il y vole, s'adresse à un domestique et demande à voir Marie-Anne. Le domestique le reprend vivement de sa rusticité : « Dites donc mademoiselle de Saint-Remi.
« — Mademoiselle de Saint-Remi, soit, répondit le
« paysan ; elle est toujours Marie-Anne pour moi, puis-
« que je l'ai connue avant qu'elle fût mademoiselle. » Le domestique, soit par bêtise, soit par malice, introduisit Colas jusque dans le salon où était alors ma sœur avec une nombreuse compagnie. Colas saute au col de sa maîtresse, l'embrasse étroitement, en lui disant : « Ma chère
« Marie-Anne ! que je suis aise de vous revoir ! M'avez-
« vous toujours été fidèle ? Avez-vous pensé à moi quel-
« quefois ? M'aimez-vous toujours comme je vous aime ? » Ma sœur ne lui laisse pas le temps de continuer, elle écume de colère, le repousse durement, en le traitant de lourdaud, d'insolent et de gredin ; elle l'apostrophe en même temps d'un soufflet, en lui ordonnant de sortir sur-le-champ de la salle.

Mme de Suremont, témoin de cette scène, en fut indignée ; elle appliqua sur la joue gauche de ma sœur un autre soufflet et la reprit vivement d'en agir aussi indécemment avec un homme qu'elle avait aimé, et qu'elle se serait autrefois trouvée trop heureuse d'avoir pour époux : elle engagea Colas à rester, mais celui-ci prit incontinent congé de la compagnie, dit hautement, en se grattant l'oreille : « Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! comme la

« fortune change les mœurs et détruit l'amour ! Elle ne « se souvient pas, l'ingrate, du temps où nous allions « aux champs ensemble et où nous nous culbutions sur « l'herbe. »

« Ces derniers mots furent recueillis par la compagnie et firent pendant quelque temps l'amusement des cercles de la ville.

« La leçon que ma sœur avait reçue de Mme Suremont humiliait trop son amour-propre pour qu'elle ne songeât pas à sortir de sa maison ; elle se retira donc aux Ursulines, où elle voulait aussi m'entraîner (1). »

Aller au couvent ? Il était trop tard pour Mlle de Valois ; le cœur... et peut-être même plus... était pris. A la suite de quelles circonstances, c'est ce que nous allons voir.

Chez Mme de Suremont, à en croire Mlle Jeanne, elle payait une pension — infiniment modique, avoue-t-elle — de quatre cents livres par an ; et d'ailleurs elle eût pu choisir un autre asile, car les nobles maisons de Bar-sur-Aube se disputaient l'honneur d'héberger les demoiselles de Saint-Rémy. Aussi la médisance, la malignité — défauts provinciaux, dit-elle, — s'exercèrent à leurs dépens.

« Mme de Suremont, loin de s'offenser de ces avanies, parut en triompher. Elle nous traita avec tous les égards imaginables et prévint jusqu'au moindre de nos désirs. Cette femme charmante aimait les plaisirs et n'épargnait pas la dépense dans les fêtes qu'elle donnait et dont elle nous chargeait de faire les honneurs.

« Peu de temps après, nous allâmes faire une visite à M. l'évêque de Langres (2), qui nous reçut avec toute la

(1) *Seconds Mémoires justificatifs*, p. 17.

(2) M. de la Luzerne.

politesse et l'amitié possible. Un accueil aussi gracieux nous porta à réitérer nos visites, qui furent cependant moins fréquentes que nous ne l'aurions désiré. Nous allâmes ensuite chez Mme la baronne de Poutcher, à qui la marquise de Chabert nous avait recommandées, mais nous n'y fûmes pas reçues avec cette affabilité à laquelle nous nous attendions; il est vrai que le grand âge de la baronne, qui approchait de sa centième année, pouvait justifier ce manque de prévenances envers de jeunes personnes, et nous aurions eu grand tort sans doute de lui en vouloir.

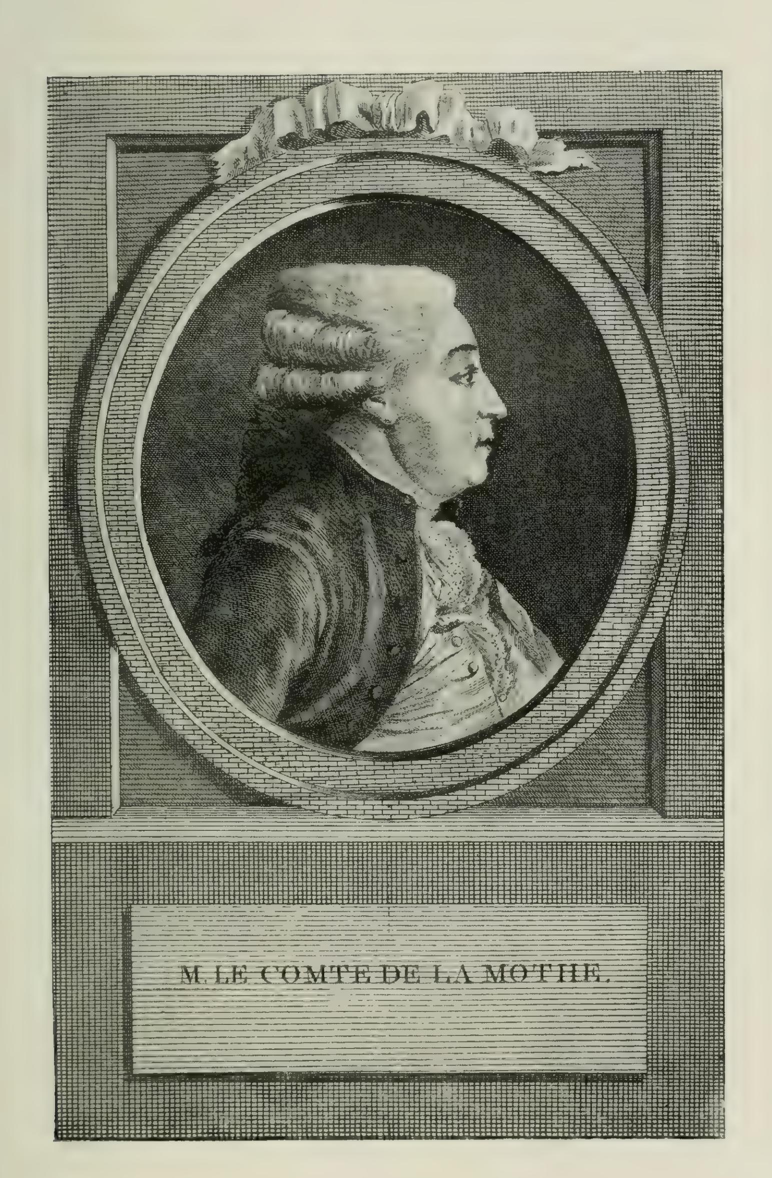
« Elle était à table quand on nous annonça : sa froideur repoussante n'étant pas d'un augure bien favorable, nous prîmes congé presque aussitôt et nous partîmes pour Chassie, qui est à huit lieues de distance de Bar-sur-Aube, où nous descendîmes au château de Mme la comtesse de Vilbertin, vers les six heures du soir; la manière gracieuse dont cette dame nous accueillit nous dédommagea amplement de la froideur de Mme de Poutcher.

« Nous passâmes huit jours chez Mme de Vilbertin, puis nous retournâmes à Bar-sur-Aube et nous reprîmes nos amusements ordinaires. Un des plus piquants était de jouer la comédie. M. de La Motte étant alors à Bar-sur-Aube fut chargé d'un rôle dont il s'acquitta de manière à exciter l'admiration générale. C'était le rôle de valet et moi j'avais celui de soubrette : nous partageâmes les applaudissements des spectateurs, et on vanta beaucoup la finesse et le naturel de son jeu et du mien. Les encouragements augmentèrent mon goût pour un amusement qui avait déjà beaucoup d'attraits pour moi et qui avait donné occasion à M. de La Motte de déployer des talents qui m'inspirèrent en sa faveur la plus forte prévention.

« Dès notre première entrevue, M. de La Motte eut pour moi des attentions particulières; il saisit toutes les occasions possibles de me prouver à quel point je l'avais intéressé et combien il désirait m'inspirer le sentiment que j'avais fait naître en son cœur; ses compliments n'avaient rien de fade, et tout ce qu'il me disait était l'expression de la franchise et de l'honneur. Il était bien fait de sa personne, élégant dans ses manières et persuasif dans ses discours; je ne pus m'offenser des intentions honorables qu'il manifesta : je l'écoutai avec plaisir, comme l'auraient fait en pareil cas mille personnes de mon sexe; ses agréments extérieurs et les qualités de son esprit me l'avaient fait trouver aimable, et ce sentiment en faveur d'un homme que l'on voit souvent lorsque l'on a le cœur libre ne diffère pas longtemps de l'amour.

« Bientôt nos cœurs s'entendirent et nous ne nous dissimulâmes plus ce que nous éprouvions l'un pour l'autre. Quelque flatteurs que soient pour M. de la Motte les aveux de beaucoup de femmes qui m'ont fait part de leur opinion sur son compte, je les tairai, et je me contenterai de dire que plusieurs d'entre elles me portèrent envie.

« Mme de Suremont s'aperçut de la passion de son neveu et elle fit tout ce qui dépendait d'elle pour la favoriser. Souvent elle permettait que nous fussions seuls sous prétexte de laisser à M. de La Motte la liberté de copier mon rôle et de me donner des leçons de déclamation, et ces moments n'étaient pas perdus pour l'amour. On observera sans doute qu'il était imprudent de souffrir ces tête-à-tête; mais jeune et sans expérience, soupçonnais-je le danger? Le plaisir que je goûtais dans ces entretiens ne me permettait pas de réfléchir à l'inconséquence qui pouvait se trouver dans cette conduite;


M. LE COMTE DE LA MOTHE.

et d'ailleurs Mme de Suremont ne nous eût pas laissés seuls si elle n'eût pas compté sur mon innocence et sur la discrétion de son neveu. J'avoue ingénuement que j'aimai M. de La Motte dès que son caractère me fut connu : il avait cette franchise qu'on ne rencontre que rarement parmi les gens du monde, et il joignait à cette qualité toute la politesse et les prévenances d'un homme de la cour. Il saisissait jusqu'à la moindre occasion de me plaire ; tout me donnait lieu de supposer que ses vues étaient honnêtes ; au moins je souhaitais qu'elles le fussent ; et il est si naturel de croire ce que l'on désire qu'il n'est pas étonnant que sa bonne foi ne m'ait point été suspecte.

« Je remarquai au bout d'un certain temps que M. de la Motte était devenu rêveur et mélancolique, sans qu'il me communiquât la cause de ses chagrins ; j'en fus vivement affectée et me permis de lui faire à ce sujet quelques questions auxquelles il répondit, en me suppliant d'aller à Paris voir mon frère, d'avouer à Mme de Boulainvilliers les sentiments que nous nous étions mutuellement inspirés et m'efforcer de la faire consentir à notre union.

« L'idée de lui annoncer une nouvelle à laquelle elle ne devait point s'attendre m'effrayait ; je ne l'avais jamais informée de la connaissance que j'avais faite de M. de La Motte, sans cependant que je pusse me rendre raison de cette réserve avec elle ; et je craignais qu'une confidence aussi tardive et aussi intéressée ne servît qu'à la courroucer contre moi. Mais sa bonté connue me rassura et je suivis le conseil de M. de La Motte.

« Quand ma résolution fut prise, je me retirai dans ma chambre pour écrire à mon frère et à Mme de Boulainvilliers. Je mandai à la marquise qu'ayant appris qu'il était arrivé à Paris, et brûlant du désir de le voir, j'allais me

mettre en route et que je comptais arriver dans la capitale le samedi suivant. Jusqu'à l'instant de mon départ, M. de La Motte me donna des instructions sur la conduite que je devais tenir, en me pressant de hâter mon retour pour compléter son bonheur et unir nos destinées.

« Personne dans la maison, pas même ma sœur, ne fut instruit de ce qui se passait. On était accoutumé aux attentions que M. de La Motte avait pour moi ; on parlait bien de notre mariage, mais seulement comme d'une chose en l'air et nullement à la veille d'être sitôt conclue.

« Le mercredi suivant, vers les trois heures du matin, je partis dans la diligence, et après un voyage des plus désagréables, j'arrivai à Paris, où je trouvai Julie, une des femmes de la marquise, qui m'attendait avec une voiture à la porte Saint-Antoine, dans laquelle je montai pour me rendre à l'hôtel de Boulainvilliers. J'étais impatiente de voir mon frère ; Julie savait qu'il avait reçu ordre de retourner à Brest, mais elle ne m'en dit rien, probablement parce que la marquise le lui avait défendu.

« Mme de Boulainvilliers me reçut avec tous les transports de joie qu'éprouve une mère tendre en revoyant une fille chérie dont elle a été longtemps séparée. Elle m'apprit alors que mon frère n'était plus à Paris et qu'il ne m'aurait pas fait part de son arrivée s'il avait pu prévoir qu'il eût dû repartir sitôt.

« Cette nouvelle inattendue me causa une peine extrême, mais ma bienfaitrice usa de tout son ascendant sur moi pour la dissiper. Quelle différence entre l'accueil qu'elle me fit et la manière dont me reçut son époux ! Le marquis, que je ne vis qu'un instant, affecta en ma présence la plus grande froideur, mais la tendresse et les

attentions de la marquise suffirent amplement pour m'en dédommager.

« Dans la soirée Mme de Boulainvilliers me fit plusieurs questions relatives à la ville de Bar-sur-Aube et à la manière dont nous y avions été reçues : elle me demanda quel genre d'amusements il y avait dans cette ville. Je saisis cette occasion pour lui parler des comédies que nous avions jouées ; et un coup d'œil qu'elle jeta à Mme de Tonnerre me fit soupçonner qu'elle était mieux instruite que je ne l'avais cru de ce qui se passait à Bar-sur-Aube ; ce qui ne laissait pas que de me surprendre beaucoup.

« Quelques moments après, la conversation étant ramenée sur le même sujet, Mme de Tonnerre me demanda quel rôle je jouais ordinairement : elle parut surprise que j'eusse choisi celui de soubrette de préférence à tant d'autres qui me convenaient mieux. « Mais, dit Mme de « Boulainvilliers, à qui donnait-on les rôles de valet ? « était-ce à un jeune homme ? » Je ne savais que penser de toutes ces questions, auxquelles néanmoins je ne pouvais me dispenser de répondre. « Oui, madame, « dis-je à la marquise, c'était à un jeune homme. » — « Comment le trouvez-vous ? » — « Il est aimable ; « il a reçu la plus belle éducation ; il sait la musique, il « danse à ravir ; on lui donne beaucoup de mérite, et il « joue la comédie comme un acteur consommé. » — La marquise ne put s'empêcher de sourire en voyant avec quel feu je faisais son éloge. Sa fille en fit autant, et Mme de Boulainvilliers me questionna de nouveau : « Dites-moi, je vous prie, qui écrivait vos rôles et vous « les faisait répéter ? » — « Le même jeune homme, « madame » ; et j'ajoutai à cette réponse quelques détails sur la famille de M. de La Motte.

« Ici les dames cessèrent de m'interroger, et nous

changeâmes de conversation. Au bout d'une demi-heure, Mme de Boulainvilliers se fit apporter les tragédies de Racine dont elle me donna quelques passages à déclamer, pour voir, dit-elle, comment je m'en acquittais, mais en effet pour avoir l'occasion de parler encore de M. de La Motte. « Il a donc bien des talents ? » me dit-elle en m'interrompant au milieu d'une tirade. — « Oh ! madame, « c'est un des hommes des plus accomplis qui existent. » — « Mais avec tant de talents, pourquoi préfère-t-il les « rôles de Jasmin ? » — « Il est sans doute beaucoup de « rôles qui lui conviendraient mieux ; mais il joue celui-là « supérieurement. » — « Dansez-vous quelquefois avec « lui ? » — « Très fréquemment. » Mme de Tonnerre, avec qui je me trouvais seule et qui était à peu près du même âge que moi, me fit encore des questions plus précises, et elle parvint plus aisément que Mme de Boulainvilliers à lire dans mon cœur. « Quoi, me dit-elle en riant, ce « M. de La Motte est assez présomptueux pour aspirer à « votre main ? » — « Oui, madame ; il a même poussé « la présomption jusqu'à me proposer de me faire « demander en mariage par sa mère, et il m'a confié « l'état de sa fortune et de ses espérances, comme si mes « sentiments devaient naturellement correspondre aux « siens. » — « Qu'avez-vous répondu, ma bonne amie ? » — « Que je prierais Mme de Boulainvilliers de consentir « à notre union. » — « Mais lui avez-vous fait quelque « promesse ? Avez-vous pour lui une prédilection bien « décidée ? » — « Oui, sans doute. » — « En ce cas, je « dois croire qu'il est digne de la préférence que vous « lui accordez ! » — « Puisque vous approuvez mes sen- « timents pour M. de La Motte, faites-moi la grâce d'em- « ployer tout l'ascendant que vous possédez sur Mme de « Boulainvilliers pour l'engager à ne pas s'opposer à « notre union. Profitez, je vous en conjure, des moments

« où vous serez seule avec elle pour lui parler en ma « faveur : dites-lui que M. de la Luzerne, évêque de « Langres, lui donnera, si elle le désire, les renseigne- « ments les plus capables de la satisfaire, touchant la « famille de M. de La Motte qui lui est très connue : « annoncez-lui même, je vous prie, qu'il est chargé par « Mme de La Motte de me demander en mariage pour son « fils. »

« Il est bon d'observer que j'avais écrit de mon côté à ce prélat pour le prier de négocier cet arrangement auprès de la marquise. Une dame de mes amies m'avait assuré que je pouvais d'autant plus compter sur lui pour le succès de mes désirs que Mme de Boulainvilliers avait pour ses opinions la plus grande déférence. De son côté, Mme de Tonnerre se chargea de parler à sa mère en ma faveur ; et cette femme généreuse, qui ne désirait que mon bonheur, me pria seulement de ne pas agir avec précipitation dans une affaire aussi sérieuse. La marquise me donna en cette occasion les conseils les plus sages et les plus persuasifs, s'ils n'eussent pas eu à lutter contre un amour profondément gravé dans mon cœur. Elle m'avertit de me défier d'une passion qui n'existait peut-être que dans mon imagination facile à s'enflammer.

« C'est, me disait-elle, l'amant de comédie qui vous a « intéressée ; mais persuadez-vous bien qu'il aurait été « aussi tendre, aussi séduisant, en s'adressant à toute « autre femme qui aurait eu votre rôle à remplir ; « d'ailleurs, ma chère enfant, l'absence est la pierre de « touche de l'amour. Employez le temps que vous « passerez ici à bien sonder vos dispositions. Si vos « sentiments tiennent bon contre l'absence et contre « l'examen auquel vous les soumettrez, je serai alors la « première à donner les mains à une union sagement

« méditée et qui sera évidemment nécessaire à votre
« bonheur ; mais n'oubliez pas, ma bonne amie, que de
« toutes les démarches possibles, le mariage est sans
« contredit celle qui exige le plus de réflexions, et
« qu'une personne dont les yeux sont fascinés par
« l'amour n'est pas toujours disposée à soulever le
« bandeau qui l'empêche d'apercevoir le danger qui
« l'environne. Surtout mettez votre amant à l'épreuve :
« assurez-vous de la sincérité de ses sentiments et
« tâchez de découvrir s'il n'a pas quelques défauts qu'il
« soit de son intérêt de vous cacher aujourd'hui, et qui
« dans la suite pourraient vous rendre malheureuse. »

« C'était ainsi que Mme de Boulainvilliers cherchait à me dégoûter d'une union dont elle redoutait les suites : elle savait sans doute, par sa propre expérience, que le mariage n'est pas toujours l'état le plus heureux que l'on puisse choisir ; et cette conviction lui faisait désirer que je rompisse les liens qui m'attachaient à M. de La Motte. Elle voulait m'épargner les regrets, les larmes le désespoir qui sont le partage d'une femme crédule qu'un fourbe a trompée.

« Mme de Boulainvilliers, peu satisfaite des engagements que mon cœur avait pris, consentit néanmoins à écrire sur ce sujet à M. l'évêque de Langres, qui était alors à Paris ; et le lendemain, ce prélat vint lui rendre une visite. Elle en fut d'autant plus charmée que depuis longtemps elle désirait faire sa connaissance, ayant la plus haute opinion de ses talents et de son mérite. Dès qu'il fut entré dans le salon, je me retirai pour ne pas être présente à un entretien qui devait rouler sur mon compte.

« J'attendis avec une impatience indicible le résultat de cette conférence. Le lendemain matin, M. l'évêque de Langres lui-même daigna me faire part de ce que je

désirais tant d'apprendre et me laissa entrevoir que ma bienfaitrice pourrait à la longue consentir à combler mes vœux. Quant au marquis, il déclara qu'il ne se mêlait jamais de faire des mariages; que j'étais une étourdie et qu'il n'avait point de consentement à me donner.

« Mme de Boulainvilliers aurait bien voulu que je passasse un mois avec elle; je désirais de mon côté retourner à Bar-sur-Aube et elle ne put résister longtemps à mes insistances. Comme nous étions alors dans la semaine sainte, elle voulut, avant de nous séparer, me conduire à Longchamps, au concert spirituel; elle me fit encore les plus fortes remontrances, jusqu'à ce qu'enfin, ayant perdu l'espoir d'ébranler ma résolution, elle me donna douze louis pour payer les frais de mon voyage, me serra longtemps contre son cœur et je partis pour Bar-sur-Aube.

« Malgré l'ardeur avec laquelle je désirais voir arriver l'instant qui devait me rapprocher de M. de La Motte, je ne pus quitter ma bienfaitrice sans les regrets les plus cuisants. Cette séparation, qui dans tous les temps avait été très douloureuse pour moi, le fut encore davantage en cette circonstance, par le chagrin de n'avoir point vu mon frère, et celui surtout de n'avoir pas obtenu un consentement formel qui avait été le principal objet de mon voyage. Je ne pouvais pas insister plus que je ne l'avais fait, sans manquer à la modestie de mon sexe et à la déférence que je devais aux désirs de Mme de Boulainvilliers; elle aurait pu trouver de l'ingratitude et une imprudence coupable dans mon obstination à rejeter ses avis, et il m'en coûtait trop de l'affliger à ce point.

« En approchant de Bar-sur-Aube, toutes les réflexions désagréables s'évanouirent, pour faire place aux émo-

tions les plus douces. Je n'étais plus éloignée de cette ville que de deux lieues, quand je vis paraître M. de La Motte qui, ayant su le jour où je devais arriver, par ma sœur à qui je l'avais mandé, s'était fait une fête de venir à ma rencontre. Je ne pus me refuser à l'invitation qu'il me fit de m'arrêter quelques instants chez sa mère qui avait une charmante maison de campagne près de l'endroit où il me joignit.

« Cette dame me reçut de la manière la plus gracieuse et en même temps la plus flatteuse pour mon amour-propre, quand mon cœur n'y aurait pas été intéressé. La nouvelle de mon départ de Paris et de ce qui en était l'objet avait transpiré à Vendhurst (village où était située la maison de campagne de Mme La Motte), mon retour fit dire hautement que j'allais épouser le fils de cette dame, et que je revenais de Paris munie du consentement de la marquise et de celui de mon frère. Il semblait, à la manière dont tout le monde me fêtait, que j'avais fait plusieurs années d'absence.

« Les transports de M. de La Motte, en me revoyant, se devinent plus aisément qu'il n'est possible de les exprimer; mais après les premiers instants consacrés à savourer le charme de notre réunion, son visage épanoui par la joie changea tout à coup : sa tête tomba sur sa poitrine et il resta plongé dans une rêverie profonde. Mon silence sur l'issue de mes démarches lui avait appris que tout n'allait pas au gré de ses vœux, et l'excès de son amour ajoutait encore à ses craintes.

« Tant que nous ne fûmes pas seuls, j'évitai de m'expliquer : mais au premier instant favorable, je lui rendis un compte exact de tout ce qui s'était passé pendant mon séjour à Paris. Il soupira ; la réserve et les réflexions de Mme de Boulainvilliers le désolaient ; cependant l'espoir lui était permis et il faisait tous ses efforts

pour se plier aux circonstances, lorsqu'il s'aperçut, par des indices d'agitation qui n'étaient visibles que pour lui, qu'il me restait des inquiétudes dont je ne lui avais pas fait part. Je ne pus résister à ses instances et à ses supplications; et je lui avouai que malgré les promesses de la marquise, j'avais lieu de craindre qu'elle ne consentît jamais à notre union. Cet aveu réduisit M. de La Motte au désespoir; il me représenta qu'il s'agissait du bonheur de ma vie et de la sienne et que tout devait céder à cette considération. Ses arguments me persuadèrent et je lui promis de faire tout ce qui dépendrait de moi pour vaincre les obstacles que l'on opposait à l'accomplissement de ses vœux.

« Ce que la modestie et ma crainte d'affliger Mme de Boulainvillers m'avaient rendu impossible, l'amour et les prières de l'homme que je chérissais me le firent entreprendre. J'osai annoncer à la marquise que mon bonheur dépendait de mon union avec M. de La Motte, et que si elle ne voulait pas enfin m'accorder son consentement, il me serait affreux de lui déplaire, mais que je serais forcée de céder à ma destinée. J'écrivis par la même poste à M. l'évêque de Langres et je suppliais ce prélat qui, déjà m'avait témoigné beaucoup de bienveillance, de vouloir y mettre le comble, en se chargeant d'être mon médiateur auprès de Mme de Boulainvilliers (1).

« Je comptais beaucoup sur les sollicitations de M. l'évêque de Langres et sur la sensibilité de ma bienfaitrice : mais ce n'était pas au point d'être à l'abri de mille inquiétudes cruelles qui me plongeaient dans une

(1) Rétaux de Villette prétend que l'évêque de Langres fut l'amant de Mlle de Valois, dont la grossesse fut le résultat de cette aventure. Et le prélat, pour cacher cet événement aurait lui-même arrangé le mariage avec le comte de La Motte (1779).

sombre mélancolie. N'ayant point reçu de réponse à ma première lettre, j'en écrivis successivement deux autres et j'attendais avec une impatience inexprimable l'instant qui devait décider de mon sort. Je ne confiai cependant pas même à ma sœur ou à M. de La Motte les craintes dont j'étais assaillie ; c'eût été les affliger en pure perte sans diminuer en rien mes inquiétudes.

« Qu'on juge de l'excès de ma joie lorsque je reçus de la marquise la permission d'épouser M. de La Motte, et de l'épouser à l'époque fixée par ses parents. Aucun obstacle ne s'opposant alors à notre union, nous ne nous occupâmes que des moyens d'en accélérer l'heureux jour.

« M. de Boulainvilliers ayant refusé de signer mon contrat de mariage, M. Arminot, seigneur de Bouchemin, qui était un de mes parents, fut nommé à cette occasion subrogé tuteur. La cérémonie nuptiale se fit à minuit, et l'église était remplie de spectateurs que l'intérêt ou la curiosité y avaient attirés. Ma sœur était présente, mais son air mélancolique et rêveur n'annonçait pas qu'elle fût satisfaite. Un pressentiment funeste qu'elle ne pouvait écarter semblait lui dire que notre union était formée sous de malheureux auspices.

« Le lendemain, Mme de Suremont donna un grand dîner à l'occasion de mon mariage. Le nombre des convives était prodigieux et la profusion régnait partout. Le dîner fut suivi d'un bal qui se prolongea jusque bien avant dans la nuit.

« Quelque temps après, je me rendis à Fontette avec ma sœur ; nous y arrivâmes le samedi, et le lendemain dimanche nous allâmes à la grand'messe. A notre entrée dans l'église, tous les paysans se levèrent pour nous faire honneur à titre d'enfants de leur ancien seigneur, le baron de Saint-Remy. Nous fûmes conduites dans le banc qu'il occupait, et le curé vint nous y

présenter l'eau bénite, selon l'usage. Après la messe, on sonna les cloches en notre honneur : tous ces bons villageois s'empressèrent à l'envi de nous témoigner, à leur manière, la satisfaction qu'ils avaient de nous voir; et nous leur donnâmes, de notre côté, une somme suffisante pour boire et se bien divertir. Nos santés furent répétées mille et mille fois, sans oublier celle du baron de Saint-Remy de Valois, dont on souhaita le prompt retour. On nous conduisit à la maison jadis occupée par nos ancêtres et on nous fit voir les domaines qui leur avaient appartenu. Je ne pus me défendre, à cette vue, d'une réflexion bien affligeante. « C'est ici, me « dis-je, où mes aïeux ont vécu heureux et tranquilles, « où j'aurais pu jouir des mêmes avantages si mon « malheureux père eût été plus prudent et moins cré- « dule : regrets superflus ! Il a été la victime de sa fai- « blesse, et ses funestes effets ont rejailli sur ses enfants. « Déchu en quelque sorte de son rang, il avait pu sur- « vivre à cette première disgrâce; mais lorsque tous les « maux étaient venus fondre à la fois sur sa tête et qu'il « s'était vu, dans une maladie cruelle, isolé de tout sou- « tien et de toute consolation, couché sur un chétif gra- « bat, dans un de ces hospices ouverts à l'indigence, son « cœur s'était brisé, et il est mort de douleur ! Consé- « quence désastreuse d'une première indiscrétion ! »

« Au bout de quelques mois de mariage, j'accouchai avant terme de deux enfants morts. Ma vie fut en danger pendant six jours; mais la force de ma constitution et ma jeunesse me rendirent à la santé en peu de temps, et je me vis bientôt assez bien rétablie pour faire des visites aux personnes qui avaient eu la bonté de prendre intérêt à ma situation (1). »

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy,* t. I, pp. 279 et suiv.

Dans le « Second mémoire justificatif », Mme de La Motte présente une version plus concise, moins romanesque, surtout moins idyllique, peut-être plus véridique.

Au moment où sa sœur se retire aux Ursulines, elle déclare que ses affaires étaient en trop bon chemin avec le sieur de La Motte pour qu'elle pût songer à se cloîtrer.

« Cependant, ajoute-t-elle, mon embonpoint augmentait de jour en jour; je me voyais forcée de déclarer mon état. La Motte se chargea de l'annoncer à sa mère qui, de son côté, en instruisit Mme de Suremont. Mais ce qui devenait le plus embarrassant, c'était d'apprendre cette nouvelle à la marquise de Boulainvilliers. Comme il n'y avait pas de temps à perdre et qu'on ne pouvait point s'empêcher de la prévenir sur un mariage que les circonstances rendaient nécessaire, on arrêta que Mme de Suremont écrirait à cette bienfaisante protectrice, qu'elle lui représenterait M. de La Motte comme un jeune homme de qualité, qui avait les plus grandes espérances à prétendre et qu'elle lui demanderait son agrément pour cette *illustre* alliance. La marquise crut tout, approuva tout, bientôt *on maria la faim avec la soif,* car M. de La Motte n'avait rien, ni moi non plus. Il fit monter sa fortune à six mille livres, par son contrat de mariage; apparemment qu'ils étaient hypothéqués sur les brouillards de la Marne, car jamais il n'a vu une obole du capital ni des intérêts (1). »

Cette version est d'ailleurs confirmée par l'opinion publique, dont le comte Beugnot nous a transmis un écho fidèle.

(1) *Seconds Mémoires justificatifs*, p. 18.

« Ma correspondance me tenait au courant de la vie que menaient ces dames et de leurs aimables espiègleries. J'appris que Mlle de Saint-Remi, l'aînée, avait fini par distinguer sérieusement M. de La Motte, neveu de M. de Suremont. On me disait que ce cœur si haut avait enfin trouvé son maître; mais je m'étonnais un peu du lieu où il avait été le chercher.

« M. de La Motte était un homme laid, mais bien fait; habile à tous les exercices du corps et, en dépit de sa laideur, l'expression de sa figure était aimable et douce. Il ne manquait pas entièrement d'esprit et ce qu'il en avait était tourné vers les aventures subalternes. Il était gentilhomme et le troisième de son nom qui servait dans le corps de la gendarmerie. Son père, chevalier de Saint-Louis et maréchal des logis dans ce corps, avait été tué à la bataille de Minden. Dénué de toute espèce de fortune, il avait cependant eu le talent de se noyer de dettes et ne vivait qu'à force d'industrie et de la pension obligée de 300 livres, que M. de Suremont, son oncle, lui faisait pour le soutenir dans la gendarmerie.

« On court risque de ne pas être entendu aujourd'hui lorsqu'on parle de la gendarmerie, où M. de La Motte servait.

« Ce corps conservait l'ancienne bannière de ces gendarmes si renommés dans les temps anciens, où un homme armé et à cheval était une puissance. La gendarmerie était encore, avant 1787, époque où elle fut supprimée, le premier régiment de cavalerie de France; les simples cavaliers avaient rang d'officiers et obtenaient comme tels la croix de Saint-Louis. Ce corps était le refuge de la noblesse pauvre et recevait aussi des bourgeois qui ne pouvaient plus se faire jour dans les autres corps de l'armée. La gendarmerie conservait intacte la plus brillante réputation de valeur; mais comme les simples

gendarmes avaient dans leur service beaucoup de choses communes avec les soldats de tout autre régiment, ils ne jouissaient individuellement que d'une fort médiocre considération. Le dernier sous-lieutenant d'infanterie se croyait et était cru au-dessus d'un gendarme. M. de La Motte, avec une bonne conduite, pouvait faire exception, parce que son nom le recommandait pour de l'avancement; mais la bonne conduite était de tous les moyens de parvenir celui dont il était le moins capable.

« Dans le même mois on m'écrivait qu'il était sérieusement question du mariage de Mlle de Saint-Remi, l'aînée, avec M. de La Motte; que le mariage était arrêté et, qui plus est, avec l'approbation de l'évêque de Langres, et enfin que le mariage était célébré. Chacune de ces nouvelles redoublait, en se succédant, l'étonnement que m'avait causé la précédente et il restait à son comble, lorsque j'appris, le mois suivant, que Mme de La Motte était heureusement accouchée de deux garçons, mais qui n'avaient vécu que quelques jours. La dernière circonstance ravalait à la classe des événements fort vulgaires un hymen qui jusque-là paraissait si étrange. Tout s'expliquait, jusqu'à l'approbation de l'évêque de Langres, qui n'avait été, de la part du prélat, qu'un consentement forcé.

« Mme de Suremont avait été trompée jusqu'au bout par Mlle de Saint-Remi et par son neveu. Lorsqu'elle fut instruite de l'insulte qu'ils avaient faite à sa maison, elle en renvoya la première et en interdit l'entrée à l'autre. Ils allèrent se réfugier chez Mme de Latour, sœur de M. de La Motte, qui, n'ayant elle-même qu'un peu moins de ce qu'il lui fallait pour vivre, ne pouvait pas longtemps supporter la survenance de deux nouveaux venus.

« Mlle de Saint-Remi avait aliéné deux ans de sa pension pour le prix de 1,000 francs, avec lesquels elle pourvut de son mieux à la part de représentation que lui imposait la cérémonie nuptiale ; M. de La Motte vendit dans le même dessein, pour 600 francs comptant, un cheval et un cabriolet, qu'il avait achetés à crédit à Lunéville. Ainsi commença le nouveau ménage (1). »

Quelques mois après, le congé de M. de La Motte étant expiré, il dut rejoindre son corps à Lunéville, et son épouse alla passer le temps de son absence dans un couvent de Bénédictines.

« Je trouvai beaucoup d'agréments dans ce couvent ; je m'y fis plusieurs amies et quelques ennemies par contre-coup. L'envie et la haine s'introduisent jusque dans l'enceinte des monastères, aussi facilement qu'au milieu des cercles du grand monde. Je ne tardai pas à m'apercevoir, à des froideurs et à des chuchoteries affectées, que quelque chose se tramait contre moi ; j'appris bientôt après que j'étais en butte aux calomnies les plus noires et que l'on allait même jusqu'à prétendre que je n'étais que la maîtresse de M. de La Motte. Une des religieuses, qui m'était très attachée, me fit part des soupçons que l'on avait répandus sur mon compte et me conseilla d'envoyer mon extrait de mariage à M. l'évêque de Nancy, en me disant que ce moyen servirait infailliblement à réhabiliter ma réputation dans l'esprit de ses consœurs, sans qu'elle fût compromise elle-même, ni qu'on la soupçonnât d'avoir révélé leur secret. Je profitai de ce conseil, et j'écrivis sur-le-champ à Mme de La Motte pour la prier de m'envoyer, par le retour de la poste, mon extrait de mariage. Aussitôt qu'il me fut

(1) *Mémoires du comte Beugnot*, ch. I.

parvenu, je le remis entre les mains de la supérieure, qui me dit de le faire passer à M. l'évêque de Nancy. Ce prélat écrivit à cette dernière pour lui demander que, si quelques-unes des dames avaient conçu des soupçons sur la légitimité de mon mariage, il avait en sa possession un titre qui en prouvait le peu de fondement, et qu'il leur laisserait la liberté de l'examiner. Cette lettre produisit l'effet qu'il était tout naturel d'en attendre : tous les nuages se dissipèrent et mes yeux ne virent plus que des visages sereins et des physionomies riantes. Fâchées de m'avoir jugée si légèrement, les religieuses voulurent, à force de prévenances et d'attentions, me faire oublier les torts qu'elles avaient eus envers moi ; de mon côté je ne me permis aucune plainte sur leurs procédés à mon égard : je parus avoir tout oublié, et cette conduite me ramena tous les cœurs que m'avaient enlevés la haine, la jalousie, ou d'injustes préventions.

« Depuis ce moment, le séjour du couvent devint pour moi plus agréable que jamais ; mes jours s'écoulèrent dans cette sérénité délicieuse qui est le fruit du contentement de l'âme ; et lorsque M. de la Motte m'écrivit pour me prier d'approcher de Lunéville, où il était en quartier, j'éprouvai les regrets les plus vifs de me séparer des bonnes amies que je laissais dans ce couvent.

« Je suis assez vaine pour croire que l'affection dont elles me donnèrent des preuves à mon départ n'était point simulée ; presque aucune d'elles n'eut la force de me faire ses derniers adieux, et pas une seule ne voulut me voir monter en voiture.

« A mon arrivée à Lunéville, je reçus plusieurs lettres des religieuses du couvent que je venais de quitter : elles m'assuraient de leurs regrets et de la continuation de leur attachement. L'article des adieux n'était pas oublié ; elles ne croyaient pas, disaient-elles, devoir me

faire des excuses sur la manière un peu brusque dont elles m'avaient quittée; l'affliction que leur causait mon départ en avait été l'unique cause, et il leur en eût trop coûté de recevoir mes adieux. Ces lettres, avec beaucoup d'autres, m'ont été arrachées des mains à mon entrée à la Bastille.

« Les attentions et les égards dont je fus comblée à mon arrivée à Lunéville étaient de nature à flatter mon amour-propre, si toutefois la vanité eût été ma passion dominante; mais, sachant apprécier ce que l'on voulut bien appeler mes agréments personnels, j'aimai mieux attribuer à la simple politesse et à la considération que M. de La Motte s'était acquise toutes les honnêtetés dont j'étais l'objet; peut-être aussi que ma naissance, mes alentours et ma vivacité, qui était extraordinaire, fixaient sur moi l'attention des personnes qui étaient à portée de me connaître.

« Le maréchal de Castries, qui commandait les gendarmes, était alors à Lunéville et affectionnait beaucoup M. de La Motte, qui comptait sur un avancement prochain, lorsque M. le maréchal fut nommé ministre de la marine et remplacé dans son commandement par le marquis d'Autichamp.

« Le départ de M. de Castries fut un événement d'autant plus fâcheux pour nous que, malgré les promesses magnifiques de son successeur, il ne nous rendit aucun service réel. Instruit de notre situation, M. d'Autichamp nous dit que, ne pouvant rien faire pour nous à Lunéville, il nous conseillait de nous rendre dans la capitale, où les bons offices du maréchal de Castries et le crédit de Mme de Boulainvilliers pourraient nous être très avantageux, et il promit d'employer tous ses amis pour procurer à M. de La Motte un poste honorable et lucratif. Son conseil nous parut trop sage pour être négligé, et

nous nous disposâmes, M. de La Motte et moi, à nous rendre à Paris; mais, peu de jours avant notre départ, nous n'apprîmes pas sans surprise que le marquis d'Autichamp n'avait nullement eu en vue que mon mari fût du voyage et qu'il entrait dans son plan de m'accompagner lui-même.

« Je remerciai le marquis de l'honneur qu'il voulait me faire et je lui dis que si M. de La Motte ne pouvait point obtenir un congé, je me proposais de différer mon voyage. On m'objecta la nécessité de l'entreprendre incessamment et l'impossibilité pour M. de La Motte, qui avait déjà obtenu deux congés depuis peu, de s'en procurer un troisième; il en fit néanmoins la demande, et piqué du refus qu'il essuya, il quitta le corps (1). »

Plus agressive encore dans son « Mémoire justificatif », Mme de La Motte déclare qu'elle fut obsédée à Lunéville par les *Lovelaces* de l'armée, et surtout par un scélérat qui, ne pouvant arracher à sa vertu des faveurs impudiques, voulut la forcer à les vendre par indigence, en forçant son mari à quitter son corps, dont la solde suffisait à son existence. « Ce scélérat, dit-elle, est le marquis d'Autichamp, connu à la cour par ses basses intrigues et par sa débauche, et dans l'armée par ses exactions et sa rapacité (2). »

Rétaux de Villette explique moins galamment l'aventure : « M. d'Autichamp, qui commandait le corps (la gendarmerie de Lunéville), ne vit pas plus tôt Mme de La Motte qu'il en devint éperdument amoureux. Ivre de sa passion, il la laissait apercevoir à tout le monde, et Mme de La Motte, s'affichant trop aussi, contraignit bien-

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. I, pp. 205 et suiv.

(2) *Seconds Mémoires justificatifs*, p. 19.

tôt son mari de la retirer d'entre les bras de son commandant et de quitter son corps. »

De nouveau dans un cruel embarras, Mme de La Motte n'hésite pas à s'adresser à ses protecteurs de jadis, le marquis et la marquise de Boulainvilliers, malgré tous les désagréments que, de son aveu, l'amour du marquis lui avait causés. Mais sa délicatesse devait se taire devant les grands projets de légitimation; et puis une Valois honore ceux dont elle accepte les bienfaits.

Le ménage se dirige donc sur Strasbourg, où se trouvaient M. et Mme de Boulainvilliers; mais ceux-ci étant partis pour Saverne, ils allèrent les rejoindre. La marquise, toujours affectueuse et tendre, les accueillit avec bonté.

C'est à Saverne que Mme de La Motte vit, pour la première fois, le cardinal de Rohan; elle lui fut présentée « et trop recommandée » par la marquise. Et le prince lui fit un accueil dans lequel elle vit pour l'avenir le plus heureux des présages!

Peu de jours après, le marquis et la marquise quittaient Saverne, invitant le couple à accepter un appartement dans leur hôtel de Paris. Mais comme il était survenu quelques affaires à M. de La Motte, qui exigeaient sa présence à Bar-sur-Aube, sa femme fut obligée d'y retourner avec lui. Enfin, le laissant seul, elle se rendit à l'invitation de ses protecteurs et partit pour Paris, où l'appelaient de grandes destinées.





CHAPITRE III

A l'aventure.

Mort de la marquise de Boulainvilliers. — Le marquis poursuit la comtesse de ses assiduités. — Amant des deux sœurs ? — Le tempérament de Jeanne. — Le prix de ses charmes. — Le comte d'Artois. — Les grands en rut. — Les réclamations de la comtesse. — La voiture de Beugnot. — La misère dorée. — Aventurière !

En arrivant à Paris, Mme de La Motte trouva sa bienfaitrice au lit, gravement malade. Les médecins, MM. Gard et La Motte, prévenus par la jeune comtesse, cachèrent d'abord à Mme de Boulainvilliers le danger de son état; mais des symptômes non équivoques annonçaient la petite vérole, qu'une fièvre violente accompagnait.

« A entendre M. de Boulainvilliers, son épouse n'était que légèrement indisposée ; les médecins avaient beau lui répéter qu'ils n'étaient pas sans de vives inquiétudes à ce sujet, il faisait l'incrédule, prétendant qu'ils se trompaient et que sa femme avait très bien reposé la nuit précédente. Si les médecins lui répondaient que la comtesse de La Motte leur avait assuré le contraire, il levait les épaules en disant que je n'en savais rien, et que

Victoire (une des femmes de la marquise, qui était continuellement auprès d'elle) n'avait pas plus de doute que lui sur le peu de danger où était sa maîtresse. Il la faisait quelquefois appeler pour qu'elle confirmât ce qu'il avait avancé; mais elle avouait bonnement qu'elle ne pouvait pas en juger et qu'elle s'en rapportait à l'avis des médecins. Victoire n'étudiait pas, avec une aussi scrupuleusse attention que je le faisais, les symptômes de la maladie de Mme de Boulainvilliers, ou peut-être avait-elle moins d'expérience que moi, qui, pendant mon séjour au couvent, avais eu de fréquentes occasions d'en acquérir, en rendant les soins de l'amitié aux pensionnaires malades. Aussi chaque fois que les médecins venaient faire leur visite, je leur rendais compte de mes observations sur l'état de la marquise, et un jour que son mari voulait les empêcher de monter dans sa chambre, sous le prétexte qu'elle avait très bien passé la nuit, qu'elle reposait peut-être encore et qu'il serait fâcheux de l'interrompre, je pris la parole et lui dis, avec une fermeté qui l'étonna, qu'il se trompait et que ces messieurs (en m'adressant aux médecins), à qui il appartenait de prononcer sur son état, que je croyais très dangereux, ne pouvaient plus être à portée d'en juger sûrement qu'en examinant de près les progrès de la maladie.

« L'état de Mme de Boulainvilliers devenait très alarmant, et il ne m'avait pas encore été possible d'avoir une conférence particulière avec les médecins. Cependant un jour que le marquis était absent, j'en profitai pour les arrêter quelques instants et leur demander s'ils étaient bien persuadés que la marquise fût aussi bien que l'affirmait son époux, et s'ils ne comptaient pas un peu trop sur son opinion. « Messieurs, ajoutai-je, l'intérêt que je « prends à la conservation des jours de Mme de Boulain- « villiers m'oblige de vous faire connaître le caractère

« du marquis. Si son épouse venait à mourir, comme « tout conspire à me le faire craindre, il s'en prendrait « sûrement à vous ; il publierait partout que vous vous « êtes trompés sur les causes de sa maladie, que vous lui « avez donné des remèdes qui n'ont fait qu'aigrir ses « maux ; enfin, que sans vous elle vivrait encore, et « votre réputation pourrait en souffrir. » Je finis par les supplier de parler clairement au marquis le soir même, et j'ajoutai qu'à mon avis il convenait que la marquise reçût les secours de l'Église au plus tard le lendemain matin. Les médecins parurent frappés de ces observations ; ils me promirent qu'ils reviendraient le soir et qu'ils parleraient à M. de Boulainvilliers.

« En effet, MM. Gard et de La Motte revinrent à l'heure qu'ils avaient indiquée ; et après être sortis de l'appartement de la marquise, ils allèrent trouver M. de Boulainvilliers pour lui annoncer que le danger était pressant et qu'ils ne répondaient plus des jours de son épouse. Il m'est impossible de rendre la fureur du marquis en entendant ces mots. « C'est sans doute la sotte frayeur de « Mme de La Motte, leur dit-il, qui vous fait parler ainsi ; « mais je m'étonne que des hommes d'esprit puissent « condescendre à écouter un enfant. » — « C'est d'après « nos propres observations, monsieur, que nous prononçons sur l'état de Mme la marquise ; nous croyons devoir « vous prévenir que nous allons faire appliquer les vésicatoires, et que demain matin il est à propos qu'elle « reçoive le viatique. » Ils firent alors appeler Victoire, pour lui répéter ce qu'ils venaient d'annoncer au marquis, afin qu'elle disposât doucement Mme de Boulainvilliers à se prêter au dernier expédient que les médecins avaient résolu de tenter pour sauver une vie si précieuse. Victoire avait reçu une éducation plus soignée que la plupart des filles de son état, et elle était plus capable

que toute autre de bien s'acquitter de la triste commission qui lui était confiée.

« Qu'on me permette de quitter un instant le lit de mort d'une femme dont je chérirai à jamais la mémoire, pour parler de l'homme qui, à aucun égard, ne méritait de lui appartenir.

« Pendant la maladie de ma bienfaitrice, le marquis de Boulainvilliers, nonobstant cette circonstance, et malgré mes dédains plus marqués, ne cessa de me persécuter et de me presser de répondre à une passion qui m'était devenue plus que jamais odieuse.

« Dans tous les temps, sa conduite envers la marquise avait été celle d'un mari indifférent pour sa femme ; il ne l'avait épousée que pour jouir de sa fortune et gratifier son ambition ; d'ailleurs, l'eût-il aimée, ses goûts dissolus avaient fermé son cœur à ces jouissances pures et paisibles, les seules qui soient désirables et qui ne se trouvent que dans l'union de deux êtres vertueux. Le marquis s'obstinait à ne pas convenir de l'état alarmant de sa femme pour ne pas être forcé de passer auprès d'elle des moments qu'il ne lui aurait consacrés qu'à regret. L'idée qu'il avait donnée de son caractère, sa conduite et le bruit public concouraient à faire croire que sa mort n'eût pas été pour lui une perte bien douloureuse ; mais il se serait cru cependant obligé de garder les apparences, s'il avait paru croire que ses jours étaient en danger.

« Quelques jours avant la mort de la marquise, il me fit prier de monter dans son appartement. Je m'y rendis, et je commençai par lui témoigner mes craintes sur l'état de sa femme et lui parlai du peu d'espoir qui me restait de sa guérison. « Eh bien ! ma bonne amie, me dit-il, « supposons, pour un moment, qu'elle vienne à mourir : « franchement dois-je la regretter ? N'avez-vous pas été

« témoin mille fois de ses caprices et de sa ridicule « jalousie ? Vous savez combien j'ai eu à souffrir de son « humeur bizarre dans notre voyage de Strasbourg : « ainsi je ne vois pas qu'il nous manque des motifs de « consolation. Quant à vous, vous n'en serez que plus « heureuse. » Le marquis ajouta qu'il avait eu des querelles fréquentes à mon sujet et que si je savais la plus petite partie de ce qu'il avait souffert pour moi, je ne pourrais lui refuser un peu de reconnaissance. Il me demanda ensuite si elle ne m'avait pas souvent confié des plaintes dont il était l'objet, dans le temps même où elle le tourmentait pour me nuire. Je ne disais mot, et profitant de mon silence il continua : « Ma femme ne « peut vivre longtemps : vous resterez à Paris ; je pla- « cerai votre mari dans un régiment, afin qu'il nous « laisse en repos et ne vienne pas souvent nous impor- « tuner. » Il me donna à entendre que mon mariage mettait ma réputation à l'abri de la censure, et que je pouvais user sans scrupule de mes privilèges. Enfin, ne voulant plus me laisser aucun doute sur ses intentions, il me fit, en termes clairs et précis, l'offre de partager sa fortune, en ajoutant que si ses filles se permettaient des réflexions sur sa conduite ou sur la mienne, il avait en son pouvoir des moyens sûrs pour leur fermer la bouche. Ce fut ainsi qu'il crut avoir aplani toutes les difficultés qui s'opposaient au succès de ses vues, en me démontrant d'une manière à laquelle il n'imaginait pas qu'il fût possible de résister les avantages qui résultaient pour ma vanité et mon intérêt de mon acquiescement à ses désirs.

« Il est sans doute inutile d'ajouter que ces offres, toutes brillantes qu'elles étaient, furent rejetées avec dédain et que, loin de lui témoigner cette reconnaissance à laquelle il se croyait des droits, j'eus besoin de toute

la force d'esprit dont j'étais capable pour contenir mon indignation. Je trouvai qu'un silence obstiné à toutes ces propositions insultantes était le seul parti qu'il me convînt de prendre avec un homme tel que le marquis. Il n'était pas à présumer que mes représentations eussent pu rappeler la vertu dans un cœur aussi dépravé que le sien. D'ailleurs, vu la disproportion de nos âges, son amour-propre ne lui aurait pas permis d'y prêter l'oreille, d'autant plus qu'elles auraient condamné des sentiments coupables qu'il s'était plu à nourrir depuis un long espace de temps. Un silence dédaigneux fut donc le moyen auquel je crus devoir recourir, quelque persuadée que je fusse que, par son crédit, son astuce, ses richesses et cette dissimulation qui le caractérisait, il trouverait mille occasions de me nuire, ainsi qu'à tous ceux qui m'étaient chers.

« Je quittai le marquis, bien résolue de l'éviter autant qu'il me serait possible. A mon retour, MM. le comte de Bourbon et le vicomte de Clairmont, que je trouvai dans le salon, me plaisantèrent sur la longueur de la conférence que je venais d'avoir avec M. de Boulainvilliers. J'avais pour moi mon innocence, et un sourire fut la seule réponse que je leur donnai.

« Jusqu'au moment où les médecins annoncèrent à M. de Boulainvilliers que l'état de la marquise exigeait qu'on lui administrât les sacrements, il avait lui-même donné ses instructions au portier qui avait ordre de dire que tout allait aussi bien qu'on pouvait le désirer ; que madame avait reposé ; que sa santé ne tarderait pas à se rétablir, etc., etc. ; de sorte que le public était trompé sur sa véritable situation. Le marquis ne doutait pas que, d'après ses bulletins favorables, sa mort, si elle avait lieu, ne fût imputée à l'ignorance des médecins, et il entrait dans son plan de venir à l'appui de cette opi-

nion. Mais on voit qu'il n'avait pu parvenir à m'en imposer, comme il avait espéré.

« Le marquis entra vers les neuf heures du matin dans la chambre de ma bienfaitrice, le jour où les secours de l'Église devaient lui être portés, pour s'informer si sa *chère épouse* avait bien passé la nuit. J'étais assise au pied du lit, et après m'avoir lancé un regard foudroyant, il me dit à voix basse : « Voilà deux heures « que je vous attends ; vous m'avez trompé ; mais vous « ne tarderez pas à vous en repentir. » Je ne prêtai qu'une faible attention à ces paroles, n'étant occupée que des souffrances de ma bienfaitrice et des craintes que j'avais de la perdre.

« Enfin arriva le moment solennel où elle reçut le viatique ; les plus proches parents de la marquise assistèrent à cette auguste cérémonie : tout annonçait qu'elle était l'avant-coureur de sa mort. La consternation était empreinte sur tous les visages, tant l'état de Mme de Boulainvilliers était désespéré. Tout le monde s'étant retiré après la cérémonie, je restai seule avec la malade ; je voulus passer la nuit à ses côtés. La fatigue et l'affliction avaient tellement épuisé mes forces que le lendemain matin j'étais à peine capable de me soutenir : mais je ne pouvais m'éloigner d'elle un seul instant ; quand même je l'aurais voulu, elle m'en aurait empêchée : si elle ne m'apercevait pas à côté de son lit, elle m'appelait d'une voix faible et me suppliait de ne pas l'abandonner. Cette femme infortunée avait presque entièrement perdu la vue, tant la petite vérole avait fait de progrès ; mais elle me tendait les mains avec tendresse ; je les saisissais avec empressement ; je les serrais contre mon cœur ou les portais à mes lèvres. Les efforts que je faisais pour étouffer mes sanglots étaient souvent infructueux, et quand les accents aigus de ma douleur frappaient ses

oreilles, elle poussait de profonds soupirs. « Vous « pleurez, me disait-elle ; qu'avez-vous donc, mon « enfant ? » Hélas ! je perdais tout en perdant une mère pour laquelle j'aurais donné ma vie ; et je me voyais contrainte, pour ne point l'affliger, de chercher des excuses à ma douleur et de la concentrer au fond de mon âme.

« Cette femme charmante, qui pendant sa vie avait fait les délices de la société par son esprit et ses grâces, et dont l'humanité et les procédés généreux avaient tant de fois forcé ses ennemis même à l'admirer, conserva jusqu'au dernier instant de sa vie cette paix de l'âme qui caractérise l'être vertueux; et le sourire était encore sur ses lèvres au moment où elle cessa d'exister.

« On n'avait pu me résoudre à quitter l'appartement de la marquise, et ce fut moi qui recueillis ses derniers soupirs. La mort, en la frappant, dispersa tous ceux qui l'entouraient et je restai seule auprès de ses restes sans vie. Il m'était impossible de m'arrêter à cette idée ! « Elle « est morte, et c'est pour jamais que je la perds ! » Cette idée terrible me faisait frissonner d'horreur. « Ma mère ! « m'écriai-je dans le délire du désespoir, n'abandonne « pas ta fille ; sans toi, que deviendra-t-elle ? Où trouvera-« t-elle un soutien? Qui sera son amie? » — Ces exclamations, et d'autres du même genre, qui indiquaient l'excès de ma douleur et le désordre de mon esprit, alarmèrent les gens du marquis, et on m'entraîna par force dans mon appartement.

« Ce déplorable événement me plongea dans la plus noire mélancolie. Tout me devint insipide; mes idées sombres me présentaient partout des objets sinistres et hideux. Il ne me restait plus d'amie assez tendre pour partager mes peines, assez expérimentée pour m'indiquer les

moyens de m'en épargner. Le marquis de Boulainvilliers n'était pas mon ami : de tous les ennemis que j'ai eus, il fut le plus cruel et le plus acharné. Fier de ses richesses, enorgueilli de l'ascendant qu'elles lui donnaient sur des âmes viles, il se livrait sans réserve à la dépravation de ses goûts ; et s'il était des circonstances où l'opinion publique lui paraissait mériter quelques regards, c'était par un vice de plus, l'hypocrisie, qu'il cherchait à se la rendre favorable.

« Mme de Boulainvilliers était morte depuis quatre jours; j'avais été transportée dans ma chambre, et le désordre de mes sens était tel qu'il ne me restait plus aucune idée de ce qui s'était passé. Ce ne fut que dans l'après-midi du quatrième jour que je commençai à recouvrer l'usage de ma raison; le souvenir affreux de la perte que j'avais faite se présentant alors à mon esprit, je tombai dans une convulsion terrible. La baronne de Fodoas et la vicomtesse de Crussol, filles de Mme de Boulainvilliers, qui avaient supporté notre perte commune avec plus de courage que moi, vinrent me voir et firent tout ce qu'elles purent pour me consoler.

« M. Gard, l'un des médecins de la marquise, me rendit aussi des visites fréquentes, et il eut pour moi les attentions les plus marquées : mais le mal était dans mon cœur et il n'était pas en son pouvoir d'y apporter remède.

« Le baron de Crussol vint également s'informer à diverses reprises de l'état de ma santé, et aussitôt que je pus sortir sans danger, il m'envoya sa voiture dont je fis usage pour prendre l'air, à dessein de recouvrer mes forces. La vicomtesse de Fodoas eut pour moi la même attention.

« Enfin ma santé se rétablit ; et quoique les procédés de M. de Boulainvilliers envers moi me dispensassent d'avoir

pour lui des égards, il avait été l'époux d'une femme qui était tout pour moi, et je me crus obligée de lui faire une visite de condoléance.

« Je n'ai jamais vu d'homme qui jouât plus gauchement le rôle d'un époux affligé. Charmé intérieurement d'être débarrassé d'un fardeau incommode, il affectait à l'extérieur la douleur la plus profonde et il mettait dans le deuil qu'il portait un appareil fastueux qu'il croyait propre à attirer sur lui les regards du public. Mais le marquis ne voyait dans cet événement qu'un moyen nouveau de grossir sa fortune, et il était homme à fermer les yeux sur les défauts d'une femme, pourvu que sa dot satisfît sa cupidité.

« On trouvera peut-être le tableau qui précède un peu chargé, mais j'ose assurer qu'il n'est que fidèle et que le marquis y est peint d'après nature. Quelque odieux que paraisse le caractère que je lui assigne, la vengeance n'a point guidé ma plume ; j'en appelle à toutes les personnes qui ont eu le malheur de le connaître : qu'elles prononcent, je ne crains pas d'être démentie.

« Ce ne fut donc que par respect pour la mémoire de Mme de Boulainvilliers que j'allai rendre au marquis une visite de condoléance. Je trouvai tout son appartement tendu de noir ; et aussitôt qu'il m'aperçut, il crut devoir se mettre à l'unisson en affectant un air sombre et abattu, comme s'il avait le cœur brisé de douleur... Mais il avait beau faire : cette affliction simulée ne suffisait pas pour masquer son contentement intérieur qui perçait malgré lui. « Hélas ! mon enfant, avec un son de voix « qu'il tâchait de rendre lamentable, je ne suis pas bien ; « mais vous-même, comment vous trouvez-vous ? » Je pris un siège et je m'assis à quelque distance de l'hypocrite, afin de mieux l'observer.

« Lorsqu'il recevait une visite, il prenait un air solen-

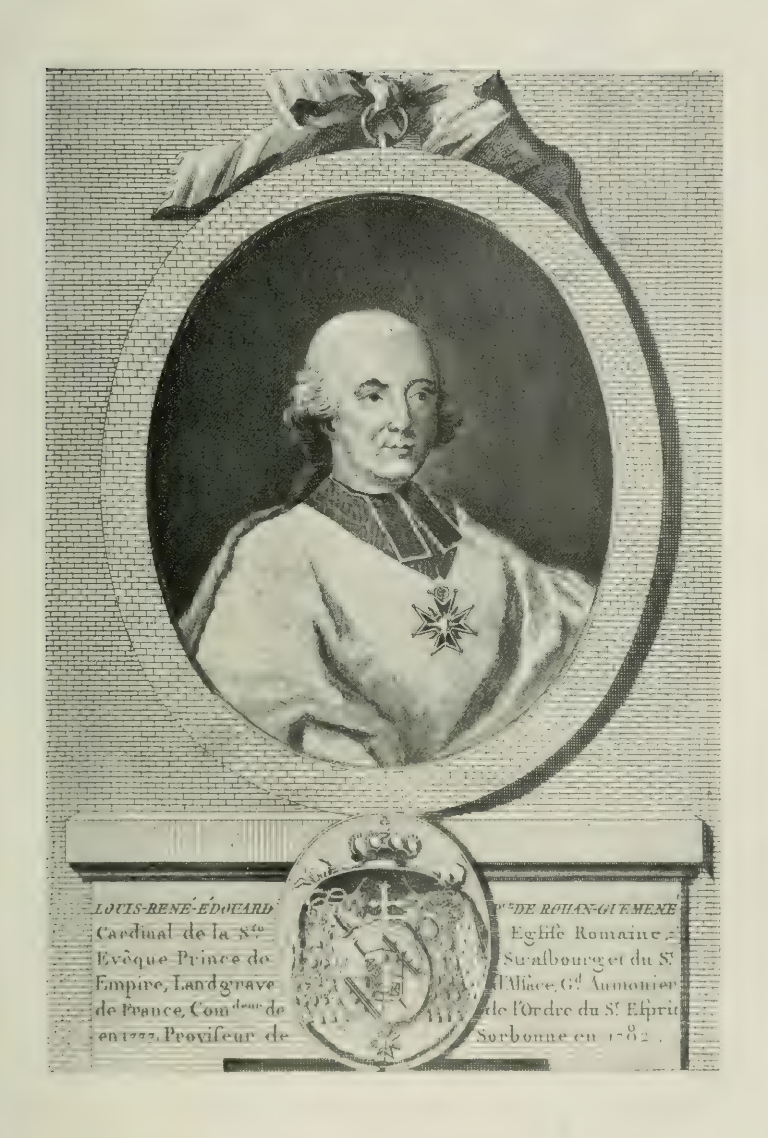
nel et lugubre qui disparaissait avec les visiteurs; et dès qu'ils étaient hors de sa vue, il ne manquait pas d'éteindre toutes les bougies, n'en réservant qu'une petite qui servait à rallumer les autres, quand quelqu'un se faisait annoncer. Ce mélange d'avarice et d'orgueil dans l'âme du marquis donna lieu à une scène dont j'ai été témoin oculaire et que je vais rapporter.

« Un écuyer du prince de Conti étant venu faire au marquis des compliments de condoléances de la part de Son Altesse, M. de Boulainvilliers ne l'eut pas plutôt entendu nommer qu'il courut au plus vite d'une pièce à l'autre allumer toutes les bougies, sans s'apercevoir que la personne annoncée était déjà à la porte de la première pièce, d'où elle examinait, non sans surprise, l'agilité et l'adresse du marquis à illuminer ses appartements. Je me levai pour engager l'écuyer à avancer et à prendre un siège, mais il craignait sans doute de perdre la perspective, et il aima mieux rester à la place qu'il avait choisie d'abord. J'avais beau parler à M. de Boulainvilliers; il était si occupé de son *illumination* qu'il ne m'entendait pas et se contentait de me faire signe de ne pas l'interrompre. J'avais besoin de toute ma prudence pour ne pas éclater de rire, et le sang-froid de l'écuyer était aussi plaisant que le reste.

« Enfin le théâtre étant parfaitement éclairé, notre époux tragi-comique se prépare à jouer son rôle. Il s'avance à pas lents vers l'écuyer, avec un visage abattu et la démarche d'un homme qui peut à peine se soutenir. Arrivé près de lui, il lève les yeux vers le ciel, tire de sa poche un grand mouchoir pour essuyer les larmes qu'il est supposé répandre. « Voyez, monsieur, lui dit-il, dans « quel état je suis réduit, mes forces sont entièrement « épuisées : je ne survivrai pas longtemps à ma pauvre « marquise. » A ces mots, il me fut impossible de me

contraindre davantage, et je me levai pour me retirer, quand il s'adressa de nouveau à l'écuyer en lui disant d'une voix lamentable : « Monsieur, voilà ma fille adop-« tive que j'ai l'honneur de vous présenter. » Je sortis précipitamment pour ne pas éclater en sa présence, et j'allai me dédommager dans ma chambre de la violence que j'avais été obligée de me faire. Je ne doute pas que l'écuyer n'ait conté cette aventure au prince et qu'il ne l'ait beaucoup diverti aux dépens du marquis.

« Comme ma santé commençait à se rétablir, je rendis et je reçus des visites que le marquis crut devoir désapprouver. Les hommes qui me venaient voir lui devinrent suspects ; l'évêque de Langres lui-même, qui avait toujours eu tant d'attachement pour la famille de M. de La Motte, qui avait agi envers moi comme un père envers sa fille et dont le caractère défiait la calomnie, ne fut pas à l'abri de ses soupçons. Enfin tous ceux qu'il était de mon devoir et de mon intérêt d'estimer et qui témoignaient le moindre empressement à me servir, sa jalousie les transforma en autant d'amants. D'un autre côté, ses importunités ne s'étaient pas ralenties et, au défaut de mon cœur qu'il avait désespéré de surprendre, il cherchait à intéresser ma vanité ; il me vantait ses richesses, son rang et son crédit, en me disant que tout ce qui lui appartenait était à ma disposition et que mes volontés, mes désirs, mes fantaisies seraient pour lui des lois, si je voulais le traiter avec plus de bonté. Ces moyens de persuasion ne lui réussissant pas, il s'avisa d'essayer si les menaces ne me rendraient pas plus docile, et il m'annonça qu'il ne tenait qu'à lui de me perdre dans l'esprit des personnes sur le crédit desquelles je fondais toutes mes espérances. « Que vou-« driez-vous que je répondisse, me dit-il un jour, si les « personnes que je suis accoutumé de voir venaient à


LOUIS-RENÉ-ÉDOUARD P.ce DE ROHAN-GUEMENÉ
Cardinal de la S.te Eglise Romaine,
Evêque Prince de Strasbourg et du S.t
Empire, Landgrave d'Alsace, G.d Aumonier
de France, Com.deur de l'Ordre du S.t Esprit
en 1777. Proviseur de Sorbonne en 1782.

« me questionner sur votre compte ? Demain j'attends la « visite de la princesse de Beaufremont et celle du maré- « chal de Luxembourg, qui peuvent vous être utiles et « qui paraissent avoir vos intérêts à cœur. Que leur « dirai-je de vous ? » Cette tournure insultante fit bouillonner mon sang dans mes veines, et j'oubliai le respect que je devais au nom et à la mémoire de ma bienfaitrice : « Monstre, m'écriai-je, tu es capable de tous les « crimes, puisque tu oses méditer la ruine de la fille « adoptive de ton épouse, qui a mis une partie de son « bonheur à former son cœur à la vertu. Va, poursuis « l'horrible projet de m'enlever l'estime des personnes « qui m'ont promis leur appui, et que tes odieuses insi- « nuations ruinent toutes mes espérances. S'il n'est pas « en mon pouvoir de te démentir en face de ceux qui « seront assez faibles pour t'écouter, ma plume me ser- « vira. Le public sera informé du principe de tes calom- « nies : on te connaîtra et je serai vengée ». Il eut la lâcheté d'intercepter mes lettres et de me dire que je n'avais pas pour d'autres l'indifférence dont je payais les sentiments qu'il avait pour moi.

« Au milieu de ces tracasseries continuelles, le retour de M. de La Motte me fut doublement agréable. Le marquis lui fit l'accueil le plus gracieux et son premier soin fut de chercher à l'indisposer contre moi. Un jour il se renferma avec lui dans son appartement, prétextant quelques affaires ; mais je fus le principal sujet de l'entretien, et il fit tout ce qu'il put pour persuader à M. de La Motte que ma conduite était plus qu'imprudente. « Votre « femme, dit-il, reçoit des visites fréquentes de son cou- « sin qui paraît fort empressé auprès d'elle : prenez-y « garde, elle aime les plaisirs à l'extrême et son pen- « chant ne lui permet pas de s'en tenir à cette seule con- « quête ; mes gendres ont aussi l'honneur d'en être bien

« accueillis, et je crois que vous ne feriez pas mal de la « surveiller avec attention. Vous pouvez m'en croire : « son caractère m'est connu ; depuis son enfance, je me « suis attaché à l'étudier ». M. de La Motte, qui avait trop de bon sens pour ajouter foi aux discours insidieux du marquis, ne laissa pas d'y paraître attentif, afin de connaître à fond ses dispositions à mon égard.

« Les menaces du marquis m'effrayaient malgré moi ; je ne pouvais me dissimuler que l'opulence fournit aux méchants des moyens de nuire qui ne leur manquent presque jamais. Le marquis était riche, je ne l'étais pas ; il avait du crédit, je n'avais pour moi que mon innocence. Quels avantages n'avait-il point pour me perdre dans l'esprit de la plupart des hommes, pour qui l'on n'est rien, quand on ne possède rien, et qui ne vous accordent des vertus et du mérite qu'autant qu'il est de leur intérêt de vous en supposer ? Ces réflexions m'alarmèrent au point que je ne savais comment reparaître dans le monde ; je surmontai cependant mes craintes et j'allai faire une visite à Mme la marquise de Luxembourg.

« Cette dame me reçut d'abord avec une froideur qui me rendit toute ma timidité ; mais je repris bientôt courage et je l'informai du retour de M. de La Motte. La marquise me répondit qu'elle était enchantée d'apprendre cette nouvelle ; que sa présence me mettrait à l'abri des dangers auxquels une jeune femme éloignée de son mari n'était que trop souvent exposée. Alarmée de ces insinuations, je hasardai quelques mots au sujet du marquis, à l'effet de lui dessiller les yeux ; mais elle était déjà prévenue contre moi. « Prenez garde, mon enfant, « me dit-elle, prenez garde ; M. de Boulainvilliers m'a « parlé dans des termes qui ne me laissent pas de doute « sur la sincérité de son attachement pour vous : son

« intention n'est pas de vous affliger. Laissez-lui la « direction de votre conduite : il mérite toute votre con- « fiance. Quant à moi, j'ai été charmée de la manière « dont il m'a parlé de vous, et toutes les personnes que « j'ai vues depuis peu m'ont paru très disposées en « votre faveur. Loin que le marquis soit votre ennemi, il « a pour vous toute la tendresse d'un père et gardez- « vous bien surtout de mal interpréter ses sentiments. » Je ne savais si je devais continuer la conversation ou la rompre et me retirer; heureusement Mme de Luxembourg ayant remarqué que son discours m'affligeait beaucoup m'engagea à lui donner une confiance illimitée, en m'observant que son amitié pour moi m'était un garant et de sa discrétion et de ses conseils. Ce ton affectueux m'encouragea et je m'ouvris à cette dame sans lui rien cacher de ce qui était relatif à ma situation. Elle parut affectée de mon récit, mais elle ne crut pas devoir approuver l'excès de mon indignation contre M. de Boulainvilliers; elle fit, au contraire, tout ce qu'elle put pour atténuer ses torts en me représentant sous des points de vue plus favorables les obligations que je lui avais. Je ne laissai pas néanmoins de m'apercevoir qu'elle était révoltée de la conduite d'un homme qui cachait, sous les témoignages extérieurs d'une affection paternelle, l'infâme projet de consommer ma ruine; mais elle me conseilla d'avoir pour lui les égards dont je ne pouvais me dispenser, m'assura de son amitié et me promit qu'elle ne négligerait aucune occasion de me dédommager de la perte que j'avais faite par la mort de Mme de Boulainvilliers.

« Le marquis avait encore imaginé une autre ruse pour donner le change sur la nature de ses sentiments et de ses procédés à mon égard : c'était d'affecter pour moi, lorsqu'il m'accompagnait en public, toutes les

attentions d'un mentor jaloux de la réputation d'une pupille confiée à ses soins. Il lui arrivait même quelquefois de faire de fausses confidences sur mon compte aux personnes à qui il avait eu l'art d'en imposer. Il leur parlait des inquiétudes que lui causait le goût naturel qu'il avait, disait-il, remarqué en moi pour la dissipation, ainsi que des dangers qui m'environnaient; et, à l'entendre, on l'aurait pris pour un philosophe d'une vertu sévère constamment occupé à les écarter. La conversation que j'avais eue avec Mme de Luxembourg avait encore augmenté mon aversion pour le marquis : mais malgré la résolution que j'avais formée de ne plus me présenter à ses yeux, je crus devoir suivre les avis de cette dame et je retournai à l'hôtel de Boulainvilliers. Mon persécuteur ne manquait pas de moyens de m'en rendre le séjour désagréable. S'il m'annonçait que ses enfants devaient dîner avec nous, il saisissait toujours cette occasion pour me faire des reproches. « Ce sont vos confidentes », me disait-il quelquefois; « vous vous êtes fait une loi de les instruire de la « moindre de mes démarches, de la moindre de mes « paroles; et vous ne vous conduisez que d'après leurs « conseils. Elles ont eu le bonheur d'obtenir gratuitement « une confiance que tous mes soins n'ont pu mériter. » Ces vexations lassaient ma patience : je ne pouvais pas toujours me contraindre, et je le forçais souvent, par l'énergie de mes reproches, à rougir de ses procédés à mon égard. Il ne tarda pas à s'apercevoir que Mme de Luxembourg était entrée avec moi dans des explications qui avaient été portées plus loin qu'il ne l'avait imaginé. Je ne craignis pas de lui dire que cette dame n'était pas sa dupe et qu'elle avait lu au fond de son cœur ; mais le marquis n'était pas homme à se laisser déconcerter, et il me répondit qu'il laissait le champ libre à mes plaintes :

que ma façon de penser sur son compte ne deviendrait jamais celle du public, quels que fussent mes efforts pour la lui faire adopter, et qu'on avait pour ses opinions une déférence que les miennes n'obtiendraient jamais.

« Père insensible, comme il avait été mari indifférent, M. de Boulainvilliers n'avait inspiré à ses enfants que de la défiance et de la crainte. L'amour filial leur était étranger, parce que ce sentiment est subordonné à la tendresse paternelle dont ils n'avaient jamais éprouvé les douceurs. Lorsque la vicomtesse de Fodoas vint à mourir, il lui restait quelques dettes dont M. de Boulainvilliers refusa de se rendre caution, et il laissa vendre à vil prix, sans y mettre obstacle, sa maison, ses meubles, etc., etc. Un tel homme était-il fait pour être père? Et doit-on s'étonner de l'acharnement avec lequel il s'est attaché à me nuire et à me perdre dans l'esprit de tous ceux qui étaient portés à me rendre service avant la mort de sa femme ? Je dois rendre grâces au ciel que ses ruses et ses calomnies ne m'aient pas enlevé l'estime de quelques personnes respectables qui me l'ont conservée jusqu'à ce jour, ni même l'amitié de ses propres enfants.

« La tante de M. de La Motte, Mme de Suremont, était venue se fixer à Paris et demeurait près de l'hôtel de Boulainvilliers. Comme elle recevait très bonne compagnie et qu'elle m'accueillait toujours de la manière la plus gracieuse, j'allais la voir fréquemment. Souvent elle portait l'attention jusqu'à venir elle-même me prendre à l'hôtel, ou bien elle m'envoyait un de ses fils. La jalousie du marquis s'alarma et il se plaignit à ses enfants de ce qu'il appelait mon indifférence pour mes véritables amis, en ajoutant qu'on ne me voyait plus, que je faisais de sa maison une auberge, et que je recevais des gens

de toute espèce, dont il n'avait pas la moindre connaissance. J'informai ma tante des tracasseries continuelles que j'avais à essuyer : elle en témoigna la plus grande surprise et me dit que si M. de Boulainvilliers trouvait mauvais que je vinsse la voir, et que s'il continuait à me reprocher les obligations que j'avais à sa famile, il fallait que je prisse un appartement chez elle. Encouragée par les offres de Mme de Suremont, je ne cachai pas au marquis que ses procédés à mon égard avaient lassé ma patience, et que j'étais résolue de me soustraire à cette gêne, à quelque prix que ce fût.

« Un jour que je dînais chez ma tante, en conséquence d'une invitation particulière qu'elle m'avait faite, nous étions encore à table lorsqu'un domestique vint lui dire quelques mots à l'oreille. Elle se leva aussitôt pour passer dans une autre pièce. Comme j'étais assise de manière à pouvoir distinguer tous ceux qui entraient dans cet appartement, je ne fus pas peu surprise d'apercevoir M. Denis, secrétaire du marquis de Boulainvilliers, qui après quelques minutes de conversation prit congé d'elle et se retira. Ma tante vint ensuite se remettre à table. Son air sérieux et inquiet me fit mettre mon esprit à la torture pour deviner quelle pouvait en être la cause. A peine eut-on desservi que, m'attirant à l'extrémité du salon, elle me dit à voix basse que M. Denis était venu lui demander pour M. de Boulainvilliers une entrevue secrète entre sept et huit heures du soir, et qu'il l'avait fortement priée de ne point m'en instruire et même de trouver un prétexte pour m'éloigner s'il était possible.

« Ne sachant à quelle idée nous arrêter sur cette demande du marquis, nous avisâmes aux moyens qui parurent les plus convenables en cette occasion, et comme ma tante connaissait à fond son caractère, elle se

promit d'être infiniment circonspecte dans toutes les réponses qu'il pourrait exiger d'elle. Il fut convenu entre nous que quand le marquis se serait fait annoncer, elle le recevrait dans un petit salon contigu à un cabinet où je me tiendrais cachée et d'où je pouvais tout entendre en ouvrant à demi la porte, qu'un immense paravent empêchait d'apercevoir. J'étais dans une incertitude cruelle, et il me tardait de connaître l'objet d'une conférence dont j'étais expressément exclue.

« Mme Clausse (de Suremont) reçut le marquis avec une certaine réserve, qui probablement lui en imposa d'abord, puisqu'il n'entra point sur-le-champ en matière : peut-être aussi ne crut-il pas devoir le faire avant d'y avoir disposé ma tante, à qui il parlait pour la première fois, par ces lieux communs de politesse usités entre les personnes qui se connaissent peu. Il parla donc de nouvelles, des divertissements du carnaval et conséquemment du bal de l'Opéra, ce qui l'amena naturellement au sujet qu'il avait envie d'entamer. — « Madame a-t-elle « été au dernier bal ? » — « Oui, monsieur. » — « Mme de « La Motte vous a sans doute accompagnée ; M. Denis et « même mon suisse l'ont vue passer près de l'hôtel à « huit heures du matin, avec un jeune homme, qui, je « présume, est M. votre fils. » — « Mme de La Motte, « monsieur, ne pouvait être avec mon fils, puisqu'elle « est sortie du bal avec moi ; mais d'ailleurs le rapport « qui vous a été fait, eût-il été véritable, leur parenté les « met à l'abri du soupçon. » — « Mille pardons, « madame, mais il est quelquefois des circonstances « dont les mères sont les dernières à être instruites et je « suis désespéré d'avoir à vous parler de votre fils, dont « il convient cependant que vous soyez informée. Je sais « madame, qu'il a loué un cabriolet pour conduire « Mme de La Motte à Versailles. lorsqu'elle y est allée

« passer quinze jours, et qu'il est resté trois jours dans « la maison où elle a logé. N'imputez qu'à mon zèle la « liberté que je prends de vous en instruire : la pru- « dence manque toujours aux jeunes gens, et la conduite « de M. votre fils doit l'entraîner nécessairement à de « grandes dépenses. » — « Monsieur, on vous a sûre- « ment fait de faux rapports ! » — « Je ne puis, madame, « vous affirmer que des choses dont j'ai été le témoin « moi-même, et il peut arriver que l'on m'ait trompé ; « mais si cependant vous voulez demander à M. votre fils « ce qu'est devenue sa montre, vous serez peut-être moins « difficile à persuader. Oui, madame, sa montre a été « mise en gage pour payer les frais du voyage de Ver- « sailles, et quant à son amour pour Mme de La Motte, « c'est une vérité dont je suis entièrement convaincu. Je « pourrais, madame, entrer dans des détails qui..., mais « je veux vous épargner le désagrément d'en apprendre « davantage sur ce sujet. Vous me permettrez cependant « de vous annoncer que Mme de La Motte ne doit plus « songer à demeurer chez moi... il est des conve- « nances... Peut-être sous vos yeux sera-t-elle à l'abri... « il est vrai que l'amour de M. votre fils... l'occasion, la « jeunesse...; mais en prenant de certaines mesures, « on pourrait cependant prévenir bien des consé- « quences... Il est difficile toutefois de calculer les suites « des passions, etc., etc. »

« Mon sang bouillonnait dans mes veines, et mon indignation était au comble ; je m'élance du cabinet ; ma vue l'étonne et l'interdit. « Monstre odieux ! m'écriai-je, « prouve, si tu le peux, les calomnies que ta bouche vient « de prononcer. Non content de m'opprimer, tu veux « donc encore m'enlever le seul appui qui me reste et me « forcer sans doute, quand je l'aurai perdu, à me jeter « dans tes bras pour me sauver de la misère ! Mais tu

« t'abuses. Jamais, non jamais. Je préférerais la mort au « malheur de te devoir la vie. »

« L'indignation que je laissai éclater en cette circonstance étonnera peut-être ceux de mes lecteurs qui se rappelleront la patience que j'opposais à ses importunités. Mais je les prie d'observer en même temps que ses offres, ses propositions, ses persécutions de toute espèce, à dessein de surprendre mon cœur ou ma vanité, ne portaient nulle atteinte à mon honneur. Satisfaite de mon innocence et prémunie contre le danger par le mépris le plus profond pour celui qui me donnait lieu d'en craindre, je me contentais de résister, et il m'en coûtait peu pour le faire. Mais dans le dernier cas, mon honneur était compromis ; on outrageait mon innocence. Le silence n'eût été qu'une lâcheté coupable ; je crus devoir me défendre et je l'ai fait.

« Consterné et confus, le marquis osait à peine lever les yeux ; obligé enfin de rompre le silence, il s'adressa à Mme Clausse (de Suremont) d'une voix mal assurée : « Cette « violence m'étonne, lui dit-il, et ne me permet pas d'entrer pour le moment dans aucune explication... » — « Scélérat, m'écriai-je, ai-je besoin de ton secours pour « réfuter les calomnies que ta haine a imaginées, pour « prouver que tu as juré ma perte ! »

« Mme Clausse fut tellement frappée de la manière dont je traitai M. de Boulainvilliers qu'elle craignit qu'une scène aussi humiliante pour son amour-propre dont elle restait spectatrice volontaire ne lui inspirât contre elle une aversion dont elle redoutait les effets, et cette réflexion lui fit prendre le parti de se retirer. Le marquis ne tarda pas à suivre son exemple et me quitta brusquement, la honte imprimée sur le front et la rage dans le cœur, non qu'il éprouvât des remords, depuis longtemps son âme y était inaccessible, mais ses infâmes perfidies

étaient découvertes, et il lui restait le dépit cruel d'avoir médité le crime sans avoir pu l'exécuter. Ces détails ne sont pas assurément flatteurs pour le marquis, mais ni ses richesses ni son rang qu'il a souvent déshonoré par sa conduite, ni le respect que je dois aux mânes de la plus digne des femmes ne doivent m'empêcher de lever le voile de l'hypocrisie et de la dissimulation à la faveur duquel il a induit tant de personnes en erreur.

« Mme Clausse n'ignorait pas que j'avais presque toujours refusé les visites particulières de son fils. Je conviens qu'il est allé à Versailles dans le temps que j'y étais; mais je ne savais pas que ce fût pour me voir. Je lui demandai même, lorsqu'il me fit sa visite, si sa mère lui avait permis de quitter Paris, et il me répondit qu'il ne l'avait fait qu'avec son consentement. Pouvais-je savoir s'il m'en imposait ou non? D'ailleurs, je portai la précaution plus loin, et je priai M. de La Motte de le renvoyer à Paris. J'ai appris dans la suite que mon cousin aimait le jeu et que, pour satisfaire cette passion, il avait effectivement mis plusieurs fois sa montre en gage.

« L'imagination féconde du marquis lui avait fourni sans peine les incidents de l'histoire qu'il était venu conter à ma tante. Comme il savait que mon cousin aimait le jeu, qu'il avait perdu et qu'il avait porté sa montre chez un prêteur sur gages, il avait tiré parti de cette circonstance pour en imposer à Mme Clausse et l'alarmer sur la conduite de son fils : il était l'homme, d'ailleurs, à payer des escrocs pour duper ce jeune homme et le forcer à se défaire de sa montre, s'il avait trouvé cet expédient nécessaire au succès de ses vues.

« Malgré les ordres de leur père, les filles de M. de Boulainvilliers conservaient toujours pour moi le même attachement. Comme elles ignoraient que j'eusse eu une querelle très vive avec lui, elles m'invitèrent à dîner

quelques jours après, et j'acceptai leur invitation. La première personne que je vis en entrant fut M. de Boulainvilliers lui-même. Nos yeux se rencontrèrent, et malgré sa tranquillité apparente je crus remarquer une sorte d'inquiétude dans ses regards. Il craignait, sans doute, que je ne parlasse de ce qui s'était passé chez ma tante; il eut les yeux fixés sur moi pendant tout le dîner, et quand il croyait n'être pas aperçu, il me lançait des regards terribles qui n'échappaient cependant pas à la vicomtesse de Tonnerre.

« Après le dîner, les filles de M. de Boulainvilliers se retirèrent avec moi dans un coin du salon pour causer plus librement. Le marquis, à qui ses enfants même étaient suspects, nous voyant rassemblées, vint à nous avec un air fort agité. « Prenez garde, me dit-il, ne vous « fiez pas à ces dames, elles sont trop fines pour vous. » Le reste de la journée, il parut tantôt inquiet et tantôt confus. Il nous quitta enfin, en me souhaitant le bonsoir de l'air le plus affectueux qu'il lui fut possible d'affecter.

« Le marquis, voyant que les calomnies qu'il avait débitées sur mon compte n'avaient pas eu l'effet qu'il en attendait, fit publier partout que je m'étais enfuie avec le fils de Mme Clausse. Ce faux rapport fut suivi de plusieurs autres histoires de sa façon et dans le même genre, toutes plus scandaleuses les unes que les autres, et ce serait lasser la patience de mes lecteurs que d'en présenter tous les détails. Si je m'arrête parfois sur certaines circonstances, c'est qu'elles me paraissaient trop essentiellement liées avec ma justification, pour qu'il me soit possible de les retrancher (1). »

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy,* t. I, pp. 217 et suiv.

La version de Rétaux de Villette, beaucoup plus concise, diffère sensiblement de celle de la comtesse : elle est aussi plus brutale. « A la mort de la marquise, dit-il, la famille La Motte fut anéantie, lorsque M. le marquis de Boulainvilliers, riche juif, épris des charmes de Mme de La Motte, rassura toute cette famille, en leur offrant de rester toujours chez lui : c'est ainsi que, sous le masque de la protection qu'il accordait aux deux sœurs, il les séduisit l'une et l'autre, finit par se brouiller avec elles, et enfin les chassa de son hôtel. »

Aux dires de la comtesse, le marquis ne les chassa pas ; mais du jour où il fut convaincu de l'inutilité de ses persécutions, tous ses empressements se convertirent en traitements durs et malhonnêtes : « Par exemple, dit-elle, on aura peine à croire que, n'osant nous proposer ouvertement de quitter sa maison, il prit le parti de nous la rendre graduellement insupportable : chaque jour, il faisait retrancher quelque article des choses de premier besoin, et cet homme, qui se disait mon père, finit par faire substituer la chandelle aux bougies (1) ! »

La situation était intolérable : passe encore pour des propositions malhonnêtes... la vertu de l'innocente victime pouvait et savait s'en défendre ; mais la substitution de la chandelle aux bougies ! C'en était trop : il fallut finir par se séparer. Mais que devenir sans asile, sans protecteurs, avec une pension de huit cents livres ?

« Abandonnée, pour ainsi dire, par son mari, qui portait ses offrandes à d'autres divinités, elle fut forcée de calculer ses plaisirs sur ses besoins et de céder aux uns pour satisfaire aux autres ; ainsi, soit tempérament, soit nécessité, elle mettait tout en usage pour captiver

(1) *Seconds Mémoires justificatifs*, p. 10.

les hommes, les rendre esclaves de ses charmes et en tirer, s'il était possible, un double parti. Pensant alors qu'elle trouverait à Versailles de nouvelles ressources, elle fut s'y fixer, sous l'espoir que les gens de la Cour et ses intrigues lui en procureraient.

« A l'appui de son nom, elle sollicita les bontés de Madame, celles de Mme la comtesse d'Artois ; elle en obtint quelque secours. M. le comte d'Artois la vit, la désira ; M. le prince d'Hénin, chargé de faire les démarches nécessaires pour la lui procurer, en vint facilement à bout. Mme de La Motte n'était ni assez cruelle, ni assez riche pour résister aux tendres désirs de cette Altesse. Cette liaison dura peu ; le caprice du comte d'Artois satisfait, il la négligea d'abord et finit par l'oublier entièrement. Madame et Mme la comtesse d'Artois, instruites des faiblesses de leur protégée, lui retirèrent les bontés dont elles n'avaient cessé de lui donner des témoignages.

« Sur les demandes de ces princesses et de M. le comte d'Artois, M. le contrôleur général venait de porter sa pension à quinze cents livres. Et avec cette faible ressource il lui était impossible de vivre ; elle ne voyait que quelques gardes du corps qui se joignaient ordinairement à son médiocre souper ; elle végéta ainsi pendant quelque temps et fut forcée de revenir à Paris (1). »

La comtesse, plus explicite, présente les événements mieux à son avantage. Son mari ayant été, à la recommandation du baron de Crussol, admis dans les gardes du comte d'Artois, *on* fit un jour remarquer Mme de La Motte au comte d'Artois, à la chapelle de Versailles, et ce prince daigna « l'honorer de son attention avec cette

(1) *Mémoire historique* de Rétaux de Villette. Voir l'Appendice.

bonté qui lui est particulière ». Elle eut aussi le bonheur de plaire à la comtesse d'Artois, qui voulut bien s'occuper de ses intérêts. Enhardie par ces premiers succès, elle tente une démarche auprès de Mme Élisabeth, sœur du roi, qui l'avait autrefois honorée de son attention, et lui remet un mémoire, qu'elle accepta avec bonté, en lui promettant d'avoir égard à ses représentations.

« Une réception aussi flatteuse m'enhardit ; et j'allai aussitôt après chez Mme la comtesse d'Artois. Sa première femme de chambre, Mme Coulong, à qui je m'adressai, me dit de la suivre dans son appartement, où elle me laissa seule pendant quelques minutes. Je la vis bientôt passer dans une autre pièce, à la suite de la comtesse d'Artois occupée à lire un papier qui semblait l'intéresser beaucoup ; après quoi Mme Coulong étant venue me retrouver me dit que cette princesse et Mme Élisabeth lisaient en ce moment mon mémoire, et que cette dernière m'enjoignait d'aller l'attendre chez elle, où elle ne tarderait pas à retourner. En effet, en moins d'un quart d'heure, je fus admise en sa présence, introduite par Mme Patres, sa première femme de chambre. La princesse me fit beaucoup de questions sur ma situation et me dit de l'air le plus gracieux qu'elle ferait avec plaisir tout ce que je désirais qu'elle fît pour moi.

« Le mémoire que j'avais présenté à Mesdames était adressé au roi, mais j'avais cru devoir le leur faire connaître, afin qu'étant informées de son contenu, elles appuyassent mes demandes près de Sa Majesté, quand elles en trouveraient l'occasion.

« La bienveillance que me témoignait Mme Élisabeth et l'intérêt qu'elle semblait prendre à ma situation m'affectèrent au point que je ne pus retenir mes larmes en sa présence. Je m'étonnais qu'une femme de son rang voulût bien entrer dans les détails les plus minutieux et

qu'elle en parlât avec autant de facilité que s'ils lui eussent été absolument familiers. En la quittant, j'allai prendre une de ses mains pour la porter à mes lèvres ; mais elle devina mon intention, la retira et m'embrassa de la manière la plus affectueuse, en me disant que je lui étais chère, ainsi qu'aux princesses ses sœurs. Des larmes de gratitude s'échappèrent de mes yeux, et je ne trouvai point d'expressions pour lui faire connaître ce qui se passait dans mon cœur. Ces preuves de sensibilité l'émurent elle-même, et elle parut me voir sortir à regret. « Venez me voir souvent, me dit la princesse, à « onze heures, je serai toujours libre. Je ne conçois pas, « ajouta-t-elle, comment il est possible que la reine « puisse vous préférer les Polignacs. »

« S'il fut un temps de ma vie où il m'était permis d'espérer que mes malheurs allaient finir, ce fut sans contredit à cette époque. Mon histoire était connue de toute la cour, et il n'était pas de cercles où elle ne fût répétée. On disait publiquement que j'étais sous la protection spéciale de Madame, qui en effet portait si loin son attention pour moi qu'elle me permit de lui écrire des lettres que M. l'abbé Malet était chargé de lui remettre ; et cela, disait-elle, pour qu'elle fût prévenue des jours où je me proposais de lui rendre mes devoirs, afin qu'on ne me fît pas attendre trop longtemps avant de m'introduire auprès d'elle. Cet honneur était d'autant plus fait pour me flatter qu'il n'est pas d'usage d'adresser des lettres familières aux princes ni aux princesses de la famille royale, et que si on obtient la permission de leur écrire, ce n'est que pour leur présenter des requêtes ou des pétitions. Je fais mention de cette circonstance moins par vanité que pour donner une nouvelle preuve de la considération que l'on croyait due à ma naissance, et de l'intérêt qu'avaient inspiré mes malheurs particuliers.

« Madame fit plus : elle écrivit de sa propre main à M. d'Ormesson, alors contrôleur des finances, et à M. de Forges de Bonnaire pour les intéresser en ma faveur ; elle leur mandait qu'elle leur saurait un gré infini de leur zèle à m'obliger ; en ce qu'elle m'avait accordé sa protection d'une manière particulière, tant à cause de mon mérite personnel que pour le nom de Valois que je portais.

« Lorsque je présentai à M. d'Ormesson la lettre que Madame lui avait fait l'honneur de lui écrire et que j'étais chargée de lui remettre moi-même, il me dit qu'il aurait soin de se conformer, quand l'occasion s'en présenterait, aux généreuses intentions de Madame. Il m'observa cependant que le crédit de cette princesse n'était pas très puissant et qu'il eût mieux valu pour mes intérêts que je me fusse adressée à la reine ; il finit par me prier de dire à Madame que si elle voulait lui accorder une audience particulière, il aurait l'honneur de s'expliquer avec elle sur ce qui me concernait. Je m'étais sentie piquée du ton leste qu'il avait affecté en me parlant de Madame ; et peu faite aux usages des cours qui prescrivent la dissimulation, je ne lui cachai pas mon opinion à ce sujet. Cette franchise lui déplut, et il se promit bien de laisser de côté la recommandation de Madame, résolution dont il fit part à M. de Forges, qui ne crut pas devoir agir autrement que lui, ni se charger du soin de mes intérêts.

« M. de Bonnaire était intendant des domaines et grand maître des eaux et forêts ; les terres de mon père faisant partie des domaines royaux, j'avais été obligée de m'adresser à lui, et je lui avais été recommandée d'abord par son oncle, M. de Beauman, qui lui avait résigné cette charge, après l'avoir longtemps occupée. L'oncle et le neveu avaient une opinion absolument différente

sur ce qui me concernait : le premier désirait que mes biens me fussent rendus ; le second, au contraire, les retenir. Lorsque j'allai le voir, il me fit cent questions impertinentes et finit par me demander si réellement j'étais issue de la famille des Valois. « Pouvez-vous en « douter, monsieur, lui répondis-je, quand tout Paris et « le roi lui-même en est convaincu ? »

« J'étais indignée, et il dut s'en apercevoir. J'ajoutai cependant que si ces considérations ne lui suffisaient pas, je lui enverrais dans le jour même les papiers authentiques qui avaient déterminé le jugement de Sa Majesté et celui du public sur la légitimité de mes prétentions.

« Je vous demande mille pardons, Madame, me dit-il, « il me fallait un prétexte pour retenir quelques instants « de plus une femme aimable qu'il est dangereux sans « doute de contempler, mais qu'on ne peut voir une fois « sans désirer de la voir toujours. » — « Monsieur de Bonnaire, vous cherchez à me convaincre que vous avez infiniment d'esprit, et vous y réussirez ; mais malgré les peines que vous vous êtes données pour détourner la conversation, je vois qu'il vous reste des doutes, et je dois les éclaircir ; bientôt, monsieur, vous apprendrez qui je suis. » M. de Forges ayant eu occasion de me voir fréquemment depuis cette première entrevue ne tarda pas à me faire une déclaration d'amour en forme. Il y ajouta des sarcasmes sur M. d'Ormesson, à dessein de gagner ma confiance, en me persuadant que ce ministre des finances ne pouvait guère me rendre de vrais services (1). »

C'est comme une fatalité : la séduction naturelle de la comtesse de La Motte est son plus dangereux auxiliaire.

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. I, pp. 257 et suiv.

Devant elle, les plus grands personnages, ceux qui pourraient la servir le plus utilement oublient son origine illustre et osent lui adresser de brûlantes déclarations. Tous paraissent disposés à faire en sa faveur les plus grands sacrifices, non sans exiger d'elle le sacrifice, au moins momentané, de sa beauté. Par bonheur, l'orgueil (la vertu surtout!) de Mme de Valois la sauvent des pires chutes. Mais aussi, au bout de toutes ces démarches pour solliciter le recouvrement de ses biens légitimes, elle trouve l'offre « d'un regrat de sel à quarante lieues de la capitale. » Cette proposition, que M. d'Ormesson « osa faire à une femme qui comptait ses maîtres parmi ses aïeux », à une femme que Madame honorait d'une protection particulière, fut rejetée avec dédain. Il fallait recommencer de nouvelles démarches, faire la cour à la reine et aux Polignacs, obtenir tout au moins leur agrément.

Il semblerait étrange qu'une femme, quels que fussent ses dons d'intrigue, ait pu seule diriger toute cette campagne de sollicitations, rédiger des mémoires présentables au roi, se démêler au milieu de si compliquées agitations. Quelques lignes du comte Beugnot nous donnent à cet égard de précieuses indications.

Mme de La Motte était venue à Paris, munie d'abord d'une somme prêtée par le père du comte (mille francs partagés par moitié entre les deux époux, et que la comtesse rendit d'ailleurs au généreux prêteur dans un de ses courts instants d'opulence), et aussi d'une lettre de recommandation pour son fils. Elle se présente donc un matin chez ce dernier.

« Il y avait pour moi, écrit le comte, plus d'un motif d'empressement; je me rendis à l'instant auprès d'elle. J'eus la permission de lire la lettre de mon père, qui contenait l'expression d'un véritable intérêt pour Mme de

La Motte. Mon père m'invitait à examiner avec attention si ses prétentions avaient quelque fondement, et, dans ce cas, de les seconder dans ce qui était en mon pouvoir. Il ajoutait que cette dame était fort aimable (je l'avais su avant lui), qu'elle reconnaissait la triste position où elle s'était placée, et qu'il serait inhumain de l'y abandonner. Il ne me parlait pas de l'humanité qui l'avait déterminé à un prêt de cent pistoles. Je pris l'affaire au sérieux et tel que le désirait mon père. Je donnai le plan d'une recherche de titres aux archives publiques dans les lieux où étaient situés les biens de la maison de Saint-Remi.

« Je m'occupai moi-même de fouiller aux archives de la Chambre des comptes de Paris. Facilement je retrouvai les lettres patentes de Henri II, qui portaient donation à son fils naturel des terres dans lesquelles il était question de rentrer ; mais je ne pouvais pas établir la fixation des actes qui avaient fait passer ces terres des mains des Saint-Remi dans celles de différents propriétaires étrangers à la famille ; le dernier d'entre eux était un M. Orceau de Fontenette, intendant de Caen, qui venait de les remettre au roi à titre d'échange : circonstance très favorable à notre réclamation, puisqu'il suffisait au roi d'ouvrir les mains pour rendre aux Saint-Remi la fortune de leurs pères. Peut-être on l'aurait obtenue si les enfants se fussent présentés sous d'autres auspices et étaient parvenus à intéresser à leur réclamation quelque puissance du moment.

« Mes efforts étaient fort ingrats. M. de La Motte ne comprenait pas le premier mot de tout ce que je lui demandais. Un premier moyen de succès avait été à ses yeux une sorte d'entrée triomphale dans les lieux qui avaient été témoins de l'extrême misère de sa femme. Il avait déjà trouvé à propos d'y faire chanter un *Te Deum*,

on ne sait trop pourquoi, mais, en tout cas, fort prématuré, et, en sortant de l'église, il avait jeté de l'argent au peuple, en diminution des 500 francs destinés aux dépenses de son voyage et de ses recherches. A Paris, sa femme n'entendait guère mieux raison : dès que je lui rendais compte de ce que j'avais déjà fait, de ce que je voulais faire, des obstacles et des difficultés, elle haussait les épaules et me reprochait de traiter son affaire en style et avec l'esprit d'un procureur. Elle était cependant toute simple, cette affaire : les terres d'Essoyes, Fontette et Verpillières avaient appartenu à ses ancêtres, cela est prouvé; on dit aujourd'hui qu'elles sont dans les mains du roi ; que lui importe? On prend son bien où on le trouve. Il ne reste plus qu'à se mettre en possession, et il faut seulement indiquer à M. de La Motte ce qu'il doit faire pour cela. Si je n'ai pas l'esprit de le deviner, elle s'en charge et va envoyer ses instructions à son mari. — Et moi de trembler d'effroi, parce que je la sais aussi capable de prescrire des sottises que son mari de les exécuter.

« Quand M. de La Motte eut épuisé son capital en repas, en *Te Deum* et en distributions au peuple, ce qui ne fut pas long, il revint à Bar-sur-Aube, chez sa sœur, aussi avancé que s'il n'en fût pas sorti, et seulement avec 500 francs de moins. Il envoya à Paris une liste de trois ou quatre praticiens pris sur les lieux et avec lesquels je pourrais m'entendre de certains détails où un homme de son étoffe ne pouvait pas entrer. Je ris de pitié et je signifiai à sa femme que je répudiais l'honneur d'une telle correspondance. Ici finirent toutes les recherches locales.

« A Paris, nous avancions davantage : j'avais composé un mémoire qui n'était pas dénué d'intérêt. J'y présentais, comme une insulte de plus de la fortune contre les

Valois le sort d'un rameau détourné de cet arbre antique qui avait si longtemps recouvert de son ombre royale la France et d'autres États de l'Europe. J'avais lardé mon écrit de réflexions philosophiques alors fort à la mode, et je demandais aux Bourbons de payer la dette naturelle de ceux dont ils avaient recueilli le magnifique héritage. Je soumis ma composition à M. Elie de Beaumont, avocat célèbre et même homme de bon goût, et qu'à ce dernier titre on consultait sur les productions du barreau qui sortaient des sentiers battus. M. Elie Beaumont eut la bonté de me lire et celle plus grande de m'indiquer d'utiles corrections. « Il est fâcheux, me disait-il, que « nous ne puissions pas attirer semblable affaire au par- « lement; elle suffirait pour faire votre réputation. » Mais je ne recueillis pas même de mes peines les honneurs de l'impression. L'affaire, disait-on, était dans le domaine des grâces, et c'eût été offenser le respect dû au roi que de rien imprimer. J'eus beau essayer de me retourner de plus d'une manière, jamais je ne parvins à faire sortir mon affaire de ce domaine, où toute publicité était un manquement envers le roi.

« Ce mémoire me releva beaucoup dans l'esprit de Mme de La Motte; elle crut avoir ville gagnée; mais l'avocat ne partageait pas la confiance de sa cliente. Je demandais toujours pour le succès du crédit, des puissances, de l'argent, et tout cela manquait. Je n'en composai pas moins un nouveau mémoire ou plutôt un placet au roi, que j'essayai de rendre fort court pour qu'il pût être lu par les personnes qui se chargeraient de le présenter et, si Dieu le voulait, par le roi lui-même. Hélas! c'est en tenant à la main la production de ma Minerve que Mme de La Motte a commencé ses intrigues effrontées. Je me console en pensant que mon placet n'a pas servi à la négociation du collier.

« Ces travaux m'avaient beaucoup occupé pendant l'été de 1783. Mme de La Motte habitait toujours l'hôtel de Reims et avait d'excellentes raisons pour ne pas le quitter : son crédit dans cet hôtel avait singulièrement baissé, et deux prêts de dix louis chacun, que je lui avais faits à distance, ne l'avaient que faiblement relevé. Je ne pouvais pas l'inviter à manger chez moi, parce que je n'avais pas de ménage monté, mais une ou deux fois par semaine elle me faisait la grâce d'accepter à dîner au Cadran-Bleu, et elle y étonnait ma jeunesse de son appétit. Les autres jours elle avait recours à mon bras pour la promenade qui aboutissait constamment au café. Elle avait un goût singulier pour la bonne bière et ne la trouvait mauvaise nulle part. Elle mangeait, par distraction, deux ou trois douzaines d'échaudés, et ces distractions étaient si fréquentes qu'il fallait bien m'apercevoir qu'elle avait légèrement dîné, si elle avait dîné.

« Un matin, je vois arriver chez moi Mme de La Motte rayonnante de joie. Elle avait obtenu, à la recommandation de Mme de Boulainvilliers, une audience de M. le grand aumônier (cardinal de Rohan). L'audience lui est indiquée pour le lendemain à midi, et elle vient me demander bien vite trois choses : ma voiture, mon domestique pour la suivre et mon bras pour l'accompagner. « Tout cela, me dit-elle, m'est indispensable, d'après « votre principe qu'il n'y a dans ce pays-ci que deux « bonnes manières de demander l'aumône : aux portes « des églises et en carrosse. » J'en tombe d'accord, je n'élève donc pas de difficulté sur les deux premiers points; mais je refuse mon bras, parce que je ne peux me présenter avec elle devant M. le cardinal qu'au titre de son avocat, si l'Éminence en avait été prévenue et si elle l'avait permis. Cela est trouvé juste, et l'on admet pour terme moyen que je l'accompagnerai, mais qu'elle

descendra au jardin de Soubise, où elle viendra me reprendre, au sortir du Palais-Cardinal. Tout cela s'exécute. La première entrevue que le grand aumônier ait eue avec Mme de La Motte a duré une demi-heure. Elle en sortit pleine d'espérance. Son Éminence avait promis d'appuyer de son crédit les réclamations de la famille de Saint-Rémi. Deux fois il avait lu le placet au roi et ne revenait pas de son étonnement de l'abandon où la cour laissait les descendants de Henri II. Il avait touché l'article d'un secours, mais doucement et avec délicatesse, et Mme de La Motte m'assurait qu'elle avait suivi le conseil que je lui avais donné de ne pas gâter cette première entrevue par un tableau de sa misère et en tendant la main.

« Quelques jours se passent. J'étais rentré dans mon cabinet et j'avais demandé un répit à Mme de La Motte, même pour les promenades, parce que j'avais un mémoire à faire dans un procès fort grave qui allait se juger entre plusieurs communes du duché de Nevers et de M. le duc de Nivernais.

« J'étais tout entier à mon mémoire contre M. le duc de Nivernais, lorsque Mme de La Motte arriva un jour chez moi dans un nouvel accès de joie : elle venait de recevoir de M. le cardinal un billet qui l'invitait à passer à son palais. Le style en était affectueux, mais sans oubli de la dignité. On me demanda encore les trois choses dont on s'était trouvé si bien la première visite. Ce jour-là je n'étais pas d'humeur à les accorder. Je n'augurais que médiocrement du succès de l'affaire à laquelle je travaillais. Enfin on m'interrompait, et je reçus assez mal, suivant mon ordinaire, celle qui était coupable.

« Je restai quelques jours sans la voir ; elle porta dans l'intervalle ses plaintes à Mme de Crozat, de qui j'ai déjà

eu occasion de parler. Elle me peignit comme un homme fantasque qui était un jour de feu et le lendemain tout de glace dans ses affaires, qui même la traitait souvent fort mal, et elle citait en preuve que la dernière fois qu'elle s'était présentée chez moi j'avais été tout près de la mettre à la porte de mon cabinet. Depuis quelque temps c'était à Mme de Crozat que Mme de La Motte s'adressait pour en avoir les petits prêts dont elle ne pouvait pas se passer, sinon pour se soutenir honorablement dans son auberge, au moins pour n'en être pas renvoyée. Mme de Crozat convenait de tous les torts de Mme de La Motte ; elle s'effrayait avec moi des vices de son caractère, mais elle finissait toujours par le même refrain : « Elle est si malheureuse ! Qui sait si, à sa place, nous « vaudrions mieux qu'elle ? »

« Il fut convenu que le dimanche suivant je viendrais dîner chez Mme de Crozat ; que Mme de La Motte s'y trouverait, sous les auspices de la maîtresse de la maison, et que la paix serait faite entre nous.

« Au dîner du dimanche, Mme de La Motte fut aimable avec la société et seulement polie avec moi. Je crus remarquer dans ses traits et dans ses manières quelque chose de tranquillisé; une pointe de hauteur s'y faisait déjà sentir, et, au lieu de m'attendre pour que je la reconduisisse, comme cela lui arrivait toujours dans cette maison, dès sept heures du soir elle demanda une voiture et se retira seule. J'en conclus que la deuxième visite à M. le cardinal avait avancé ses affaires. J'avais la sottise d'en être presque jaloux, et surtout j'étais fort curieux des détails; dès le lendemain j'étais à son chevet. Je lui demande des explications. Je veux savoir si elle a remis le grand mémoire à M. le cardinal, si son Éminence a promis de l'adresser lui-même à M. de Bonnaire des Forges, alors intendant des finances,

chargé du domaine ; s'il appuiera la demande d'un secours sur les fonds libres de la caisse aux deniers? A chacune de ces demandes spéciales, elle ne répond que par des généralités : que M. le cardinal est excellent, qu'il est parfait pour elle, qu'il fera tout ce qu'on lui demandera. Quand j'insiste en posant les demandes qu'il faut lui faire, on me répond d'être sans inquiétude, qu'on ne peut pas traiter les affaires avec un cardinal comme avec un procureur ; mais que tout va bien. Elle m'ajoute qu'elle a depuis peu obtenu une audience de M. le maréchal de Richelieu qui, encore aimable et toujours galant, lui a fait un accueil ravissant. Elle fonde encore de grandes espérances de ce côté. Voilà déjà Mme de La Motte placée entre le plus vieux et le plus maladroit courtisan du siècle. Il ne restait guère de place au milieu pour un petit avocat. J'en conclus que le moment de la retraite était arrivé. Cependant, et pour connaître sur-le-champ ce qui me reste de crédit, je propose un dîner au Cadran-Bleu pour le mercredi suivant ; il est accepté.

« Je retrouve à ce dîner Mme de La Motte et toute sa bonne humeur ; mais elle l'épanche en malices sur nos connaissances communes et sur moi-même. Vainement j'essaye de la ramener à des idées plus sérieuses. Je m'aperçois que c'est chez elle un parti pris de manger mon dîner et de me mystifier. Le dépit me saisit et je la menace de l'abandonner à toutes ses folies. Elle me répond, toujours gaiement, qu'elle n'a plus besoin de moi. Ma figure se contracte ; elle me voit près de m'échapper. Alors elle prend la peine de m'expliquer que je lui ai été fort utile pour débrouiller ses affaires, composer des mémoires, des placets, enfin tout ce qui est du ressort d'un avocat ; mais qu'au point où elle en est, il lui faut des conseils d'un genre différent. Il lui en faut qui lui indiquent les moyens d'arriver jusqu'à la reine et

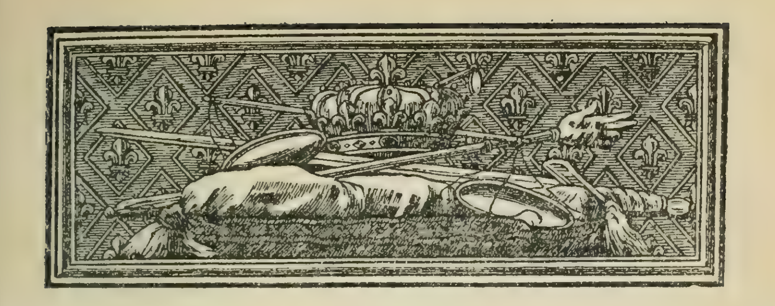
au contrôleur général; qui sachent aussi bien ce qu'il faut faire que ce qu'il ne faut pas faire, enfin qui soient capables de lier une bonne intrigue et de la faire réussir. Or, il faut pourtant bien que j'entende de sa bouche, sans faire une plus laide grimace que la mienne, que je suis sur tous ces points le plus inepte des hommes. Déjà elle a fait quelques pas sans moi et sans mes conseils : l'état de son mari était un ridicule dans le monde et par conséquent un obstacle ; elle vient de lui faire quitter la gendarmerie ; il entre surnuméraire dans les gardes de M. le comte d'Artois ; c'est une espèce de pierre d'attente qui peut s'avouer, tandis que l'état de gendarme ne s'avoue pas. Elle y trouve le moyen d'attirer son mari à Versailles pour y faire son service, et du moins il ne s'y donnera pas sottement en spectacle comme il le fait en province. Elle-même va s'y fixer pour saisir tous les moyens d'arriver et surtout d'intéresser la reine en sa faveur. C'était la première fois qu'en ma présence elle prononçait le nom de sa souveraine.

« Je conviens qu'il y a dans tout cela quelque chose de vrai et même de bon. J'applaudis surtout sa résolution de quitter ce sale hôtel de Reims et d'aller se fixer à Versailles ; mais je la supplie de bien regarder aux gens qui vont l'entourer et de se défier des intrigants de profession qui cherchent fortune sur le pavé de Versailles et qui sont toujours prêts à conseiller et même à exécuter ce qu'il ne faut pas faire. Je réserve ma bonne volonté et mon zèle à la servir pour la circonstance où elle aurait quelque bon procès ; jusque-là, je ne l'importunerai plus de mes avis ni de ce qu'elle appelle mes grimaces. Mme de La Motte n'avait pas oublié ces paroles lorsque, moins de deux ans après, et du fond de la Bastille, où elle était enfermée, elle m'écrivit pour me sommer de tenir ma promesse et de la défendre dans sa déplorable affaire.

« Je cessai donc, dès lors, les sages et très utiles conseils que je prodiguai à Mme de La Motte et de m'occuper en rien de ses intérêts; mais je ne renonçai point à sa société : le soir même je la conduisis à la Comédie-Italienne, à une représentation de *Richard Cœur-de-Lion,* et nous nous séparâmes doucement, sans être ni trop satisfaits ni trop mécontents l'un de l'autre (1). »

(1) *Mémoires du comte Beugnot,* chap. I.





CHAPITRE IV

La maîtresse de Marie-Antoinette.

La légèreté de la reine. — Jeanne veut arriver à elle. — L'obstacle de sa vertu (!). — Les encouragements du cardinal de Rohan. — Dans le lit de la reine. — Tribadisme chez la Polignac. — Orgies et politique. — Faveur de la comtesse. — Villégiature imposante à Bar-sur-Aube. — Soupçon d'escroquerie. — Le jour des Tribades. — Les amants de la comtesse. — La catastrophe.

Toutes les intrigues, toutes les pensées, tous les efforts de la comtesse de La Motte se portent désormais vers un but unique : voir la reine, intéresser la reine au sort de la descendante des Valois. Elle est femme de gendarme, aventurière sans un sou vaillant, ou plutôt déjà même avec des dettes; mais elle est Valois, elle est jolie femme, séduisante, et elle ne manque pas d'une certaine confiance en elle-même. D'autres sont parvenues, qui n'avaient pas ces atouts dans leur jeu. D'autres sont parvenues... voilà bien précisément le secret de l'audace de la comtesse. La reine n'était plus une « princesse lointaine », comme le fut encore, non sans dignité, cette pauvre Marie Leczinska

si délaissée ; la reine est « bonne fille », trop bonne fille — et des mauvaises langues ajoutaient même trop bon garçon.

Vers 1781, au moment de la seconde grossesse de Marie-Antoinette, la cour avait déjà atteint un état de dépravation très avancée. « A bien prendre, écrivait un pamphlétaire, la cour de France est à présent une pétaudière ; cette belle pureté de mœurs que l'on avait voulu afficher dans les commencements du règne est foutue. Richelieu prime de nouveau et dit qu'avant de mourir il veut donner une maîtresse en titre au roi, un amant avoué à la reine, un bordel au comte d'Artois, un étalon à Madame et une putain à Monsieur, afin de mourir comme il a vécu. La reine même raffole de ce vieux paillard ; elle applaudit à ses pirouettes et aux histoires scandaleuses qu'il raconte (1). »

La reine avait secoué le manteau d'ennui que son mari, lourd, grossier, mais honnête et droit, voulait faire peser sur elle. Elle allait, toute pudeur rejetée, d'un favori à une favorite, de Vaudreuil, ou de Dillon, ou d'Artois, ou de Coigny à Mme de Lamballe, ou à Mme de Polignac, ou même plus bas. L'atmosphère était favorable aux plus audacieuses intrigues (2). C'est bien ce que reconnaissait, en termes violents, l'auteur anonyme des *Essais historiques ;* c'est aussi ce qu'avoue, mais à mots couverts et avec mille réticences, le comte Beugnot.

« J'appris quelques jours après, par mon loueur de carrosse, qui venait me répéter le prix de certaines journées de remises fournies à Mme de La Motte, sans mon

(1) *Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette.* Londres, 1789, 1re partie, p. 67.

(2) Voir *Les Galanteries à la cour de Louis XVI,* chap. II, et Appendices (Bibliothèque des Curieux, 1911).

cautionnement, qu'elle était partie pour Versailles et j'étais en souci de savoir où elle s'était procuré de l'argent. Le dernier prêt fait par Mme de Crozat remontait à six semaines. Déjà, dès longtemps, elle avait eu la discrétion de ne plus attaquer ma petite réserve. Je découvris par pur hasard qu'elle avait reçu de la Grande-Aumônerie un secours de 2,400 francs. Il n'y avait là rien de plus qu'un emploi naturel, et dans de justes proportions, de l'argent que le roi destinait annuellement à des aumônes. Je revins à mesurer la distance de M. le cardinal de Rohan à Mme de La Motte, et je me reprochai la légèreté avec laquelle j'avais soupçonné quelque liaison étroite entre eux (1).

« A son arrivée à Versailles, Mme de La Motte courut au-devant des pièges contre lesquels j'avais essayé de la prémunir; elle fut bien vite entourée de ces fripons patentés qui, repoussés de toute carrière honnête, cherchent des intrigues à exploiter, en trouvent et en vivent tant bien que mal. Mme de La Motte apportait au jeu un nom et du malheur; les autres se chargèrent d'en tenir les cartes. On fit faire à cette malheureuse femme, et sans avoir besoin de l'en presser, des démarches extravagantes, et, pour n'en citer qu'une seule, elle feignit un jour de tomber de défaillance dans le salon de service de Madame. On s'était ménagé un compère dans la maison de la princesse, qui l'avertit qu'une femme de qualité était mourante de faim dans son antichambre. Madame, dans son premier émoi de pitié, envoya ses femmes au secours, se fit remettre le placet de la femme de qualité, le lut et lui envoya une aumône de quelques louis. Lorsqu'on voulut depuis revenir à la princesse, elle soup-

(1) L'optimisme du comte Beugnot sera soumis plus tard, à ce sujet, à de rudes épreuves.

çonna l'artifice dont on s'était servi la première fois pour arriver jusqu'à elle, et ne voulut pas qu'on lui parlât de Mme de La Motte. Une tentative d'un aussi mauvais goût ne réussit pas mieux auprès de Mme la comtesse d'Artois. Mme de La Motte ne vit, durant ce premier séjour à Versailles, ni l'une ni l'autre des princesses, aucun homme en place, ni même personne d'honorable. Elle sema ses placets dans les mains de ces fanfarons de crédit à qui on ne refuse rien, parce qu'il ne leur est pas seulement permis de demander, et parvint en assez peu de temps à discréditer sa personne et son affaire.

« Mais il faut placer ici une triste réflexion et qui donne la clef du roman de Mme de La Motte. La reine avait alors une réputation de légèreté que, sans doute, elle n'avait jamais méritée. On la supposait aux prises avec des besoins d'argent que provoquait son goût pour la dépense. On citait d'elle des traits, des paroles, qui la faisaient descendre du rôle de reine à celui d'une femme aimable. On se familiarisait avec elle à ce dernier titre par la pensée et par la manière de s'exprimer sur son compte. Les gens de la cour, qui allaient plus loin, excitaient dans les autres classes ce travers nouveau. La reine n'était plus la grande dame de Versailles placée au-dessus des soupçons comme des regards. Marie Leczinska, quoique arrivée à ce haut rang par une sorte de miracle, en avait encore soutenu la dignité ; mais il semblait qu'en mourant elle en eût emporté le modèle.

« Avant que parût Mme de La Motte, il ne manqua pas de femmes intrigantes pour exploiter cette dangereuse position des esprits. Une dame Cahouette de Villers, à qui le hasard avait fourni l'occasion d'approcher de la reine et qui avait obtenu quelques grâces de son inépuisable bonté, avait fini par en vendre beaucoup plus qu'elle n'osait en demander. Une lettre de cachet vint



La Comtesse de Valois de la Motte, à sa sortie de la Salpêtrière, traversant [illegible] *de la* [illegible]

interrompre le trafic de ce crédit imaginaire; mais un premier exemple était donné.

« A quelque temps de là, l'une des femmes de la reine s'adressa à M. Béranger, fermier général, comme chargée par sa maîtresse de solliciter de lui un prêt de 400,000 francs. Il avait été, disait-elle, signalé à la reine comme un homme serviable, excellent, et l'habile intrigante rendait à M. Béranger les expressions dont la reine s'était servie, en imitant pour plus de vérité l'accent un peu allemand dont cette princesse n'a jamais su se défaire. M. Béranger demandait deux lignes, un mot écrit de la reine; on lui répondait qu'à cette condition la reine trouverait, et de reste, des millions; qu'il ne s'agissait ni de billet, ni d'écrit, ni d'un prêt enfin, mais d'un service momentané que la reine voulait devoir uniquement à sa confiance. Le prêteur renonce à rien d'écrit, mais il demande qu'au moins la reine dise un mot, fasse un signe, et il représente, avec toute humilité, que cependant la chose en vaut la peine. L'adroite friponne se plaint de la défiance, paraît vouloir rompre et dit que la reine trouvera en cent endroits le service dont elle avait eu beaucoup de peine à lui faire accorder la préférence. M. Béranger se réduit à un signe, un coup de tête, en passant dans la galerie; Mme L*** se rend, l'engage à venir à la messe le dimanche suivant et à se placer dans la troisième travée, du côté de la reine. Là il sera plus facile à la reine de lui exprimer quelque chose du geste de la tête qu'en marchant entourée de toute sa suite.

« Mme L*** fait un conte assez joli à la reine sur la manière bizarre dont seront coiffées, ce jour-là, deux femmes de la cour qui seront à la messe et ajoute qu'elle-même se placera dans la troisième travée pour juger l'effet de la mascarade. Sa Majesté soutient que

cela n'est pas possible. La camériste fait insinuer à ces dames que la reine aura un genre de coiffure tout nouveau et qu'elle veut absolument faire prendre, et Mme L*** donne le dessin ridicule dont elle a amusé Sa Majesté. Ces dames sont prises au piège; elles trouvent la coiffure assez ridicule, en effet, mais elles n'en sont que plus empressées à l'adopter. Le dimanche, tous les acteurs sont à leur poste. M. Béranger occupe une place dans la troisième travée. Mme L*** vient se placer derrière lui; la reine paraît. Son premier mouvement la porte à regarder les deux dames de la cour qui lui ont été indiquées; en apercevant la première, elle porte les yeux vers la troisième travée, où est sa femme de chambre, lui sourit et fait de la tête un premier signe d'approbation. En apercevant la seconde, elle répète le même mouvement et d'une manière plus prononcée.

Le pauvre M. Béranger prend tout pour lui. « Vous ne « douterez plus, lui dit en souriant Mme L*** : la reine, à « qui j'ai dit que vous étiez un incrédule, s'y est reprise « à deux fois pour vous convaincre. » M. Béranger n'hésite pas, il charge Mme L*** de faire agréer ses excuses à Sa Majesté, lui remet les 400,000 francs, avec lesquels, dans la nuit même, la friponne part pour l'Angleterre avec son amant.

« Ces aventures étaient connues avant l'affaire du collier. Elles faisaient gémir les hommes sensés, amusaient les hommes légers et étaient pour les fripons et les intrigants un sujet continuel d'excitation. Je me souviens d'avoir entendu souvent conter la dernière histoire; elle n'indiquait en vérité personne. C'était le pauvre Béranger qui était la victime partout immolée. On trouvait Mme L*** spirituelle à ravir et il s'en fallait d'assez peu qu'on ne l'offrît en exemple. Telles étaient les mœurs d'un temps que j'entends regretter tous les

jours par des hommes qui se proclament eux-mêmes religieux ou royalistes par excellence (1). »

A Versailles, la comtesse de La Motte s'était logée à l'hôtel de Jouy, rue des Récollets, et elle avoue que la dépense qu'elle était obligée de faire excédait de beaucoup l'état de sa fortune, d'autant plus que son mari avait été contraint de rester à Paris.

« Ce fut à cette époque que je fis une seconde fausse couche, qui fut suivie d'une maladie dangereuse, mais j'eus la douce satisfaction d'apprendre que j'inspirais l'intérêt le plus vif aux princesses qui m'honoraient de leur protection. La reine elle-même daigna faire quelques questions sur l'état de ma santé à Mme Patres. Madame envoya fréquemment savoir de mes nouvelles. C'était ordinairement M. Champion, page favori de Monsieur et de Madame, qui était chargé du message, et très souvent il accompagnait les médecins qui venaient me voir de la part de cette princesse. C'est à ce page que je dois la connaissance d'un incident que j'appris avec le plus grand plaisir. Deux jours avant ma fausse couche, j'avais été saisie d'une convulsion sous les fenêtres de la reine. Le roi trouva Sa Majesté dans une agitation extrême, dont il s'empressa de demander la cause; elle lui dit qu'elle venait d'être témoin d'un spectacle bien triste; qu'elle avait vu une jeune femme tomber dans d'affreuses convulsions. « J'ai demandé son nom, ajouta « la reine, et l'on m'a répondu que c'était la demoiselle « de Valois, épouse du comte La Motte; l'accident qui « lui est arrivé est bien fâcheux : ce sont de jeunes gens « et je les plains de tout mon cœur. »

« Les personnes qui avaient mes intérêts à cœur nous

(1) *Mémoires du comte Beugnot*, chap. I.

conseillèrent, aussitôt que M. de La Motte fut arrivé à Versailles, de ne pas perdre un instant pour profiter des dispositions favorables que l'on nous avait témoignées. Comme un des moyens de réussir est de ne pas se laisser oublier, nous allâmes nous poster dans la salle des Trophées près de la chapelle (à l'heure où la famille royale devait s'y rendre pour entendre la messe), à dessein de nous faire remarquer. En effet, Madame m'aperçut et dit quelques mots à la reine, qui tourna la tête de mon côté et me fixa longtemps avec beaucoup d'attention. Bientôt toute la cour eut les yeux sur moi ; j'entendis que l'on me nommait, que l'on parlait de ma maladie, de mon prompt rétablissement, et comme la reine avait paru me regarder avec intérêt, il n'en fallut pas davantage pour m'attirer les félicitations de tous les courtisans.

« On m'avait assuré à plusieurs reprises que j'avais intéressé la reine et que Sa Majesté avait parlé de moi à Madame dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur ses favorables dispositions à mon égard. Des rapports aussi flatteurs pour ma vanité et les conseils des personnes que j'étais dans l'habitude de consulter me portèrent à retourner souvent à la chapelle. J'avais soin de prendre la place où j'avais été remarquée la première fois, ou, si j'avais été prévenue, de choisir tout autre endroit où je pouvais être aperçue aisément de la famille royale. On ne doit pas trouver étrange que dans une situation qui me rend les grâces de la cour nécessaires, je misse tant d'empressement à m'attirer l'attention de la reine qui, pour combler tous mes vœux, n'avait qu'à le vouloir. Chaque fois qu'elle me voyait, elle daignait me sourire, et ce sont ces sourires funestes qui ont accéléré mes pas vers l'abîme dans lequel j'ai été entraînée.

« Lorsque la reine m'honorait d'un de ces regards indéfinissables qui n'appartiennent qu'à Sa Majesté, je

baissais les yeux, ou si je les levais sur elle, je m'efforçais d'y faire passer l'expression du respect et de la reconnaissance qui était dans mon cœur. Les personnes que j'avais intéressées en ma faveur voyant les progrès que je faisais dans la bonne opinion de la reine m'engagèrent à persévérer jusqu'à ce que je recueillisse le prix de ma constance.

« Le cardinal de Rohan m'avait conseillé de voir Mme d'Osseun, dame de la reine et sœur du duc de Guiche, qui avait épousé une Polignac, pour la prier de présenter à Sa Majesté les papiers qui constataient mon origine. Je me rendis en conséquence chez cette dame, et je lui fis part de l'objet de ma visite. Elle me prêta la plus grande attention et me promit de faire tout ce qui dépendrait d'elle pour me servir, mais elle ne me cacha pas que j'avais eu tort, à mon arrivée à Versailles, de briguer la protection de Madame, de préférence à celle de la reine. « Sa Majesté n'ignore pas cette circonstance, continua « Mme d'Osseun, et ce n'est pas un titre de recommanda- « tion auprès d'elle. Je ne sais trop quel conseil vous « donner en cette occasion, je saisirai cependant le pre- « mier moment favorable pour parler de vous à la reine : « vous pouvez compter sur ma parole ; mais je ne réponds « pas du succès. » Quant au mémoire que je l'avais priée de présenter au roi, elle me conseilla de le remettre à son frère le duc de Guiche, capitaine des gardes, qui était plus à portée de me rendre ce service ; elle me dit que je le trouverais chez lui le lendemain, depuis midi jusqu'à une heure, et qu'il serait à propos que je lui écrivisse un billet pour lui donner avis de la visite que je me proposais de lui faire.

« J'allai donc chez le duc de Guiche, qui ne parut pas prêter grande attention à ce que j'avais à lui dire. Au lieu de répondre à ma demande, il s'avisa de me faire

une déclaration en forme, à la suite d'une infinité de compliments... — « Monsieur le duc, lui dis-je, voudrait-« il bien se rappeler que je viens solliciter son appui « pour une affaire qui est pour moi d'une très grande « importance : la seule grâce que j'exige de sa bonté pour « le moment est de daigner me donner une réponse « définitive sur l'objet qui m'amène chez lui. » — « Oh ! « le mémoire ; ah ! oui, je m'en rappelle... J'en aurai « soin, et je vous jure, madame, que tous mes efforts « seront employés pour vous servir. »

« Je ne devais pas beaucoup compter sur une promesse faite aussi légèrement, et le ton d'insouciance avec lequel il m'avait parlé n'était pas propre à m'inspirer de la confiance : mais comme il voulut bien me donner ensuite des instructions sur la manière dont je devais m'y prendre pour qu'il pût me servir auprès du roi, je résolus de suivre à tout hasard le plan qu'il m'avait tracé. J'allai donc le lendemain me mettre sur le passage de Sa Majesté, mon mémoire à la main, et le duc, plus fidèle à sa promesse que je ne l'avais espéré, le prit et le présenta lui-même au roi. Je m'aperçus que le monarque en sortant de la chapelle où je m'étais placée de manière à pouvoir examiner tout sans être vue moi-même, lisait avec beaucoup d'attention un papier qu'il tenait à la main. Le duc adressait en même temps la parole à Sa Majesté, et ses gestes indiquaient que c'était de mon mémoire dont il était question. Dans l'après-midi je reçus une très longue lettre du duc, qui, la veille, avait promis de m'apprendre ce qu'aurait dit le roi.

« Il m'informait de toutes les questions que Sa Majesté lui avait faites sur mon compte ; ce qui me parut être d'un favorable augure, il me conseillait de me jeter le lendemain aux genoux du roi, pour supplier Sa Majesté de m'être propice, et il me recommandait en même temps

de ne pas instruire Mme d'Osseun de la part qu'il avait prise dans cette affaire. Il finissait sa lettre en me disant que j'étais malheureusement trop jolie... Que mes charmes étaient trop puissants... Et que la reine... il n'ajoutait rien de plus.

« Quelle est donc cette énigme ? pensai-je en moi-même. Que signifie cette défense de faire part à sa sœur d'une démarche qu'elle-même a conseillée ? Je ne savais à quelle idée m'arrêter (1). »

L'innocence, la vertu, la droiture de cette malheureuse comtesse sont soumises à des épreuves terribles. Et toujours ceux qui devraient l'aider, la protéger, la respecter, ne songent précisément qu'à lui manquer de respect. On lui prodigue partout « des cajoleries et des compliments », mais nulle part des consolations. Elle demande la reconnaissance de ses *droits ;* on lui offre des aumônes. Encore M. de Calonne trouve-t-il le moyen d'insulter à sa détresse en feignant de n'y pas croire. Sous prétexte que cette noble femme, le parangon de toutes les vertus, étalait des équipages, des laquais, menait une existence à laquelle quarante mille livres de rentes auraient à peine suffi, ce ministre incrédule prétendait lui faire avouer qu'elle faisait mystère de ressources considérables ; et il restait sceptique lorsqu'il entendait parler d'emprunts considérables, d'un arrêt de surséance pour soixante mille livres procuré par Madame, etc...

En réalité, — comme nous le montrerons plus loin avec plus de détails — c'était certainement le cardinal de Rohan qui pourvoyait à son luxe. C'est lui aussi qui va précipiter les événements, de la solution desquels il attend les résultats les plus avantageux. Il a appris — et

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy,* t. I, pp. 270 et suiv.

sans doute la comtesse n'est pas étrangère à cette nouvelle — que la reine témoigne un sympathique intérêt à Mme de La Motte; il échafaude là-dessus tout un plan de campagne.

« Les choses étaient en cet état lorsque le faible rayon de faveur qu'il vit luire sur mon front réveilla son ambition, ranima ses espérances. Rien n'égale l'étonnement dans lequel il me jeta un jour que, m'étant trouvé sur le passage de la reine, Sa Majesté daigna m'honorer d'un de ces sourires auxquels il est si difficile de résister. Je me rappelle que l'instant d'après, ayant par hasard levé les yeux sur lui, je vis étinceler la joie dans les siens; ils exprimaient en même temps l'impatience de me parler; je m'y prêtai; et les paroles qu'il m'adressa en m'abordant ne s'effaceront jamais de ma mémoire. — « Savez-« vous, comtesse, me dit-il, que ma fortune est entre vos « mains ainsi que la vôtre? » — Sa fortune! Oh Dieu! je frémis quand je pense que ses souffrances ne sont même pas encore à leur terme, que je vais en combler la mesure! Quant à ma fortune à moi, grâce au ciel, elle approche; je la vois sous la tombe qui s'entr'ouvre à quatre pas de moi; mais au moment où le cardinal me parlait, mes idées n'étaient point lugubres; quoique je n'eusse vu ni sa fortune ni la mienne dans le sourire de la reine, mon cœur en était plein. Après le premier moment de surprise, je demandai au prince s'il plaisantait, ou s'il parlait sérieusement. — « On ne peut être « plus sérieux, me répondit-il, asseyez-vous et écoutez-« moi attentivement. Commencez par vous pénétrer « d'une vérité qui, n'admettant en général que très peu « d'exceptions dans le monde, n'en admet aucune à la « cour. Cette vérité est qu'il n'est pas au pouvoir de la « sagesse humaine d'enchaîner la fortune; que toujours « conduite par le hasard, le bandeau sur les yeux, elle

« tend la main à quiconque se trouve sur son passage « rapide; mais si on ne la saisit pas à l'instant même, « cet instant ne revient jamais; le vôtre est arrivé. Je « n'ai pas observé seul, mais ayant plus d'intérêt que « personne à mieux observer, j'ai découvert avec certi- « tude que la reine a du goût pour vous. — « *Du goût!* m'écriai-je, vous voulez dire des bontés, de la compassion ». — « *Vous donnerez, me dit-il alors, au sentiment « dont elle vous honore le nom qu'il vous plaira; tout ce « qu'il faut que vous sachiez, c'est que votre tournure « lui plaît, et qu'il ne faut pas laisser refroidir ces « dispositions heureuses qu'elle vous marque depuis « quelque temps. Vous voyez que la faveur est enchaînée « à sa ceinture; que partout ailleurs on se casse le cou; « que Madame et la comtesse d'Artois sont non seule- « ment sans crédit, mais que leur protection même « imprime le sceau de la réprobation; attachez-vous « donc uniquement à la reine et songez, je vous le « répète, que votre fortune et la mienne sont entre vos « mains.* »

« Le cardinal finit par me conseiller d'écrire à la marquise de Polignac. Il eût été difficile de donner un plus mauvais conseil. Quoique les Polignacs fussent alors en possession du droit presque exclusif de présenter à la reine, ils avaient de si grands intérêts à ménager, ils étaient assaillis de tant de craintes, tourmentés de tant de jalousies, qu'il fallait qu'ils fussent bien sûrs de leurs créatures pour les produire; je n'étais pas la leur; ils ne trouvaient aucunement leur compte à ma présentation; aussi se gardèrent-ils bien de s'y prêter. Ils me refusèrent l'entrevue demandée et se bornèrent à me répondre que M. de Calonne ayant rendu compte à la reine de l'augmentation de pension qui venait de m'être accordée, Sa Majesté pensait que je devais être satisfaite. Je ne tardai

pas à apprendre qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cette assertion hardie, et qu'ils ne m'avaient pas même nommée à la reine; au reste, dans le court intervalle de temps qui s'écoula entre le moment dont je parle et celui où j'eus l'honneur de parvenir aux genoux de la reine, j'eus l'occasion journalière d'observer que toutes les démarches que je faisais pour atteindre mon but étaient constamment contrariées par les mêmes Polignacs, et qu'ils m'avaient si bien fermé toutes les avenues que je dis un jour avec humeur au cardinal que je ne voulais plus entendre parler de voir la reine. — « *Vous* « *êtes un enfant,* me dit-il, *à la première contrariété* « *vous jetez le manche après la cognée. Le vent est favo-* « *rable, il faut aborder. Je vais vous proposer un parti,* « *le seul qui vous reste à prendre; je vous préviens que* « *c'est un coup d'éclat que je vous conseillerai.* » Me voyant déjà embarrassée et confuse avant que je susse de quoi il s'agissait, il finit par m'expliquer ce qu'il entendait par *un coup d'éclat :* il me dit que je ne devais pas hésiter à me jeter aux pieds de la reine, mais que pour en imposer davantage à nos ennemis communs il croyait qu'il fallait profiter de la circonstance de la procession des cordons bleus, qui devait avoir lieu le 2 février. Accoutumée à me laisser diriger entièrement par lui, je promis de faire tout ce qu'il me prescrirait.

« Le grand jour arrivé, munie du placet que je devais présenter et des instructions les plus amples sur ce que j'aurais à faire dans toutes les suppositions possibles, je me rendis au château en grande parure, et j'attendis dans une des salles le retour de la procession. Lorsque la reine passa, je me jetai à ses genoux et, lui remettant mon placet, je lui dis en peu de mots que je descendais des Valois; que j'étais reconnue comme telle par

Louis XVI; que la fortune de mes ancêtres ne m'ayant point été transmise avec leur nom, je n'avais de ressources que dans la munificence du roi qui était en possession de la majeure partie des biens dont il avait joui; qu'ayant trouvé fermées toutes les avenues qui pouvaient me conduire aux pieds de Sa Majesté, le désespoir m'avait déterminée à cette démarche.

« La reine me releva avec bonté, reçut mon placet avec ses grâces ordinaires, et, me voyant tremblante, daigna m'inviter à l'espoir. Elle passa en me disant que je devais être tranquille et en me promettant d'avoir égard à l'objet de ma demande.

« Je me retirai chancelante sur mes jambes, et à peine rentrée chez moi je reçus de la part du cardinal un billet en conséquence duquel j'allai chez lui. Après lui avoir rendu compte de ce qui venait de se passer, sur son conseil j'écrivis sur-le-champ à Mme de Misery, première femme de chambre de la reine, la priant de vouloir bien remettre à Sa Majesté une lettre que je prenais la liberté de lui adresser.

Le soir même je reçus de Mme Misery, à qui j'avais écrit, le billet suivant, en réponse à ma lettre:

« Vos affaires vont le mieux du monde, la reine est « charmée de trouver l'occasion de vous être utile et « m'a répété qu'elle vous *servirait de tout son cœur*. Je « suis même autorisé à vous assigner un rendez-vous « pour demain, 3 du courant, à 11 heures du soir, à « Trianon. Vous viendrez chez moi, et lorsqu'il en sera « temps, je vous introduirai auprès de mon auguste « maîtresse. »

« *Signé :* MISERY. »

« Je fus exacte à la minute au rendez-vous indiqué; on m'attendait avec la plus vive impatience, ce qui me fit faire des conjectures dans le genre de celles du cardinal.

La reine m'accueillit avec cette bonté d'âme, cette aménité touchante qu'elle sait si bien feindre avec les personnes dont elle croit avoir besoin ou qu'elle veut tromper avec plus de perfidie. Cette entrevue n'eut pourtant d'autre objet que de s'informer de mes liaisons, de l'état de ma fortune, et de me recommander, sous peine d'encourir une *disgrâce éclatante,* de ne faire part à personne de la *liaison* qui allait exister entre, ni des *services* qu'elle me rendrait. Je promis une discrétion inviolable; on m'honora d'un tendre baiser pour première marque de l'intérêt qu'on prenait à moi, on mit dans ma main *trois billets noirs* de caisse, et l'on me congédia, en me disant : *Adieu, nous nous reverrons.*

« Dès que je fus remise aux mains de Mme Misery, elle me fit mille questions inquiètes : Eh bien, n'est-elle pas adorable cette *bonne* princesse? n'est-elle pas digne de régner sur l'Europe entière? Avec quelle impatience elle attendait votre arrivée! Croiriez-vous que votre accident d'hier lui tournait la tête, qu'elle n'a point reposé de la nuit et qu'elle a répété plusieurs fois votre nom avec une expression de sentiment qui présage votre bonheur à venir. Hélas! je fus heureuse aussi, moi, madame, mais ma félicité ne fut qu'une ombre fugitive. Sachez en jouir et surtout soyez discrète, le mystère et la complaisance pourront vous porter bien loin.

« Ce monologue échauffa mon imagination déjà frappée par l'entretien que j'avais eu avec Sa Majesté. J'osai cependant espérer que cette sensibilité n'avait d'autre objet que celui d'obliger, d'adoucir le sort d'une infortunée, de relever la descendante des Valois, plongée dans l'indigence et l'obscurité.

« J'arrivai chez moi en proie à des réflexions flatteuses ou affligeantes qui se croisaient dans ma tête. Le cardinal ne tarda pas à m'y joindre, et la première ques-

tion qu'il me fit fut celle d'un vieux libertin qui connaît toutes sortes de débauches et qui ne peut croire à la vertu. Il n'a jamais cru que cette première entrevue se fût passée *chastement*. Il m'encouragea à la *complaisance,* à la discrétion, en me représentant plusieurs fois que ma fortune en dépendait ainsi que la sienne. Dès lors, il redoubla ses attentions et ses bienfaits, qui devinrent inutiles par l'estime et la confiance dont daignait m'honorer ma souveraine. Je pensais encore à ses dernières et affectueuses paroles : *Adieu, nous nous reverrons,* lorsque je reçus le billet suivant, écrit de sa propre main, et que je conserve en original, ainsi que plusieurs autres, et plus de trente lettres écrites au cardinal, ainsi que les réponses du prince prélat, monuments éternels de mes malheurs et de la cruauté inouïe de ces deux trop puissants personnages. Voici le billet en question :

« On vous attend ce soir au P. Tr.; vous arriverez « par l'allée des marronniers; vous trouverez en chemin « une dame (c'était la demoiselle *Dorvat*) qui vous « introduira.

« Ce 4 février 1784. »

« La demoiselle Dorvat accompagna ce billet de deux mots de sa main, pour m'indiquer l'heure et le lieu où elle me rejoindrait, et les deux missives me furent remises en même temps.

« Je me rendis à l'*ordre :* la *Dorvat* était venue au-devant de moi jusqu'à la grille du parc; je fus introduite sur-le-champ dans le cabinet de la reine, qui me donna bientôt l'explication claire et précise de tout ce qu'on m'avait laissé soupçonner. *Bon* Dieu! que les *grands* sont quelquefois *petits!* Jamais créature ne fut plus affable, plus humble, plus prévenante que la reine de France dans ce moment délicieux, qui rappelle à mon cœur tant d'amertumes; je tremblais... Le respect dont j'étais pénétrée

l'affligeait. Elle daigna m'enhardir par des caresses non équivoques et par les paroles les plus douces... Bientôt, l'ingénieuse libertine parcourut avec des regards dévorants ce qu'elle voulait bien appeler mes appas; sa bouche enflammée colla partout des baisers de feu, et je rougis en avouant que je fus satisfaite... Mais quelle douleur assiège mon âme oppressée lorsque je me rappelle que ces protestations ardentes d'une *amitié* éternelle, ce dépouillement entier du caractère imposant de souveraine, cette majesté du trône mise à mes pieds dans ces instants de délire, qui faisaient de la plus fière des créatures une humble bergère, n'aspirant qu'au bonheur de me rendre ses vœux agréables... Que j'étais loin de penser, dans ces nuits d'ivresse, qu'un jour ces *appas* qu'elle avait la bonté de vanter avec tant d'enthousiasme, de contempler avec tant de volupté, seraient profanés et proscrits par le fer infamant de la justice...!

« Après avoir passé deux heures à m'*entretenir,* la reine me congédia et me gratifia de dix mille livres en *billets* de caisse, en me disant encore : *Adieu, nous nous reverrons.* Trois jours après je reçus en effet, je reçus de sa propre main l'indication d'un nouveau rendez-vous, conçue en ces termes :

« Ce soir, heure ordinaire, vous êtes attendue au P. T.,
« la Dorvat ira vous joindre.

« Ce 7 février 1784. »

« Je confesse ici, pour la première fois, que cette *nuit* fut le plus beau *jour* de ma vie. Quelles délices me préparait cette voluptueuse princesse! et comment peut-on allier dans un même cœur tant de sensibilité avec tant de barbarie, tant d'épanchement avec tant de noirceur, tant de bienveillance avec tant de perfidie ! Hélas ! j'étais donc ce faible oiseau qu'un enfant écrase sous ses pieds, après s'en être amusé quelques instants !

« Ce fut cette nuit, cette nuit à jamais gravée dans mon âme navrée, qui m'éleva au rang des dieux de la terre, en me faisant partager la *couche* royale. La voluptueuse princesse m'attendait impatiemment entre deux draps, je puis assurer qu'elle mit à profit les cinq heures que lui laissait de liberté le voyage de son époux à Rambouillet... Forcée de se séparer de moi, elle ajourna notre prochaine entrevue au dimanche suivant, heure et lieu ordinaires.

« Un jour, ou plutôt une *nuit,* que j'avais le bonheur de m'amuser dans ce cabinet voluptueux, où tant de fois elle daigna m'élever jusqu'à elle, cette princesse me tint le discours suivant : « *Ma chère amie,* vous n'ignorez « pas combien je suis portée à vous *servir* et à vous « donner des marques de mon *amitié,* toutes les fois que « l'occasion s'en présentera. Dites-moi quel homme est-« ce que le comte votre mari? Est-il propre à remplir « une place dans le corps diplomatique? Pourrait-on « l'employer dans quelque partie de l'administration, « par exemple? »

« Sans doute que si, pour remplir une tâche aussi difficile que l'administration d'un empire, il suffisait de cette odieuse cupidité, de cette ineptie complète, de cette perfidie dans le maniement des revenus publics, de cette hauteur insupportable, de cette inexorable cruauté qui caractérise un *Fleury,* un *Terray,* un *Breteuil,* un *Brienne,* un *Sartine,* un *Le Noir,* sans doute, dis-je, que M. de La *Motte* eût eu assez de talents pour régir l'autorité royale; mais le ministère des agents de la souveraineté est une espèce de sacerdoce dans lequel une erreur est un crime irréparable et cause quelquefois la perte de tout un peuple, et je n'étais pas d'avis que mon mari fît jamais le malheur de personne.

« Je remerciai donc ma souveraine de l'intérêt qu'elle

daignait prendre à l'avancement de M. de La Motte; je lui observai que mon mari ayant été, dès son jeune âge, consacré à la profession des armes, il avait négligé toute autre éducation et qu'il était peu propre à répondre à ses royales bontés. L'air morne et silencieux qui parut sur son front à cette réponse me fit concevoir quelques soupçons sur cette bienveillance extraordinaire. Vergennes était inexorable; Calonne, dont les prodigalités avaient obéré l'État, ne donnait plus rien, il fallait établir un nouvel ordre de choses. La reine voulait renvoyer Calonne, elle aurait mis à profit sa disgrâce, en le forçant de partager secrètement avec elle le fruit de ses exactions et de ses brigandages, ou de tomber sous le fer des bourreaux. On l'aurait remplacé par M. de La Motte, et ce ministre inexpérimenté, dont le règne eût été tout au plus de vingt-quatre heures, aurait été accusé des friponneries de son prédécesseur et forcé de s'expatrier avec son innocence, tandis que l'autre eût, à côté du scélérat *Le Noir*, joui paisiblement du fruit de son inconduite; et afin de ne s'exposer à aucun reproche, la reine, qui *voyait* alors familièrement le cardinal, aurait si bien dressé ses batteries qu'elle eût fait retomber sur ce prélat toutes les rapines, toutes les fautes politiques commises par *Calonne*, à qui elle aurait exclusivement attribué l'élévation du comte de La Motte (1). »

La noirceur de l'âme de Marie-Antoinette est inconcevable. C'est un drame borgiesque qu'a entrevu, ou imaginé, la comtesse.

« Voici encore, dit-elle plus loin, un billet de rendez-vous; c'est le dernier dont je fatiguerai les yeux de mes lecteurs; il est écrit de la main de la reine :

(1) *Mémoire justificatif de la comtesse de Valois de La Motte*. Londres, 1789, pp. 13 et suiv. — *Seconds Mémoires justificatifs*, pp. 21 et suiv.

« Lesclaux (1) vous remettra une lettre pour le prési-
« dent d'Aligre, dans laquelle je lui fais recommander
« votre affaire. Je désire que vous la remettiez vous-
« même; prenez garde aux questions insidieuses de ce
« curieux robin. Dorvat ira vous prendre aujourd'hui à
« l'heure ordinaire. — Viens, chère amie, viens calmer
« l'agitation de mon cœur murmurant sans cesse de ton
« absence.

« Ce 12 avril 1784. »

« Je fis ainsi qu'il m'était ordonné. Le président d'Aligre fit de vains efforts pour savoir quelque chose, je fus sourde, muette, inébranlable. La Dorvat vint me joindre à la grille du parc, rendez-vous ordinaire; nous marchions tranquillement sans dire mot; tout à coup cette charmante *soubrette* se laisse tomber dans mes bras en fondant en larmes, ses sanglots étouffent sa voix et ce n'est qu'au bout de quelques minutes qu'elle prit ainsi la parole : « Pardonnez, madame, à ma faiblesse,
« vous ne pouvez concevoir combien je suis malheu-
« reuse et tout ce que votre bonheur me fait souffrir.
« J'eus aussi, moi, l'avantage de voir intimement mon
« auguste maîtresse; je fus honorée des mêmes faveurs
« qu'elle vous prodigue aujourd'hui et dont elle m'a fait
« un besoin qui me tourmente sans cesse. Puissiez-vous
« être plus heureuse que *celles* qui vous ont précédée !
« Puissent vos charmes fixer l'inconstance d'une prin-
« cesse dont l'indiscrète versalité peut faire le malheur
« d'un moment à l'autre; tenez, madame la comtesse, je
« vous *aime*, je serais désespérée qu'il vous arrivât
« quelque accident; je vous avertis donc de vous méfier
« des fourberies de l'ingrate que j'adore en rougissant;
« craignez qu'elle ne vous attire dans quelque piège, ne

(1) Mercure de la reine. (*Note du Mémoire.*)

« prêtez les mains à aucun complot, tenez-vous-en aux « intrigues du *cabtnet* et ne vous mêlez pas d'autre « chose; j'ai mes raisons pour vous parler ainsi; une « autre fois je vous en dirai davantage. »

« J'avais trop d'intérêt à éclaircir les soupçons que fit naître en moi ce discours : je pressai Mlle Dorvat de continuer, mais elle m'observa que ce n'était ni le lieu, ni le moment, et qu'elle aimait mieux que j'allasse prendre le chocolat chez elle le lendemain matin. Nous arrivons et je suis incontinent introduite. L'air froid avec lequel elle m'accueillit d'abord me glaça d'effroi; je crus lire dans les yeux de ma souveraine ma disgrâce et la perte irrévocable de ce pauvre cardinal dont, malgré le danger que j'encourais en parlant de lui, je n'avais pas absolument abandonné les intérêts. Mais on me rassura bientôt, on daigna me gronder obligeamment de m'être fait attendre, et on m'avoua que, l'imagination pleine de mon image, on avait été une fois *heureuse* sur le *sopha*. On m'aida à me déshabiller, et je tins encore cette fois la place du *lourd et dégoûtant ministre;* c'est ainsi qu'on s'exprimait sur ce pauvre roi, à qui les Parisiens servent aujourd'hui de tuteurs et de geôliers.

« Je passai des bras de ma souveraine dans l'appartement de Mlle Dorvat, qui reprit bientôt le récit de la nuit précédente à peu près en ces termes :

« Madame la comtesse, ne pensez pas que la jalousie ni la haine dictent ce que je vais dire, l'intérêt seul que vous m'avez inspiré me fait faire une démarche qui peut me perdre... Vous êtes la dixième favorite que je vois succéder auprès de ma maîtresse; j'ai vu *Langeac, Polignac, d'Ossun, Lamballe, Misery, Guimard, Saint-Huberty, Raucourt, Bertin,* en concurrence avec d'*Artois, Fersenne, Lausun, Fronsac, Vaudreuil, Dillon, Coigny* et quelques autres. La reine est une *androgine*

dont il faut vous défier en tout point : sans doute que vos complaisances auront le même prix que les miennes; l'ingrate m'éleva jusqu'à elle, aujourd'hui me voilà descendue à l'état humiliant de servante, pour ne pas dire quelque chose de pis.

« Son caractère dissimulé vous tendra quelque piège ; elle a toujours besoin de quelqu'un pour exécuter les projets sinistres qui occupent tous les instants qu'elle ne donne point à la lubricité. Elle a des haines inextinguibles, et, pour satisfaire son cœur vindicatif, elle se soucie fort peu de sacrifier ses meilleurs amis. Elle vous emploiera, comtesse, n'en doutez pas ; j'ai entendu, au comité...

« — Comment, puisque vous la connaissiez sous ce point de vue, restez-vous auprès d'elle ? répartis-je à Mlle Dorvat. » — « C'est la curiosité qui m'entraîne à la cour : « mon emploi m'associe aux secrets les plus mystérieux « et les plus importants ; je suis le témoin et non le « complice de tous les forfaits politiques qui se com- « mettent en France, car c'est du comité que part tout ce « qui se dit et tout ce qui se fait dans l'administration « du royaume. Ce *comité* est composé de tous les *roués* « de la cour, de quelques femmes corrompues et présidé « par la *reine*. C'est là que s'ourdissent toutes les trames, « que se rédigent les édits et les traités, que se dispense « l'or du Trésor national ; c'est là que viennent rendre « leurs comptes les ministres du roi, qui ne sont, à dire « vrai, que les commis et les secrétaires du *comité ;* c'est « là que se vendent les emplois, les cordons bleus et « rouges, les charges, les titres, les évêchés, les abbayes, « les prieurés et jusqu'aux *commissions* les moins impor- « tantes. Il y a une caisse particulière pour le produit de « ces ventes, dont le sieur *Petit,* complaisant de la *Poli-* « *gnac*, est le trésorier. C'est enfin là que se trament les

« complots les plus noirs... Hier, par exemple, on y
« parlait du Brabant. Si j'en crois ce que j'ai cru
« entendre, on a envoyé quelques personnes à Bruxelles,
« entre autres un chevalier de *la Prade* et *Linguet,* pour
« insinuer aux Brabançons de secouer le joug de l'empe-
« reur : si ces *espions* français parviennent à soulever ce
« peuple, à le porter à réclamer les secours de la France,
« à le jeter dans les bras de Louis XVI, aussitôt l'empe-
« reur nous déclare la guerre ; et, comme par des disso-
« lutions et des prodigalités inouïes, on est parvenu à
« obérer l'État et à le réduire à ne pouvoir se défendre
« contre les incursions étrangères, l'empereur nous
« dictera les conditions de la paix qu'il voudra bien
« nous vendre, et le prix proposé sera au moins la
« *Flandre,* la *Lorraine* et le *Barrois.* Voilà, comtesse,
« comment ce pauvre Louis XVI est joué par tout ce qui
« l'environne. Vergennes seul est ferme et sévère, aussi
« le hait-on mortellement, et il pourrait bien avoir le
« sort du récalcitrant Maurepas. Je ne vous en dis pas
« davantage. »

« Ce langage me livra à mille réflexions affligeantes, et je ne tardai pas à m'apercevoir que la Dorvat était instruite. »

Sur ces entrefaites le cardinal propose à la comtesse de demander au comte de Vergennes à prendre le chocolat chez lui et à lui administrer une potion mortelle. Devant sa fureur, le cardinal affirme qu'il plaisantait.

« Cependant je me livrai à une infinité de réflexions ; le récit de la Dorvat, ces mots surtout, *elle vous emploiera, soyez sûre qu'elle vous emploiera ;* les complots dont elle m'avait parlé, tout m'effrayait, et j'avais presque résolu de ne plus voir la reine, lorsque *Lesclaux* entra chez moi portant ce billet :

« *On vous attend ce soir heure ordinaire.* »

Après avoir longtemps délibéré si je devais m'y rendre ou non, je partis et fus introduite, selon l'usage, par Dorvat, à qui je demandai un second entretien. Sa Majesté me reçut avec plus de bonté, plus d'empressement que jamais, et ce qui doit étonner, c'est qu'il ne fut question, ni de Vergennes, ni du *cardinal,* ni de potion, ni des cent mille écus ; la reine se livra tout entière à ses plaisirs et ne me parla de rien, quoique j'eusse été charmée de lui remettre la lettre suivante, qu'elle lut en riant :

« Madame,

« *L'esclave* s'est empressé de seconder les vues de son « *maître* (1), en faisant quelques tentatives auprès de la « comtesse, dont la pétulante fureur m'a forcé de chan- « ger de langage et de feindre ; mais je la connais trop « bien pour désespérer de l'amener où je voudrai. Elle « est vive, fait même la bégueule ; c'est reste du couvent « de Passy, qu'il est très facile de faire disparaître au « son de l'or. Vous avez très bien fait de la mander pour « ce soir ; endoctrinez-la, et j'achéverai de la convertir.

« Au reste, si elle ne consent point à sauter le pas, j'ai « aperçu chez elle un *quidam* qui ne sera pas difficile, « qui peut se charger de cette *grande* besogne. Il faut « que le maître soit bien adorable, qu'il soit bien cher, « pour qu'on se réduise à tramer, à assurer la mort d'un « homme qui, je vous l'avouerai, est le plus sincère et « le plus dévoué de mes amis. Mais quelque grand que « soit le service, vous avez dit, et vos bontés le placent « au-dessous de la récompense.

« Adieu, M. A. T. R. R. adieu. »

« Je me rendis, en quittant la reine, chez la Dorvat,

(1) *L'esclave,* c'est le cardinal ; le *maître,* la reine. Nous retrouverons ces dénominations fréquemment au chapitre suivant.

qui m'attendait : je lui demandai si elle savait les raisons de la haine de sa maîtresse pour M. de Vergennes. Voici ce qu'elle m'apprit : « Il y a longtemps que la reine « et M. de Vergennes sont ouvertement brouillés, et ce « qui rend Sa Majesté plus furieuse, c'est qu'elle ne peut « penser à l'expulser de la cour par les voies ordinaires ; « lui imputer des fautes capitales ne suffirait pas pour « sa chute, et la calomnie ne ferait que lui préparer de « nouveaux triomphes... La reine, à qui un ou mille « forfaits de plus ne coûtent rien, a résolu de s'en « défaire par le même moyen que celui employé contre » le vertueux *Maurepas*. — Ce vieillard, vous le savez, « avait le malheur de lui déplaire par son austère éco- « nomie ; elle l'abhorrait avec une loyauté peu ordi- « naire : cependant cet homme incommode lui avait été « nécessaire plusieurs fois, pour lui épargner des cha- « grins éternels et une digrâce scandaleuse auprès du « roi son époux. Le vieux Maurepas connaissait l'incon- « duite de Sa Majesté, il osait même quelquefois la répri- « mander paternellement et menacer d'en instruire le « monarque si les *orgies* continuaient : le ministre gar- « dait pourtant un profond silence sur toutes ces disso- « lutions. Un jour qu'il se rendait chez la reine, pour « lui rendre compte d'une grâce qu'il avait accordée à « sa sollicitation, il entra dans l'appartement sans se « faire annoncer : il recule d'horreur et d'effroi ; il voit « la fille des Césars, la reine de France dans les bras « incestueux de son frère, du corrompu d'Artois... Un « cri de surprise et de crainte se fit entendre, c'était la « reine qui s'évanouissait à l'aspect du vieux ministre. « On parvint à la rappeler à la vie, le comte promit un « secret inviolable sur cette aventure, gronda sérieuse- « ment le couple adultère, et sortit le cœur rempli de « mépris et de rage. La *Polignac* régnait alors sur l'âme

« d'Antoinette ; on lui raconta la scène qui venait de se « passer et les craintes qu'on avait sur la discrétion du « vieux ministre... On fit entendre qu'il fallait s'en « défaire à quel prix que ce fût ; enfin on proposa la « coupe fatale donnée à Socrate. Polignac se chargea de « l'administrer, et bientôt une langueur mortelle mina « sourdement *les facultés* physiques de *Maurepas*, qui, « trois mois après l'aventure du sopha, expira dans les « bras et humecté des larmes de Louis XVI, son jeune et « royal pupille.

« *Vergennes* a succédé à ce ministre inexorable, et « Vergennes est aussi récalcitrant que son prédécesseur.

« Il faudra donc s'en défaire comme de *Maurepas*, « mais le coup n'est pas si facile à porter qu'il l'était en « 1781. La *Polignac* n'est plus le *saint* de la cour, elle a « perdu entièrement la confiance de la reine ; celle-ci « n'oserait lui confier un second message de cette espèce. « Tremblez, madame, qu'elle ne vous propose...

« — Il suffit, mademoiselle, lui répliquai-je, je vous « entends, et vous dois mille remerciements ; qu'ils « viennent, je les attends, et je crois bien qu'ils ne vien- « dront pas une seconde fois à la charge. »

« Je ne sais comment ni par qui le comte de *Vergennes* fut empoisonné depuis, mais il est de toute notoriété qu'il est mort empoisonné. Sans doute que l'intérêt qu'il prit au perfide cardinal dans l'affaire du collier ranima la fureur de Sa Majesté et qu'elle jura et consomma en 1786 la perte qu'elle n'avait pu consommer en 1784 (1). »

Voilà, sur des événements qui longtemps ont intrigué les historiens, la version, trop évidemment partiale, de la comtesse. Celle de Rétaux de Villette ne concorde pas

(1) *Seconds Mémoires justificatifs*, pp. 32 et suiv.

absolument, surtout en ce qui concerne la duchesse de Polignac.

C'est, dit Villette, sur la recommandation de Mme de Crussol que la comtesse se présenta chez Mme de Polignac.

« Effectivement, Mme de La Motte se rendit chez Mme de Polignac qui, sans doute, avait été prévenue de sa visite; elle lui remit la lettre de Mme de Crussol et, après en avoir fait lecture, celle-ci l'embrassa, lui promit toute sa protection auprès de la reine, et la retint à souper. Mme de La Motte augurait très bien des amitiés réitérées qu'elle recevait; on resta longtemps à table; la conversation fut animée et gaie; enfin, la nuit avançait, lorsque Mme de Polignac lui dit : « Il est bien tard, croyez-moi, « couchez ici. » Mme de La Motte y consentit; elles passèrent dans la même chambre et dans le même lit : aussitôt Mme de Polignac, en l'assurant d'une amitié inébranlable, l'embrassait, la serrait dans ses bras et, comme l'amant le plus tendre, lui prodiguait les plus ardentes caresses. La nuit se passa dans les plaisirs. Le lendemain Mme de La Motte s'habilla et, lorsqu'elle voulut se retirer, Mme de Polignac lui réitéra les témoignages de son attachement et de son crédit. »

Ce ne fut que quelques mois plus tard que Mme de La Motte revit Mme de Polignac, chez qui elle se rendit en compagnie de Mme de Crussol.

« Mme de Polignac les reçut avec les démonstrations du plus vif intérêt, embrassa tendrement Mme de La Motte, les arrêta à souper; dès qu'il fut fini, Mme de Crussol disparut, et Mme de Polignac, restée seule avec Mme de La Motte, lui fit les reproches les plus obligeants. Mme de La Motte y parut sensible, et ce sentiment embrasa tellement Mme de Polignac qu'elle la sollicita et obtint qu'elle prendrait la moitié de son lit. C'est là que

les baisers les plus lascifs lui furent prodigués. Mme de La Motte se leva le lendemain, très fatiguée de tout ce qu'avait exigé cet amant femelle.

« Mme de La Motte, inquiète des avoir où tout cela la conduirait et, parmi ses plaisirs, tout occupée de ses intérêts, cherchait à démêler quelle serait l'issue de son abandon et des promesses qu'on ne cessait de lui faire. Ses questions devinrent pressantes, et Mme de Polignac, nécessitée d'y répondre, l'assurant tout à coup d'une fortune brillante et prompte, proféra même le nom de la reine ; et sur l'impression qu'elle remarqua dans les yeux de Mme de La Motte, elle répliqua aussitôt : « Oui, vous pouvez être agréable à la reine ; félicitez-vous de l'heureuse circonstance. Si vous la saisissez, vous marcherez à la plus haute faveur, et bientôt on sollicitera de toutes parts votre protection auprès de Sa Majesté. » A ces mots, prononcés avec l'air de franchise, et suivis de beaucoup d'amitiés, Mme de La Motte se crut simplement destinée à partager la couche royale et ne vit plus, dans tout ce qui s'était passé avec Mme de Polignac, qu'un essai préparatoire. L'explication finit là ; ces dames se séparèrent, avec promesse de se revoir le soir. »

La Polignac fait de Mme de La Motte sa complice et celle de la reine contre le cardinal ; elle lui fait jurer une aide aveugle, puis la présente à Marie-Antoinette.

« La reine, rentrée dans son appartement, fit appeler Mme de La Motte, qui se rendit à ses ordres. Elle trouva Sa Majesté voluptueusement penchée sur une ottomane. Mme de La Motte, invitée de prendre place à côté d'elle, fut louée sur sa fraîcheur, sur la beauté de son teint ; elle exigea même que sa gorge fût découverte : elle en fut éblouie ; et, en effet, Mme de La Motte avait, de ce côté, tout ce que les hommes recherchent avec enthousiasme : blancheur, fermeté, séparation ; ce qui provoqua

dans les sens de la reine cette effervescence que la lubricité seule peut enflammer; bientôt leurs mains s'égarèrent, le plaisir déchira tous les voiles qui pouvaient lui porter obstacle; et s'abandonnant alternativement, l'une et l'autre, aux feux de leurs passions, elles se plongèrent dans des torrents de délices. Après une heure de débats voluptueux, Mme de La Motte répara un peu son désordre et repassa chez Mme de Polignac qui, avec un sourire malin, lui dit : « Je puis prédire maintenant votre « haute destinée; vous connaissez le caractère du cardi- « nal, son ambition ; consultez l'un, flattez l'autre, et « l'emmenez à nos vues (1). »

De tous ces événements, sur la véracité desquels on est à peu près fixé, il subsiste tout de même une chose, c'est que le crédit de la comtesse fut un instant considérable, et que son opulence fut alors incontestable. A tel point même que Mme de La Motte ne put se tenir d'aller l'étaler devant ceux qui l'avait connue indigente.

« Je partis de Paris, écrit le comte Beugnot, pour aller passer les vacances en Champagne, sans avoir vu davantage Mme de La Motte, et je le regrettai peu. Il m'était démontré qu'il était impossible de la soutenir sur les voies de la sagesse et de la raison, et j'en désespérai tout à fait quand je fus informé de son entourage à Versailles et de ses premières caravanes. En arrivant à Bar-sur-Aube, il y avait foule pour m'interroger sur Mme de La Motte. Je ne répondis qu'avec réserve à toutes les questions. Je n'entrai dans les détails qu'avec mon père, à qui je fis entendre comment il n'y avait plus moyen, pour quelqu'un qui se respectait le moins du monde, de se mêler des affaires de sa protégée.

(1) *Mémoire historique* de Rétaux de Villette. Voir l'Appendice.

« Mes vacances se passaient assez doucement ; chaque année je rapportais dans ma ville natale un peu plus de gravité. Je ne me bornais plus à la société de Mme de Suremont ; je consentais à aller de temps en temps m'ennuyer à l'assemblée, et je commençais à faire quelque cas des vertus modestes et un peu sévères dont elle m'offrait le tableau, lorsque je reçus de Mme de La Motte une lettre tout amiable, et où elle m'annonçait qu'ayant quelques jours de libres, elle venait les passer à Bar-sur-Aube avec ses amis. Elle m'indique d'une manière dégagée et comme toute simple qu'elle a fait partir en avant son fourgon et ses chevaux de main, qui resteront cinq jours en route, parce qu'elle a fort recommandé de ne pas les fatiguer, et qu'elle arrivera deux jours après. Elle prévient sa belle-sœur de son arrivée, à peu près dans les mêmes termes, et lui prescrit seulement quelques dispositions particulières pour loger elle et sa maison.

« Mme de Latour accourt chez moi toute ébahie, et me demande ce que cela veut dire. Je lui réponds que je n'en sais pas plus qu'elle ; nous nous communiquons nos dépêches, et nous tombons d'accord qu'il y a sous tout cela de la mystification, et de la pire espèce. Il est convenu que nous n'en serons dupes ni l'un ni l'autre ; qu'elle ne fera aucun préparatif pour loger la princesse et sa suite, et que tous deux nous garderons le silence sur les lettres que nous avons reçues.

« Mais quel ne fut pas notre étonnement, lorsqu'au jour indiqué nous voyons arriver un fourgon très chargé, traîné par un bel attelage et suivi par deux chevaux de main de grand prix. Il n'y avait plus à douter, plus à reculer. Pour loger ce qui est déjà arrivé et ce qui est annoncé, on renvoie promptement de chez lui le propriétaire d'une maison assez vaste ; on en prépare les appartements à la hâte. Un maître d'hôtel, arrivé avec le

fourgon, met en réquisition plus d'approvisionnements qu'il n'en faudrait pour alimenter pendant six mois la meilleure maison de la ville. On se regardait en se rencontrant dans les rues; on se demandait quel était ce supplément aux « Mille et une Nuits », lorsque M. et Mme de La Motte, précédés de leurs courriers, arrivent dans une berline très élégante. On n'est pas sitôt arrivé qu'on m'envoie inviter à souper.

« Mon père, tout sage qu'il était, se laissa entraîner aux apparences et fut intérieurement satisfait de trouver ma prévoyance en défaut. « Mon fils, me dit-il, vous avez « le malheur de juger très vite et trop vite. Parce que « Mme de La Motte n'a pas assez apprécié ce que vous avez « écrit pour elle, vous l'avez, de votre aveu, traitée avec « dureté. Cela n'est pas bien, je me connais aux affaires « domaniales peut-être aussi bien que vous. Je n'ai « jamais regardé comme impossible sa rentrée en pos- « session dans les terres de sa famille. Cela est bien « avancé, car on m'a confié que la reine s'y intéressait. « Vous ne quittez point ce malheureux Latour que j'ai « cessé de voir, parce qu'il dirait du mal de Dieu le Père « s'il descendait sur terre; ne soyez pas de moitié dans « ses méchancetés et montrez-vous ce que vous n'auriez « pas dû cesser d'être pour Mme de La Motte, respectueux « et dévoué. Pauvre enfant! s'écriait mon père dans un « moment d'attendrissement; quand je songe aux petits « écus que je donnais au curé de Fontette pour aider à « l'habiller! »

« M. de Latour, que mon père avait cessé de voir, parce qu'il aurait dit, dans l'occasion, du mal de Dieu le Père, était en effet le fléau du pays pour ses bons mots et ses moqueries. C'était un homme plein d'esprit, du meilleur ton, quand il le voulait, parlant avec grâce, et qui avait l'art singulier de faire sortir du ridicule des sujets

où aucun autre que lui ne l'aurait soupçonné. Il est vrai qu'il y procédait sans être arrêté par rien. Homme d'honneur au demeurant, incapable d'une mauvaise action ; mais, ce qui ne vaut guère mieux, toujours capable d un propos méchant. Le roman de sa vie l'avait confiné, je ne sais comment, à Bar-sur-Aube, où il avait fait un mariage de garnison, en épousant la sœur de M. de La Motte. Il n'y était guère à sa place : son vrai domaine était Paris, où un pareil homme aurait été détesté et recherché.

« Je me trouvai seul avec lui chez Mme de La Motte, le jour de l'arrivée de celle-ci. Il m'aborde en riant de toutes ses forces et veut absolument que je me mette à l'unisson : « Parbleu ! me dit-il, n'ai-je pas mille fois raison quand « je soutiens que Paris renferme les gens les plus bêtes « qu'il y ait au monde ? Dans quel autre pays, je vous le « demande, cette petite mégère et son grand flandrin de « mari seraient-ils parvenus à escroquer ce qu'ils viennent « nous étaler ici ? La dame, vous la connaissez, et de « reste ; on ne passe pas une demi-heure avec elle sans « avoir par-dessus les yeux de ses mensonges et de ses « impertinences de bas lieu. Quant au mari, c'est un « gendarme assez dispos pour bien porter sa botte de « foin du magasin de fourrage au quartier ; mais ne lui « en demandez pas davantage. Votre bonhomme de père « excepté, la princesse avec ses appas, le prince avec son « génie, n'auraient pas trouvé ici qui leur prêtât un petit « écu, et voilà une demi-heure qu'on déballe plus d'ar- « genterie qu'il n'y en a dans la ville, même en y com- « prenant les calices et le saint-sacrement de l'autel. Oh ! « Paris, cité sainte des fripons et des sots, je te salue « encore une fois pour cette merveille de plus ! » — « Fi- « nissez, lui dis-je, au bout du compte ils sont vos alliés ; « vous soupez chez eux, et savez-vous qu'il se répand « que Mme de La Motte est protégée par la reine ? » — « Je

« suis leur allié, dont ça me poise; car, après avoir « bien ri de cette fantasmagorie, je serai peut-être con« damné à en pleurer, et vous savez mon aversion natu« relle pour ce genre de grimace; quant à leur souper, « si bon qu'il soit, vous et moi leur faisons beaucoup « d'honneur en venant le manger. Je ne vous réponds « rien sur l'article de la protection de la reine. Je soup« çonne, entre nous, l'épouse du seigneur roi de n'être « pas des plus prudentes; mais, miséricorde! elle n'est « pas assez folle pour s'engouer de pareilles espèces. Au « surplus, soupons de notre mieux, et surtout n'ayons « pas l'air d'être le moins du monde étonnés de toute « cette magnificence. C'est le meilleur moyen de faire « pester nos gens au fond de l'âme. » On sert un souper qui eût paru magnifique à Paris pour toutes espèces de convives. Nous étions huit, y compris les maîtres de la maison. Quoique la ville de Bar-sur-Aube soit une des anciennes cités des Gaules, jamais peut-être pareil luxe n'avait été étalé dans son sein, même quand César lui fit, dit-on, l'honneur de s'y arrêter pour faire pendre les maires et échevins de l'époque. Fidèles à la consigne, nous mangions, Latour et moi, de bon appétit, mais sans y regarder et comme habitués à de pareils festins; nous affections de soutenir la conversation sur des sujets où il était difficile au plus habile interlocuteur de faire entrer l'éloge de ce que nous avions sous les yeux. M. de La Motte n'y tenait pas; il voulait nous faire admirer des ustensiles de table d'un usage nouveau et d'un travail très fin. Latour soutenait qu'ils étaient connus depuis longtemps, mais qu'on y avait renoncé à cause de leur incommodité. Le *nil mirari* fut gardé en tout et jusqu'au bout.

« Enfin Mme de La Motte crut trouver grâce à nos yeux en vantant une volaille des plus fines qu'on venait d'en-

lever de la table et en nous prévenant qu'elle avait donné des ordres pour que le courrier en apportât la provision tant qu'elle resterait à Bar-sur-Aube, parce qu'à son gré la volaille du pays n'était pas mangeable : « Madame, je vous demande bien pardon, mais je ne suis « pas du tout de votre avis, reprit Latour d'un ton « sérieux, je trouve un chapon du pays, comme vous « venez de le dire, engraissé par les soins et un peu par « les mains de Mme de Latour, et mieux encore de Mme de « Suremont, supérieurs à tous vos coqs-vierges et vos « poules de Normandie et du Mans, dont la chair est « molle, fade et dégoûtante de graisse ; mais, après que « le chapon a été nourri en bon lieu, il faut qu'il soit « rôti de la bonne manière, et pour cela je fais peu de « cas du tourne-broche, je lui préfère de beaucoup la « broche tournée par un petit garçon, de la famille ou « étranger, ou même par un chien. »

« Mme de La Motte perd patience en entendant ainsi faire les honneurs de la parenté de son mari devant quatre grands coquins de valets qu'on avait amenés de Paris, chargés d'une livrée galonnée sur toutes les tailles. « Monsieur, dit-elle à Latour avec du dépit, je suis édi- « fiée de vos préférences ; c'est du goût du pays ; on sait « que vous le poussez fort loin. — J'en tombe d'accord, « réplique Latour, goût du pays ou goût de la famille, « c'est à peu près la même chose. Vous savez, Madame, « que je fais autant de cas de l'un comme de l'autre. »

« Cette conversation abrégea le souper. « Comment « trouvez-vous, me dit tout bas Latour, que j'aie payé « mon écot ? » — « Vous avez été libéral jusqu'à la gros- « sièreté. » — « Non, mais j'étais résolu de relancer celui « du mari ou de la femme qui aurait l'insolence de me « proposer quelque chose à admirer. Le bal masqué qui « a commencé ce soir est pour ces gens-ci une sorte de

« triomphe, et je me réserve le rôle du soldat qui lançait « en route de bonnes vérités au héros de la fête. »

« Mme de La Motte me fait passer dans son cabinet et se plaint de l'insolence du beau-frère de son mari. Elle me dit que sa fortune a changé, qu'elle est dans une position heureuse pour elle-même et pour les siens et que nous sommes tous intéressés à prendre avec elle un ton nouveau. Elle glisse quelque chose sur les relations très élevées qu'elle entretient à Versailles et termine par me dire qu'elle ne sait seulement pas si elle pourra nous accorder les quinze jours qu'elle nous a promis. Je lui donne un premier exemple du ton nouveau qu'elle réclame en ne me permettant de l'interroger sur rien ; seulement je lui promets d'engager son beau-frère à plus de retenue, sans me flatter de beaucoup du succès de mon intervention.

« Le surlendemain elle fait des visites générales ; elle est habillée avec tout le goût que suppose l'excès de la magnificence et déjà étincelante de diamants. A ce ridicule près, partout elle se montre prévenante et familière avec noblesse. Grands et petits en sont enchantés. On lui rend exactement ses visites ; mais dès qu'elle veut aller plus loin et donner quelques petites fêtes, les dames respectables de la cité s'excusent, sous des prétextes divers, et Mme de La Motte est réduite aux jeunes gens et aux femmes de la famille de son mari : tant, à cette époque, le respect des mœurs était encore tout entier dans une petite ville de province. « Mme de La Motte, me disaient « ces bonnes dames, est charmante, et nous l'aimons de « tout notre cœur ; mais pourquoi voulez-vous que nous « allions donner à nos pauvres filles des idées dont elles « n'ont pas besoin, et peut-être éveiller chez elles des « désirs qu'elles ne pourront jamais satisfaire ? »

« J'étais fidèle au respect et à la discrétion avec Mme de



La Comtesse de Valois de la Motte et Marianne déguisées en paysannes, voyageant à pied près de Provins en Champagne.

La Motte. Elle me semblait avoir oublié nos anciennes relations, et j'étais à l'unisson avec elle. Aussi étais-je devenu pour elle l'homme bien élevé et avec qui on pouvait parler. Elle me disait donc les déboires secrets qu'elle éprouvait de son séjour à Bar-sur-Aube et du ton déplorable de la famille de son mari. Je l'en consolais de mon mieux, tout en lui faisant observer que le séjour d'une petite ville était dans sa position un véritable contre-sens, qu'il lui fallait un hôtel à Paris et un château à la campagne. Elle me disait qu'elle ne voulait point acheter de terre, parce qu'elle allait incessamment rentrer dans celles de sa famille, où elle se proposait de bâtir. L'hôtel de Paris allait sans dire, mais elle voulait en avoir un à Bar-sur-Aube, où elle passerait l'été, en attendant que le château qu'elle projetait fût élevé. Je prenais la liberté de contrarier le projet d'acheter une maison à Bar-sur-Aube, et je soutenais qu'il était de bon goût d'habiter une chaumière, durant le temps qu'on bâtissait un château à côté. Mais Mme de La Motte, qui avait déjà reçu d'assez bonnes leçons sur ce chapitre, n'en persistait pas moins dans le travers commun d'étaler sa magnificence aux lieux qui avaient été témoins de sa misère. Elle acheta malgré moi une maison à Bar-sur-Aube, la paya le double de ce qu'elle valait et la livra à des architectes qui se mirent en devoir d'y faire toutes les folies que comportait le terrain et même un peu plus.

« Je remarquai avec un singulier étonnement que, dans ses relations de société, Mme de La Motte savait garder la mesure. Elle rendit aux autres tout ce qu'ils pouvaient lui demander et parut peu exigeante pour elle-même. Elle répandit des aumônes et paya exactement ses dettes. Un matin elle fit une visite amicale à mon père et lui rapporta, comme je l'ai dit, les 1,000 francs qu'il lui

avait prêtés dix-huit mois auparavant, et en se retirant elle laissa sur la cheminée une boîte d'or. Mon père tint, à je ne sais quel titre, ce témoignage de reconnaissance pour une insulte et renvoya la boîte. Mme de La Motte, qui, à plus juste titre, aurait pu se fâcher du renvoi, ne le fit point et me pressa de reprendre ce petit cadeau et de faire entendre raison à mon père. Comme je savais que sur certains articles la chose n'était pas facile, je n'acceptai point la commission. En désespoir de cause, elle voulait me faire accepter à moi-même cette malheureuse tabatière, et je refusai encore, pour ne pas commettre l'inconvenance d'accepter un présent repoussé par mon père, ce qu'il ne m'aurait d'ailleurs jamais pardonné.

« Le temps du séjour à Bar-sur-Aube se passa fort doucement et sur la fin on était fâché de ne pas oser voir Mme de La Motte.

« Le seul M. de Latour ne se laissait point fléchir. Je le suppliais cependant de considérer le notable changement que l'opulence, quoique soudaine, avait apporté dans le ton et même la conduite de M. et Mme de La Motte : « J'en tombe d'accord pour moitié, me répon-
« dit-il, la femme est une drôlesse qui a gagné en pro-
« fondeur ce que le mari a perdu : il est parti sot et il
« revient fat, mais je persiste à en mal penser, voire
« même à en mal dire, tant qu'ils ne m'auront pas
« révélé par quel honnête métier ils ont acquis en
« quatre mois ce qu'ils étalent si sottement aujourd'hui ;
« mais vous-même qui avez pris le rôle de Philinte
« dans cette comédie, à qui persuaderez-vous que le roi,
« la reine, le comte d'Artois, le contrôleur général, je
« ne sais quelle puissance enfin, a jeté l'or par monceaux
« à des gens qui demandaient tout simplement du pain ?
« L'époque, je le sais, est fertile en extravagances, mais

« pas tout à fait de ce genre-là. On a semé à petit bruit « autour de moi que Madame était en faveur auprès de « la reine, je les épie depuis quinze jours sur ce cha- « pitre, et si on en eût touché un traître mot en ma « présence, j'avais une histoire prête de la comtesse du « Gazon et de la reine de Congo avec laquelle j'aurais « fait pouffer de rire les assistants, à leurs dépens. Mon « cher ami, cela est au bout du compte par trop imper- « tinent, et il y a de la véritable honte à être dupe à si « bon marché. Acceptez-la, si cela vous convient ; pour « mon compte, je n'en veux point. Je m'en tiens à ce que « je sais : or je sais, et par vous, que Madame a des « relations avec le cardinal de Rohan, puisqu'elle a été « portée cinq à six fois, à vos dépens, au palais de Son « Éminence ; probablement qu'elle s'y sera transportée, « depuis, de son pied léger. De toutes les connaissances « de ladite dame, le cardinal de Rohan est le seul à qui « la prodigalité ne soit pas impossible. Il faut donc de « deux choses l'une : qu'il ait fourni tout ce que nous « voyons, ou qu'on l'ait volé. Je veux bien vous faire « grâce du second membre de mon dilemme, mais « à une condition : que vous m'accorderez le premier, « et encore je ne pourrai comprendre qu'avec une « peine extrême qu'une petite coquine de village ait pu « séduire un prince, un prélat, un vaurien de cette « importance. »

« Je trouvais bien quelque chose de vrai dans les rudes déductions de M. de Latour. Je me réfugiai dans les lieux communs de la modération : « Je ne prononce pas « encore, je veux attendre. Je blâmais hier ce qui était « mauvais, pourquoi n'applaudirais-je pas de bon cœur « aujourd'hui à ce que je trouve bon? » Mme de Lamotte possédait dès lors une magnifique parure en diamants et une autre en topazes; elle avait des robes en pierres

brodées de Lyon, qu'apparemment elle avait apportées pour le plaisir de les montrer et qui en valaient la peine. Son service d'argenterie était complet et d'un goût nouveau. M. Target (1) s'est trompé quand il a placé toutes ces magnificences à la suite et comme conséquence du vol du collier : elles existaient neuf mois auparavant. La source en était bien sûrement dans deux secours de 60,000 francs chacun, accordés à Mme de La Motte, sur les fonds de la Grande Aumônerie, et une somme de 30,000 francs de délégations sur le trésor particulier de M. le cardinal. Avec ces 150,000 francs, elle avait pu se procurer pour une valeur double d'effets mobiliers plus ou moins précieux et qui n'avaient pas manqué un pareil emploi ; d'abord elle y avait trouvé la petite joie de venir étaler toutes ces richesses à Bar-sur-Aube ; mais après avoir, par mon avis, demandé l'aumône en carrosse, ce qui lui avait assez bien réussi, il fallait le prendre de bien haut et l'apparence d'une richesse à volonté lui devenait nécessaire pour inspirer confiance dans le crédit imaginaire qu'elle allait affecter.

« Je vis Mme de La Motte, le jour de son départ ; elle semblait fort satisfaite du séjour qu'elle venait de faire à Bar-sur-Aube et se louait du bon accueil des habitants, comme s'il eût été réel. Elle sembla se rappeler, comme par hasard, qu'elle me devait quelque argent ; moi-même je l'avais oublié et je croyais peu que sa mémoire fût susceptible d'un tel détail. Elle me remit négligemment un rouleau de 1,200 francs. Je lui rémontre que je ne veux pas lui dire précisément ce qu'elle me doit, mais qu'à coup sûr cela ne va pas à 1,200 francs. « Prenez « toujours, me dit-elle, s'il y a de trop, vous le donnerez « à votre mère pour ses pauvres. »

(1) Avocat du cardinal de Rohan dans le procès du collier.

« Tout compte fait, je remis vingt louis à ma mère qui en était transportée et qui n'a cessé de défendre l'innocence de Mme de La Motte, même après son jugement ; et lorsque cette infortunée, fuyant de la Salpêtrière, vint se cacher dans les carrières voisines de la ville, ma mère eut le courage d'aller l'y chercher pendant la nuit et lui apporta fidèlement, au nom de la religion, le secours qu'elle lui avait confié pour les malheureux, dans le temps de sa prospérité. Elle y ajouta : elle fit plus, elle releva à ses propres yeux cette femme alors flétrie, en approchant d'elle la plus pure vertu (1). »

Après une courte villégiature à Bar-sur-Aube, villégiature toute d'étalage orgueilleux, la comtesse rentre à Paris et à Versailles, où la rappellent et ses plaisirs et ses intérêts, graves les uns et les autres. Sa situation maintenant paraît solide.

« Ses liaisons avec la cour, dit Rétaux de Villette, avaient tellement excité son amour-propre qu'elle ne cessait d'en parler, avec l'intention d'augmenter ou, pour mieux dire, d'établir par là sa considération. Elle était admise aux soupers les plus élégants, les plus sensuels ; elle brillait également à tous et y étalait tant de charmes qu'elle était devenue l'âme de ces fêtes, de ces assemblées de plaisirs. Les Tribades avaient leur jour pour célébrer les leurs. Les Maillis, les Laval, les Vaudreuil, les Guiches, les Lebruns, etc., étaient tout autant de prêtresses qui faisaient l'ornement et les délices de ces fêtes nocturnes. Mme de La Motte était bonne à tout ; elle eût fait une fortune rapide si elle eût su en profiter ; mais sans ordre et sans conduite, liée avec un mari corrompu, libertin, joueur et réunissant en lui tous les vices d'une mauvaise éducation, pouvait-elle ne pas

(1) *Mémoires du comte Beugnot*, chap. I.

retomber dans la misère? Je dois cependant rendre justice à la sensibilité de son cœur : elle accordait indistinctement à tous ceux qui se présentaient chez elle, comme malheureux, secours et protection.

« De ce mélange de sensibilité, d'abandon et de générosité, il devait nécessairement s'ensuivre une inconstance de goût, qu'on aurait pu prendre pour caprice; aussi ses amants se succédaient les uns aux autres. Tels furent MM. de Coigny, d'Aligre, premier président; le comte d'Olomieu, connu pour un homme sans pudeur, sans considération, sans probité, n'ayant pour lui que le mérite d'être brave et d'avoir un tempérament à toute épreuve : aussi prit-il un empire absolu sur le cœur et les sens de Mme de La Motte. »

Mais subitement, au mois de juillet 1785, de gros nuages assombrissent le ciel de la comtesse. Elle se sent observée, sa maison est entourée de gens suspects. Elle consulte la reine qui, toujours d'après ses dires, lui envoie de l'argent et l'engage, *pour des raisons particulières*, à aller passer quelque temps en province. Elle part en hâte pour Bar-sur-Aube, où elle a acheté, au mois de novembre précédent, une vaste maison bourgeoise au centre de la ville.

Elle amène toute sa maison, sauf Villette. Elle étale des meubles magnifiques, une argenterie de toute beauté, même un écrin qui contenait pour plus de 200,000 francs de diamants. Avec cela, des voitures du dernier confort et d'une élégance suprême, et quantité d'objets sans utilité, coûteuses fantaisies d'opulents financiers. On s'accordait à penser que le cardinal de Rohan faisait les frais de ce brillant gaspillage.

La comtesse ne paraît pas le moins du monde préoccupée : elle passe son temps en visites dans les environs de Bar-sur-Aube.

Le 17 août 1785, le comte Beugnot se trouvait à l'abbaye de Clairvaux, sur la route de Bar-sur-Aube à Châteauvillain, avec Mme de La Motte que l'abbé traitait comme une princesse de l'Église ; car il connaissait certainement les liaisons intimes qui subsistaient entre le cardinal de Rohan et la descendante des Valois. On attendait l'abbé Maury qui devait arriver le soir même pour prêcher le panégyrique de saint Bernard.

« On fait une promenade et une partie en attendant l'abbé Maury et le souper ; neuf heures sonnent, et l'abbé Maury n'est pas arrivé ; à neuf heures et demie on décide de ne plus l'attendre. A peine chacun était à sa place qu'on entend le bruit d'une voiture : c'était le panégyriste de saint Bernard ; l'abbé court à sa rencontre et le force d'entrer dans la salle à manger, sans lui donner le temps de quitter son habit de campagne. A peine on avait pu déployer les serviettes que l'abbé demande au voyageur, qui arrive de Paris, ce qu'on y dit, ce qu'on y fait et s'il y a des nouvelles. « Comment des nouvelles ? ré-« pond l'abbé Maury, mais où vivez-vous donc ? Il y a « une nouvelle à laquelle on ne comprend rien, qui « étonne, qui confond tout Paris. M. le cardinal Rohan, « grand aumônier de France, a été arrêté, mardi der-« nier, jour de l'Assomption, en habits pontificaux et en « sortant du cabinet du roi. » — « Sait-on le motif d'une « arrestation aussi violente? » — « Non, pas précisément. « On parle d'un collier de diamants qu'il a dû acheter « pour la reine, qu'il n'a pas acheté. On ne conçoit pas « que, pour un pareil chiffon, on ait arrêté le grand « aumônier de France en habits pontificaux, vous l'en-« tendez, en habits pontificaux, et en sortant du cabinet « du roi ! »

« Dès que la nouvelle avait frappé mes oreilles, j'avais jeté les yeux sur Mme de La Motte, qui avait laissé tomber

sa serviette des deux mains, et dont la figure pâle et immobile restait perpendiculaire à son assiette. Le premier moment passé, elle fait effort et s'élance hors de la salle à manger. L'un des dignitaires de la maison la suit et, quelques minutes après, je quitte la table et je vais la retrouver. Déjà elle avait fait mettre ses chevaux ; nous partons. Voici à peu près notre entretien : « J'ai peut-« être eu tort de quitter si brusquement, surtout en pré-« sence de M. l'abbé Maury ? » — « Pas du tout ; vos « liaisons avec M. le cardinal sont connues et presque « avouées. Il va ici de sa vie peut-être, votre rôle est de « courir au-devant des lettres, des courriers, des nou-« velles. Vous eussiez été coupable de perdre le temps « de souper à Clairvaux ; mais pouvez-vous vous « expliquer à vous-même cette arrestation ? » — « Non, « à moins que ce ne soit pour quelque tour de main de « son Cagliostro ; le cardinal en est infatué ; ce n'est pas « ma faute, je n'ai cessé de l'avertir. » — « A la bonne « heure ; mais qu'est-ce que cette histoire d'un collier « que le cardinal a dû acheter pour la reine ? Comment « charge-t-on un cardinal d'acheter un collier ? et com-« ment la reine aurait-elle choisi pour cette commission « le prince Louis, qu'elle déteste ouvertement ? » — « Je « vous répète que c'est du Cagliostro tout pur. » — « Mais vous avez reçu ce charlatan, et ne vous êtes-vous « compromise en rien avec lui ? » — « Absolument rien, « et je suis tout à fait tranquille ; j'ai eu grand tort de « quitter le souper. » — « Ce tort n'en est pas un. Si « vous êtes tranquille pour votre compte, vous ne devez « pas l'être sur celui d'un ami malheureux. » — « Ah « bah ! vous ne le connaissez pas : puisque le voilà dans « l'embarras, il est capable de dire cent sottises pour « s'en tirer. » — « Madame de La Motte, vous dites là bien « plus que je n'aurais voulu en entendre ; j'ai un dernier

« service à vous proposer : il est dix heures du soir,
« nous approchons de Bayet; je vais vous y déposer, à
« la garde d'un ami dont vous savez que je peux ré-
« pondre. Je retournerai avec votre voiture à Bar-sur-
« Aube; j'avertirai M. de La Motte, qui, dans une heure,
« peut venir vous chercher dans un cabriolet de poste
« attelé de vos deux meilleurs chevaux. Il y chargera
« tout ce que vous avez de plus précieux, et vous pren-
« drez tous deux, cette nuit même, la route de Châlons,
« car celle de Troyes n'est pas sûre pour vous. Vous
« gagnerez la côte de Picardie ou celle de Normandie.
« Ne vous présentez ni à Boulogne, ni à Calais, ni à
« Dieppe, où peut-être vous êtes déjà signalés; mais
« entre ces ports, il y a vingt endroits de passage, où
« pour dix louis on vous jettera en Angleterre. » —
« Monsieur, vous m'ennuyez à la fin; je vous ai laissé
« aller jusqu'au bout, parce que je pensais à autre chose.
« Faut-il vous le répéter dix fois de suite que je ne suis
« pour rien dans cette affaire? Je le répète : je suis très
« fâchée de m'être levée de table comme si j'étais la
« complice des folies de votre cardinal. » — « Madame,
« n'en parlons plus, je veux cependant ajouter que plus
« d'une fois, et de votre aveu, vous vous êtes repentie de
« n'avoir pas suivi mes conseils; fasse le ciel que dans
« la circonstance votre repentir ne soit pas plus cuisant
« qu'à l'ordinaire. »

« Nous cheminons en silence pendant une demi-heure. A l'entrée de la ville, je la supplie au moins de brûler les papiers qui peuvent compromettre elle ou le cardinal : « C'est, dis-je, une mesure commandée par l'hon-
« neur d'un côté, et par votre propre sûreté de l'autre. » Elle y consent. Je m'offre pour l'aider, elle ne refuse pas, et en descendant de voiture, nous montons dans son appartement. Son mari, sorti le matin pour une partie

de chasse, n'était pas encore rentré. Nous ouvrons un grand coffre de bois de santal rempli de papiers de toutes couleurs et de toutes dimensions. J'étais pressé d'en finir : je lui demande s'il y a dans ces papiers des obligations au porteur ou des billets de la caisse d'escompte, et, sur sa réponse négative, je propose de tout jeter au feu en bloc. Elle insiste au moins pour un examen sommaire ; nous y procédons, fort lentement de son côté, et précipitamment du mien. C'est là qu'en portant des regards assez fugitifs sur quelques-unes des mille lettres de M. le cardinal de Rohan j'ai vu avec pitié quel ravage avait fait chez ce malheureux homme le délire de l'amour exalté par le délire de l'ambition. Il est heureux pour la mémoire de M. le cardinal que ces lettres aient été supprimées ; c'est une perte pour l'histoire des passions humaines ; mais quel était donc le siècle où un prince de l'Église n'hésitait pas d'écrire, de signer, d'adresser à une femme qu'il connaissait si peu et si mal des lettres que de nos jours un homme qui se respecte le moins du monde pourrait commencer à lire, mais n'achèverait pas jusqu'au bout !

« Entre ces papiers mélangés il se trouvait force factures quittancées ou non, des offres de terres à vendre, des annonces d'objets précieux, d'inventions nouvelles, comme si toutes les cupidités s'étaient coalisées pour puiser dans le Pactole qui coulait aux pieds de Mme de La Motte. Je rencontrais des lettres de Bohemer et de Bossange qui parlaient de collier, de termes échus ; qui accusaient réception de certaines sommes, qui en demandaient de plus fortes. Je consultai Mme de La Motte sur l'usage qu'il fallait en faire : elle hésita un moment dans sa réponse, et je pris vite le parti le plus sûr, c'est-à-dire que je jetai tout au feu. L'expédition fut longue. Je quittai Mme de La Motte en pressant plus que jamais

son départ. Elle me répondit par la promesse de se mettre au lit sur-le-champ. Je l'abandonnai donc dans ses appartements empoisonnés de l'odeur qu'avaient répandue, en se consumant, des papiers et des cires imprégnés de vingt parfums différents. Il était trois heures du matin ; à quatre heures elle était arrêtée, et à quatre et demie sur le chemin de la Bastille. L'examen, quoique très superficiel, que j'avais fait de ses papiers avait fixé mes incertitudes ; mais j'avais trouvé tant d'extravagance dans les lettres de M. le cardinal que je les croyais perdus tous deux, et l'un par l'autre.

« J'appris son arrestation par M. de La Motte, qui vint sur les six heures du matin m'en rendre compte d'un ton suffisant et tranquille.

« Il n'avait point pris part durant la nuit à la revue des manuscrits de madame son épouse, parce qu'en rentrant elle avait annoncé qu'elle allait se mettre au lit et avait fermé sa porte pour tout le monde, sans l'excepter. Il n'avait appris que le matin, et par sa femme déjà arrêtée, ce qui se passait à Paris et pourquoi on l'y conduisait. Il affecta avec moi un grand calme : « Mme de La Motte n'est partie que pour trois ou quatre « jours au plus ; elle va donner au ministre quelques « explications dont on a besoin. Je calcule qu'elle sera « de retour mercredi ou jeudi, et il faudra nous entendre « pour aller à sa rencontre et la ramener en triomphe « chez elle . » — « Monsieur, lui dis-je, je vous apprends, « puisque vous ne le savez pas, que, cette nuit même, « j'ai donné à votre femme le conseil de partir avec vous « pour l'Angleterre, et par la voie la plus courte. Si elle « l'eût suivi, elle ne serait pas sur le grand chemin de la « Bastille. Je vous conseille d'exécuter seul ce que je « proposais pour tous deux : cela sera, croyez-moi, « beaucoup plus sûr pour vous que de perdre un temps

« précieux ou à vous bercer d'illusions ou à vous « efforcer d'en inspirer aux autres. Je connais assez « votre position pour vous dire nettement que vous « jouez le rôle d'un imbécile ou d'un fat. » — « Comme « vous le prenez aujourd'hui avec moi ! Que vous a donc « dit Mme de La Motte ? » — « Elle ne m'a rien dit. « Raison de plus pour que je vous conseille une très « prompte retraite ; vous m'entendez, très prompte. »

« M. de La Motte hausse les épaules et me quitte en fredonnant un air. De retour chez lui, soit qu'il ne fût venu que pour me donner le change et le donner à d'autres par moi, soit que mes conseils lui aient enfin paru bons à suivre, il monte en voiture et gagne précipitamment l'Angleterre. Ceci se passait le 18 août ; c'est quatre jours après seulement qu'on revint à Bar-sur-Aube pour l'arrêter (1). »

C'est la chute, la catastrophe. Dans l'ombre, la comtesse a tramé (à l'en croire, il s'est tramé sans elle et contre elle) un complot autour d'un collier de perles de seize cent mille francs : piètre et maladroit complot dans lequel vont être compromis à jamais la reine de France, le grand aumônier de France et Mme de La Motte, née Valois.

(1) *Mémoires du comte Beugnot*, ch. II, pp. 62 et suiv.





CHAPITRE V

Maîtresse et entremetteuse du Cardinal.

La passion de Louis de Rohan. — L'hostilité de la reine et du cardinal. — Jeanne entremetteuse. — Elle prend copie des lettres qu'elle transmet. — L'*esclave,* le *maître,* le *ministre.* — Correspondance amoureuse. — La trahison de la reine. — La scène du bosquet de Versailles : la fille Oliva. — Les orgies de la reine et du cardinal. — Le complot.

Toutes les démarches, toutes les intrigues de la comtesse sont guidées, conseillées, inspirées par le cardinal Louis de Rohan : c'est du moins ce qu'affirme Mme de La Motte, et son affirmation est en partie vraie. La complicité du cardinal dans les indélicats exploits de la comtesse est sans aucun doute inconsciente, mais elle est indéniable. Du jour où Rohan fut pris dans les filets de Mme de La Motte, il a perdu, semble-t-il, complètement le sens de la réalité ; sa crédulité naturelle, avérée, a atteint à la niaiserie : il a vécu le roman le plus extravagant imaginé par sa jeune et belle protégée. Non point cependant qu'il fût aveuglé par sa passion pour elle : il l'a eue certainement comme maîtresse, mais il en a tant eu ! Quelque huit ans plus tôt, un mali-

cieux épigraphiste composait, pour le galant cardinal, l'inscription suivante :

On voit dans ce portrait la perle des prélats,
Il brille également au Parnasse, à Cythère,
Il serait assez mal en chaire,
Il est fort bien sur les sophas (1).

Sa réputation, à cet égard, est restée intacte. Mais il est à l'âge critique, aussi bien pour l'amour que pour l'orgueil. La grande ambition de toute sa vie risque de n'être pas satisfaite : revenir au pouvoir, toutes les forces de sa volonté sont tournées vers ce but. Et le jour où, entre deux baisers, la comtesse, que des confidences sur l'oreiller ont certainement mise au courant, parlera incidemment — insidieusement aussi — de ses rapports avec la reine ; ce jour-là la raison du cardinal sombrera. Il sera l'âme damnée, l'instrument docile de cette femme, qu'il se figurera toujours conduire.

C'est bien ce qu'a compris le comte Beugnot lorsqu'il a écrit :

« Dès que M. le cardinal eût fait la connaissance de Mme de Lamotte, il lui porta l'espèce d'intérêt qu'un homme de son rang ne pouvait pas refuser aux derniers débris d'une famille illustre. Après son apprentissage à Versailles, l'intrigante entama son roman et l'ourdit avec adresse. Elle sema doucement autour d'elle le mensonge de ses relations mystérieuses avec la reine. Le bruit en glissa jusqu'à M. le cardinal, que des exemples du passé disposaient à y croire. Elle soutint d'ailleurs cette partie de son roman par des apparences de discrétion et de retraite propres à en imposer. A cette époque, moi et mes pareils fûmes tenus à distance, et on éloigna ceux à qui la loi du respect paraissait trop lourde. Le sentiment que

(1) *Correspondance secrète,* 26 juillet 1776.

M. le cardinal avait porté à Mme de La Motte, dès les premières entrevues, prit par ces révélations un caractère plus vif, et bientôt M. le cardinal eut tant d'intérêt à ce que les bruits que semait cette femme fussent vrais qu'il finit par n'en plus douter. Il faut aussi se rappeler sa position à la cour. Il avait, aux yeux de Marie-Antoinette, l'irréparable tort d'avoir peint de couleurs assez vraies, lorsqu'il était ambassadeur à Vienne, l'archiduchesse alors destinée au trône de France. Cette conduite d'un honnête homme était devenue le tourment de sa vie. Le roi, suivant son usage, le supportait en lui vouant peu d'estime, comme à tous les prélats affichés pour leurs mœurs. Or M. le cardinal de Rohan était de tous les courtisans sans faveur celui que sa position rendait le plus malheureux. Il ne cessait pas d'en être tourmenté : c'est de Mme de La Motte qu'il attendait sa réconciliation avec la souveraine, et tout ce qu'avait besoin d'en obtenir un homme qui n'était encore que prince de la maison de Rohan, cardinal, grand aumônier de France, par suite commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, évêque de Strasbourg, prince souverain d'Hildesheim, abbé de Noirmoutier, de Saint-Waast, proviseur de Sorbonne, etc., membre de toutes les académies, et la coqueluche de toutes les grandes dames de Paris : au demeurant, possesseur de sept à huit cent mille francs de rentes en biens de l'Église et, comme de raison, criblé de dettes.

« A l'époque où ses rapports avec Mme de La Motte étaient devenus intimes, une ardente ambition se confondait chez lui avec une affection très tendre. Chacun de ces deux sentiments s'exaltait l'un par l'autre, et ce malheureux homme était livré à une sorte de délire.

« J'ai pu lire en courant quelques-unes des lettres qu'il écrivait alors à Mme de La Motte ; elles étaient toutes de feu ; le choc ou plutôt le mouvement des deux pas-

sions était effrayant. Il est heureux pour la mémoire du prince que ces lettres aient été brûlées. C'est une perte pour l'histoire du cœur humain; elles auraient éclairé un coin de plus de la caverne. A l'époque où je m'arrête (1784), M. le cardinal n'avait fait encore qu'accorder sans mesure à Mme de La Motte des secours sur la Grande Aumônerie et quelques sommes sur son trésor particulier : elle aurait pu exiger davantage, le temps des refus était déjà loin; mais bientôt on peut tenter la magnifique escroquerie du collier; les voies sont tellement aplanies qu'elle réussira, malgré les invraisemblances les plus grossières, les déceptions les plus brutales. M. de Rohan croira tout : il n'est plus capable de bien juger (1). »

Rétaux de Villette est naturellement moins réservé que Beugnot; il a été trop personnellement engagé dans le lamentable roman pour n'être pas aigri.

« Mme de La Motte, dit-il, se présenta un jour chez M. le grand aumônier de France; elle débuta par donner des regrets et des larmes à la mémoire de sa protectrice, Mme de Boulainvilliers; elle passa ensuite à l'état de sa position actuelle, ainsi qu'à celle de sa sœur, à toute l'infortune qui les poursuivait; enfin elle mit en usage tout ce qui peut émouvoir, attendrir et intéresssr une âme susceptible de vives impressions. Le cardinal, très agité, se plaignit de ce qu'elle avait négligé de recourir plus tôt à lui; il tira une bourse remplie d'or, la remit à Mme de La Motte, en l'engageant vivement de venir le revoir; il lui promit encore de saisir la première occasion d'améliorer sa position; mais qu'alors il était indispensable qu'il eût toute sa confiance, qu'il était tout simple qu'avec son nom et tant de charmes... Il ne put

(1) *Mémoires du comte Beugnot,* ch. II, p. 35.

en dire davantage, un mouvement de surprise que témoigna, en se levant, Mme de La Motte arrêta le cardinal qui la salua, en balbutiant quelques mots d'usage. Mme de La Motte sortit.

« Elle avait observé l'impression qu'elle avait produite sur le cardinal, et combien cette Éminence avait été troublée en la quittant. Rentrée chez elle, avec son or, elle me fit part de ses remarques sur le cardinal; et il fut convenu qu'un amant de la sorte n'était pas à négliger. Peu de jours s'écoulèrent, lorsque tout à coup un messager se présente de la part du cardinal, avec un billet de rendez-vous pour le soir même.

« Alors Mme de La Motte quitta tout pour ne s'occuper que de sa toilette. Tout ce que la coquetterie offre de plus recherché, tout ce que les parfums ont de plus exquis, tout ce que la parure a de plus noble fut employé et mis en usage; et avec cet air, ce maintien noble, imposant et séducteur qu'elle savait si bien prendre dans les circonstances, elle se rendit au palais cardinal.

« Jamais courtisane n'eut un boudoir plus délicieux, plus voluptueux que celui dans lequel elle fut introduite. Le cardinal, faisant l'empressé, s'informa de sa santé, la fit asseoir à ses côtés, et du ton le plus affectueux et le plus tendre exigea d'elle les détails les plus minutieux sur sa position, sa fortune et ses espérances. Après que Mme de La Motte eut satisfait à ses obligeantes questions, le cardinal lui promit avec chaleur de presser M. le maréchal de Soubise de procurer une place à son mari; qu'il avait appris avec peine qu'elle avait à se plaindre de lui, qu'elle en était négligée. Où trouver une femme, continua l'Éminence, qui réunisse autant d'attraits, autant de fraîcheur, autant de charmes, et plus faite pour subjuguer tous les hommes? En prononçant ces paroles, le cardinal lui pressait les mains, ses

yeux étincelaient de luxure, et Mme de La Motte, le fixant tendrement, lui fit connaître qu'il pouvait tout oser. L'illustrissime Éminence fut heureuse. On se jura fidélité, constance, et l'on se sépara très satisfait l'un de l'autre.

« Dès lors la maison de Mme de La Motte fut pourvue avec abondance. Les libéralités du cardinal la mirent dans le cas d'user sans aucune réserve du droit de les prodiguer. Ses dépenses étaient excessives ; et sans ménagement comme sans politique, elle se fit publiquement un mérite d'avoir pour amant un des plus beaux chefs de la hiérarchie ecclésiastique (1). »

Ce n'est pas seulement de cette situation qu'elle se fit un mérite : elle s'enorgueillit encore, et bien davantage, et hautement devant la postérité, d'avoir été l'indispensable, la providentielle médiatrice entre la reine de France et le grand aumônier cardinal de Rohan. Son récit, son roman déconcerte par sa naïveté feinte, par son faux air de franchise.

Et d'abord elle explique, assez justement d'ailleurs, l'hostilité avérée de Marie-Antoinette pour Rohan.

« L'ambition rongeait le cardinal. Il voulait être, coûte que coûte, premier ministre. L'empereur Joseph II sollicitait sourdement pour lui, persuadé qu'il lui serait servilement vendu ; mais la reine, par vengeance, l'avait toujours éloigné de cette place éminente.

« La haine inextinguible de Sa Majesté pour le prince-évêque avait surtout pour objet une lettre trouvée dans les papiers de Louis XV, à la mort de ce monarque. Le cardinal, envoyé à Vienne pour contracter le mariage du Dauphin avec cette archiduchesse d'Autriche, osa, dit-on, abuser du droit de l'épouser ; il fit des propositions réi-

(1) *Mémoire historique* de Rétaux de Villette.

térées, qui furent rejetées avec dédain par la future Dauphine, qui avait alors pour *écuyer* un officier allemand qui fixait tous ses vœux. Le prince, indigné de cette préférence, écrivit à Louis XV une lettre où il lui conseillait d'abandonner son projet. Cette pièce, vraiment curieuse, jointe sans doute au fameux procès du collier, et trouvée à la Bastille par le sieur de Beaumarchais, qui a bien voulu nous l'envoyer en original, est en entier écrite de la main du prince Louis de Rohan :

« Sire,

« Il est douloureux pour moi que la mission importante dont Votre Majesté m'a honoré me réduise à la triste nécessité d'affliger votre âme; mais mon devoir et l'honneur de l'État sont pour moi au-dessus de toute considération. J'ai étudié d'après vos ordres la jeune princesse destinée à monseigneur le Dauphin et j'oserai prendre la liberté de vous dire que ce n'est nullement son fait. L'archiduchesse est coquette, fière, repoussante et, je crois, *libertine*. Elle a une *inclination* qui la déshonore aux yeux clairvoyants de la moitié de la cour; son caractère hautain et son goût pour la frivolité, pour les bals et pour les courses nocturnes la rendent ici le sujet des railleries les plus indécentes. Le sieur Bielfed, officier du régiment d'Anhalt, est son favori particulier, et l'on glose beaucoup ici sur cette liaison.

« Voilà, Sire, ce dont mon caractère m'impose le devoir de vous instruire; je crois qu'une telle princesse n'est guère propre à régner sur les Français, peuple qui calomnie jusqu'aux vertus de ses souverains, et qui les méprise dès qu'ils ont pu avilir la majesté du trône.

« Je suis avec un entier dévouement à vos suprêmes volontés, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très fidèle et très soumis serviteur et sujet,

« L., prince-évêque de Strasbourg. »

Mais Louis XV ne pouvait plus reculer : sa parole était donnée, et il ne pouvait rompre cette alliance sans s'exposer à une guerre inévitable avec l'impératrice Marie-Thérèse. Le mariage se fit, et cette lettre, remise à la princesse par les ennemis du cardinal, fut la source d'une haine que n'a que trop envenimée une seconde, écrite à l'impératrice-reine par le jaloux prélat, touchant les liaisons scandaleuses de sa fille avec le comte d'Artois (1). »

Grâce à la comtesse de La Motte, la réconciliation va s'opérer, de bonne foi du côté du cardinal, avec la plus terrible des arrière-pensées chez la reine. Mais vraiment, pour perdre son ennemi, Marie-Antoinette aurait commencé par lui faire de grands sacrifices, jusqu'à celui de sa beauté, de ses baisers... Mais n'anticipons pas !

« Dès que le cardinal put s'applaudir du succès de sa spéculation, écrit la comtesse, lorsque par la nature des bienfaits que je recevais de Sa Majesté il put apprécier le degré de bienveillance dont elle m'honorait, il me répéta avec chaleur ce qu'il m'avait déjà dit de sa fortune et de la mienne qu'il prétendait être entre mes mains, et m'engagea à épier, à saisir la première occasion qui se présenterait de le rappeler sans affectation au souvenir de la reine : elle ne tarda pas de s'offrir aussi favorablement qu'il était possible de la désirer. Un jour que Sa Majesté avait ajouté quelque bienfait à ceux qui lui avaient si justement assuré mon tendre et respectueux dévouement, elle me demanda par hasard comment j'avais fait pour me soutenir avant de parvenir jusqu'à elle? C'était le moment de nommer mon bienfaiteur sans affectation apparente ; j'en mis cependant beaucoup à paraître ignorer la vraie position du cardinal à

(1) *Seconds Mémoires justificatifs*, pp. 26 et suiv.

l'égard de Sa Majesté : j'évitai l'air de contrainte et de réserve qui, pour peu qu'il eût percé, eût pu faire soupçonner que j'étais plus dans la confidence du prince que je ne devais le paraître ; j'en parlai donc en termes généraux comme d'un homme sensible, bienfaisant, généreux ; qui, à ces titres divers, jouissait probablement de l'estime et de la faveur de Sa Majesté. Je fis avec chaleur l'énumération des bons offices qu'il m'avait rendus et le peignis comme étendant sa munificence sur tout ce qui l'entourait. La reine m'écoutait avec tant d'attention, m'observait d'un œil si curieux que je sentis la nécessité d'affaiblir la première idée qui se présentait visiblement à son esprit, en lui faisant entendre qu'il s'en fallait de beaucoup que cette bienfaisance du prince me fût personnelle. De même que c'était la première fois que j'avais articulé devant la reine le nom du cardinal, ce fut la première fois aussi que j'observai combien l'éloignement de Sa Majesté pour lui surpassait l'idée qu'il m'en avait donnée ; elle garda quelque temps le silence, parut se livrer à de profondes réflexions, et, du ton dont on parle en se réveillant, elle me dit : « Ce que je viens d'entendre « me fait plaisir, mais *me surprend!* Je ne croyais pas le « cardinal capable de pareilles actions ; on lui donne un « tout autre caractère. »

« Le nom du cardinal une fois amené dans les entretiens fréquents et familiers que j'avais avec la reine, je prévis que pour le reproduire, je n'aurais plus à surmonter les mêmes difficultés ; je le fis espérer au prince qui me conjura de ne laisser échapper aucune occasion de parler de lui ; il me prépara même des matériaux, me suggéra diverses introductions et s'appliqua à me former pour mon rôle à peu près comme un acteur fait répéter le sien à une actrice favorite.

« La tâche n'était pas à beaucoup près aussi facile qu'il

l'avait imaginé. Jamais la reine ne prononçait son nom, jamais elle ne parlait des choses qui eussent le rapport le plus éloigné avec lui, en sorte que toutes mes instructions étaient en pure perte, je ne pouvais en placer le moindre petit mot. Survint enfin une circonstance qui mit mon rôle en activité. Le cardinal, ayant reçu un pot-de-vin de deux cent mille livres pour le renouvellement du bail des fourrages de la cavalerie en Alsace, me fit présent de vingt mille livres. Je crus ne devoir pas laisser ignorer à la reine ce nouveau trait de générosité. Sa Majesté parut y être sensible : je ne laissai pas échapper cette nouvelle occasion de l'entretenir de ma reconnaissance et des procédés du cardinal ; mais, cette fois-ci, je fus plus loin que la première ; il était naturel qu'ayant rendu compte au prince du premier entretien que j'avais eu avec la reine à son sujet, il m'eût enfin confié ses chagrins. Je l'avouai à Sa Majesté, je le représentai comme mourant lentement, dévoré de regrets, consumé de douleur, victime de l'envie et de la noirceur. Elle me laissa dire sans m'interrompre tout ce que me suggéraient en ce moment le zèle et la reconnaissance ; mais lorsque le respect et la discrétion m'imposèrent silence, elle ne répondit directement à rien de ce qu'elle venait d'entendre et je lus dans ses yeux que ses préventions étaient profondément enracinées. Je surpris même quelques regards qui décelaient du courroux ; et j'aurais pu, dès lors, m'apercevoir que sous la cendre trompeuse d'une tranquillité affectée couvait déjà la funeste étincelle qui, depuis, a causé l'incendie où j'ai été enveloppée.

« Je ne puis en prévenir trop tôt le lecteur : tout ce qu'il va voir de tendre, de passionné dans la correspondance que je vais mettre au jour n'était que simulé de part et d'autre ; la reine, au moment où j'eus le malheur de la rapprocher du cardinal, avait juré sa perte depuis

longtemps, la méditait encore dans son cœur, et lorsque sa faiblesse pour l'empereur son frère la livrait à Trianon ou ailleurs aux transports étudiés du malheureux prince, il est affreux de le révéler, mais j'en ai la certitude, elle lui lançait les mêmes regards dont elle l'accabla le jour qu'elle demanda sa tête au roi. C'est telle que je la peins aujourd'hui que je la vis au moment dont je parle ; cependant elle m'écoutait avec bonté, je revenais sans cesse à la charge et quelquefois la maladresse de mes *à-propos* la faisait sourire.

« Le cardinal m'exhortait à la persévérance, j'y étais disposée moi-même parce que je croyais chaque jour gagner un peu de terrain. Enhardie par cette confiance, je conseillai un jour au cardinal de hasarder une lettre, lui promettant de m'en charger, de saisir la première occasion qui se présenterait de la remettre moi-même, et de la faire naître si elle ne se présentait pas (1). »

Voici donc Mme de La Motte devenue nettement l'entremetteuse du cardinal. Plus tard, elle affirmera que sa délicatesse s'est alarmée de ce rôle, qu'elle a rougi de l'avoir joué (2) ; mais le mal était fait alors, et le remords sans effet.

Il est certain qu'elle avoue, non seulement avoir été une.... matrone complaisante, mais encore avoir trahi la confiance des deux correspondants. Par mesure de précaution, en effet, elle lisait toutes les lettres qui lui passaient par les mains et elle prenait copie de toutes celles qui valaient d'être conservées. Celles de la reine, que le cardinal aimait à relire de temps à autre, étaient déposées, non dans le coffre-fort, mais dans son secrétaire, où il était aisé à la comtesse de trouver le moment de les

(1) *Mémoire justificatif*, pp. 18 et suiv.
(2) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. I, p. 327.

examiner et de les transcrire. Quant à celles du prince, il les envoyait toujours sous cachet volant (1).

« Toute cette correspondance était restée dans un secrétaire à secret, dont l'ouverture avait échappé à la perspicacité de des Brugnières. Je l'ai montrée à MM. de Calonne et Breteuil, qui tous deux m'en ont demandé copie ; les originaux doivent être entre les mains de Mme la princesse de Marsan, à qui l'abbé Georgel les a remis avant que les ordres du baron de Breteuil, pour la saisie des papiers du cardinal, eussent pu être exécutés (2). »

Toutes ces précautions prises pour bien identifier une correspondance à la véracité de laquelle il était difficile de croire, la comtesse publie une partie des lettres échangées, à son dire, entre le cardinal et la reine. Elle les insère, au simple titre de « Pièces justificatives », à la suite de chacun de ces deux Mémoires justificatifs. Nous les reproduisons, annotées pour la plupart d'observations dues à la vagabonde imagination de Mme de La Motte.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

21 mars 1784.

Madame,

La charmante comtesse m'a fait part combien vous avez paru sensible au récit qu'elle vous a fait des petits services que je lui ai rendus. L'intérêt seul qu'elle inspire m'a engagé à saisir toutes les occasions de l'obliger ; car certainement j'étais très éloigné de prévoir qu'elle serait un jour à même de vous parler de moi d'une manière à

(1) *Mémoire justificatif*, pp. 22, 23.
(2) *Seconds Mémoires justificatifs*, p. 45.

vous faire revenir des mauvaises impressions que mes ennemis vous ont toujours données de mon caractère ; le hasard m'a donc mieux servi que toutes mes démarches, car vous savez tout ce que j'ai fait pour me procurer le moyen de vous parler un instant, sans avoir jamais pu y réussir. Les personnes que je devais croire mes amis, et qui avaient votre confiance, ont su profiter du désir que j'avais de faire cesser ma disgrâce, pour me faire faire des imprudences, des fausses démarches, afin de mieux réussir, et sans une circonstance aussi extraordinaire que celle qui se présente aujourd'hui, j'aurais toujours passé à vos yeux pour un monstre, sans espoir de pouvoir jamais me justifier ; mais l'espérance commence à luire dans mon cœur et j'ose croire que vous ne dédaignerez pas de m'entendre ; que votre belle bouche prononce un oui, vous verrez votre esclave à vos pieds, et ce jour sera le plus heureux de sa vie (1).

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

28 mars 1784.

Madame,

J'apprends avec douleur que vous ne m'accorderez une entrevue particulière que lorsque je vous aurai donné les preuves les plus authentiques qu'on vous en a imposé ; vous me demandez par écrit un abrégé de ma justification. Quoique certain de la personne qui vous le remettrait, je vous avoue que, ne sachant pas encore le degré de confiance que vous lui accordez, je ne voudrais pas exposer légèrement un écrit qui renfermerait des

(1) La comtesse désapprouve formellement l'impatience du cardinal qui se traduit par des expressions trop passionnées. Elle pensait qu'il se contenterait de se justifier, sachant que la reine ne désirait de lui aucune autre chose ; mais il fut toujours *inconséquent.*

anecdotes où Votre Majesté serait compromise ; comme il m'est impossible de me servir de la main d'un tiers, je dois (surtout d'après tout ce qui m'est arrivé) être très circonspect ; j'ose croire que Votre Majesté ne regardera pas cet acte de prudence comme un refus à ses volontés ; j'attends des ordres ultérieurs, et d'après la conversation que j'ai eue avec la comtesse, et dont elle vous fera part, j'espère que pour éloigner tout ce qui pourrait tomber entre des mains infidèles, vous me permettrez de vous donner verbalement les détails que vous exigez de moi ; je suis, en attendant vos dernières volontés, le plus sincère et le plus attaché de vos sujets (1).

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

3 avril 1784.

Madame,

Je dois souscrire aux volontés de mon maître et me regarder trop heureux de la complaisance qu'il a d'entendre parler de son esclave ; la chère comtesse m'a mis au comble du bonheur en me disant que vous désiriez me trouver innocent. Oui ! je le suis, et je puis vous en donner les preuves les plus convaincantes. Cette idée me cause une si grande joie que tous les objets ne sont plus les mêmes pour moi ; vous reconnaîtrez à mon style que mon imagination est exaltée ; je voudrais vous peindre toutes les sensations que j'éprouve ; mais mes idées se succèdent si rapidement qu'il m'est impossible de mettre aucune suite à ce que j'écris ; ce moment de félicité m'a

(1) La reine, on le voit, avait chargé la comtesse de faire savoir au cardinal qu'elle attendait toujours de lui sa justification. La comtesse ajoute que, froissée de la défiance du cardinal, elle prit dès lors la résolution de conserver copie de toute la correspondance intéressante. (*Mémoire justificatif*, p. 22.)

fait oublier toutes les peines que j'ai souffertes, et je pardonne d'autant plus volontiers aux auteurs que je conçois les sacrifices qu'on peut faire pour mériter et conserver vos bontés. Je n'hésite plus à vous envoyer une partie de ce que vous demandez, me réservant de vous expliquer verbalement quel était le but de la princesse de Guéménée lorsqu'elle vous a embrouillé l'histoire dans laquelle le duc de Lauzun et le prince de Luxembourg se trouvaient compromis ; les découvertes que j'ai faites depuis m'ont fait connaître le caractère de ma charmante nièce ; je sais que c'est elle qui a le plus contribué à ma disgrâce et qui m'a suscité des ennemis qui ont su l'entretenir. Elle en a été trop punie ; et le mépris qu'elle vous inspire me persuade que vous verrez aisément la fausseté de toutes les noirceurs qu'elle a imaginées pour me perdre.

Je reçois à l'instant un mot de la comtesse qui me marque qu'elle part pour Versailles ; je lui envoie cette lettre, et demain je ferai partir un courrier qui lui remettra ce que vous désirez ; c'est entendu. Votre fidèle esclave (1).

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

4 avril 1784.

Madame,

Lisez-moi avec attention, jugez du désir que j'avais de rentrer en grâce pour avoir fait toutes les démarches que

(1) La reine avait dit à la comtesse qu'elle considérait le cardinal comme dans l'impossibilité de se justifier. « J'ai contre lui, disait-elle, des preuves qu'il n'est pas en son pouvoir de démentir. » Le cardinal, informé de cette conversation, avait répondu à Mme de La Motte que la reine avait autant besoin de lui qu'il avait besoin d'elle. Cependant la comtesse avait insisté pour que le cardinal se justifiât par écrit, ainsi que la reine l'exigeait. L'*esclave* se déclare prêt à obéir.

j'ai faites, et rendez justice à celui qui a tant souffert sans l'avoir mérité.

Mme de Guéménée, pour m'ôter tout soupçon que sa conduite pourrait faire naître et m'engager à une confiance sans bornes, me dit qu'elle était presque persuadée que vous aviez connaissance de différentes lettres que j'avais écrites pour mettre obstacle à votre mariage avec le dauphin ; que ces lettres avaient été fabriquées chez Mme Dubarry et ensuite montrées par elle à Louis XV, dans un de ces moments où elle savait lui persuader tout ce qu'elle voulait ; que cette première découverte était le motif de la haine et du mépris que vous aviez conçus pour elle et pour moi ; qu'on vous avait ensuite assuré que pour me venger du peu de cas qu'on avait fait de mes avis, j'avais écrit à l'impératrice pour l'informer de votre liaison intime avec le comte d'Artois, que les termes n'étaient nullement ménagés, que vraisemblablement le chancelier, le duc d'Aiguillon et la Dubarry avaient enchéri sur les expressions ; que les différents styles montraient évidemment que ces personnages y avaient travaillé : « Voilà, me dit-elle, ce que j'ai appris ; si effectivement ces écrits ont existé et que vous en soyez l'auteur, vous ne devez jamais vous attendre à un pardon, et je me garderai bien de faire aucune démarche pour le faire obtenir ; mais, si au contraire, vous n'avez été que l'agent dans cette affaire, et que la Dubarry, à qui vous ne pouvez rien refuser (d'après les services qu'elle vous avait rendus) vous ait engagé à prêter votre nom pour faire cette méchanceté, il me sera facile, par les tournures que je donnerai, à concilier les choses ; mais avant de faire une seule démarche, j'exige de vous un aveu sincère de tout ce qui s'est passé. » Ce récit, que j'abrège de beaucoup, me mit dans un état que je ne saurais définir ; l'étonnement, l'indignation, la

fureur s'empara de mes esprits et me fit vomir contre tous ces monstres un torrent d'épithètes qu'ils méritaient bien, mais que le respect m'empêche de répéter. Devenu un peu plus calme, je dis à Mme de Guéménée qu'il n'était pas possible qu'il ait jamais existé pareilles horreurs, que je n'en avais absolument aucune connaissance et que je ne pouvais me persuader que qui que ce soit ait été assez osé de se servir de mon nom pour donner des avis aussi faux et aussi délicats. « Écoutez, me dit-elle, je ne crois pas que votre rôle soit étudié, ni que la découverte de ces monstruosités vous porte à des excès aussi violents, afin de me persuader que vous êtes innocent; je connais votre caractère incapable de pareils détours; mais le fait est que ces coupables écrits ont existé et que la reine en a connaissance; vous dire comment? je l'ignore; il y va de votre intérêt de m'aider à découvrir les auteurs, je pourrai vous en faciliter les moyens, mais un peu de patience. » Le prince de Guéménée, qui survint, mit fin à cette conversation et peu après je pris congé, dans la crainte qu'il ne s'aperçût de mon émotion. Plusieurs semaines s'écoulèrent sans qu'il me fût possible de trouver l'occasion de renouer la conversation; j'appris seulement en passant qu'il n'y avait rien de nouveau et qu'on épiait le moment favorable pour une explication, mais qu'il ne fallait pas brusquer les choses, et qu'il fallait beaucoup de ménagement pour mettre sur le tapis des anecdotes qui avaient occasionné bien des désagréments, et qu'un fin courtisan ne devait jamais rappeler des souvenirs désagréables, que je pouvais compter sur le désir qu'on avait de me servir, et vivre dans l'espérance de voir bientôt cesser ma disgrâce. Ces promesses flatteuses contribuèrent un peu à me rendre ma tranquillité; car depuis l'époque de ma première entrevue je n'existais plus, et je vous avoue que j'étais

dans une si grande agitation de toutes les machinations qui avaient été pratiquées contre moi que j'ai tenté plusieurs fois d'aller me jeter à vos genoux, et vous supplier de m'entendre; mais un peu de réflexion et la crainte d'un coup d'éclat m'en a détourné; l'espoir surtout que Mme de Guéménée me donnait toutes les fois que je la rencontrais me faisait changer de résolution, au point qu'elle parvint à me faire croire tout ce qu'elle voulut. J'étais un dimanche soir avec le prince de Soubise qui attendait sa voiture pour retourner à Paris, lorsqu'un valet de chambre de Mme de Guéménée vint me dire de sa part d'aller chez elle pendant que vous seriez au jeu, qu'elle avait quelque chose à me communiquer; je ne manquai pas de me rendre à son invitation. Le contentement que j'aperçus sur sa physionomie en entrant dans son appartement fut pour moi d'un bon augure; aussi ne fus-je point trompé : « J'ai, me dit-elle, de bonnes nouvelles à vous apprendre; asseyez-vous et je vous en ferai part : j'ai vu la reine hier, et par un bonheur auquel je ne devais pas m'attendre, la conversation est tombée sur vous sans que cela vienne de ma part; j'ai saisi avec empressement cette occasion pour lui dire qu'elle avait été cruellement trompée par tous les rapports qu'on lui avait faits; que depuis votre disgrâce votre existence était la plus malheureuse possible et que sans l'espoir que vous aviez de vous justifier un jour, vous auriez déjà quitté la cour et vous seriez retiré à Saverne. — Si ce que vous me dites était vrai, a-t-elle répondu, il aurait cherché les moyens de se justifier, et jusqu'à présent je ne me suis pas aperçue qu'il ait fait la moindre démarche pour y parvenir. Cette réponse me donna une ouverture à lui rapporter notre conversation à laquelle j'ajoutai plusieurs autres circonstances qui ne pouvaient que lui persuader la fausseté des faits qu'on lui avait rendus;

mais je me suis aperçue par sa réponse qu'il fallait plus d'une séance pour la persuader, c'est pourquoi je n'ai pas jugé devoir pousser les choses plus loin, ni proposer une explication dans la crainte de tout gâter. »

J'ai un moyen infaillible, et si vous me secondez je ne doute nullement du succès de l'entreprise. Il y a quelque temps qu'elle désire un petit chien blanc épagneul, je sais que cette race se trouve assez communément dans la haute Alsace ; si vous pouvez, par les connaissances que vous y avez, me procurer ce petit animal, je lui en ferai le cadeau, me réservant de lui dire qu'il vient de vous, lorsqu'il en sera temps. J'eus le bonheur de me procurer ce charmant petit chien que vous aviez tant caressé, et pour lequel vous aviez pris tant d'attachement. Mme Guéménée ne manqua pas de m'en instruire, en m'assurant qu'elle vous avait dit qu'ayant appris le désir que vous aviez d'avoir un petit chien alsacien, j'avais fait toutes les recherches possibles pour en découvrir un, et qu'ayant réussi, je le lui avais apporté avec un nom arabe qui signifiait fidèle et malheureux ; que ce récit bien loin de diminuer les caresses du petit malheureux n'avait fait que les augmenter ; qu'elle en tirait le meilleur augure et qu'elle espérait qu'avant peu je serais obligé de changer le nom de mon représentant.

Je ne savais de quelles expressions me servir pour lui marquer ma reconnaissance ; elle s'aperçut de l'excès de joie qu'elle me causait, elle en profita pour me demander une somme assez considérable à emprunter ; j'aurais donné toute ma fortune ; je me crus trop heureux d'être utile à une femme à qui j'avais tant d'obligations. La facilité qu'elle avait rencontrée l'engagea à me faire d'autres demandes que je ne pus refuser ; elle savait toujours les accompagner d'espérances, de promesses flat-

teuses, et en même temps de difficultés qu'elle saurait vaincre, le tout afin de gagner du temps; mais mes finances étant très dérangées par les emprunts que j'avais été obligé de faire pour elle et voyant que mes ressources étaient épuisées, puisque j'avais été forcé de la refuser plusieurs fois, elle s'imagina que, pour masquer toutes ses iniquités et ses mensonges, elle n'avait d'autre parti à prendre que de me perdre entièrement dans votre esprit. Elle savait que la princesse de Marsan m'avait parlé de votre petit chien, en me disant qu'elle serait bien aise de me voir rentrer en grâce, que je devais compter sur votre indulgence, puisque vous aviez accepté ce qui venait de moi ; la crainte que je ne découvre la vérité lui fit imaginer un moyen bien sûr pour me rendre odieux. Vous savez les démarches imprudentes que j'ai faites? C'était son ouvrage; et dans le moment où je croyais me rendre à vos ordres, elle vous persuadait que c'était une témérité condamnable de ma part, que je n'agissais ainsi que pour vous compromettre, et que j'étais de complot avec deux ou trois autres personnes qu'elle vous nomma. Croyant que son ouvrage était imparfait, elle voulut y mettre la dernière main et me donner le coup de grâce; pour y parvenir il fallait commencer par m'expliquer les raisons de mon peu de succès, elle est fertile en expédients, les ressources de son imagination sont infinies ; j'étais subjugué, je crus tout.

Vous deviez donner une fête au petit Trianon, mais l'époque était encore éloignée ; je préparai pendant cet intervalle toutes les choses nécessaires à mon déguisement. Ce jour si désiré étant arrivé, et suivant les instructions de ma chère nièce, je me glissai dans le jardin où je ne tardai pas à être entouré, et poursuivi comme un hibou qui se serait introduit dans ce bois enchanté.



L'exécution de la Comtesse de La Motte-Valois

Les acclamations de M. l'abbé et autres épithètes très mortifiantes me firent voir clairement que j'avais été choisi pour servir de jouet à toute l'assemblée. Désespéré d'avoir été éconduit de cette manière, je me retirai avec la rage et le désespoir dans le cœur, bien déterminé à me venger lorsque j'en trouverais l'occasion. Cette scène me fit une si grande révolution, que j'en fus très malade. L'auteur de ma disgrâce profita encore de ma position malheureuse pour faire courir le bruit que j'étais somnambule et que mes courses nocturnes dans le parc étaient la cause de mon indisposition ; elle employa tous les moyens pour me tourner en ridicule et pour me créer des ennemis qui n'ont cessé de me persécuter.

Voilà des événements que vous avez toujours ignorés et qui vous feront voir combien j'ai été la dupe de ma bonne foi. Quant à la disparition de votre petit chien, je vous dirai ce que j'en ai appris, ainsi que beaucoup d'autres histoires qu'on m'a prêtées et auxquelles je n'ai jamais eu aucune part, n'ayant cherché depuis ces époques malheureuses qu'à saisir toutes les occasions de vous donner des preuves de mon respect et de mon sincère attachement.

Voilà des détails bien longs et qui m'ont fait oublier l'heure ; j'espère cependant que mon courrier arrivera assez à temps pour remettre ma lettre. J'attends la comtesse avec grande impatience ; Dieu veuille qu'elle m'apporte de bonnes nouvelles. Toujours fidèle et malheureux (1).

(1) « Ce même cardinal, qui fait tant de frais d'imagination pour prouver à la reine que toutes les accusations accumulées contre lui sont autant de faussetés et de calomnies m'a dit à moi, m'a répété plus d'une fois que les griefs de Sa Majesté étaient malheureusement fondés ; il m'a confié que lors de son ambassade à Vienne, la reine étant encore archiduchesse, enhardi par la légèreté de ses manières,

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

10 avril 1784.

Madame,

Je conçois aisément que d'après tout ce qui s'est passé, ce serait une contrariété dans votre conduite envers moi si l'on vous voyait m'accorder ouvertement et aussi promptement une protection que vos alentours vous ont persuadée que je ne méritais pas ; ce serait sans doute donner l'alarme à tous mes ennemis, qui ne manqueraient pas de se réunir dans cette occasion. Mais tous leurs efforts seraient bien inutiles, si mon cher maître a le désir de pardonner à son esclave. Souveraine aussi puissante que respectée, vos volontés seront toujours des lois auxquelles vos alentours seront trop heureux de souscrire. Si cependant vous avez des raisons particulières pour garder des ménagements jusqu'à une certaine époque, je me conformerai à tout ce qui pourra vous plaire, et j'éloignerai de tout mon pouvoir tout ce qui pourrait troubler la tranquillité et le bonheur de mon cher maître. J'ose espérer que pour dédommager

il avait osé lui offrir des hommages qui n'avaient pas été rejetés ; que son bonheur avait passé comme un songe ; que les préférences marquées qu'avait obtenues à ses yeux un officier allemand lui avaient tourné la tête au point de lui faire hasarder des propos indiscrets ; qu'il ne doutait point que la reine eût conservé le souvenir de cette indiscrétion à laquelle il attribuait la disgrâce dans laquelle il languissait depuis l'avènement de Sa Majesté au trône. Il me dit un jour que lorsque l'archiduchesse avait passé à Saverne en se rendant à Versailles, il avait eu un rayon d'espoir, que s'y étant rendu pour la recevoir chez le vieux cardinal son oncle, et s'étant jeté à ses genoux pour baiser le bas de sa robe, elle l'avait relevé avec bonté et lui avait tendu en rougissant une main qu'il avait baisée avec transport. Mais, ajouta-t-il en soupirant, ce fut le dernier regard de bienveillance que la princesse ait jamais laissé tomber sur moi ; lancée dans le tourbillon de la cour, elle se vit environnée de tant d'adorateurs qu'elle ne me distingua plus dans la foule, le comte d'Artois éclipsa tout ; le comte d'Artois n'était cependant qu'un objet de coquetterie. » (*Mémoire justificatif,* pp. 25-26.)

votre esclave soumis de toutes les contrariétés qu'il sera forcé d'éprouver, vous voudrez bien le mettre à même de baiser encore cette belle main et d'entendre cette charmante bouche prononcer son pardon.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

28 avril 1784.

J'ai lu avec indignation la manière dont vous avez été trompé par votre nièce ; je n'ai jamais eu aucune connaissance des lettres dont vous me parlez, et je doute qu'elles aient jamais existé. Les personnes dont vous vous plaignez ont effectivement contribué à votre disgrâce, mais les moyens qu'elles ont employés étaient bien différents de ceux que vous supposez. J'ai tout oublié et j'exige que vous ne me parliez jamais de rien qui ait rapport au passé. Le récit que la comtesse m'a fait de la conduite que vous avez tenue avec elle, m'a fait beaucoup plus d'impression que tout ce que vous m'avez écrit ; j'espère que vous n'oublierez jamais que c'est à elle à qui vous devez votre pardon, ainsi que la lettre que je vous écris. Je vous ai toujours regardé comme un homme très inconséquent et très indiscret ; cette opinion m'engage nécessairement à beaucoup de réserve, et je vous avoue que ce n'est que par une conduite tout opposée à celle que vous avez tenue que vous pourrez gagner ma confiance et mériter mon estime (1).

(1) La comtesse avait assuré verbalement, de la part de la reine, le cardinal de son pardon prochain ; c'est ce qui motive la lettre du 10 avril. Le 28, la reine confirme les assurances données en son nom et, par un raffinement de fausseté, affirme qu'elle n'a jamais eu connaissance des lettres que le cardinal lui-même sait lui avoir été transmises par l'empereur. (*Mémoire*, p. 27.)

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

6 mai 1784.

Oui ! je suis le plus heureux mortel qui existe ; mon maître me pardonne, il m'accorde sa confiance et pour comble de bonheur, il a la bonté de sourire à son esclave et de lui faire publiquement des signes d'intelligence. Ces faveurs inattendues m'ont causé une si grande émotion que j'ai craint pour un instant qu'on en soupçonne le motif par les réponses extraordinaires que j'ai faites ; mais j'ai été bientôt rassuré lorsque j'ai vu qu'on attribuait ma distraction à tout autre motif. Aussi ai-je pris un air d'approbation afin de détourner du véritable objet. Cette circonstance est pour moi un avertissement qui m'engagera désormais à diriger mes démarches et mes réponses d'une manière plus prudente.

Je sais apprécier toutes les obligations que j'ai à la charmante comtesse ; dans quelque position que je me trouve, je saurai reconnaître tout ce qu'elle a fait pour moi. C'est entendu, tout dépend de mon maître : la facilité qu'il a de faire des heureux fait désirer à son esclave les moyens de suivre ses traces et d'être l'écho de ses volontés.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

19 mai 1784.

J ne peux blâmer le désir que vous avez de me voir ; je voudrais, pour vous faciliter les moyens, lever tous les obstacles qui s'y opposent ; mais vous ne voudriez pas que je fisse des imprudences pour abréger une chose que vous devez être persuadé d'obtenir dans peu. Vous avez des ennemis qui vous ont beaucoup desservi auprès du *ministre* (la comtesse vous dira la signification de ce

mot, dont vous vous servirez à l'avenir); leur expulsion ne peut que vous être avantageuse; je sais les révolutions et les changements qui doivent arriver, et j'ai calculé toutes les circonstances qui amèneront infailliblement les occasions que je désire. En attendant, soyez très circonspect, discret surtout, et comme on ne peut pas prévoir tout ce qui peut arriver, soyez réservé et très confus dans ce que vous m'écrirez désormais.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

23 mai 1784.

On m'a parlé de vous hier d'une manière à me faire croire qu'on soupçonne quelque intelligence; je ne puis concevoir ce qui a pu donner lieu à cette ouverture; quelle que soit l'intention, elle n'a point été satisfaite; je vous en préviens afin d'être sur vos gardes et d'éviter toute surprise. J'irai cette semaine à T...n. J'y verrai la comtesse et je lui communiquerai un projet qui vous fera sûrement plaisir (1).

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

2 juin 1784.

La comtesse a mal compris ce que je lui ai dit relativement à la prière que je lui faisais de vous demander une entrevue; je serais très injuste et vraiment indiscret de solliciter cette faveur, d'après les obstacles qui s'y opposent et dont vous avez bien voulu me faire part.

Voilà précisément ce que je lui ai dit en plaisantant, ne croyant nullement qu'elle vous en ferait part: « Charmante comtesse, vous êtes bien aimable, et vous méritez

(1) *On* est le roi.

sans doute l'attachement qu'on a pour vous. Que vous êtes heureuse ! Vous verrez demain mon cher maître, vous serez à ses pieds, tandis que son fidèle esclave vit dans une contrainte continuelle, privé du seul et unique plaisir qu'il aurait de le voir, l'admirer, l'adorer et jurer à ses pieds que son respect, son attachement, son amour ne finira qu'avec sa vie. Vous pouvez mettre le comble à tous mes vœux, cela dépend beaucoup de vous, écoutez-moi : je serais au désespoir que mon maître imagine que toutes mes démarches n'ont pour but que l'ambition et le désir de me venger de mes ennemis : la prière que je lui ai faite de me recevoir a pu lui faire naître de pareils soupçons ; pour les faire cesser et lui persuader que je n'ai d'autre but et d'autre désir que de lui plaire, dites-lui que je consentirais bien volontiers de passer pour toujours dans l'esprit du public pour un homme disgracié et qui l'a bien mérité s'il voulait m'accorder les faveurs qu'il vous fait ; cet aveu est aussi sincère que le désir que j'ai de voir mes vœux accomplis. » La comtesse a beaucoup ri de cette idée et s'est bien promis de vous en amuser ; la manière dont elle vous a rapporté notre conversation est sans doute ce qui a donné lieu aux reproches que vous me faites : mon crime est bien pardonnable ; aussi je compte beaucoup sur votre indulgence ; vous êtes si bonne, si empressée à secourir les malheureux, que votre esclave ne peut se persuader que vous le priverez encore longtemps d'embrasser vos genoux (1).

(1) « Cette lettre donne la double idée et du style galant du cardinal et de l'indulgence avec laquelle Sa Majesté recevait une déclaration en forme. Le cardinal ne m'avait pas dit un mot de tout ce qu'il prétend m'avoir dit ; mais, en amour comme en guerre, les ruses sont permises. Quelque importune que j'aie souvent dû paraître à la reine dans la cause du cardinal, je n'eusse certainement jamais pris sur moi de lui débiter de pareilles folies, et j'avais eu grand soin,

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

12 juin 1784.

Le *sauvage* est enchanté ; il vient de me raconter avec enthousiasme le signe d'intelligence et de bonté qu'il a reçu du maître. Pour le contrarier, j'ai cherché à lui faire entendre que c'était à la comtesse et non à lui à qui cela s'était adressé : il était furieux. Vous voyez combien on est jaloux de vous plaire et mériter un de vos regards ; depuis ce moment, le *sauvage* est heureux, et je suis persuadé qu'il n'y a rien au monde qu'il n'entreprenne pour mériter votre estime et votre protection : il espère que vous vous apprivoiserez avec sa figure et que ses qualités vous le feront trouver plus supportable.

J'espérais recevoir de vos nouvelles avant de partir ; mais la comtesse vient de me dire que la toilette et l'étiquette du jour ne vous avaient laissé aucun moment de libre : je suis très content du ministre ; je ne désespère pas de le voir un jour mon médiateur (1).

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

29 juillet 1784.

Mon adorable maître, permettez que votre esclave vous

toutes les fois que le nom du prince était introduit dans la conversation, d'éviter toute expression qui pût assigner à ses empressements d'autres vues que celles d'un dévouement respectueux. Il est vrai que la reine m'avait plus que fait entendre qu'elle ne se méprenait pas aux motifs qui faisaient rechercher par le cardinal le retour de ses bonnes grâces. Mais, je ne puis trop le répéter, comme Sa Majesté était gouvernée elle-même par des considérations politiques, elle ne trouvait point extraordinaire et s'offensait encore moins de ce que l'ambition était le principe des démarches du cardinal. » (*Mémoire justificatif,* p. 31.)

(1) Le *sauvage,* c'est le sobriquet du baron de Planta , « complaisant du cardinal ».

exprime la joie qu'il ressent des faveurs que vous lui avez accordées ; cette rose charmante est sur mon cœur, je la conserverai toute ma vie ; elle me rappellera sans cesse le premier instant de mon bonheur. En quittant la comtesse, j'étais si transporté que sans m'en apercevoir je me suis trouvé à l'endroit charmant que vous aviez choisi : après avoir traversé la charmille, je désespérais de reconnaître la place où votre esclave chéri s'est précipité à vos pieds ; destiné sans doute à n'éprouver dans cette belle nuit que des sensations heureuses, j'ai retrouvé ce joli gazon que ces jolis petits pieds avaient un peu foulé, je m'y suis précipité comme si vous y aviez encore été, et j'ai baisé avec autant d'ardeur l'herbe sur laquelle vous étiez assise que cette belle main qui m'a été livrée avec cette grâce et cette bonté qui n'appartient qu'à mon cher maître. J'ai eu beaucoup de peine à quitter ce lieu enchanté; j'y aurais sûrement passé la nuit si je n'avais craint de causer quelque inquiétude à mes alentours qui savaient que j'étais sorti. Rentré chez moi, je n'ai pas tardé à me mettre au lit, j'ai eu beaucoup de peine à m'endormir, l'imagination frappée de votre adorable personne m'a causé pendant le sommeil les sensations les plus délicieuses. Heureuse nuit ! vous avez été la plus belle de ma vie ; adorable maître, votre esclave ne peut trouver d'expressions pour peindre sa félicité. Vous avez vu hier son embarras, sa timidité, son silence, effets naturels de l'amour le plus pur ; vous seule dans l'univers pouviez produire ce qu'il n'a jamais éprouvé ; je crois quelquefois avoir fait un rêve agréable; mais rapportant toutes les circonstances de mon bonheur, me rappelant ce son de voix enchanteur prononcer mon pardon ; je me porte à des excès de joie accompagnés d'exclamations qui, si elles pouvaient être entendues, feraient croire au dérangement de mon cerveau. Voilà

mon état, je le trouve bien heureux, et je désire le conserver toute ma vie.

Je ne partirai pas que je n'aie reçu de vos nouvelles.

Cette lettre nécessite des explications, très longuement, très minutieusement données par la comtesse au cours de son premier *Mémoire justificatif*. L'entrevue à laquelle fait allusion cette lettre du 29 juillet 1784 est celle du bosquet de Versailles, dans laquelle la demoiselle Leguay, baptisée pour la circonstance baronne d'Oliva (anagramme de *Valoi*) tint l'emploi de Marie-Antoinette.

« Avant qu'il fût question de la fille Oliva, la reine me mit à plusieurs reprises sur le chapitre délicat que j'avais toujours cherché à éluder ; il était évident qu'elle voulait absolument me faire expliquer sur la nature des sentiments que je supposais au cardinal, ou que j'avais pu remarquer dans ses discours, dans ses confidences. Sachant que j'avais remis à Sa Majesté des lettres où la nature de ses sentiments n'était pas déguisée, et ayant remarqué, ainsi que je l'ai déjà observé, qu'elle n'en était pas offensée, je crus pouvoir hasarder enfin de lui faire entrevoir que je croyais le prince épris pour elle de la passion la plus vive. Un jour donc qu'elle me poussait sur ce point, lui ayant dit que je répondrais de la sincérité du cardinal, sous peine de perdre la bienveillance de Sa Majesté : — « Ne hasardez jamais rien légèrement, me « dit-elle ; sincère ou non, le fait est que le cardinal veut « que je croie à sa sincérité. Supposons que j'y croie ; « mais, dites-moi, quelles sont ses prétentions ? Il ne « devait jamais espérer un regard favorable, et je lui ai « accordé son pardon ; il m'écrit, je lui réponds ; à peine « ai-je eu le temps de revenir en partie des impressions « fâcheuses qu'on m'a données sur son compte, qu'il

« s'acharne à me demander une entrevue particulière.
« Est-ce pour faire revivre les histoires qu'il a fabriquées
« sur son séjour à Vienne? Savez-vous ce qu'il a à me
« dire? Voit-il toujours le duc de Lauzun, le prince de
« Luxembourg? Est-il toujours bien avec Mme de Brionne?
« Va-t-il encore chez Mme de Marigny? On dit qu'il voit
« une demoiselle de Saint-Léger qui passe pour être fort
« jolie. »

« Après quantité d'autres questions à peu près du même genre, Sa Majesté parut se recueillir un instant; reprenant ensuite la parole, elle continua ainsi : — « Je vous
« ai assez témoigné, en diverses occasions, combien j'ai
« à me plaindre du cardinal; quoique je lui aie pardonné,
« je n'ai pu oublier les torts passés dont je vous ai dit
« avoir des preuves indestructibles, et je ne puis fermer
« les yeux sur ses torts présents qui sont d'une nature
« infiniment grave. D'après ce que vous venez de me dire
« vous-même, il se permet d'affecter pour moi des senti-
« ments d'autant plus offensants qu'ils sont moins encou-
« ragés. Vous n'êtes pas la seule qu'il entretienne de ses
« rêveries; le duc de Lauzun et le prince de Luxembourg,
« que je viens de vous nommer à dessein, en font des
« gorges chaudes. J'ai été souvent nommée très indécem-
« ment à l'hôtel de Soubise, je sais que quantité de per-
« sonnes, trompées par les discours qu'il se plaît à
« répandre, pensent que je le vois secrètement. Comment
« voulez-vous que je m'expose à recevoir en particulier
« un homme de cette indiscrétion, qui, se permettant de
« m'écrire des lettres romanesques, croirait soutenir son
« rôle en redoublant d'extravagance, en se jetant à mes
« genoux, en parlant d'amour, en poussant peut-être plus
« loin la témérité et la démence? Je vous répète qu'il
« m'est suspect; que je ne puis réellement attribuer une
« conduite si extraordinaire qu'au projet formé de me

« compromettre, et que, si je n'avais pas *quelques raisons*
« *particulières* de ne lui point manifester ouvertement
« ma façon de penser, je vous défendrais de me parler
« jamais de lui, surtout de vous charger de ses lettres,
« et je vous ordonnerais de lui faire connaître mes
« volontés. »

« Je sais tout cela, me disais-je en moi-même, mais enfin vous avez des raisons particulières de le ménager, et j'en connais la force. « Si Votre Majesté, répondis-je,
« me permettait de plaider la cause de l'absent, je pren-
« drais la liberté de vous observer que du moment où
« vous avez eu la bonté de pardonner le passé, il est de
« votre générosité naturelle de l'oublier. Qu'à l'égard du
« présent vous n'en jugez pas par vous-même, mais
« d'après les rapports envenimés de l'envie et de la mali-
« gnité. Si j'ai osé laisser entrevoir à Votre Majesté la
« nature des sentiments que je suppose au cardinal, j'ai
« eu soin de les concilier avec le plus profond respect.
« Ce dernier sentiment est motivé dans son cœur, l'autre
« est involontaire, il le partage avec tous ceux qui ont le
« bonheur de vous connaître. Les rapports relatifs à ses
« indiscrétions prétendues ne peuvent être que calom-
« nieux ; j'en ferais serment, par la raison que je ne l'ai
« jamais entendu parler de Votre Majesté qu'en termes
« d'admiration, et certainement il ne se contraint pas
« avec moi. »

« Ici la reine fit quelques tours dans son cabinet, et revenant à moi d'un air pensif : « Il me vient une idée,
« me dit-elle ; quelles sont, je vous prie, vos connaissances
« en femmes ? Nommez-moi quelques-unes de vos amies ;
« j'ai mes raisons pour vous faire cette question. » Lui ayant nommé différentes personnes avec lesquelles j'étais plus ou moins liée, elle me dit : « Croyez-vous être assez
« sûre d'une de ces femmes pour l'engager à se prêter à ce

« que je vais vous dire : vous voulez absolument que « j'accorde une entrevue au cardinal ; moi j'ai mes raisons « de la craindre ; je ne serai rassurée qu'après une épreuve. « Je condescendrai à *le voir, sans le voir ;* je ne sais si « vous m'entendez ; je voudrais être témoin de la con« duite qu'il tiendrait avec moi la première fois que je le « verrais réellement. Ne pourrait-on pas, à la faveur de « l'obscurité, substituer à ma place quelque femme à « laquelle le cardinal parlerait en croyant me parler ; « moi je serais à portée d'entendre la conversation. Je « saurais alors à quoi m'en tenir pour l'entrevue réelle, « et je me déterminerais à l'accorder ou à la refuser selon « que sa conduite me paraîtrait le mériter. Parmi les « femmes que vous venez de me nommer, n'en connaissez« vous point qui se prêtât volontiers à cette petite super« cherie dictée par la prudence ? Au reste, la chose « demande peut-être plus de réflexion que je n'ai eu le « temps d'en faire ; écoutez, venez demain, nous cause« rons plus amplement sur ce projet ».

« Le lendemain, m'étant rendue aux ordres de Sa Majesté, je la trouvai décidée à l'exécution, elle trouvait la chose très plaisante ; elle en avait ri toute seule. Elle me désigna pour actrice, c'est-à-dire pour sa représentante, Mme la baronne de Crussol que je voyais beaucoup, et qui, à la vérité, pouvait faire illusion ; mais je représentai que quelque général que dût être le désir de faire quelque chose qui lui fût agréable, je doutais que Mme de Crussol pût se prêter à la proposition que je lui en ferais sans consulter son mari, ce qui produirait un très mauvais effet. J'observai d'ailleurs que la crainte si naturelle d'être reconnue par le cardinal et surprise en jouant un pareil rôle me paraissait un obstacle insurmontable. « Dans ce cas, dit la reine, en m'interrompant, je me « montrerais et je la tirerais d'embarras, vous pouvez

« lui dire que je serai sensible à cette complaisance de « sa part. »

« Cette manière de parler était une espèce d'ordre, je n'insistai pas davantage et quittai Sa Majesté en promettant de faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour lui procurer cette satisfaction.

A cette époque, mon mari n'avait aucune connaissance de l'intrigue politique du cardinal et de la reine, il savait seulement que je voyais Sa Majesté et que c'était à elle que je devais l'aisance que je lui procurais. Le cardinal, par des motifs que je n'ai jamais approfondis, me recommandait sans cesse la discrétion à l'égard de M. de La Motte ; jusqu'à ce moment j'avais scrupuleusement suivi ses conseils ; mais les réflexions que j'avais faites sur la fantaisie étrange de la reine, sur la faiblesse de caractère de la personne qu'elle avait choisie, une multitude d'autres considérations puissantes, tout me détermina à le consulter dans une occasion si délicate, et je lui confiai tout. Il pâlit en m'écoutant, et le refus absolu qu'il fit de tremper en rien dans une intrigue qu'il caractérisa de dangereuse me donna beaucoup d'humeur.

« Je revins à la charge, et à force de persécution je parvins à lui faire entendre que son bonheur et le mien dépendaient de la reine, et qu'il fallait se prêter aveuglément à tout ce qu'elle désirait. Je me rappelle que nous passâmes la nuit entière à considérer si je hasarderais ou non la démarche dont j'étais chargée auprès de Mme de Crussol. Après avoir pesé toutes les circonstances, nous convînmes qu'il y aurait du danger pour nous-mêmes à la produire ; que sa famille, très ambitieuse, pourrait profiter de cette occasion pour nous supplanter. « Il y aurait, dit M. de La Motte, un moyen de satisfaire « la reine sans compromettre personne ; mais je ne

« m'expliquerai qu'autant qu'il sera convenu que le car-
« dinal sera dans le secret. » J'y consentis et lui rendis compte de tout ce qui s'était passé et de ce que nous méditions. Je lui dis que c'était une épreuve par laquelle nous devions passer, ou renoncer à toute entrevue ultérieure. Après quelques moments de réflexion, il finit par rire aux éclats. « Eh ! mais, me dit-il, la reine peut-elle
« réellement croire que je ferai une pareille méprise ?
« N'importe, je me prêterai à tout. Si elle aime la comédie,
« il faut la lui donner. Vous pouvez être certaine qu'*elle*
« *ne saura jamais que j'étais prévenu,* et je me condui-
« rai de manière à ne pas lui laisser soupçonner que je
« n'ai pas joué de bonne foi. » Tout étant ainsi convenu avec le cardinal, il ne s'agissait plus que de trouver une femme qui voulût se prêter à nos vues ; mon mari se chargea d'en trouver une à qui l'on ferait faire, par intérêt, ce qu'on voulait qu'une autre fît par ambition ; le hasard le servit mieux en cette occasion que toutes les recherches qu'il eût pu faire. Dès le lendemain, sortant du Palais-Royal, et étant sur le point de monter l'escalier du passage qui conduit à la rue Neuve-des-Bons-Enfants, il aperçut une femme mise décemment, tenant par la main un enfant de 5 à 6 ans. La voyant embarrassée dans la foule qui montait et descendait, il lui offrit sa main qu'elle refusa. Comme le passage est très étroit et fort obscur, il prit l'enfant par la main et l'aida à se tirer de l'escalier.

« Arrivé à la porte qui donne sur la rue, il offrit à la mère de l'accompagner jusque chez elle, ce qu'elle accepta après quelques façons ; il arriva ainsi avec elle à l'hôtel garni où elle logeait et ne tarda pas à comprendre par sa conversation qu'elle était à peu près la machine qu'il cherchait. Quelques légères ouvertures qui lui échappèrent sur le peu d'aisance de sa situation

indiquèrent suffisamment qu'elle ne fermerait pas l'oreille à des propositions pécuniaires.

« Sur le compte qu'il me rendit de sa découverte, je l'engageai à retourner chez cette fille et à s'assurer d'elle en lui faisant quelque présent. Il s'y rendit en conséquence, et ayant renoué avec elle la première conversation relative à ses petits embarras, il découvrit qu'une somme de trois ou quatre cents livres était pour le moment l'objet de son ambition. Il saisit cette occasion de lui dire que non seulement il la lui prêterait, mais qu'il lui en procurerait une plus considérable, si elle voulait se prêter à un tour qu'on voulait jouer à quelqu'un. Sur ce qu'elle lui demanda de quoi il s'agissait, il lui dit qu'il était marié, que la reine avait beaucoup de confiance et d'amitié pour son épouse, que Sa Majesté désirait jouer un tour à un grand seigneur de sa cour ; qu'elle lui en avait fait confidence en la chargeant de tout disposer, que pour y réusssir elle avait besoin d'une femme qu'elle pût substituer à la place de Sa Majesté ; qu'elle, demoiselle Oliva, lui paraissait parfaitement propre à jouer ce personnage, qu'au reste, si elle ne s'y opposait pas, il lui amènerait le soir même son épouse avec laquelle elle arrangerait la chose. Ayant paru disposée à faire ce qu'on désirait d'elle, M. de La Motte la quitta en lui observant que la moindre indiscrétion la perdrait.

« Le même soir donc, ainsi qu'il était convenu, je me rendis avec mon mari chez cette fille, à qui je donnai quelques instructions sur la conduite qu'elle avait à tenir, et nous la quittâmes en laissant sur sa commode un sac de quatre cents livres. Le lendemain, le comte fut la prendre pour la conduire à Versaille ; j'avais pris les devants dès le matin ; ils arrivèrent à l'entrée de la nuit ; mais je les prévins que la reine, n'ayant pas été informée à temps, avait fixé l'heure au lendemain, à minuit et

demi. — J'avais eu à peine cinq minutes d'entretien avec Sa Majesté que l'étiquette importune appelait où elle ne pouvait se dispenser de se trouver, en sorte que je ne lui avais dit que deux mots. Je lui dis, autant que je puis m'en souvenir : Tout est prêt. » — « A demain », me répondit-elle, même heure. » Mais le lendemain j'eus le bonheur de la voir dans la matinée et de lui rendre compte de notre trouvaille dont elle rit beaucoup. Elle arrangea ensuite avec moi le lieu de la scène ; mais je connaissais infiniment moins que Sa Majesté la distribution du terrain, je fus le reconnaître et engageai le cardinal à m'y accompagner, afin de déterminer les positions respectives, de manière que la reine pût tout entendre de celle qu'elle avait choisie. Pour rendre la scène intelligible, il faut nécessairement en dessiner le théâtre ; elle se passait dans le bosquet qui est au bas du tapis vert.

« Sur la gauche, en descendant au bosquet, il est entouré d'une charmille soutenue d'un fort treillage en bois. A trois pieds de distance, même répétition, avant de parvenir dans l'intérieur du bosquet, de manière que l'espace qui conduit d'une charmille à l'autre forme une allée et l'on peut faire le tour de l'enceinte sans pouvoir pénétrer dans le bosquet ; chaque enceinte a son passage particulier et les portes se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre. C'est dans l'allée que se trouvait la reine entre les deux treillages adossés, de manière qu'à cet endroit il n'y a aucune communication entre les deux charmilles. Sa Majesté s'y était rendue avec la demoiselle Dorvat. Le cardinal, qui avait reconnu le terrain, s'était rendu de son côté à la charmille, et mon mari y conduisit la demoiselle Oliva dont il faut dire ici quelques mots pour égayer le lecteur dont l'attention doit être fatiguée. La pauvre fille était parée comme une châsse et avait fait,

à tous égards, les frais de la toilette la plus recherchée ; d'après les questions qu'elle m'avait faites depuis son arrivée à Versailles il était facile de juger qu'elle s'attendait à quelque grande aventure et qu'elle avait pris ses précautions en conséquence. — « Mais, m'avait-elle demandé, que me dira ce seigneur ? — Mais s'il me fait « telle question, que lui répondrai-je ? S'il veut m'em- « brasser, faut-il le laisser faire ? » — « Sans doute, répon- « dis-je. » — « Et s'il exige davantage ? » — « Je ne le « pense pas. » — Rien de si plaisant que l'embarras de cette créature, qui dans le fond n'était inquiète du dénouement que parce qu'elle savait qu'elle aurait la reine pour spectatrice. A l'heure convenue, je portai le signal en donnant à la demoiselle Oliva la rose que la reine m'avait chargée de faire remettre par elle au cardinal ; l'ayant mise à son poste, je me retirai. Je n'étais pas à dix pas de la reine ; je souffrais de la timidité de la d'Oliva, la reine éprouvait sans doute le même sentiment ; car malgré toute sa réserve et ses précautions, elle ne put y tenir et lui cria : « Courage, n'ayez point peur. » (La d'Oliva en est convenue dans ses dépositions.) Alors le cardinal étant arrivé, la conversation commença. Le cardinal, qui était à son aise puisqu'il était dans le secret, s'attachait à rassurer la pauvre fille en ne lui faisant que des questions simples et de pure politesse ; ce qui la déconcertait le plus, c'est qu'il lui parlait de torts passés, pardonnés, de la reconnaissance, il faisait de belles promesses pour l'avenir ; elle n'entendait rien à tout cela, et répondait au hasard oui ou non. Le cardinal tirait parti de ces monosyllables pour exagérer son bonheur, disait les plus jolies choses du monde ; mais il ne prit d'autre liberté que celle de lever doucement son pied qu'il baisa très respectueusement. Ce fut en ce moment que la demoiselle Oliva lui remit la rose qu'il plaça sur son cœur en disant qu'il

conserverait ce gage toute sa vie, et la nommant la rose de bonheur (1). Ici je me rappelai les instructions que j'avais reçues de la reine. Toutes les explications étaient finies, il ne restait plus que des fadeurs à dire ; je m'avançai avec précipitation et annonçai l'approche de *Madame* et de Mme d'Artois ; on se sépara avec la vivacité de l'éclair ; la d'Oliva regagna le banc où l'attendait mon mari ; le cardinal ayant joint le baron de Planta, qu'il avait laissé à quelque distance faisant le guet, vint avec lui me trouver à mon poste et m'engagea à le suivre au-dessus de l'avenue derrière laquelle il se tapit pour voir passer la reine ; l'ayant aperçue au moment où elle débusquait du coin du tapis vert, suivant l'allée qui conduit à la terrasse, il me pria de suivre Sa Majesté et de tâcher de lui parler pour savoir si elle était contente ; je la suivis à petits pas, et l'ayant atteinte à l'entrée du château, elle me fit monter avec elle, me dit en substance qu'elle s'était infiniment amusée, me fit quelques compliments, me défendit de dire au cardinal que je l'avais vue ce soir-là. Je n'avais pas besoin de lui dire puisque c'était à sa prière que j'avais suivi la reine ; et il m'eût été difficile de le lui cacher, puisqu'il m'attendait avec le baron de Planta au bas du petit escalier ; circonstance dont le baron a fait mention dans ses confrontations en voulant prouver que je voyais la reine.

« Dieu me voit et m'entend. Je fais devant lui le serment solennel que si j'étais à ma dernière heure je répéterais tout ce que je viens d'écrire comme étant la pure vérité ; oui ! dans mon testament de mort je ne changerais pas un mot à cette déclaration, la première qu'il ait été en mon pouvoir de faire librement. — Mais, dira-

(1) Le cardinal a depuis fait enchâsser cette rose, et quelque temps après a fait changer le nom d'une allée favorite qu'il avait à Saverne et pris celui de chemin de la Rose.

t-on, est-il *probable* qu'une reine de France s'amuse à de pareilles petitesses ! Eh ! mais, si la reine de France était ce qu'elle devrait être, ou plutôt n'était pas ce qu'elle est, ces mémoires n'auraient pas lieu ; je n'aurais pas à l'accuser de la plus noire ingratitude, de l'insensibilité la plus révoltante. Si la reine de France n'était pas ce qu'elle est, l'aurais-je jamais connue sur le pied où je l'ai connue ? Aurai-je été pour elle ce qu'est un faible oiseau dans les mains d'un méchant enfant qui, après s'en être amusé quelques instants, le dépouille plume à plume et finit par le jeter aux chats (1) ? »

Cette fille Oliva, que Bachaumont qualifie de « fille publique », s'appelait en réalité Le Guay ; le nom d'Oliva, anagramme de *Valoi*, lui fut décerné pour la circonstance par les metteurs en scène de l'entrevue du bosquet.

« Mlle Le Guay est née à Paris le 1er septembre 1761, d'une famille peu fortunée, mais honnête : ayant perdu sa mère de très bonne heure, elle perdit aussi une somme assez considérable amassée par celle-ci, qui, confiée à des amis, dépositaires infidèles ou débiteurs de mauvaise foi, se réduisit à un capital de quatre mille livres, faisant toute sa fortune.

« Elle ne dit point comment elle suppléait à son manque de revenu ; elle avoue seulement que, logée rue du Jour, elle allait souvent au Palais-Royal, ou avec d'autres femmes, ou avec un petit enfant. C'est dans une de ces séances qu'elle fit la connaissance du comte de La Motte : celui-ci lui amène la comtesse, qui lui déclare avoir toute la confiance de la reine, et lui propose de faire quelque chose d'agréable à Sa Majesté ; pour quoi elle recevra quinze mille livres et un cadeau de la reine, bien supérieur en valeur. La demoiselle Oliva, toute étourdie et

(1) *Mémoire justificatif*, pp. 34 et suiv.

émerveillée, répond qu'elle sera trop flattée d'obéir. En conséquence, on la conduit à Versailles, on l'habille, on lui remet une petite lettre, on la prévient qu'elle doit la donner avec une rose à un très grand seigneur qui se présentera à elle sur le minuit dans le parc du château en proférant ces mots : « Vous savez ce que cela veut dire. » On l'avertit que la reine se trouvera dans le même lieu, pour observer comment elle remplira sa mission. Le tout s'exécute. La dame de La Motte poste la demoiselle Oliva près d'une charmille par la nuit très obscure : elle la quitte et va trouver le très grand seigneur ; il arrive, il s'incline devant Mlle Oliva, tandis que la dame de La Motte se tient à l'écart et est témoin de la rencontre. La demoiselle Oliva est si troublée qu'elle oublie la lettre qui reste dans sa poche et n'offre que la rose ; cependant la dame de La Motte accourt vers eux et dit très bas, mais avec précipitation : « Vite, vite, venez. » L'inconnu, qui était le cardinal de Rohan, à ce qu'il dit aujourd'hui, disparaît, et le sieur de La Motte s'empare de la demoiselle Oliva, tandis que sa femme et le cardinal s'en vont de leur côté. La dame de La Motte revient deux heures après ; elle l'assure que la reine est très contente. Cependant la demoiselle Oliva représente la lettre oubliée, on répond qu'il n'y a pas de mal, on la jette au feu, ainsi qu'une prétendue de la reine, après en avoir fait lecture à la demoiselle Oliva pour lui confirmer la satisfaction de Sa Majesté.

« Cette scène se passait au mois d'août 1784 (1). Depuis, la demoiselle Le Guay, qualifiée de baronne d'Oliva par les sieur et dame de La Motte, a continué de les voir fréquemment, de manger chez eux en compagnie, à la

(1) Ou plutôt au mois de juillet, d'après la lettre prétendue du 29 juillet. D'après Rétaux de Villette, cette entrevue eut lieu le 2 mai 1784.

ville et à la campagne, pendant environ six semaines. Elle a touché, en divers paiements, 4,268 livres acompte sur les 16,000 livres, et l'on a fini par lui déclarer qu'on ne pouvait lui en donner davantage, et elle ne les revit plus.

« Cependant Mlle Oliva avait bâti de grandes espérances de fortune sur cette aventure; elle avait changé de logement, elle était allée demeurer rue Neuve-Saint-Augustin, elle avait acheté des meubles à crédit; elle est tourmentée par ses créanciers, lorsque l'affaire du collier éclate : comme elle n'avait rien de commun avec cette aventure, elle est tranquille, mais non sur ses dettes, ce qui la détermine, à la fin de septembre 1785, à prendre un passeport et à se rendre à Bruxelles, où une dame de ses connaissances l'assure qu'elle vivra plus aisément. C'est là que le 16 ou le 17 octobre, au milieu de la nuit, elle est arrêtée par le sous-lieutenant de police de Bruxelles et mise en prison. Elle y apprend qu'elle est impliquée dans le procès du cardinal de Rohan; on la transfère à la Bastille, où elle est interrogée par le lieutenant général de police, puis entendue comme témoin judiciaire ; elle est décrétée de prise au corps, sur sa déposition, et le décret lui est signifié le 19 janvier 1786 (1). »

La scène du bosquet n'eut pas évidemment d'autres témoins que les complices eux-mêmes; mais le soir de l'entrevue, quelques instants peut-être après qu'elle eut lieu, Beugnot rencontra par hasard tous les personnages qui y avaient pris part.

Un soir, vers minuit, le comte Beugnot, de retour d'une soirée de fête, monte chez Mme de La Motte, où il ne trouve que Mlle Colson, une parente de la maîtresse de maison, qualifiée de dame de compagnie. Quelques

(1) *Mémoires secrets,* 23 mars 1786, t. XXXI, p. 184.

instants après arrivent, en voiture, M. et Mme de Lamotte, Villette et une femme de 25 à 30 ans, blonde, fort belle, et remarquablement bien faite. Les deux femmes étaient mises avec élégance, mais avec simplicité; les deux hommes en frac; de sorte qu'on avait l'air de revenir d'une partie de campagne. M. de La Motte brûlait du désir de conter la soirée; mais sa femme lui avait dit vivement et impérativement : « Taisez-vous, M. Beugnot est trop honnête homme pour nos confidences. » Le mot eût flatté M. Beugnot s'il n'eût su que pour Mme de La Motte *honnête homme* et *bête* étaient synonymes.

On soupe, puis M. Beugnot reconduit la jeune et belle blonde, inconnue, silencieuse, jusqu'à la rue de Cléry. Sa figure avait inquiété le comte sans qu'il pût bien se rendre compte pourquoi. Il le sut plus tard : c'était la ressemblance de la jeune personne avec la reine. Elle n'était autre, en effet, que Mlle d'Oliva; et les quatre personnages venaient de jouer dans les bosquets de Versailles la comédie au cardinal de Rohan (1).

Il fut bien prouvé que cette misérable fille fut une très inconsciente et très innocente complice; mais elle n'en a pas moins été mêlée pour toujours à une affaire retentissante, et les pamphlétaires ne l'épargnèrent pas, s'attaquant du reste, par-dessus sa tête, aux personnages plus actifs de l'affaire du collier.

Comment se fait-il, dit l'un d'eux qui en veut à Marie-Antoinette, que d'Oliva, « qui n'a jamais travaillé que *pour homme,* qui ne sait rien faire *pour femme,* ait pu croire que la reine avait besoin de son ministère (2)? »

(1) *Mémoires du comte Beugnot,* ch. II, p. 52.

(2) *Suite des observations de Motus sur le Mémoire de Mlle d'Oliva,* A Lima, 1786, p. 27.

Un autre exerce sa malice en épigrammes poétiques où les allusions licencieuses sont à peine voilées :

A Mlle OLIVA

Qu'as-tu fait, Oliva ! Par quelle destinée,
Paraissant à mes yeux la Motte retournée (1),
Ou plutôt empruntant le Domino Valois,
Viens-tu d'un nouveau crime épouvanter les lois ?
« Je suis jeune, dis-tu, trop sensible et trop tendre;
De la séduction je n'ai pu me défendre;
Consultez mon mémoire : un espoir enchanteur
Aux pièges des méchants avait livré mon cœur :
La Motte était mon guide; au grand prêtre amenée,
Victime, j'ai tendu ma gorge infortunée.
Mais j'atteste le ciel qu'en cet instant fatal,
Le coup que j'ai reçu n'est point du cardinal.
Le conseil de Rohan, mon défenseur lui-même
Ont tiré mon esprit de cette erreur extrême;
Tous deux m'ont démontré que je n'ai rien pu voir;
Target qu'il faisait nuit, Blondel qu'il faisait noir :
Voilà ce que je sais, et mon âme ingénue
Dans cet humble récit se montre toute nue.
Je suis simple et sans art, et qui sut jamais mieux
Que la triste Oliva se dévoiler aux yeux ?
Croyez-en ma candeur si naïve et si pure;
C'est le plus beau des dons que m'a fait la nature (2). »

A partir du mois d'août 1784, la correspondance publiée par Mme de La Motte prend un caractère d'intimité passionnelle auquel nul ne peut se tromper. La comtesse, en effet, ne s'est pas fait faute de soutenir que la reine, pour mieux préparer sa vengeance (!), avait été la maîtresse du cardinal. Et comme elle n'a point l'habitude de s'arrêter en chemin, comme elle veut étayer ses accusations, elle a eu soin de décrire scrupuleusement le salon du petit Trianon dans lequel avaient lieu les entrevues.

(1) *Oliva* est l'anagrammme de *Valois*, en supprimant l's.

(2) *Chronique scandaleuse ou Mémoires pour servir à l'Histoire de la génération présente*. Paris, 1789, t. III, p. 293.

« Si je ne me trompe, c'était dans le salon de Vénus que se passaient les conférences entre la reine et le cardinal, et tant pour contenter la curiosité de mes lecteurs que pour les retirer d'incertitude, si en effet le salon se nomme autrement, je vais en donner une courte description.

« Ce salon élégant, de forme ronde et surmonté d'un dôme, est situé dans les jardins du petit Trianon, sur une hauteur, où on arrive par une pente douce. L'édifice est environné d'un fossé que le cardinal et moi traversions à l'aide d'une planche jetée en travers à cet effet. On voit au milieu du salon, sur un piédestal en marbre blanc, une superbe statue qui représente, je crois, Apollon ou Vénus. Dans les angles se trouvent d'autres statues; ce sont les Amours et les Grâces. Les portes sont en glaces ; on descend du salon dans le jardin par quatre marches de marbre. Il y a des croisées tout autour de cette rotonde, et des rideaux du raige le plus fin, parsemé de fleurs en broderie, interceptent les rayons d'un soleil souvent incommode. La tapisserie, les fauteuils, les sophas et tout l'ameublement sont dans le goût le plus exquis. On ne peut voir ce superbe pavillon que les samedis, encore faut-il produire un ordre signé par la reine elle-même, et c'est une faveur rarement accordée. La beauté du jardin répond à celle du salon.

C'est là que j'avais coutume d'attendre l'arrivée de la reine ; mais mon inquiétude et mon impatience m'empêchaient d'admirer les beautés dont je viens de tracer l'esquisse. Souvent, malgré l'intempérie de la saison et la fraîcheur des nuits, j'étais obligée de passer plusieurs heures dans le jardin, jusqu'au moment où la reine et le cardinal se séparaient.

« Lorsque la reine paraissait, je sortais du salon pour y faire entrer le cardinal qui, vêtu en valet, portait

d'ordinaire, pour mieux se déguiser, un petit paquet sous le bras (1). »

Rétaux de Villette a, lui aussi, transmis l'assertion des débauches de la reine et du cardinal avec plus de détails licencieux encore : les deux complices avaient sur ce point partie liée.

Nous reprenons au 7 août la correspondance interrompue par d'indispensables explications.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

7 août 1784.

Mon adorable *maître,* permettez que je reprenne mes sens enivrés de vos faveurs célestes ! Je m'en étais fait avant de vous approcher une idée au-dessus de tout ce qu'il y a d'humain sur la terre; mais la réalité renchérit encore sur mon imaginatiou exaltée; que les rois sont heureux ! Pardonnez à votre *esclave* le manque d'expressions pour vous peindre sa félicité ! Il est permis de la sentir, mais jamais d'en rendre les délices. Quelle nuit j'ai passée ! comme elle a fait promptement place à l'aurore importune ! Quelles sensations ravissantes ont accompagné ces moments d'ivresse ! La seule idée que vous avez daigné oublier jusqu'à la trace des impressions que la calomnie avait laissées sur votre esprit à mon désavantage; le pardon complet dont je ne puis plus douter, accordé à mes imprudences; ce pardon cimenté, couronné par d'ineffables bontés, tout cela m'élève au-dessus de tous les mortels, et voilà quel est le pouvoir de l'amour le plus pur et le plus vif. Je crains que l'excès de ma joie, que la préférence continuelle des

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy,* t. I, p. 330.

charmes divins, des *faveurs* de mon *cher maître* ne dérangent mon cerveau. Le dessein cruel qu'il a de m'éloigner quelques jours, tant pour confondre la curiosité coupable des *alentours* que pour le servir dans ses *grands projets,* m'assiège au milieu de ces ravissements, et je succombe enfin à cette lutte de plaisirs et de soucis.

Tel est l'état dans lequel j'attends la réponse de mon adorable *maître*.

M. B. S. T. C. B. C'est entendu.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

Du 8 août 1784.

Ne me parle pas de pardon, lorsqu'il n'y a point eu d'offense; maudis plutôt avec moi les bouches envenimées qui m'ont privée si longtemps d'une volupté qui m'était inconnue! Ce n'est que du moyen de renouveler souvent et sans danger ces moments d'ivresse qu'il faut nous occuper entièrement. Oui, mon ange; oui, je crois que nos deux âmes réunies ne pourront plus se séparer. La mienne vole sans cesse vers toi, je ne suis plus que là où mon imagination te suppose. Attachons-nous donc sérieusement à donner le change au *ministre*, aux P., aux V., aux B., etc., etc. Écartons tout soupçon sur les visites; rendons, si nous le pouvons, tes assiduités naturelles. Trouve quelque moyen. Moi, je vais rêver et ce soir je te ferai part du résultat de mes réflexions.

Concerte-toi avec la comtesse, elle nous est absolument nécessaire; mais plus de *sauvage;* qu'il n'en soit jamais question.

A ce soir, J. T. R. T. B. A. B. V. C. S. Adieu.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

Du 8 août 1784.

Le maître ne peut recevoir *l'esclave* aujourd'hui, le *ministre* arrive dans l'instant, et je doute qu'il me délivre de son ennuyeuse présence jusqu'à demain six heures du matin, où il part pour R... La comtesse fera part à *l'esclave* d'une invention propre à faciliter nos entrevues. Je serai à toi demain toute la journée, on m'y rejoindra à l'heure indiquée pour le rendez-vous d'aujourd'hui.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

9 août 1784.

Je crois avoir trouvé l'occasion et le prétexte que le maître désire; je lui ai fait part dernièrement des craintes de son esclave et des dangers auxquels ils s'expose, surtout d'après les soupçons que son assiduité a fait naître; une découverte le perdrait à jamais par les tournures qu'on donnerait à la chose, et malgré l'autorité du maître, il se trouverait forcé de sacrifier son esclave pour ne pas être compromis dans des propos qui ne finiraient jamais. Nous sommes quelquefois forcés de donner notre confiance à des alentours qui profitent souvent des circonstances pour nous engager à faire des inconséquences que nous n'apercevons pas d'abord : leur but est d'avoir des armes qu'ils savent tourner contre nous pour conserver leur empire et nous mettre dans l'impossibilité d'agir selon nos désirs; voilà la position du maître; contrarié dans ses vues, dans ses projets, dans sa conduite même, il voit, mais trop tard, le danger qu'il y a de se livrer sans réserve, surtout aux méchants qui savent tirer parti de tout. Ne sachant pas encore la raison des ménagements qu'ils doivent avoir, ni la

nature de ses confidences, je ne peux lui donner aucun conseil, ni chercher les moyens d'éviter tout ce qui pourrait lui être désagréable; c'est entendu, je dois donc me borner à lui indiquer le moyen de faire venir ouvertement son esclave, sans que le *ministre*, les P., les V., les B.. etc., puissent faire aucune réflexion sur cette démarche. Ce premier pas fait, rien ne sera plus facile que de continuer des visites qui seront naturelles d'un côté et sans conséquence de l'autre.

Vous avez dans ce moment une jeune personne qui travaille sous vos yeux; je sais que ses ouvrages vous ont plu et que vous désirez lui être utile. Elle a fait part de vos bontés à un ecclésiastique son parent, à qui elle a beaucoup d'obligations; celui-ci est venu me consulter et me demander s'il pouvait espérer obtenir une place qui était vacante et qui me serait demandée pour vous; instruit de toutes les particularités je lui ait fait dresser un mémoire qui sera remis à la petite, avec toutes les instructions nécessaires ; vous trouverez la requête dans le fond de votre corbeille et vous jugerez par ce qu'elle contient qu'il faut nécessairement faire venir l'esclave pour recevoir les ordres du maître. Cette démarche naturelle et l'empressement de souscrire à ses volontés lui fournira sans doute l'occasion de montrer son indulgence et oublier insensiblement le passé.

La comtesse restera jusqu'à jeudi afin de pouvoir me rapporter votre décision ou vos ordres.

M. B. S. T. C. B. c'est entendu.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

13 août 1784.

Il y a un proverbe qui dit qu'un bonheur ne va jamais sans un autre; ma triste aventure vous prouvera qu'il

est faux. Ne soyez point effrayée, apprêtez-vous au contraire à bien rire et à vous moquer de moi à la première rencontre. Après le bonheur le plus parfait, je regagnais furtivement le passage en question, lorsque passant près d'une charmille, un bruit assez considérable m'a fait croire que c'était quelqu'un qui voulait me surprendre; effrayé au suprême degré, je n'ai fait qu'un saut pour me mettre hors de prise. Ma précipitation m'ayant empêché de prendre les précautions ordinaires, et ayant encore moins observé que la pluie avait rendu le terrain très glissant, je me suis trouvé sans trop savoir comment au beau milieu du fossé. *Le sauvage,* qui m'attendait de l'autre côté, ne voyant dans ma chute plaisante qu'un excès de maladresse de ma part, s'est mis à rire aux éclats, se tenant les côtes et faisant des contorsions que je n'avais jamais vues chez lui; quelques mots significatifs ont calmé pour un instant son rire immodéré, et il m'a aidé à sortir proprement du bourbier où j'étais enfoncé. Vous connaissez le sérieux du *sauvage;* auriez-vous jamais cru qu'après lui avoir dit le sujet de ma peur il se serait mis à rire tout de nouveau? Non sans doute! Eh bien! le voilà parti, se tordant, se roulant sur l'herbe et ne pouvant proférer une seule parole; ne voyant aucun mouvement de l'autre côté, j'ai attendu avec assez de patience la fin de cette gaieté extraordinaire. Devenu un peu plus calme, je lui ai dit assez sérieusement qu'il ne m'arriverait jamais de le conduire avec moi, puisque dans un moment aussi délicat il se conduisait avec autant de folie que d'indiscrétion. « Ne me condamnez pas sans m'entendre, m'a-t-il répondu, écoutez-moi. Un lapin ou quelques perdrix vous ont fait peur, vous avez cru avoir à vos trousses toute la clique, et sans faire la moindre réflexion vous êtes venu faire le plongeon pour vous soustraire à leur vue. Mettez-vous à ma place,

n'ayant rien aperçu ni entendu qui ait pu donner lieu à cette retraite précipitée, mon premier mouvement a été de rire. Vous me racontez votre frayeur, je devine le motif qui y a donné lieu, je vous examine, je vous vois rempli de boue et votre culotte déchirée d'un bout à l'autre, qui diable y tiendrait? » Je regarde. Je vois la vérité de son récit, nos yeux se rencontrent et faisons chorus. Tout allait bien jusque-là, à cela près d'une culotte déchirée et d'une mascarade assez dégoûtante ; mais la découverte de mon pouce démis a remis un peu de sérieux dans notre marche. Rentré chez moi, le *sauvauge* a fait l'office du chirurgien; grâce à son baume, je souffre beaucoup moins aujourd'hui. La comtesse que j'ai vue ce matin, me voyant avec une main empaquetée, m'a naturellement demandé ce qui m'était arrivé. Quoique certain des plaisanteries qu'elle ne manquerait pas de me faire, je lui ai raconté ma triste aventure; elle en a tant ri qu'elle a été forcée de me quitter pour passer dans un autre appartement; les marques qu'elle avait laissées dans le salon (de son rire immodéré) m'ayant fait craindre une nouvelle ondée, je me suis retiré sans la revoir. Cette charmante rieuse ne manquera pas de vous raconter ce qu'elle appelle ma maladresse; mais j'espère pour cette fois que sa gaieté n'aura pas le même résultat.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

15 août 1784.

J'ai reçu hier soir le paquet avec l'instruction et les réflexions que tu me fais sur Calonne; je sais qu'il n'est pas homme à laisser échapper l'occasion de se faire valoir aux dépens de qui il appartient; mais je sais aussi que quand je lui aurai recommandé une chose quel-

conque, il y aura égard et ne cherchera pas à me contrarier (1). L'objet dont tu me parles relativement à la comtesse n'a aucun rapport avec celui-ci; je te fais gré de ta demande vis-à-vis de lui, mais le fait est qu'à cette époque je ne connaissais la comtesse que de vue et pour en avoir entendu parler par Madame qui s'intéressait à elle; l'éloge qu'elle m'en fit et la circonstance du deux février a fait tout le reste. Un ministre est souvent forcé de faire un mensonge et une injustice, surtout lorsqu'il est certain de l'impunité; il ignorait dans ce moment l'intérêt que je prenais à elle et je ne suis pas étonnée qu'il se soit servi de mon nom ou de celui du *ministre* afin d'éviter toutes autres sollicitations de ta part. Au surplus, comme c'est une affaire majeure et qui exige de mûres délibérations, nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de ne rencontrer aucun obstacle et en même temps faire revivre la sentence du docteur. Tout est au mieux : adieu.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

16 août 1784.

Une remarque qui m'a été faite hier avec un air de curiosité et de soupçon m'empêchera d'aller aujourd'hui à T..., mais ne me privera pas pour cela de voir mon esclave. Le ministre part à onze heures pour aller chasser à R..., il reviendra fort tard ou pour mieux dire, dans la matinée; j'espère, pendant son absence, me dédommager de l'ennui et des contrariétés que j'ai éprouvées depuis

(1) Il s'agit là d'un projet de finance étudié par le cardinal et qui devait rapporter à la reine 4 millions; à M. de Calonne 1 million; à la comtesse un autre million et 50 mille livres de rente. (*Mémoire justificatif*, p. 45.)

deux jours. Des imprudences m'ont conduite à ne pouvoir éloigner sans danger des objets qui me déplaisent et qui m'obsèdent; ils m'ont si bien étudiée et je sais si peu feindre et dissimuler, qu'ils n'attribuent mon changement qu'à une discrétion qui leur paraît condamnable; il est donc bien essentiel d'être sur ses gardes afin d'éviter toute surprise (1).

La question hardie qu'on m'a faite me persuade qu'on a abusé de ma confiance et de ma facilité et qu'on a profité des circonstances pour mettre des entraves à mes volontés; j'ai un moyen de m'en instruire, mais je veux auparavant te consulter. Comme tu joueras le principal rôle dans le projet que j'ai formé, il faut nécessairement que nous soyons aussi bien sur cet objet que nous l'étions vendredi dernier sur le S... (2). Cette comparaison te fera rire sans doute, mais comme elle est juste et que je désire t'en donner des preuves ce soir avant de parler de choses sérieuses, observe exactement ce qui suit : prends le costume d'un commissionnaire, un paquet à la main, et promène-toi à onze heures et demie sous les piliers de la chapelle : j'enverrai la comtesse qui te servira de guide et te conduira par un petit escalier dérobé, dans un appartement où tu trouveras l'objet de tes désirs.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

18 août 1784.

Depuis la démarche que j'ai fait faire à la comtesse auprès du président d'Aligre, pour votre affaire des Quinze-Vingts, je soupçonne (d'après son étonnement)

(1) Ces *objets* qui inquiètent la reine sont les Polignacs.
(2) Le sopha.



Enjambée de la Sainte Famille des Tuileries a Montmédy

D'après une caricature anonyme en couleurs (Collection Hennin)

Au-dessous du couple royal, le cardinal enlace la comtesse de La Motte-Valois qui soulève un collier de perles. La Legende fait dire aux deux personnages : Mme La Motte : *Ce que je montre là me fait assez connaître.* — Le Cardinal de Rohan : *Je m'en tiens à la Motte.*

qu'il aura cherché à approfondir le motif qui m'a fait agir, et que n'ayant rien pu découvrir, il en aura parlé à certaines personnes qui sont censées n'ignorer de rien et qui peut-être dans cette occasion auront dissimulé leur étonnement, afin de faire voir qu'ils ont toujours ma confiance. La gène dans laquelle je me trouve par le redoublement de leurs assiduités, les propos continuels dont je suis assaillie, les regards inquiets et curieux lorsque je réponds à une question, tout enfin me persuade qu'ils soupçonnent notre intelligence et qu'ils emploient tous les moyens d'en avoir la certitude.

Ce matin, le *ministre* m'a parlé de toi avec un air de bonté qui me fait croire qu'il a reçu quelques avis; comme ce n'est pas la première fois que cela est arrivé et que je n'ai jamais manqué d'en instruire et de consulter les personnes qui, je crois, en étaient les auteurs, le tout afin de m'enchaîner davantage, je ne manquerai pas de leur faire part de mon étonnement avec des circonstances qui me feront juger si mes soupçons sont bien ou mal fondés.

Tu as bien raison de me dire que je suis dans un bois, entourée de tout ce qu'il y a de plus dangeureux et de plus venimeux sur la face du globe; mais enfin il faut hurler avec les loups jusqu'à ce qu'on les ait emmuselés. Pour le *ministre*, je connais ses grosses finesses et son faible pour moi; eux connaissent sa brutalité et la valeur de son premier coup de boutoir, c'est ce qui me rassure; ils savent que dans des circonstances plus délicates que celle-ci, j'ai enchaîné le lion et lui ai fait voir et croire tout ce que j'ai voulu.

Tu sais ce qui m'empêche de me débarrasser de mes sangsues; aide-moi à découvrir et à leur ôter les moyens de me nuire, tes désirs seront bientôt satisfaits.

Je t'attends ce soir à la même heure et au même

endroit; j'espère avant cet heureux moment savoir tout du ministre.

J. T. R. T. B. A. V. C. S. Adieu.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

18 août 1784.

Je t'écris à la hâte pour te prévenir qu'il m'est impossible de te recevoir ce soir ; je suis plus instruite que je ne voudrais, et quoique furieuse de la scène que je viens d'avoir avec la P..., je veux cacher mon ressentiment et porter la dissimulation au dernier période ; je sais que la colère n'est bonne à rien, c'est pourquoi je prends le parti qui convient, quoique contraire à mon inclination. Je ne quitterai pas le ministre que je ne l'aie mis au point que je désire ; cet objet rempli, je saurai trouver un abri, et si la bombe éclate je trouverai le moyen de faire rejaillir les éclats sur ceux qui y auront mis le feu. Ne pars que demain à une heure et ne manque pas de te promener ce soir dans l'allée de T... Comme je ne doute pas (d'après ce qui m'a été dit) qu'on fait épier toutes tes démarches, il est essentiel de les embarrasser et de les mettre dans l'impossibilité de réaliser leurs soupçons.

La comtesse restera ici demain afin de pouvoir te faire savoir ce qui se sera passé ; compte sur mon attachement et sois persuadé que je saurai traiter comme je le dois des ingrats qui sont devenus tes ennemis parce que tu ne m'as pas été présenté par eux. De la discrétion surtout ; je compte sur la comtesse comme sur moi-même.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

21 août 1784.

Je serais injuste, d'après la confiance que vous m'accordez sur les événements présents, si je ne suivais pas le plan de conduite que vous me tracez. Soyez assurée que je sacrifierai tout pour la tranquillité et le bonheur de mon cher maître ; telle circonstance qui puisse arriver pendant mon absence (qui est devenue nécessaire), il se rappellera de ma bonne foi, de mon zèle à le servir, de mon amour le plus tendre. Je ne suis pas superstitieux ; cependant, te dirai-je que j'ai des pressentiments que je crains de voir réaliser ? Plus je réfléchis aux confidences que tu m'as faites, plus je vois d'impossibilité à un raccommodement ; les absents ont toujours tort : une fois arrivé à S... (1), on trouvera mille moyens de me desservir, je ne serai pas là pour me défendre, la calomnie, soutenue par des lettres anonymes qui voleront de tous côtés seront les armes dont se serviront mes ennemis, et puis viendra à leur appui le beau F... (2). Ce n'est pas, te dira-t-on, un homme ambitieux ; il est jeune, aimable, il n'aspire qu'au bonheur de vous plaire, mais le C... c'est un R...é dont les affaires sont très dérangées, et qui n'est susceptible d'aucun attachement qu'autant que son intérêt et son ambition sont satisfaits. Voilà, je suis sûr, une partie de leurs entreprises et des propos qu'ils vous tiendront ; si cela ne suffit pas pour vous déterminer, ils auront recours aux derniers expédients ; je vous avoue que c'est là où je les crains le plus. Ce serait une scélératesse sans exemple ;

(1) Le cardinal, sur l'invitation de la reine, part pour Saverne, sans doute, dit la comtesse, pour s'occuper d'un grand complot politique.

(2) Le beau Fersen, colonel du royal suédois.

mais d'après leur peu de délicatesse et le soin extrême qu'ils ont eu à soustraire et conserver ces écrits, il est évident qu'ils ne l'ont fait que dans l'intention d'en faire un mauvais usage. Cependant, d'après toutes les réflexions que j'ai faites, je crois qu'avec de la résolution, appuyée par l'autorité, on pourrait les forcer à une restitution. Si ce moyen est dangereux, il en est un autre qui me paraît infaillible et qui cadre parfaitement bien avec leur caractère intéressé ; je t'en ferai part dans ma première lettre. Depuis cette découverte, mon esprit travaille sans cesse pour trouver le plus prompt et le meilleur expédient, et je t'avoue que je reviens toujours à mon premier avis (1).

Je partirai le jour de la fête et ne paraîtrai à V... qu'autant que je recevrai un ordre particulier. Je vais en attendant m'occuper du grand objet ; le paquet partira demain dans la nuit. Les précautions que je prendrai éviteront toute confidence qui pourrait devenir dangereuse ; et si par malheur il arrivait quelque surprise, le porteur ne pourra donner aucun indice, ni aucun signalement.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

22 août 1784.

C'en est fait, je me rends à la nécessité de mon départ ; j'en mourrai peut-être de douleur, mais la tranquillité de mon *maître* m'est plus chère que la vie. Quoi qu'il

(1) Le tutoiement qui affirme l'intimité depuis déjà plusieurs lettres pourra étonner les lecteurs. La comtesse l'a pensé ; mais, d'après elle, les personnes qui demeureraient incrédules « ne connaissent pas le degré d'abandon que les souverains et les souveraines se permettent quand une fois ils se sont dégagés de la triste étiquette qui les excède. » (*Mémoire justificatif*, p. 44.) Mais la comtesse, elle, sait bien !

puisse arriver de nos audacieux projets, de nos importantes entreprises, je me voue courageusement à la marche des événements ; qu'il me reste du moins, si je trouve la mort, qu'il me reste la douce consolation de mourir ton ami ! Daigne te souvenir quelquefois de mon zèle infatigable à te servir, de ma loyale bonne foi, de mon amour surtout, de mon amour éternel ! Mais où m'égarent de frivoles pressentiments ! Nous réussirons, n'en doutons pas ; tout est préparé, tout est près de l'exécution ; deux courriers intelligents et discrets se croiseront sans cesse sur la route de Vi.., deux autres sur celle de Ver.... Je serai censé enseveli à S..., et tous nos ressorts invisibles joueront à la fois. La comtesse s'est entièrement refusée derechef à la proposition des cent mille écus, mais le sieur de Villette, chevalier d'industrie, que j'ai vu chez elle, ne sera peut-être pas si difficile. Au reste, le *sauvage* se charge seul de la réussite. J'attends les ordres de mon adorable *maître*.

B. C. A. Z. P. Oh ! oui, de grand cœur !

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

24 août 1784.

Le courrier est parti hier à minuit et demi, la comtesse te dira comment je m'y suis pris pour faire remettre le paquet ; j'ai donné toutes les instructions nécessaires pour l'arrivée et le départ de mes deux courriers ; par ce moyen j'aurai de tes nouvelles au moins une fois par semaine, et s'il arrivait quelque chose d'extraordinaire, j'aurais toujours une personne de confiance prête à partir. Tous mes équipages sont prêts ; demain est le jour fatal où je me sépare de tout ce que j'ai de plus cher. Cette réflexion me fait frissonner et me donne une

tristesse que je ne peux surmonter; cependant, je sais que mon absence est nécessaire ici, et ma présence indispensable là-bas. Je crois que je suis jaloux, c'est une terrible maladie. Le personnage en question me trouble la cervelle et me fait redouter mon départ. Aie un peu pitié de moi, cherche à me rassurer, et persuade-toi que je ne survivrais pas à une infidélité. Adieu, aie soin de ta santé, sois heureuse, et pense quelquefois à ton *esclave* (1).

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

25 août 1784.

Je ne conçois pas comment la comtesse ne t'a pas remis ma lettre d'hier, qui t'annonçait la remise du paquet en des mains sûres, et la manière neuve et indubitable dont je m'y suis pris pour le faire arriver à bon port. C'est donc demain le jour fatal ! Dieux ! je ne puis y penser sans éprouver des pressentiments involontaires qui remplissent mon âme d'amertume ! Je vois déjà l'ex-beau-f. et le roué Coigny, l'impudent Besenwal, le Polastron, Vermont et l'androgyne Polignac abuser de mon absence pour me perdre dans ton esprit, ou du moins pour renouer des intrigues chéries... Cruelle ! donne-moi plutôt la mort. Je te jure que je ne pourrais survivre à une infidélité.

(1) Le cardinal s'en rapporte à la comtesse pour instruire la reine de la manière dont *le paquet* a été remis, car en cette occasion, comme dans plusieurs autres du même genre, il s'est servi du comte de La Motte. Mais la comtesse commence déjà à se demander si Marie-Antoinette ne veut pas se débarrasser de Rohan en l'envoyant à Saverne : l'importance du complot politique échappait, en effet, complètement à Mme de La Motte.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

25 août 1784.

Oui, c'est demain le jour fatal ; deux nuits nous restent pour intervalle à cette terrible séparation. Jouissons-en, mon ange, jouissons-en sans trouble et sans pénétrer dans un avenir incertain. Justement le ministre va pour deux jours à F..., mettons à profit ces derniers moments de liberté. Ce soir, je me rends à T..., viens à l'heure et en costume ordinaires, sous les piliers de la chapelle ; Lesclaux te conduira où je lui aurai ordonné de me joindre.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

2 septembre 1784.

Me voilà donc enseveli dans une austère solitude ; entouré de déserts, de soucis, d'un silence profond et de la plus cruelle des incertitudes ! Comme les jours diffèrent entre eux ! Il y a aujourd'hui une huitaine, j'étais au comble de la félicité ; aujourd'hui, seul dans l'univers, calomnié peut-être auprès de mon adorable *maître,* par ces P... barbares et jaloux, prompts à se faire justice de tout ce qui a le bonheur de l'approcher au préjudice de l'empire tyrannique qu'ils ont si bien su exercer sur votre âme communicative. Villette s'est rendu chez moi le soir de mon départ, il m'a paru avoir été endoctriné par la comtesse, et cependant j'espère qu'il fera notre affaire. Il doit venir à S... prendre ses dernières instructions, et c'est d'ici que partira le grand coup qui va changer la face de l'Europe. Ton frère m'écrit d'une manière inquiète et qui outrage nos intentions ; il m'accuse de *lenteur,* de *timidité, d'embarras,*

d'insouciance! Qu'il sait peu apprécier le prix de mon zèle! Le bonheur de te posséder peut-il être comparé au faible avantage de gouverner un empire? Que disent de mon départ tes alentours déconcertés? Parle, ne me cache rien, et surtout plus de f. B. T. B. C. A. V.; tu m'entends?

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

8 septembre 1784.

Il est bien étonnant que le courrier ne soit pas encore de retour, cela me donne des inquiétudes, d'autant plus que j'ai demandé l'expédition la plus prompte. Si à la réception de cette lettre il n'était pas encore arrivé, dépêche sur-le-champ un courrier avec le billet que tu trouveras ci-joint, dis-lui verbalement à qui il faut qu'il le remette.

Ton départ a fermé la bouche à tout le monde; soit discrétion ou politique, on n'a pas prononcé ton nom; on redouble d'attention et l'on cherche à me faire oublier la scène, ainsi que le motif qui y a donné lieu. Le conseil que tu me donnes est impraticable; on ne m'a jamais dit que l'on possédait, je l'ai seulement soupçonné par la conduite, les reproches et les propos que j'ai entendus; je suis bien persuadée que telle chose qui arrive, ils ne s'exposeront jamais à faire parvenir dans les mains du *ministre* aucun écrit, mais j'aurais toujours des inquiétudes de savoir en leur possession des objets qui pourraient troubler ma tranquillité, je suis très décidée à prendre un parti; mais j'ai tant fait de sacrifices pour tous ces gens-là, et le *ministre* m'a si souvent accusée d'inconstance et de légèreté, qu'il me faut absolument un prétexte valable auprès de lui; ce n'est pas

qu'il les aime ni les estime; au contraire, mais il prétend que c'est par rapport à moi, et qu'il en coûte toujours infiniment d'avoir de nouveaux favoris; voilà une économie bien placée. Adieu, je pars demain pour T...n, où je resterai quelques jours afin d'être plus libre de voir la comtesse. Tu ne m'avais pas dit que le *sauvage* resterait à Paris ; c'était bien inutile (1).

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

8 septembre 1784.

Vous avez dû recevoir un paquet que je vous ai envoyé, je suis surprise de n'en avoir pas encore reçu la réponse, vous devez juger de mon inquiétude par ce qu'il renferme, j'espère qu'à l'avenir vous mettrez plus d'exactitude.

(1) La comtesse, à la lecture de cette lettre, commença à craindre que le cardinal ne se fût embarqué dans quelque acte de trahison : elle en fit une maladie. — Quant aux *soupçons* que la reine avoue avoir sur l'infidélité des Polignacs, elle en a confirmé la certitude à la comtesse.

« La fin de cette lettre a quelque chose de plus remarquable qu'on ne l'imaginerait si je laissais passer sous silence la phrase relative à *l'économie bien placée.* Cette phrase, avant qu'elle fût écrite, m'avait été répétée au moins vingt fois à l'occasion du malheureux collier; jamais la reine n'a pu digérer cette économie qu'elle appelait souvent *lésine.* Dans les gazettes, où tout est dicté par le despotisme; dans les mémoires d'avocats, où tout se peint en beau ou en monstruosités, on a prêté à la reine ce mot : « J'aime mieux un vaisseau « de plus qu'un collier. » C'est un vol qu'on a fait au roi, ce mot est de lui ; la reine eût donné cent vaisseaux pour un collier ; il lui coûte sans doute davantage, il lui coûte le repos du reste de ses jours, car je ne puis croire qu'elle ait un moment tranquille, ayant à se reprocher la noirceur de sa conduite à l'égard du cardinal, et sa barbarie au mien. » (*Mémoire justificatif*, p. 60.)

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

13 septembre 1784.

Le *maître* verra par le paquet que je lui envoie que son objet est rempli et que son billet est devenu inutile. Le courrier qui a précédé celui-ci était chargé d'une lettre assez longue relative à ses alentours. D'après les plus profondes réflexions de *l'esclave,* il croit que le *maître* peut sans danger suivre le conseil qu'il lui donne, car après tout il est le maître. J'ai fait remettre à la comtesse une petite fiole pour vous. Elle renferme une liqueur avec laquelle on peut écrire sans que cela paraisse, et qui étant montrée au feu ou à la lumière devient noire et disparaît ensuite. Dans le cas de quelques particularités, laissez vos lignes un peu écartées, afin de pouvoir écrire entre, avec cette liqueur. J'ai vu avant-hier la personne en question, sa réponse m'a l'air d'une défaite honnnête; il doit revenir dans la semaine pour me dire ses dernières volontés. S'il refuse, j'ai une autre personne en vue. La comtesse vous communiquera ce qui m'est interdit sur cette feuiile.

T. C. E. T. M. A. B. (1).

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

15 septembre 1784.

Tu t'effrayes toujours, et j'en suis enchantée, parce que l'*amour* est ombrageux ou peu sincère. Je m'empresse de te rassurer, ne crains rien, ni de mes alentours, ni du beau-f..., rien ne peut affaiblir dans mon esprit

(1) Ces deux billets appartiennent à l'intrigue politique tramée dans l'ombre par le cardinal et la reine avec l'empereur Joseph II.

l'idée que j'ai conçue de l'adorable *esclave*, ni l'amour que j'ai juré de lui conserver jusqu'au dernier soupir. Tout est ici consterné de ton départ, on se regarde en silence, on semble se dire mutuellement : « Où sommes-nous ? Nos soupçons étaient donc une chimère ? » Je dois te faire ma confidence : la P... a, comme tu l'avais prévu, tenté de renouer, mais cela ne prend pas ; je n'ai cependant pas rejeté toute espèce d'accommodement, parce que je la garde pour un pis-aller dans notre grande affaire.

Qui t'a répondu de ce Villette ? Le connais-tu assez pour lui confier une entreprise aussi délicate ? Cependant le temps presse, et ce n'est qu'à ce prix qu'il t'est permis de revoler dans mes bras. Songe que je ne veux plus du vizir V..., et que ton exil ne se terminera qu'après qu'il aura avalé la coupe salutaire ; dès ce moment tu peux venir demander ta récompense.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

De Saverne, 23 septembre 1784.

Si l'*esclave* est assez heureux de contribuer à la réussite du grand objet que le *maître* a entrepris, il croit qu'un rapprochement sera très essentiel avant l'exécution ; le voile le plus épais devant cacher à jamais l'auteur du projet, il faut mettre de l'impossibilité, pour remonter à la source, afin de jouir doublement des avantages et des ressources contre les événements (1). J'ai parfaitement

(1) Cette phrase, présume la comtesse, ne peut se rapporter qu'à de l'argent : il en fallait sans cesse à la reine, qui était toujours aux expédients ; et le cardinal eût dévoré trois royaumes. (*Mémoire justificatif*, p. 62.)

senti la dernière réflexion : il n'y a rien de stable dans le monde; d'après cette vérité, la politique du *maître* est bien vue, car dans le cas d'une révolution il est sûr de trouver un appui qui saura faire valoir ses droits et empêcher le triomphe de ses ennemis. Partagé entre la crainte et l'espérance, ma position est des plus cruelles, et mon existence malheureuse ; cependant, quand je fais réflexion sur le passé et que je mets en considération le degré de confiance du *maître,* je vois l'injustice de mes craintes ; l'espérance de me voir bientôt dans ses bras fait renaître ma joie et me rend ma sécurité.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

6 octobre 1784.

Je t'envoie la comtesse pour te communiquer un grand projet ; je voudrais que tu te chargeasses de l'exécution, en me réservant de ne paraître en rien et de n'avoir affaire qu'à toi seul. Quant au vizir, je crois que j'ai trouvé mon affaire ; c'est l'unique motif qui m'a déterminée à ne pas expulser l'impudente P.... Si tu crois ta présence nécessaire à Paris pour l'exécution du projet que te communiquera la comtesse, tu peux venir; je révoque ma *lettre de cachet* et je t'attends avec impatience : tandis que nous frapperons le grand coup, tu peux me rendre un service que je n'oublierai jamais, et que l'extrême sordidité du *ministre* a rendu indispensable (1).

(1) L'affaire du collier perce dans ces derniers mots. C'est pour l'achat du bijou que la reine a besoin du cardinal.

LETTRE DU CARDINAL A LA REINE

22 octobre 1784.

Le désir que j'ai d'être utile à la comtesse et de lever tous les obstacles qui s'opposent encore à une réception publique me fait mettre en usage tous les moyens possibles pour remplir ces deux objets. Le *maître* jugera, par la démarche que j'ai fait faire à un de mes protégés, si la réussite des sollicitations pourra servir de prétexte aux désirs mutuels et aplanir toutes les difficultés. L'abbé de Sefarges doit céder sa place de maître de l'oratoire à l'abbé de Phaff, originaire allemand, et qui a ses parents à Bruxelles, près de l'archiduchesse. Comme il existe une difficulté que vous seule pouvez lever, je lui ai conseillé d'aller à Bruxelles, d'employer tous les moyens auprès de l'archiduchesse, afin de l'engager à lui donner une lettre de recommandation pour vous. Comme cette affaire ne peut se traiter sans moi, puisque je fournis les fonds, ce sera un double motif pour me faire appeler; j'avais imaginé un moyen pour accélérer et éviter un refus, mais comme cela aurait pu vous compromettre et faire naître des soupçons, je n'ai pas été plus avant, c'est entendu. Vous conviendrez que les événements se succèdent si rapidement de part et d'autre qu'il y aurait du danger à trop s'avancer; cette réponse politique pour un esprit ambitieux m'étonne d'autant plus que les époques dont on parle sont encore bien éloignées; je prévois beaucoup de difficultés pour amener cela à bien. C'est entendu, je serai toujours prêt à exécuter scrupuleusement les ordes du maître; le plus agréable sans doute serait d'être rappelé près de sa divine personne (1).

(1) La reine recommandait un jour au cardinal d'être confus et obscur. Le cardinal obéit. « Je ne me rappelle pas de quelle utilité

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

13 décembre 1784.

Si j'avais suivi la maxime qui dit « En tout ce que tu fais, hâte-toi lentement », l'accident qui est arrivé à ta dernière lettre n'aurait pas eu lieu. L'empressement, l'avidité de lire m'ayant fait approcher la lettre trop près de la lumière, le feu y a pris, et malgré ma célérité à l'éteindre, je n'ai pu en sauver qu'une partie. A bon entendeur, salut. Le premier paquet était parti lorsque le courrier est arrivé; comme le temps pressait, je n'ai pu répondre au sujet de l'abbé. Si j'avais été prévenue, je lui aurais évité un voyage inutile. Nous sommes convenus de ne jamais accorder à qui que ce soit aucunes demandes de ce genre ; certainement l'abbé ne fera pas exception à la règle ; d'ailleurs quand bien même ce projet aurait pu avoir lieu, il est sensé que l'objet n'aurait pas justifié la démarche. La position où je me trouve amènera infailliblement une occasion plus favorable. L'expédition la plus prompte abrégera l'exil de l'*esclave :* je crois que cela est entendu.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

26 janvier 1785.

Si je n'avais pas voulu mettre du mystère dans l'emplette du bijou, je ne vous aurais certainement pas employé pour me le procurer. Je n'ai pas coutume de traiter ainsi avec mes joailliers, et cette manière de pro-

il pouvait m'être, à l'époque dont il s'agit, ni ce que j'avais de commun avec sa *réception publique;* mais je me rappelle parfaitement bien que le désir de ce rapprochement n'était pas mutuel, et cette expression concourt, avec mille autres qui lui étaient familières, à prouver combien, dans cette funeste intrigue, le malheureux prince se faisait illusion. » (*Mémoire justificatif*, p. 61.)

céder est d'autant plus contraire à ce que je me dois que deux mots suffisaient pour me mettre en possession de l'objet ; je suis surprise que vous avez osé me proposer un pareil arrangement ; mais qu'il n'en soit plus question, c'est une bagatelle qui m'a fait faire quelques réflexions dont je vous ferai part avant peu ; la comtesse vous remettra votre papier, je suis fâchée que vous vous soyez donné tant de peine inutilement (1).

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

29 janvier 1785.

Comment ! de la vanité avec moi ; hé ! mon ami, doit-on se gêner, chercher des tournures, et manquer de confiance au point où nous en sommes ? Sais-tu que ta discrétion et ta fausse gloire t'ont valu la lettre que tu as reçue, et que sans la comtesse qui m'a tout conté, j'aurais attribué ce prétendu arrangement à un tout autre motif ; heureusement que tout est éclairci. La comtesse te remettra l'écrit et t'expliquera le motif de la tournure que j'ai prise, comme je suis censée ignorer la confidence que tu lui as faite, ainsi que la marque de confiance que tu lui donneras, en lui faisant voir nos arrangements particuliers ; c'est une raison plus que suffisante pour le rassurer et lever toutes difficultés ; tu garderas cet écrit et ne le remettras qu'à moi.

(1) Pour la première fois, il est ouvertement fait mention du collier. La reine, convoitant depuis longtemps cette parure, mais contrariée par les vues économiques du roi, avait employé le cardinal en vue de se la procurer. Ce dernier n'avait pu, ainsi que le racontera ultérieurement la comtesse, mettre dans la négociation tout le mystère dont la reine lui avait fait une loi. Son propre crédit n'étant pas assez étendu, il avait dû déclarer qu'il achetait pour le compte de la reine. Dès qu'elle fut informée du motif de l'indiscrétion, elle écrivit la lettre suivante, plus rassurante pour le cardinal et les complices de l'achat du collier. (*Mémoire justificatif*, p. 63.)

J'espère, malgré mon incommodité, te voir avant la fête. J'attends la comtesse demain; je lui dirai si je pourrai recevoir de mon *esclave* l'objet qui a failli nous brouiller.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

12 février 1785.

D'après tout ce que j'ai entendu dire de l'homme extraordinaire dont tu me parles, je ne peux le regarder que comme un charlatan; c'est peut-être une prévention de ma part, et je sais par expérience qu'on ne doit jamais juger personne sur le rapport des autres; mais j'ai beaucoup de raisons pour ne pas céder à tes instances. Je ne suis pas superstitieuse, et l'on m'en fait difficilement accroire; mais comme ces sortes de gens ont quelquefois des choses qui vous étonnent et vous disposent par là à voir et croire tout ce qu'ils vous disent, je ne suis point dans une position à de pareilles épreuves; d'ailleurs, il serait très difficile, et même impossible, de la recevoir aussi mystérieusement que je voudrais, et tu sais les précautions que j'ai à prendre dans ce moment. La comtesse m'a beaucoup fait rire en me racontant la dernière scène; cela tient du prodige et me donne le plus grand désir de voir le grand Cophte. Cependant, si j'en crois la comtesse, il faut être bien innocent pour voir les mystères de ce grand homme; mais à juger d'après les circonstances de tous les apprêts, je crois qu'il te regarde, ainsi que la comtesse, comme deux innocents et vous traite comme deux dupes. Ne te fâche pas de ma franchise, je te promets d'en juger par moi-même.

Le ministre me quitte le moins qu'il peut; je n'en devine pas encore la raison, mais cela ne tardera pas. Je n'ai pas heureusement à faire à un Égyptien comme ton

Cagliostro, qui devine le passé, prédit l'avenir; il n'a pas le talisman qui fait parler les bijoux; aussi je suis tranquille et ne crains pas l'indiscrétion du mien.

Pardonne mes folies : il m'arrive si rarement de me divertir depuis quelque temps que tu seras sans doute charmé de m'avoir fourni l'occasion de m'égayer un instant (1).

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

6 juillet 1785.

Vos craintes sont mal fondées, le refroidissement et l'éloignement que vous croyez qu'on a pour vous n'est nullement l'effet de l'inconstance; interrogez-vous vous-même. J'ai grand désir de vous parler; les démarches que je vous fais faire doivent vous le prouver. *Le ministre* est revenu de la chasse beaucoup plus tôt que je ne l'attendais, il était encore avec moi, ainsi que Mme E..., lorsque je vous ai envoyé la personne de confiance. Ne partez pas aujourd'hui; trouvez-vous à 10 heures chez la comtesse, et croyez que personne ne désire plus que moi l'explication que vous demandez.

LETTRE DE LA REINE AU CARDINAL

19 juillet 1785.

Je crois vous avoir dit que j'ai disposé de la somme que je destinais pour l'objet en question et que vraisem-

(1) Le collier est entre les mains de la reine (bien entendu d'après les dires de la comtesse); mais ni elle ni le cardinal n'ont les moyens de faire face aux engagements pris pour le payer. Ce dernier, endoctriné par Cagliostro, rassuré par « le grand Cophte », veut faire partager sa sécurité à la reine qui aurait bien volontiers reçu le « charlatan », si elle n'avait eu autant de précautions à prendre.

blablement je ne remplirai les engagements qu'à mon retour de Fontainebleau. La comtesse vous remettra trente mille livres pour les intérêts. La privation du principal doit être prise en considération, et ce dédommagement les tranquillisera.

Vous vous plaignez, et je ne dis mot; c'est une circonstance bien extraordinaire; le temps vous apprendra peut-être le motif de mon silence. Je n'aime pas les gens soupçonneux; surtout lorsqu'ils ont aussi peu de raison de l'être. J'ai un principe dont je ne me départirai jamais. Votre dernière conversation est bien contraire à ce que vous m'avez dit antérieurement. Réfléchissez-y, et si votre mémoire vous sert bien, vous jugerez, en comparant les époques, ce que je dois penser de vos pressantes sollicitations.

Les plus graves inquiétudes percent dans les dernières lettres. Au mois de juillet 1785, l'affaire du collier est sur le point d'entrer dans le domaine judiciaire : les complices, quels qu'ils soient exactement, sentent déjà peser sur eux le poids du châtiment qui les menace.





CHAPITRE VI

L'Affaire du Collier.

La reine, le cardinal, la comtesse réduits aux expédients. — Les joailliers chez la comtesse. — Le cardinal achète le collier. — La fausse signature de Marie-Antoinette. — Remise du collier à la reine. — Marchandage. — La conspiration de Breteuil. — L'échéance impayée. — Départ de M. et de Mme de La Motte pour Bar-sur-Aube. — Arrestation du cardinal. — Retards dans l'instruction de l'affaire.

Il ne faut pas chercher la vérité absolue sur l'affaire du collier dans le mémoire présenté par Me Doillot, l'avocat de la comtesse. Nous nous en doutions; mais Mme de La Motte nous confirme cette opinion, disant qu'elle ne pouvait ni ne voulait publiquement confondre la reine, persuadée d'ailleurs que Marie-Antoinette saurait éviter la plus cruelle des injustices. Seul donc le *Mémoire justificatif,* rédigé à Londres avec l'aide de Calonne, par la comtesse évadée de la Salpêtrière, contient l'expression de la vérité, parce qu'il est écrit en toute indépendance. Il est bien souvent d'une vraisemblance sujette à caution; mais tant de choses sont follement invraisemblables en ce roman. Écoutons parler Mme de La Motte :

« Avant de l'entamer, je prie le lecteur de se former une idée de la position où nous nous trouvions, la reine le cardinal et moi. Tous trois dépensiers dans les mêmes proportions, tous trois journellement réduits aux expédients, trouvant partout l'herbe trop courte, tant les Polignacs la tondaient de près.

« La reine, autant par entêtement que par goût de parure, désirant avec passion l'acquisition du collier, que selon elle le roi avait eu la mesquinerie de lui refuser; le cardinal se berçant sans cesse de l'idée d'être un jour à l'autre premier ministre, par conséquent à même de rétablir ses affaires délabrées, ne trouvait aucun sacrifice trop cher, lorsqu'il s'agissait de satisfaire les fantaisies de celle dont il attendait son élévation et sa fortune; moi je prêchais sans cesse l'économie au prince. Il est important de saisir ce dernier point, parce qu'il explique pourquoi le cardinal m'avait caché l'engagement qu'il avait contracté de *procurer* le collier à la reine. J'ignorais donc cette nouvelle extravagance, lorsque le hasard, pour ne pas dire la fatalité, me rendit malgré moi l'instrument principal de cette même négociation qu'on voulait me cacher.

« Un sieur Laporte, avocat, s'était présenté, il y avait quelque temps, chez moi, avec un projet de finance. Quoiqu'il me vît pour la première fois, après m'avoir expliqué l'objet de la visite, il m'avait fait entendre que personne n'était plus à même que moi de faire réussir cette affaire *par le canal de la reine.*

La connaissance ainsi faite, et ce Laporte étant très actif, je ne voyais autre chose chez moi. Il eût semblé que le succès de l'affaire dépendît entièrement de ma volonté; il prenait fréquemment le prétexte de venir me donner des nouvelles d'un de ses enfants que j'avais tenu par hasard avec le comte de Crest sur les fonts de bap-

tême. Il n'avait pas manqué de faire confidence de cette affaire à un nommé Achette, son beau-père et ami intime du joaillier Bohëmer. Un jour que ces deux derniers personnages se trouvaient ensemble à Versailles, le premier s'avisa de demander au second s'il avait encore son collier sur les bras. « Malheureusement, répondit « Bohëmer, c'est un grand fardeau pour moi, je donne- « rais volontiers mille louis à quiconque m'en procure- « rait la vente. » Il est probable que dès cette première conversation il fut question de moi, et qu'Achette confia à Bohëmer pourquoi et comment son gendre Laporte avait accès chez moi et chez le cardinal; il faut même que dans cet entretien l'un ait promis à l'autre de le faire introduire; car je ne tardai pas à en entendre parler.

« Je ne connaissais ni l'un ni l'autre; j'ignorais que le dernier fût joaillier de la couronne, je savais encore moins qu'il fût possesseur d'une parure de prix qu'il avait voulu vendre à la reine.

« Un jour, Laporte ayant dîné chez moi et étant resté seul avec moi me fit, pour la première fois, mention du fatal collier, et comme il en était convenu sans doute avec Achette et Bohëmer me dit ouvertement qu'il fondait tout espoir sur moi; que si je voulais *dire un mot à la reine,* il était persuadé que Sa Majesté hésiterait d'autant moins de faire une acquisition qu'elle avait désiré que les joailliers étaient disposés à prendre avec elle tous les arrangements qui lui seraient agréables; il ajouta que ce serait rendre un service essentiel aux joailliers et à lui Laporte particulièrement, attendu qu'en cas de réussite on lui avait promis mille louis qui lui serviraient à acheter une charge qu'il avait en vue.

« Je répondis que je n'avais jamais su que la reine eût gardé le collier pendant un mois; qu'en général, je ne savais pas ce qui se passait chez Sa Majesté et ne me

mêlais point de pareilles affaires. A dire la vérité, j'aurais craint de me mêler de celle-ci, parce que la reine n'eût pas manqué de soupçonner que j'y aurais eu un intérêt particulier; or, ayant des objets majeurs à solliciter, je ne voulais pas avoir l'air (comme Sa Majesté le reprochait à quelques-uns de ses entours) de *vouloir m'emparer de tout, tirer parti de tout;* la conversation en resta là, le premier jour qu'il fut question de Bohëmer; mais une semaine après Laporte reparut, revint à la charge et reçut un second refus; je lui déclarai positivement que je ne voulais pas même en entendre parler.

« Les intrigants ne se rebutent de rien; un jour que j'étais à ma toilette, on m'annonça M. Achette que je n'avais jamais vu. Me rappelant son nom et jugeant qu'il venait m'importuner des mêmes propositions dont son gendre m'avait fatiguée, je fis dire que j'étais sortie, et afin qu'il ne pût m'apercevoir en traversant l'appartement, je voulus m'esquiver par une porte qui donnait sur le palier de l'escalier, où je trouvai précisément Achette, accompagné de deux autres personnes. Ainsi forcée de donner audience, je rentrai dans l'appartement, fis asseoir ces gens et demandai à leur introducteur ce qui les amenait chez moi.

« Cet Achette est un homme insinuant, adroit, grand parleur; après avoir beaucoup vanté ma générosité, mon bon cœur, mes dispositions à obliger tous ceux qui avaient le bonheur de parvenir jusqu'à moi, il me présenta Bohëmer qu'il me dit être le possesseur du collier dont son gendre m'avait parlé; qu'il ne venait pas pour insister sur la prière que j'avais rejetée, mais uniquement dans l'intention de me faire voir cette parure avant qu'il la fît passer en Portugal, où il se proposait de l'envoyer incessamment. *La vue,* comme disent ces mes-

sieurs, *ne coûte rien;* je laissai développer l'écrin, et ayant examiné le collier j'envoyai proposer à mon mari de descendre pour le voir, comme curiosité. Entendant parler de bijoutiers, il crut qu'ils m'apportaient quelques articles pour me tenter et répondit qu'il n'avait point d'argent pour acheter des bijoux. Lui ayant fait expliquer qu'il ne s'agissait point d'emplette, mais de simple curiosité, il descendit, jeta un coup d'œil rapide sur la parure et disparut sans faire la moindre question; me voilà donc restée seule avec nos trois hommes qui s'entreregardaient avec embarras. Le beau parleur ouvre la conversation. « N'est-ce pas dommage, dit-il, qu'un « bijou si magnifique sorte du royaume, tandis que nous « avons une reine à qui il siérait bien et qui en a tant « envie? » — « C'est ce que j'ignore, répondis-je, et je ne « conçois pas pourquoi vous vous adressez à moi pour « faire parvenir vos propositions à Sa Majesté; je vous « proteste que je n'ai aucune occasion de les lui faire, « *n'ayant pas l'honneur de l'approcher.* »

« Madame, me dit Achette, d'un air fin et significatif, « nous ne venons point ici pour pénétrer dans vos « secrets, encore moins pour vous marquer des doutes « sur ce que vous nous faites l'honneur de nous dire; « mais, croyez-moi, je connais Versailles, je sais ce qui « s'y passe, et lorsque j'ai pris la liberté de vous amener « mon ami, c'est que j'étais persuadé que si vous vouliez « l'honorer de votre intérêt, personne à la cour n'est « plus à même que vous de lui rendre le service que « nous osons solliciter. »

« Bohëmer avait déjà la bouche ouverte; je vis qu'il allait être question de reconnaissance, de présents; je me hâtai de prendre la parole, et pour me tirer d'embarras, je leur dis que je verrais si *par mes entours* je ne pourrais pas réussir à leur rendre *indirectement* service.

« Trois semaines s'étaient écoulées sans que j'entendisse parler du malheureux collier, dont le souvenir s'était si promptement évanoui que je n'avais pas même songé à en dire un seul mot au cardinal, lorsqu'un jour il vint me faire visite. Il avait au doigt une très belle bague que je n'apercevais pas ; après m'avoir entretenue de quelques objets relatifs à la reine dont il se plaignait, après avoir affecté dans ses gestes de m'étaler sa main dans tous les sens : « Hé mais ! me dit-il, vous ne me « faites pas compliment sur mon nouveau bijou ! C'est un « échange que je viens de faire pour quelques pierres « dont je ne me souciais plus. » — « La bague est belle, « très belle, dis-je, mais j'ai vu du plus beau il y a quel-« ques semaines. » Là-dessus je lui contai à peu près tout ce que je viens de rapporter des démarches des Laporte, Achette et Bohëmer. Je fus frappée de l'air d'attention et de surprise qui perça sur son visage. « Cela « est très singulier, me dit-il, en avez-vous parlé à la « reine ? » — « Non. Je n'ai pas voulu m'en charger. » — « Infiniment singulier que ces gens se soient adressés à « vous ; et ils vous ont dit savoir que la reine avait grande « envie de ce collier ? » — « Ils me l'ont assuré. » — « J'ai quelques raisons de le croire. » Ici le cardinal parut faire quelques réflexions, se demanda, à ce que je suppose, s'il s'expliquerait ou non avec moi, et s'étant décidé pour le non changea de conversation. Deux ou trois jours après je reçus de lui un billet par lequel il me priait de lui envoyer l'adresse du joaillier ; ne la sachant pas, j'envoyai chez Laporte qui la donna par écrit à mon domestique, lequel la porta sur-le-champ au cardinal.

« Le dérangement connu des affaires du prince, sa réserve avec moi sur ce chapitre ; les questions qu'il m'avait faites relativement au joaillier, le besoin subit

qu'il avait de son adresse, tout me fit d'abord soupçonner que son intention était de faire ce qu'on appelle une affaire, c'est-à-dire d'acheter le collier pour le convertir en argent. Je le connaissais très expert dans ce genre d'opérations, je savais d'ailleurs qu'il avait dans ce moment-là fort à cœur de payer les dettes criardes, depuis que la reine lui avait dit que le moyen de se rendre agréable au roi était de satisfaire ses créanciers et de mettre plus d'ordre dans la maison. Mais il me parut assez extraordinaire qu'avec tout cet étalage d'économie, le cardinal songeât à liquider ses dettes en en contractant une monstrueuse pour un objet sur lequel il me paraissait probable qu'il perdrait considérablement.

« Pleine de ces réflexions, qui d'abord n'avaient eu que le bien-être du cardinal pour objet, je me repliai sur moi-même et je considérai si l'emplette du collier pour l'usage que je supposais ne me compromettait pas. On s'était originairement adressé à moi pour faciliter la vente de cette parure, j'avais donné l'adresse des joailliers au cardinal ; il était possible qu'il fît mention de moi en traitant avec eux, et plus possible encore que l'on s'en prît à moi si la négociation que j'aurais paru entamer tournait mal ; car enfin je connaissais la situation du cardinal et je ne concevais guère comment il pouvait faire face, à des termes raisonnables, à une somme de seize cent mille livres.

« Après avoir mûrement considéré la chose, je crus qu'à tout événement je devais l'arranger de manière qu'il fût impossible de dire que j'y eusse trempé en rien. Je me rendis donc chez les joailliers et je leur dis que le cardinal, à qui j'avais parlé de leur collier, m'ayant envoyé demander leur adresse, je conjecturais qu'il en méditait l'emplette, qu'il ne m'en avait cependant rien

dit; mais que, dans le cas où ma conjecture se vérifierait, je les priais de ne point oublier que je n'avais fait aucune démarche ni auprès du cardinal, ni auprès d'eux pour arranger le marché, que je n'y entrais absolument pour rien; qu'au reste, mon intention n'était pas de leur inspirer des craintes, mais que je les exhortais, lorsqu'ils en viendraient à la conclusion, à prendre toutes les précautions d'usage pour assurer l'exactitude des paiements.

« A dater de ce jour-là, il s'en écoula plusieurs sans que j'entendisse parler du prince; cela arrivait souvent. La reine, que j'eus l'honneur de voir dans cet intervalle, ne me dit rien qui eût rapport au collier; j'appris seulement qu'elle avait vu le cardinal deux jours auparavant et elle me dit qu'elle était surprise de ce que je ne lui apportais pas des nouvelles d'*une commission dont elle l'avait chargé*. Je ne pus dire que la vérité, qui était que je ne l'avais pas vu depuis tel jour; j'étais bien éloignée de penser que cette commission avait rapport au collier, mais je ne tardai pas à être mieux instruite. Après avoir fait mes révérences à la reine, de retour chez moi pour dîner, mon portier me remit un billet du cardinal, par lequel il me prévenait qu'il serait chez moi à six heures, me priant de m'y trouver; attendu, disait-il, qu'il avait quelque chose d'important à me remettre. Je fis dire que je serais chez moi; il arriva. Comme son absence avait été plus longue que de coutume, je lui fis quelques reproches entremêlés de questions. « Ah! ah! me dit-il, « vous êtes curieuse, vous voulez tout savoir; eh bien, « soyez satisfaite, c'est une affaire conclue; le marché « est fait, j'ai acheté le collier pour la reine; ne criez pas « à l'extravagance, je sais ce que je fais; d'ailleurs il est « convenu, en un mot j'ai *des arrangements particu-* « *liers* avec Sa Majesté. Voilà le paquet, il faut qu'elle le « reçoive aujourd'hui, partez à l'instant. »

« Je ne puis exprimer la joie que j'éprouvai lorsque je vis que je m'étais trompée dans mes conjectures, qu'au lieu d'une mauvaise affaire le cardinal en faisait une très bonne en satisfaisant la fantaisie de la reine; je ne répondis autre chose, sinon que je désirerais avoir des ailes; mais, à leur défaut, pour aller plus vite, je pris un cabriolet et arrivai à neuf heures à Versailles; je me rendis au château. La reine était chez Mme de Polignac; les personnes qui avaient accès près d'elle en pareil cas ne se trouvaient pas chez elle; il se faisait tard, j'étais extrêmement fatiguée; je pris le parti de me reposer et de remettre au lendemain ma mission; mais, avant de me coucher, selon l'usage que j'ai dit en avoir contracté, je pris copie de la lettre du cardinal et je lus en entier les conditions du marché qu'il s'était chargé de *faire approuver par la reine;* elles étaient écrites *de sa main!* Il me parut d'autant plus simple que la reine fût disposée à signer ce papier que l'on a vu plus haut ce qu'il m'avait dit *des arrangements particuliers avec Sa Majesté;* je me trouvai donc parfaitement tranquille sur une affaire qui, comme on l'a vu, m'avait donné des sujets assez fondés d'inquiétude.

« Le lendemain matin, j'expédiai mon jockey à Mlle Dorvat pour savoir si je pourrais voir la reine; elle me fit dire que la matinée était prise et qu'elle ne répondait d'aucun moment pour le reste de la journée. Je sentis qu'une incertitude pareille ne cadrait pas avec l'impatience du cardinal, et ne pensant pas qu'il fût d'une nécessité absolue que je remisse moi-même le paquet, pourvu qu'il fût remis, je l'envoyai à Mlle Dorvat avec un billet de deux lignes, par lequel je la priais de le faire passer le plus tôt possible à sa destination, ajoutant que je n'attendais que sa réponse pour reprendre le chemin de Paris.

« Deux heures après, le sieur Lesclaux, garçon de la chambre, m'apporta un paquet cacheté, avec un petit billet dans lequel la reine m'ordonnait de faire la plus grande diligence et de revenir à Versailles le soir même. Je précipitai mon départ afin d'accélérer mon retour; chemin faisant, j'ouvris le paquet dont j'étais chargée pour le cardinal et j'y retrouvai les conditions du marché telles que je les avais lues la veille, non approuvées, non signées et accompagnées d'une lettre dans laquelle la reine expliquait qu'elle ne pouvait et ne voulait rien signer.

« Arrivée à Paris, j'envoyai chez le cardinal, il n'était pas à l'hôtel; je fis remettre au suisse un billet pour lui, par lequel je le priais de passer chez moi au moment où il le recevrait; il ne vint qu'à dix heures du soir, il prétendit avoir été retenu par des affaires de la plus haute importance; je répondis que j'en étais fâchée parce qu'il me fallait manquer un rendez-vous que m'avait donné la reine pour le soir même; je lui remis en même temps le paquet dont Sa Majesté m'avait chargée; son premier mouvement fut de regarder si le marché était approuvé de la reine; lorsqu'il le trouva tel qu'il l'avait envoyé, il changea de couleur et sa consternation fut plus sensible encore lorsqu'il eut lu la lettre qui l'accompagnait. Il me la communiqua et me parla quelque temps comme un homme dont la raison s'égarait; lui ayant fait quelques questions pour tâcher de le rappeler à lui-même, il me dit : « Je suis fâché de vous avoir fait un mystère de ce que je méditais, vous m'eussiez peut-être mieux conseillé. Je vous ai dit que j'avais acheté le collier pour la reine et que le marché était conclu; le voilà : c'est ce papier écrit de ma propre main que vous venez de porter à la reine et que Sa Majesté me renvoie avec autant d'humeur que si je me fusse écarté

des conventions arrêtées entre elle et moi; vous allez juger si j'ai tort.

« Vous devez vous rappeler que lorsqu'au sujet de ma bague vous me parlâtes des démarches que les joailliers avaient faites auprès de vous, je trouvai la chose singulière. Je ne vous expliquai pas dans le temps pourquoi; c'est parce qu'il n'y avait que peu de jours que la reine m'ayant dit que le collier était destiné pour le Portugal (je ne sais comment elle l'avait su) et ayant paru le regretter encore, je lui avais dit qu'il y avait moyen de l'acquérir sans offusquer le roi, en y faisant de légères altérations, tant dans le dessin que dans la forme des pierres les plus marquantes.

« Cette première ouverture nous ayant embarqués dans une conversation plus suivie et le désir de la reine paraissant devenir plus vif en proportion de ce qu'elle concevait plus facile d'en déguiser l'acquisition, il ne me restait plus de difficultés que le payement, qui n'était pas à beaucoup près à sa disposition momentanée; j'offris tous mes moyens et mon crédit. Sa Majesté me remercia obligeamment et me dit que dans le cas où elle accepterait mes offres elle prendrait d'elle à moi des arrangements particuliers avec lesquels il fallait que je fisse cadrer ceux que je prendrais personnellement avec les bijoutiers. La chose me paraissant entendue, je revins à Paris, enchanté de me voir à même de faire quelque chose d'agréable pour Sa Majesté. Le lendemain je vous fis demander l'adresse des bijoutiers et je m'y rendis le même jour sous prétexte de faire monter quelques pierres que j'avais prises exprès sur moi; la conversation entamée, je la fis tourner sur le collier qu'on me montra sur-le-champ; tandis que je l'examinais, Bohëmer me rapporta tout ce qui s'était passé entre vous et lui conformément à ce que vous m'aviez appris. Je dis

alors que j'étais chargé d'en savoir le prix et que dans le cas où la personne pour qui j'achéterais ne voudrait pas paraître, je prendrais avec lui des arrangements particuliers.

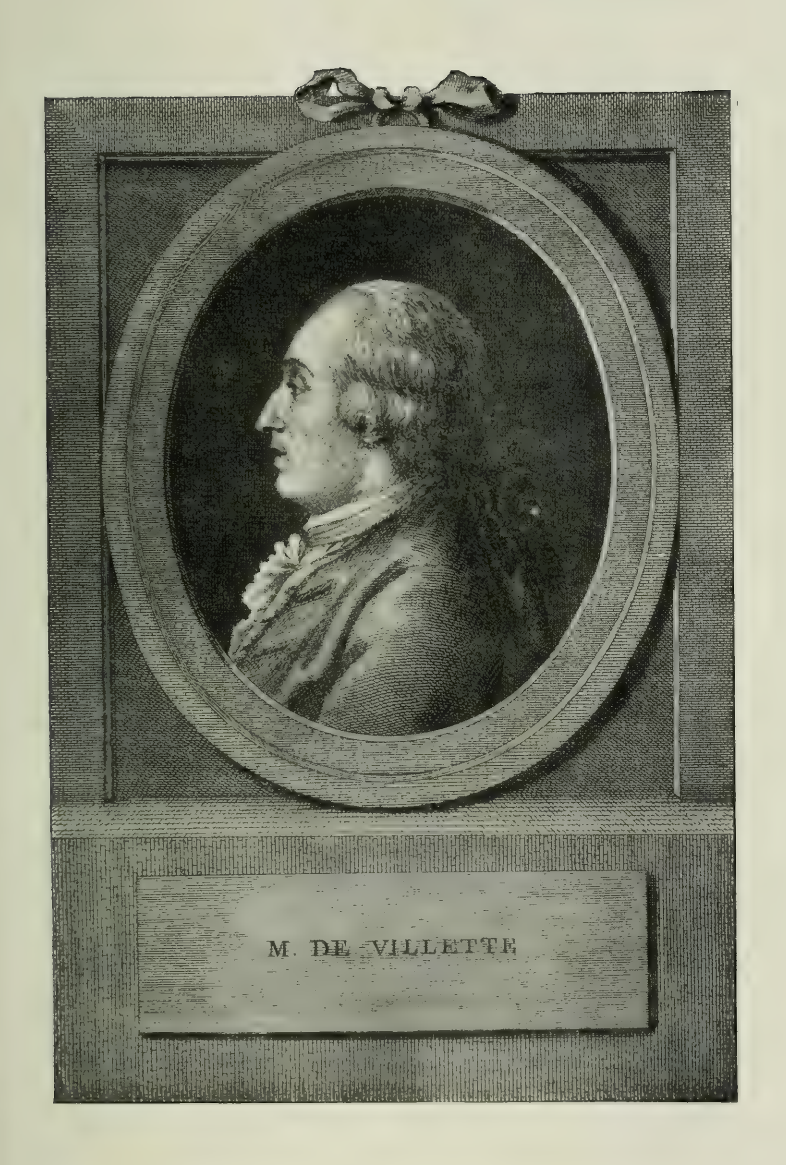
« Après cette première démarche qui ne me laissa entrevoir aucune difficulté, je partis pour Versailles; le soir même, je vis la reine, à qui je dis que le collier étant à mes ordres, par conséquent aux siens, je venais les prendre; elle me répondit (saisissez bien ses propres expressions) : « *J'approuverai tout arrangement* « *quelconque que vous prendrez,* POURVU QUE MON NOM « NE PARAISSE PAS. » Ainsi autorisé, je reviens à Paris, j'envoie chercher les joailliers, je parle de finir, de régler le prix définitif; je ne trouve plus les mêmes dispositions, le même empressement; ils élèvent des difficultés, me font des questions, me laissent entrevoir des doutes, des craintes. Pour aplanir tout d'un seul mot, je déclare que j'achète pour la reine; que des raisons particulières font désirer à Sa Majesté de tenir quelque temps cette affaire secrète; mais que, satisfait des arrangements qu'elle daigne prendre avec moi, je suis chargé de prendre avec eux tous ceux qui leur conviendront et me paraîtront raisonnables; je demande alors plume et papier, je dresse moi-même les articles du marché, tels que je sais que Sa Majesté les approuvera, et je les leur communique; les bijoutiers sont satisfaits des termes; mais l'un d'eux (Basanges) m'observe que devant une somme très considérable à M. de Saint-James ils ne pouvaient conclure sans lui faire part de l'arrangement; alors, pour trancher toute difficulté, je leur dis : « Écoutez, voici un moyen « de donner à M. de Saint-James toute la confiance nécessaire : je vous apporterai le marché tel que le voilà, « approuvé et signé de la reine; mais, *comme elle ne* « *veut absolument pas que son nom paraisse,* il ne sera vu

« que de M. de Saint-James et de vous et restera ensuite « en dépôt entre mes mains jusqu'à payement définitif, « dont je me rends accessoirement caution; aurez-vous « cette confiance en moi ? serez-vous satisfaits? » Ils me répondent unanimement oui, me protestent que, sans la circonstance de la somme qu'ils doivent à M. de Saint-James, ils se contenteraient de ma parole ; je les quitte et écris sur-le-champ à la reine; je lui rends compte de mes conventions et, la priant d'approuver en marge l'écrit que je lui envoie, je lui observe qu'attendu qu'il est expressément stipulé qu'il restera entre mes mains, son intention sera remplie : *son nom ne paraîtra pas.* Voilà la réponse que j'en reçois; voilà le prix des mouvements que je me suis donnés, du zèle que j'ai marqué, des sacrifices qu'il m'en coûtera peut-être; car enfin je suis caution, Dieu sait si elle payera, si ses *sangsues* lui laisseront les moyens de payer. O ! les femmes ! les femmes ! et surtout les princesses et pis que tout les reines ! Elle m'écrit comme à un valet. Quelle sécheresse ! Quelle aridité ! *Si elle n'avait pas voulu du mystère, elle ne m'aurait pas employé :* comment appelle-t-elle donc tout ce que j'ai fait, si ce n'est pas du mystère?

« Il était furieux, paraissait à chaque instant tenté de mettre en pièces le marché et, comme il le disait, *d'envoyer le visirat et la sultane* AU DIABLE. Je le laissai quelque temps exhaler son dépit : lorsque je le vis un peu plus calme, je lui représentai que je ne voyais rien dans la lettre de la reine d'aussi offensant qu'il se le figurait; que je croyais y remarquer un simple malentendu portant sur l'expression vague que *son nom ne paraîtrait pas,* qu'en renvoyant le marché elle ne dit pas qu'elle ne veut plus qu'on s'en occupe, mais paraît entendre qu'on le fasse de quelque autre manière, de sorte qu'il me paraissait que la première chose à faire était de

la consulter ; mesure d'autant plus indispensable qu'en me renvoyant le marché elle m'avait enjoint de retourner le soir même ; que ne pouvant arriver à temps le jour, je partirais le lendemain de bonne heure, afin de pouvoir saisir le premier moment où Sa Majesté serait visible. J'ajoutai que j'espérais lui rapporter de meilleures nouvelles et faire entendre à la reine ce qui lui avait probablement échappé dans la lettre de lui cardinal, que du moment où l'approuvé restait entre ses mains, le nom de Sa Majesté ne paraîtrait effectivement pas. Le cardinal s'apaisa, parut goûter mes observations et convint que, dans tous les cas, il fallait que je me rendisse le lendemain à Versailles, puisque j'étais mandée ; il me remit en conséquence le marché et prit congé, pour me ménager, dit-il, le temps de commencer ma nuit de bonne heure et d'être prête de bon matin.

« En arrivant à Versailles, j'appris de Mlle Dorvat que la reine m'avait attendue jusqu'après minuit, qu'elle avait marqué beaucoup d'humeur et avait employé tout le temps à écrire. Quelques heures après, je reçus deux lignes portant : « On ne peut vous recevoir ajourd'hui ; « restez à Versailles ; vous serez avertie de l'heure à « laquelle on sera visible ; » cela était bien sec, marquait bien peu d'empressement ; j'en conçus le plus mauvais augure pour le succès de ma mission. Le lendemain je sortis pour faire une visite ; en rentrant, je trouvai un billet plus laconique encore ; il disait : « Ce soir à neuf « heures et demie. » — Je me rendis, presque en tremblant, à l'heure indiquée, et j'eus la satisfaction de trouver que mes pressentiments m'avaient trompée. La reine me reçut avec ses grâces, son affabilité ordinaires. Après quelques discours obligeants sur des objets qui m'étaient personnels. — « A propos, me dit-elle, ne m'apportez-« vous rien de la part du cardinal ? » — « J'ai, répondis-


M. DE VILLETTE

« je, un papier à remettre à Votre Majesté dans le cas où « elle le demandera, et à prendre ses ordres sur son « contenu. » Alors, tirant le marché de ma poche, je pris la liberté de lui exposer la situation où se trouvait le prince, les difficultés qu'il avait eu à vaincre, l'adresse avec laquelle il avait réussi à amener les joailliers à ses termes, en ne leur donnant au fond de sûreté que pour la forme, puisqu'il retenait entre ses mains l'écrit pour s'assurer que le nom de Sa Majesté ne pourrait jamais paraître. — « J'entends tout cela, dit la reine ; mais je lui « avais dit positivement que je ne voulais prendre d'ar- « rangements qu'avec lui, et il m'en propose de directs « avec les bijoutiers ; or, ainsi que je le lui ai demandé, « si j'avais voulu traiter avec eux, je n'avais pas besoin « de lui; actuellement me voilà nommée; c'est une im- « prudence impardonnable ; il eût mieux fait de me pré- « venir que de se charger d'une chose qu'il n'était pas en « son pouvoir d'exécuter. » — « Oserais-je représenter à « Votre Majesté qu'il n'avait pas prévu cette difficulté ; « que le zèle seul l'a embarqué dans cette négociation, « que sur les premières ouvertures qu'il avait faites, les « bijoutiers avaient paru disposés à prendre avec lui des « arrangements personnels. Mais, lorsqu'il a été question « d'en venir à la conclusion, ils lui ont parlé de manière « à lui faire entendre trop clairement qu'ils le soupçon- « naient de vouloir acheter ces diamants pour en faire « de l'argent ; croyant alors qu'il remplirait les vues de « Votre Majesté, en s'assurant de tout écrit où il serait « nécessaire que votre nom parût, il vous a nommée « pour rétablir leur confiance, et je ne pense pas qu'étant « prévenus comme ils le sont que la volonté absolue de « Votre Majesté est que la chose soit tenue secrète, ils « osent en parler à qui que ce soit. » — « D'après tout « ce que vous me dites, je suis fâchée de lui avoir

« écrit comme je l'ai fait. Je vous donnerai une lettre « pour lui, mais n'y a-t-il pas un peu de maladresse « dans sa conduite : n'y avait-il pas d'autre moyen ? « Peut-être ignore-t-il, mais je vous dis, à vous, que j'ai « contracté avec le roi l'engagement formel de ne rien « signer sans le lui communiquer ; ainsi la chose est « impossible ; voyez entre vous ce qu'on peut faire, ou « renonçons à toute idée d'acquisition ; il me semble que « cet écrit n'étant que pour la forme, que ces gens-là « ne connaissant pas mon écriture... vous y réfléchirez ; « mais encore une fois je ne puis le signer. Au reste, de « quelque manière que la chose se termine, dites au car- « dinal que la première fois que je le verrai je lui « communiquerai la nature des arrangements que je « prendrai avec lui. »

« Tirer pour conséquence de cette conversation que la reine m'aurait conseillé un faux paraîtrait un blasphème ; il est possible qu'elle ne se formât pas une idée plus exacte de ce qu'on appelle un faux que je ne me le formais moi-même avant que l'on m'en eût fait sentir les conséquences ; il est possible aussi que la réflexion qu'elle fit sur ce que les joailliers ne connaissaient pas son écriture ne voulût pas dire qu'on pouvait lui en substituer une autre ; car, en y réfléchissant depuis, cela pouvait signifier toute autre chose ; mais le fait est qu'alors ce fut le sens que j'attachai à ces expressions. Je n'ai pas dissimulé, en prenant la plume, que j'ai commis beaucoup d'imprudences ; celle-ci est une des plus graves ; je puis à peine invoquer l'ignorance pour ma justification, quoiqu'elle ait été le vrai principe de ma faute ; peu accoutumée à réfléchir, entraînée par le tourbillon, plongée dans cette espèce de délire que répandait l'esprit d'intrigue sur tout ce qui m'environnait ; corrompue enfin par le mauvais exemple que j'avais sans cesse sous

les yeux, et habituée à traiter trop légèrement tout ce qui tient aux devoirs moraux, je ne vis dans cette action qu'une de ces supercheries ordinaires qu'on se permet dans le monde, lorsque l'on sait dans sa conscience qu'au fond on ne peut tromper personne. Qu'importe en effet, me dis-je, que les bijoutiers *voient* l'écriture de la reine ou celle de toute autre main, puisqu'il ne s'agit que de la voir un instant, qu'elle ne restera pas entre leurs mains, qu'elle est indifférente à leur sûreté, puisqu'ils ont le cautionnement du cardinal, et que dans le cas où celui-ci ne serait pas en état de payer exactement aux échéances, la reine, qui veut tenir la chose secrète, remplirait nécessairement les engagements particuliers qu'elle m'assure vouloir prendre avec lui. Raisonnant ainsi, et ne raisonnant pas longtemps, selon ma mauvaise habitude, je décidai que *pour la forme* il fallait *montrer* aux joailliers quelque chose qu'ils prissent pour l'approuvé de la reine; qu'il ne fallait pas consulter le cardinal sur cet expédient, qu'il se croirait peut-être obligé de rejeter, mais dont il me saurait gré d'avoir fait usage lorsqu'il aurait produit son effet. D'ailleurs, me dis-je encore, je hasarde d'autant moins de me compromettre qu'au fond si la reine ne m'a pas précisément suggéré l'idée de signer pour elle, elle m'a laissé le choix des moyens ; elle m'a dit que ces gens-là ne connaissaient pas son écriture, et c'est ce qui m'a fait naître l'idée à laquelle je me tiens. En retournant toutes ces choses dans ma tête, j'approchais de Paris. Mon parti était pris, j'allais en arrivant mettre en marge : « Approuvé par moi, la reine » ; mais en y réfléchissant je me demandai si dans le cas où la reine n'eût pas été retenue par sa convention avec le roi, elle eût signé ainsi, et je ne pus m'en rendre compte. Il fallait cependant éviter une bévue qui eût tout gâté. Je me proposai de consulter mon mari, qui devait mieux savoir comment signe la

reine ; je m'arrêtai quelque temps à cette seconde idée, mais j'y renonçai ensuite en me rappelant toutes les difficultés qu'il m'avait faites lorsqu'il avait été question de faire représenter la reine par Mme de Crussol. Rentrée chez moi dans cet état de perplexité, je me demandais si je ne connaissais personne à qui je pusse m'ouvrir, lorsqu'on m'annonça M. Rétaux de Villette. Je le connaissais particulièrement ; il était sur le point d'obtenir, par mes sollicitations, un emploi militaire ; il pouvait difficilement me refuser un service auquel j'attachais peu d'importance ; je l'engageai à dîner, il accepta ; après dîner je le pris en particulier.

« Il connaissait mes liaisons avec la reine et avec le cardinal ; je crois même que je lui avais dit quelque chose de l'effort politique que voulait faire ce dernier, en procurant sur son crédit, à la reine, une parure qu'elle convoitait depuis longtemps. Je lui contai la tournure que venait de prendre cette affaire, l'embarras du cardinal, le mécontentement de la reine, l'explication que j'avais eue avec Sa Majesté et le sens que j'attachais à ce qu'elle m'avait dit en observant que les bijoutiers ne connaissaient pas son écriture.

« J'en étais à lui communiquer le parti que j'avais pris d'après cette conversation, lorsqu'on m'apporta un billet du cardinal. Il me marquait qu'il était extrêmement inquiet, que ne pouvant venir lui-même il me priait en grâce de passer à l'hôtel ; je lui répondis que je m'y rendrais avant une heure, qu'en attendant je pouvais l'assurer que tout allait au mieux.

« Le portier parti, nous reprîmes, Villette et moi, notre conversation. Il me dit que, ne doutant pas que la reine ne se fût servie des expressions que je venais de lui rendre, il lui paraissait ainsi qu'à moi qu'elle avait voulu me donner à entendre qu'il importait peu de quelle main

serait écrit l'approuvé, puisque les joailliers ne connaissaient pas son écriture ; « mais, ajouta-t-il, ni la reine ni vous ne vous doutez du risque que l'on court à contrefaire des écritures. C'est un acte que la loi range au nombre des crimes sous la dénomination de crime de faux. Sans doute, vous ne me conseillerez pas de commettre un crime ; mais voici ce que nous pouvons faire. En partant du principe établi par la reine que ces gens-là ne connaissent pas son écriture, il est également à parier qu'ils ne savent pas comme elle signe. Votre idée de signer seulement ANTOINETTE est un faux pur ; mais la métamorphose de princesse autrichienne en princesse française, dire par exemple ANTOINETTE DE FRANCE ne signifie absolument rien. S'il s'agissait d'escroquer le collier, lorsque l'escroquerie viendrait à être découverte, pareille signature en ferait la preuve ; mais puisqu'on ne peut douter que les joailliers ne soient payés, puisqu'ils auront la sûreté du cardinal secrètement appuyée de celle de la reine, je crois que l'on peut, sans trop craindre de se compromettre, se prêter à la circonstance ; je m'y prêterai donc de la manière dont je vous l'explique. Premièrement, je ne contreferai point mon écriture ; en second lieu, je donnerai à la reine le titre inexact *d'Antoinette de France;* l'écrit étant présenté par le cardinal, ils ne l'examineront pas, et vous me promettez de le brûler devant moi lorsque les joailliers seront payés, et que ce sera une affaire finie. » Je lui en donnai ma parole d'honneur, et il signa l'approuvé conformément à notre convention. Je le quittai sur-le-champ et me fis conduire chez le cardinal. J'ai dit avoir eu un instant l'intention de lui remettre le marché approuvé sans lui dire pour le moment comment j'avais arrangé les choses ; mais, en rentrant chez lui, comme il me fit un peu attendre, je réfléchis que Villette et moi n'étions pas des juges bien sûrs,

que peut-être le cas était plus sérieux que nous ne pensions, et que si cela était, le cardinal pourrait être désagréablement compromis ; je me déterminai donc à lui tout conter, mais avant je voulus m'assurer si, dans le cas où j'aurais voulu attendre pour le lui dire qu'il en eût fait usage, il aurait reconnu la supercherie. Mon premier mot, lorsqu'il parut, fut donc : « Enfin, le voilà. » Il examina l'approuvé, ne remarqua rien et me dit : « Enfin, le voilà. » Je me mis à rire, et puis je lui racontai tout ce qui s'était passé, à peu près dans les mêmes termes dont je viens de le rapporter ; alors il examina le papier avec plus d'attention qu'il ne l'avait fait d'abord. — « Vous avez raison, Antoinette de France et reine de la « lune sont la même chose ; mais j'ai été pris, et je ne « crois pas que ces gens-là aient l'œil plus subtil, le rai- « sonnement plus présent. Je me rappelle à peu près ce « que vous me dites de la reine ; je crois avoir entendu « dire à elle ou à quelqu'un qui lui appartient que « depuis son acquisition de Saint-Cloud elle a promis au « roi de ne rien signer sans le lui communiquer ; mais « pourquoi ne me l'a-t-elle pas rappelé, lorsqu'elle m'a « parlé de conventions particulières qu'elle ferait avec « moi ? ne devais-je pas entendre qu'elles seraient écrites ? « Enfin, vous m'assurez qu'elle est apaisée, voilà l'essen- « tiel, j'espère que le collier fera le reste ; je vais finir « sur-le-champ, peut-être même ne leur montrerai-je pas « ce papier. Je les ai vus depuis votre dernier voyage ; « leur confiance est affermie, je leur dirai que la chose « est signée, je l'aurai à la main et leur présenterai en « même temps mon engagement personnel. »

« Après avoir causé un instant d'autre chose, je quittai le cardinal. Le lendemain je n'en reçus aucunes nouvelles, quoiqu'il eût fini ce jour même (30 janvier) avec les joailliers. Le lendemain je reçus de lui deux lettres :

une pour la reine, l'autre pour moi ; il me pressait de partir pour Versailles afin de remettre la première le plus tôt possible, et il me marquait à moi que le collier serait dans la journée chez lui, et que le lendemain il aurait le bonheur de le remettre lui-même entre les mains de la reine. Je pris donc les devants. La reine était un peu indisposée, je ne pus la voir ; elle m'envoya pour le cardinal un billet dont j'ai égaré la copie, mais portant à peu près :

« Trouvez-vous ce soir à neuf heures chez la comtesse
« avec la boîte en question et le costume ordinaire, n'en
« sortez pas que vous n'ayez reçu de mes nouvelles. »

« A l'arrivée du cardinal, je lui envoyai ce billet ; à huit heures et demie il se rendit chez moi, déguisé et portant sous son bras la boîte qui renfermait le collier ; il la posa sur une commode, et attendant les nouvelles annoncées par le billet de la reine, il causa avec moi de diverses choses inutiles à rapporter ; il s'agissait de ses amours et des sacrifices qu'il faisait à la politique. A neuf heures et demie, Lesclaux, garçon de la chambre, messager affidé de Sa Majeté et employé par elle en quantité d'occasions délicates, ainsi que je le dirai plus amplement ; Lesclaux, dis-je, homme parfaitement connu du cardinal, confident nécessaire de toutes les petites irrégularités consignées dans la correspondance, arriva avec un billet de la reine conçu en ces termes :

« *Le ministre* (le roi) est actuellement chez moi :
« j'ignore le temps qu'il y restera ; vous connaissez la
« personne que j'envoie, remettez-lui la boîte et restez
« où vous êtes. Je ne désespère pas de te voir aujour-
« d'hui. »

« Le cardinal, après avoir lu le billet (écrit ainsi que le précédent de la main propre de la reine, qu'il connais-

sait du reste), remit *lui-même* au fidèle Lesclaux la boîte et le collier tels qu'il les avait posés lui-même sur la commode. Lesclaux sortit en disant qu'il avait ordre d'attendre jusqu'à minuit chez Mme de Misery. En effet, à onze heures et demie, il revint avec un autre billet dont je ne me rappelle pas précisément les termes, mais il portait en substance qu'elle était *très contrariée,* que *le ministre couchait chez elle ;* elle lui accusait la *réception de la boîte* et finissait par lui dire *qu'elle le verrait le lendemain.*

« Voilà le funeste collier passé presque en un instant des mains des joailliers dans celles du cardinal, et de ces dernières dans celles d'un émissaire connu de la reine. J'entends mille voix s'écrier : *Qu'est-il devenu ensuite?* A cela je pourrais répondre *Je n'en sais rien,* demander comme Caïn « si on me l'a donné à garder ». Il serait possible, en effet, que j'ignorasse absolument ce qu'il est devenu, si quantité de circonstances que je vais rapporter me permettaient de douter du dépècement presque immédiat et sinon de l'usage qui en a été fait, du moins de celui auquel il était destiné ; mais avant de m'expliquer complètement sur ce point, le plus important de tous, il faut reprendre le fil des événements, en suivant, comme je l'ai fait jusqu'à présent, l'ordre des temps et l'enchaînement des choses.

« Il me reste à parcourir une période de plus de six mois, c'est-à-dire du 1er février 1785, jour de la livraison du collier, au 15 août suivant, date de la catastrophe. Le 2 février, le cardinal reçut de la reine une lettre qu'il me communiqua et dont il ne me fut pas possible de prendre copie, ce qui est une grande privation pour le public ; cette lettre surpassait en licence tout ce que j'ai précédemment mis sous les yeux du lecteur. *Le ministre* (le roi) y est traité avec une indécence

qui n'a peut-être jamais été égalée entre particuliers obscurs, tourmentés de querelles domestiques. Sa Majesté commençait par se plaindre amèrement de la fatigue, de l'ennui attaché aux cérémonies du jour qui l'avaient privée du plaisir de recevoir son cher esclave. Elle parlait ensuite de la nuit désagréable qu'elle avait passée avec le roi. Toutes ses expressions étaient celles du mépris et du dégoût ; elle faisait surtout allusion au vice de la boisson et à l'état où il réduit ceux qui s'y livrent ; elle l'invitait à gémir sur son sort qui la condamnait à se livrer à la brutalité passagère d'un tel homme, n'ayant d'autre moyen de lui faire faire tout ce qu'elle voulait qu'il fît, etc., etc. La lettre était très longue, très curieuse. Elle n'assignait point de rendez-vous, et il n'y était fait que très rarement mention du *bijou* qu'on avait *admiré,* mais ce peu de mots suffirent dans le temps au cardinal qui, en les lisant, me dit : *Le vaisseau est arrivé à bon port.* Preuve qu'il comprit que la reine lui accusait la réception du collier ; c'est ce qu'il a voulu oublier depuis.

« Trois ou quatre jours après, c'est-à-dire le 5 ou le 6, je fus chez la reine avec le cardinal ; mais je ne fus témoin ni de la conversation qu'ils eurent ensemble, ni de ce qui se passa entre eux ; tout ce que je sais c'est qu'ils étaient seuls, que j'entendis plus de soupirs que de paroles, et que je conclus qu'ils étaient de la meilleure intelligence.

« Trois ou quatre semaines s'écoulèrent ensuite sans qu'il survînt rien de remarquable. Lettres sans nombre et sans fin ; rendez-vous manqués, renouvelés, contrariés, heureux ; surtout force courses pour moi de Paris à Versailles, de Versailles à Paris, Trianon, etc., etc.

« Ce fut à peu près vers ce temps que la reine écrivit au cardinal que quelqu'un lui avait assuré que le collier

était trop cher de 200 mille livres au moins et que, si les joailliers se refusaient à cette diminution, elle était décidée à leur rendre leur parure. Le cardinal s'emporta, à son ordinaire, se répandit en propos injurieux, maudit le sexe en général ; cependant, que faire ? Il fallait être premier ministre ; on ne s'était pas imposé tant de contrainte, on ne s'était pas donné tant de mouvements pour abandonner la partie ; il manda Bohëmer et Basanges et leur communiqua la lettre de la reine : elle leur parut très extraordinaire : il arrive rarement en effet qu'un marché conclu, signé, marchandises livrées, l'acheteur demande une diminution du prix convenu ; pour se permettre de pareilles irrégularités, il faut porter une couronne : mais c'était précisément le cas ; d'une part, la crainte de déplaire ; de l'autre, celle de reprendre sur leurs bras un fardeau qui leur pesait depuis longtemps, détermina les joailliers, après beaucoup de représentations, à accepter la proposition.

« Le second arrangement était fait ; les bijoutiers avaient consenti à la diminution de 200 mille livres demandée par la reine ; le collier était à elle ; elle pouvait en faire tout ce qu'elle jugeait à propos ; et je ne tardai pas à voir vérifier le soupçon que j'avais formé, que Sa Majesté le dénaturerait de manière ou d'autre, pour donner le change au roi ; idée que l'on a vu lui avoir été suggérée par le cardinal même. De ce moment à celui qui a le plus contribué à faire mettre sur mon compte le vol de cette malheureuse parure, il s'éleva des nuages qui m'alarmèrent sensiblement ; les rendez-vous devenaient rares, la reine était sombre, son humeur devenait inégale, et j'avais personnellement beaucoup à souffrir de cette inégalité ; je voyais qu'elle cherchait, sans s'expliquer, à me punir de la part que j'avais prise à son rapprochement du cardinal, qui me paraissait de

jour en jour lui devenir plus insupportable ; elle ne me parlait plus de lui. C'est sans doute pour expier ces petites cruautés, en attendant qu'elle se débarrassât de moi (car je ne puis douter qu'elle n'en eût déjà formé le projet en reprenant celui de perdre le cardinal), c'est probablement, dis-je, dans l'une et l'autre de ces vues qu'un jour, qu'elle m'avait accueillie avec ses belles mines, elle me dit en me présentant une boîte : « Tenez, « il y a longtemps que je ne vous ai rien donné ; prenez « cette boîte, et ne dites point au cardinal que je vous ai « fait ce cadeau ; ne lui dites même pas que vous m'avez « vue, *entendez-vous ?* ne lui parlez pas de moi. »

« J'ai certainement de grands torts avec la reine ; j'ai déjà avoué que dans l'affaire de la demoiselle Oliva j'avais révélé son secret au cardinal ; la même partialité me fit commettre en cette seconde occasion la même indiscrétion ; après avoir examiné le contenu de la boîte, sans être en état d'en apprécier, à beaucoup près, la valeur, je n'eus rien de plus pressé que de voler chez le prince et de lui montrer combien j'étais riche, lui contant tout ce qui s'était passé à Versailles, et le conjurant de garder le secret. Après avoir examiné assez en gros les diamants qu'il répandit sur sa table, il me dit : « Cela « me paraît considérable, que comptez-vous en faire ? » Je répondis que mon intention était de vendre la plus grande partie et de faire monter le reste pour mon usage ; il les examina encore et finit par me proposer de les lui laisser jusqu'au lendemain, ce que je fis sans hésiter et ce qu'il est infiniment heureux pour moi que j'aie fait, puisqu'en forçant le cardinal à avouer qu'il me les avait renvoyés, j'ai fourni la preuve incontestable que je les lui avais montrés au moment même où je les avais reçus, que par conséquent je ne les avais pas volés.

« Je le quittai donc en laissant mes pierres éparses sur

la table ; il me dit, en me reconduisant, qu'il les péserait et m'en dirait à peu près la valeur. En effet, le lendemain son suisse me les rapporta dans un paquet soigneusement ficelé et cacheté, contenant de plus un billet portant : « Je vous verrai demain avant de partir pour Ver-« sailles, et je vous parlerai plus confidemment sur « l'objet que je vous renvoie : je vous engage à vous « en défaire au plus vite. »

« Mon mari ne savait rien encore de ce qu'alors j'appelais ma bonne fortune ; — ah Dieu ! — Avant de lui en rien dire, je mis à part l'entourage du bouton et les pierres qui composaient en partie les glands ; je me proposais de les vendre secrètement pour acheter de leur produit différentes choses que je désirais.

« Lorsque je lui montrai le reste, il me dit que ces pierres lui paraissaient avoir appartenu au collier, et qu'avant de chercher à en disposer il fallait consulter le cardinal, qu'il y aurait probablement des précautions à prendre afin que ces diamants, par la circulation rapide du commerce, ne tombassent dans les mains de Bohëmer et de Bassanges. Comme nous en parlions, le cardinal arriva, mais il était pressé, il ne prit que le temps de me dire qu'il me verrait à son retour de Versailles et qu'en attendant il me conseillait de ne montrer mes pierres à personne.

« A son retour il descendit chez moi, me dit qu'il avait vu la reine, qui ne lui avait pas fait la moindre mention du collier ; qu'il ne concevait pas ce silence ; qu'ayant examiné les diamants qu'il m'avait renvoyés, il avait reconnu la plupart des pierres marquantes de cette parure ; qu'il ne trouvait point extraordinaire que la reine y voulût faire quelques changements, mais qu'il l'était infiniment qu'elle ne lui en eût pas dit un mot, qu'il serait au désespoir si les joailliers venaient à

apprendre que leur parure a été ainsi dénaturée. « C'est « ce qui ne manquerait pas d'arriver promptement, « ajouta-t-il, si vous cherchiez à vous défaire dans Paris « de ces pierres irrégulières. Croyez que la reine n'a pas « la moindre idée de la valeur du présent qu'elle vous a « fait ; parce que ces pierres plates et ovales n'entraient « pas dans le dessin de la parure qu'elle désire, elle les « a regardées comme des bagatelles, mais je vous assure « que vous en avez pour cent mille écus, dont vous ne « pouvez vous défaire trop tôt ni trop secrètement. »

« Ayant rendu cette conversation à mon mari, il approuva l'avis du cardinal, conforme à ce qu'il avait prévu : il vit en conséquence le même jour un juif nommé Franque qui, moyennant certaines conventions, se chargea de faire le voyage d'Amsterdam ; mais les troubles qui s'y étaient élevés alors ayant rendu l'opération impraticable, le juif revint sans avoir rien fait ; ce fut alors que mon mari se détermina à passer en Angleterre. Le chevalier Oneil, capitaine de grenadiers et chevalier de Saint-Louis lui ayant proposé de l'accompagner, ils partirent le 2 avril 1785.

« Depuis le 1er février jusqu'à l'époque du 12 avril où je suis actuellement arrivée, j'ai déjà observé que la mésintelligence avait fait des progrès rapides ; les rendez-vous devenaient de plus rares en plus rares ; les entrevues se passaient en altercations, le cardinal avait presque perdu de vue le collier ; il lui arrivait seulement quelquefois de me dire : « Il est bien singulier qu'elle ne « fasse rien de ses diamants, on ne voit rien paraître ; « lui avez-vous vu quelque parure nouvelle ? » A tout cela je répondais non, parce que c'était la vérité ; mais il m'en parlait rarement : deux griefs bien plus sérieux lui tenaient à cœur.

« Premièrement, il soupçonnait la reine (et je crois

qu'il n'avait pas tort) de l'avoir desservi auprès de l'empereur, dont il ne recevait plus de nouvelles ; en second lieu, il lui reprochait de l'avoir amusé, de laisser traîner en longueur *des conventions positives faites avec elle.* Il n'en disait pas la nature, mais je concevais de reste qu'il s'agissait du ministère promis : il s'était mis d'ailleurs dans la tête qu'il fallait que la reine le reçût ouvertement. Comme elle y était moins disposée que jamais, car à cette époque on avait réveillé en elle toutes ses anciennes préventions, ne voilà-t-il pas que l'infortuné maniaque se mit dans la tête de la forcer à lui tenir promptement parole ; on ne devinerait jamais comment. En lui faisant éprouver les rigueurs de l'absence ! Il me fit part un beau jour de son rêve, en me disant bien sérieusement que *cette femme* avait besoin de lui, que l'unique moyen de la forcer à lui donner *de la consistance* et à le faire reconnaître pour *son favori* était de s'éloigner quelque temps et de jouer le mécontent. Il me fit frémir.

Je ne chercherai point à me faire un mérite des représentations que je lui fis ; hélas ! en aucun temps il n'y a déféré. On ne vit jamais aveuglement pareil. Je lui dis positivement que je croyais voir, au moment où il me parlait, un frénétique sur le bord d'un précipice, passant un bandeau sur ses yeux avant de s'élancer ; je versai même des larmes. Il ne tint compte de rien. Dix ou douze jours après le départ de mon mari, il partit lui-même pour Saverne, très persuadé qu'il ne tarderait pas à être rappelé. J'étais d'autant plus affectée qu'il m'avait confié une conversation qu'il avait eue quelques jours auparavant avec la reine et qui me paraissait n'avoir pu que déplaire infiniment à Sa Majesté. Il avait encore été question d'une somme d'argent qu'il n'avait pu lui procurer. Sur quelque chose d'un peu sec que lui avait dit la

reine, il lui avait répondu (selon ce qu'il m'a rapporté) : « Madame, vous connaissez l'état de mes affaires ; depuis « la banqueroute de Mme de Guéménée j'ai beaucoup de « peine à trouver du crédit ; si j'étais dans une position « différente, ce qui dépend de vous, je trouverais des « moyens, des ressources que je n'ai pas et tout serait à « vos ordres. Sans élévation je ne puis rien, la preuve « en est qu'avec tous les efforts de mon zèle je n'ai pu « trouver la somme que vous désirez ». Depuis cette conversation il n'avait pas revu la reine lorsqu'il partit vers la fin d'avril. Entre cette époque et celle du 22 mai, où la reine m'expédia à Saverne pour lui remettre un paquet, dont je parlerai, je continuai de faire ma cour à Sa Majesté qui ne me parlait jamais de lui que pour en dire des choses désagréables. Je voyais clairement qu'il se mêlait beaucoup de jalousie à mille autres causes qui aigrissaient son humeur ; que les rapports continuels qui lui revenaient des intrigues du cardinal, de ses indiscrétions, des imprudences impardonnables auxquelles il s'était livré en parlant de Sa Majesté à des seigneurs qu'il croyait ses amis, l'avaient *exaspérée* à un point qui ne permettait plus d'espérer le retour de ses bonnes grâces.

« Les choses étaient en cet état lorsque, le 22 mai, ainsi que je l'ai déjà dit, la reine m'ordonna de partir pour Saverne et de remettre moi-même entre les mains du cardinal un paquet qu'elle me confia, en me chargeant d'en avoir le plus grand soin. Je partis le jour même. On conçoit que j'eusse donné tout au monde pour connaître le contenu de ce paquet, mais il était enveloppé d'un cordonnet de soie cacheté en tous sens, de manière qu'il n'était pas possible de satisfaire ma curiosité, à moins de me déterminer à en faire l'aveu, ce qui était trop délicat. J'espérais que le cardinal me mettrait dans

le secret ; il n'en fit rien ; de sorte que je n'ai jamais su au juste ce que contenait cet envoi mystérieux ; mais à l'abattement du cardinal je ne conçus que trop que ma mission était fâcheuse et que le paquet était l'avant-coureur d'une disgrâce confirmée. Il ne me fit que des plaintes vagues, m'annonça qu'il partirait le lendemain pour Paris, sans me dire s'il était mandé ou si c'était un parti qu'il prenait de lui-même pour tâcher de détourner le coup qui le menaçait. Quoi qu'il en soit ou qu'il en ait pu être, il revint à Paris, écrivit à Versailles, mais n'y fut point mandé. Le parti de la reine était invariablement pris ; cette dernière extravagance l'avait révoltée et les ennemis du cardinal, ainsi que je le lui avais prédit, avaient profité de son absence pour démontrer à Sa Majesté le danger d'une liaison *quelconque* avec un homme qui, *au moral et au physique*, était perdu. Je souligne ces dernières expressions, parce qu'elles sont celles dont se servit dans le temps la demoiselle Dorvat en me parlant du cardinal. Sans doute elle les tenait de bonne source ; cependant il ne se rebutait pas d'écrire.

« C'est actuellement le baron de Breteuil qui va jouer, *derrière la toile*, le rôle principal du drame horrible. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà observé, que ce dispensateur des lettres de cachet, ce porte-foudre du despotisme, était l'ennemi mortel du cardinal. Comme chef suprême de la haute police, on conçoit qu'à l'aide de cinquante mille espions à sa solde, peu de choses lui sont cachées ; il y avait longtemps qu'il était instruit de la négociation du collier et qu'il avait conçu l'espoir d'en tirer parti pour consommer la perte du cardinal ; en conséquence, attentif à tout ce qui se passait, il avait mandé plusieurs fois les joailliers, qui en avaient chaque fois donné avis au cardinal. Celui-ci, chaque fois, leur avait recommandé de garder le secret et leur avait

même conseillé de dire que *le collier était parti pour le pays étranger*.

« Le ministre attendait avec impatience l'échéance du premier payement, dans l'espoir de faire éclater les bijoutiers, s'il venait à manquer, ainsi qu'il se le promettait. Le cardinal, de son côté, dénué de moyens, attendait avec anxiété que la reine remplît à cet égard ce qu'elle appelait ses *engagements particuliers ;* lorsque le 19 juillet il en reçut la lettre par laquelle elle mettait à sa disposition trente mille livres pour les intérêts, dans l'impossibilité où elle se trouvait de faire face au premier engagement.

« Les joailliers, après quelques représentations, refusèrent d'accepter les trente mille livres sur les intérêts, mais les reçurent à compte sur le capital et en fournirent leur reconnaissance, portant qu'ils avaient reçu de Sa Majesté la reine.

« Le baron de Breteuil, instruit de ce dernier arrangement, remua ciel et terre pour donner des inquiétudes aux bijoutiers, et avant de savoir de la reine si elle avait autorisé ou non le cardinal à traiter avec eux, il prit hardiment sur lui de déclarer que le fait était faux, que le cardinal les jouait, ajoutant qu'ils n'avaient de parti à prendre que celui de rendre plainte et de présenter un mémoire à Sa Majesté. Les bijoutiers, intimidés, rendirent alors au ministre un compte exact de tout ce qui s'était passé ; comme dans le nombre des circonstances celle de la signature *Antoinette de France* était la plus frappante, M. de Breteuil la saisit avec avidité, et affectant le zèle d'un sujet indigné, il demanda à la reine un entretien particulier dans lequel il lui exposa avec chaleur tout ce qu'il venait de découvrir.

« Il ne faut que le sens le plus ordinaire pour concevoir que la reine ainsi surprise ne jugea pas à propos de

faire ses confidences au ministre; il était moins dangereux d'affecter la surprise et l'indignation; et le collier, une fois nié, sera nié dans l'éternité. Il n'était pas possible de revenir sur ses pas; point d'alternative entre se compromettre ou sacrifier deux infortunés. M. de Breteuil, transporté de joie, mande de nouveau les joailliers et, sans leur dire que la reine s'est expliquée, les presse de présenter un mémoire à Sa Majesté qui, à la lecture de la première ligne, s'écrie : « Que veulent dire ces gens-là? « Je crois qu'ils perdent la tête. »

« Il est à observer que la présentation du mémoire ne suivit pas d'aussi près la conversation du ministre avec la reine que ces deux faits paraîtraient l'être par ma manière de les rapprocher. Il s'était écoulé entre les deux époques, dont la dernière est le 2 août, un espace de temps dont il faut se rendre compte.

Vers la fin de juillet, probablement dès le lendemain de la démarche que le baron de Breteuil avait faite auprès de la reine, on me dit que ma maison était entourée d'espions. Le cardinal, à qui j'en parlai, me répondit qu'il était persuadé que la sienne l'était de même; qu'il ne pouvait concevoir ce que cela signifiait. « En ce cas, « lui dis-je, j'en parlerai à la reine. » Je me rendis exprès à Versailles; je fis part de ce qui se passait à Sa Majesté, qui me répondit en termes très vagues et affecta de parler d'autre chose. Dans le cours de la conversation elle me demanda si dans la saison où nous étions, je n'étais pas dans l'usage d'aller tous les ans à la campagne. Quoique un peu étourdie d'une pareille question, je répondis que je n'avais d'autre désir que celui de passer auprès de Sa Majesté tous les moments qu'elle daignait me donner; que je ne m'absenterais jamais qu'autant que j'en recevrais l'ordre exprès de sa part.

« Je me retirai dans un état d'agitation violente : je

sentais que mon sort était attaché à celui du cardinal, c'était m'en former une idée bien triste. Je me rendis tout droit chez celui que je regardais déjà comme la cause et le compagnon de mon infortune; je lui fis part de ce qui venait de se passer ; il parla peu, me parut sombre, rêveur et plus affecté qu'à l'ordinaire.

« Le lendemain, après avoir vu les joailliers, qui s'entendaient évidemment avec le baron de Breteuil, il revint furieux contre la reine; jamais il ne s'était servi contre elle d'expressions si peu mesurées; c'est, en vérité, beaucoup dire. Il n'y avait pas de danger à s'abandonner ainsi en ma présence, mais je vis avec le dernier effroi qu'il avait été encore plus loin dans l'entretien qu'il avait eu avec les joailliers; qu'il leur avait fait les confidences les plus délicates, tracé les tableaux les plus indécents; qu'en un mot il avait parlé de la reine comme on ne parle pas des créatures avec lesquelles il a plu à Sa Majesté de me faire vivre pour récompenser ma fidélité (1). Tout était dans une fermentation qui ne se décrit pas ; je voyais la perte du cardinal comme absolument inévitable et je m'attendais à m'y voir enveloppée lorsque je reçus de la part de la reine une petite boîte contenant trois billets de caisse de mille livres chacun et cent louis en or, avec un billet de la main de Sa Majesté (brûlé à Bar-sur-Aube avec cent autres) portant que, par des raisons particulières qu'elle me communiquerait en temps et lieu, elle désirait que je partisse pour la campagne, me promettant de me donner de ses nouvelles et m'assurant de ses bontés.

« Le cardinal, à qui malheureusement j'avais contracté de tout temps l'habitude de communiquer tout, lut dans

(1) Mme de La Motte fait allusion à sa détention à la prison de la Salpêtrière.

ce billet l'arrêt de sa chute immédiate, se hâta de consulter Cagliostro et reçut de cet empirique les funestes conseils qui l'ont perdu ainsi que moi. Voici à quoi ils montaient en somme. Premièrement, à empêcher que le cardinal entrât en arrangements personnels avec les bijoutiers qui s'en fussent contentés ; en lui disant que la reine n'oserait jamais ouvrir la bouche sur cette affaire, qu'elle serait obligée d'étouffer. En second lieu, à lui suggérer l'idée de m'effrayer et de me faire disparaître, afin que, dans le cas où la reine nierait la réception du collier, il pût m'en imputer le vol et en donner pour preuve ma fuite en pays étranger ; tels étaient les conseils de l'homme méchant, telle fut la résolution de l'homme faible (1). »

Le cardinal enferme donc chez lui Mme de La Motte et son mari (ce dernier venait de rentrer de Londres) et veut leur persuader qu'ils doivent gagner au plus vite l'Allemagne, « jusqu'à ce que les affaires aient pris une tournure plus favorable ».

M. de La Motte consent bien à passer en Allemagne, bien que n'ayant rien à se reprocher; mais il déclare qu'auparavant il est indispensable qu'il passe quelques jours à Bar-sur-Aube. Alors le cardinal prend une carte, sur laquelle il marque le jour du départ de Paris de M. et de Mme de La Motte, le temps de leur trajet à Bar-sur-Aube, celui du séjour qu'ils y feraient et enfin celui qu'ils emploieraient à se rendre en Allemagne. Calcul fait, le tout montait à quatorze ou quinze jours. Il prévoyait bien que la catastrophe ne pouvait attendre beaucoup plus longtemps.

La conscience bien tranquille, le couple se rend à Bar-sur-Aube, où il passe quinze jours sans la moindre préoccupation apparente. Nous avons vu comment Mme de

(1) *Mémoire justificatif*, pp. 63 et suiv.

La Motte apprit, à l'abbaye de Clairvaux, l'arrestation du cardinal, le 17 août, et qu'elle se contenta, au lieu de s'enfuir en hâte, de faire brûler quelques papiers compromettants. Pourquoi M. et Mme de La Motte ne furent-ils pas arrêtés plus tôt ? C'est un de ces mystères (il y en a bien d'autres dans l'affaire) qui ont bien gêné les accusateurs intransigeants de Mme de La Motte.

« Je n'ai jamais pu me rendre compte, écrit le comte Beugnot, de la conduite du ministre au début de cette affaire. Le cardinal de Rohan est arrêté le 15, à midi, et, dès l'explication qu'il fournit dans le cabinet du roi, en présence de la reine, de M. de Vergennes et du baron de Breteuil, il déclare qu'il a été trompé par une femme qui s'appelle la comtesse de Valois de La Motte. Il n'y avait pas à hésiter sur une pareille déclaration : vingt-quatre heures suffisaient pour faire arrêter Mme de La Motte à Bar-sur-Aube. Cependant la journée du 16, celle du 17 se passent, et c'est seulement le 18, à cinq heures du matin, que s'exécute cette mesure si pressante ! Si Mme de La Motte eût eu, comme on devait le croire, quelqu'un à Paris qui lui eût envoyé un courrier, le 16 ou même le 17 au matin ; si seulement elle eût voulu profiter de l'avis qu'elle avait reçu à Clairvaux par l'abbé Maury, qui l'avait fort innocemment donné, cette femme échappait, et alors la situation du cardinal était désespérée. Mais poursuivons : il s'agit de l'escroquerie d'une magnifique parure de diamants, opérée par une suite de négociations assez compliquées. On arrête Mme de La Motte, mais on l'arrête seule. Ce n'est que cinq jours après que l'on se présente pour arrêter son mari, comme si celui-ci, averti par le sort de sa femme de ce qui l'attendait, avait dû se tenir tranquille chez lui et se préparer dévotement à un voyage pour la Bastille. Huit jours après qu'on sait le départ de M. de La Motte on s'avise enfin de songer aux diamants ;

on revient à Bar-sur-Aube les demander, et apparemment avec l'espoir de ne pas les retrouver ; car comment supposer que M. de La Motte, à qui on en avait laissé le temps, ne les avait pas emportés, ou ne les avait pas mis en lieu de sûreté ? Voilà pour Bar-sur-Aube. A Paris, on donne à Villette, le secrétaire de confiance de Mme de La Motte, le loisir de se retirer en Suisse, et il y met le temps ; car ce Villette, le plus lent et le plus imprudent des hommes, passe dix jours à Paris à s'informer de tous les côtés, et fort publiquement, des progrès de l'affaire, et il ne se décide à s'éloigner que lorsqu'il y est forcé par des gens qui lui portent quelque intérêt. Il n'y a pas jusqu'à ce Père Loth, ce Minime éhonté, à qui on laisse le temps d'aller s'ensevelir sous un autre nom dans un couvent éloigné de son ordre. Comment expliquer cette conduite du baron de Breteuil ?

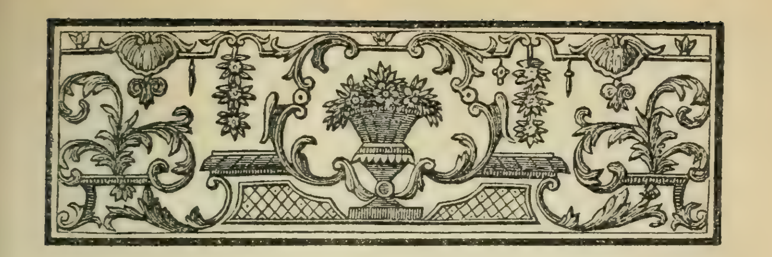
« Supposons que l'affaire ait été menée avec intelligence et fermeté. Dès le 15, on eût mis les scellés, à Paris, chez Mme de La Motte, arrêté ses deux secrétaires et avec eux tous ceux qui avaient des rapports intimes dans la maison. Le 16, on eût saisi, à Bar-sur-Aube, M. et Mme de La Motte, leurs papiers, leurs diamants, et encore leurs affidés dans cette ville. On eût réuni tout cela à la Bastille, et alors l'instruction eût été trop facile. Par exemple, on eût trouvé dans l'écrin de Mme de La Motte une bonbonnière que j'y ai admirée dix fois. C'était une boîte d'écaille noire entourée de gros diamants parfaitement égaux et de la plus belle eau ; le sujet du dessus de boîte était un soleil levant qui dissipait les nuages à l'horizon ; on faisait jouer un ressort et sous ce premier sujet on trouvait le portrait de la reine, vêtue d'une simple robe blanche, sans autre parure sur la tête que ses cheveux relevés, à la mode de l'époque et les deux boucles qui, de chaque côté, lui tombaient sur le col,

et tenait une rose à la main, précisément dans l'attitude et le costume du rôle qu'avait joué Mlle d'Oliva dans le bosquet de Versailles (1). On aurait rapproché de cette boîte deux lettres du cardinal, à qui il paraît qu'on l'avait fait espérer comme un gage de réconciliation avec la reine. On aurait vu qu'on lui avait donné tous les détails de ce magnifique bijou, qu'il ne faisait plus de doute sur la main dont il allait le tenir, et qu'il en perdait la tête. On aurait saisi ainsi bien des détails d'un grand intérêt, mais qui devaient disparaître, dès qu'on n'a plus traité l'affaire que comme une simple escroquerie où il ne restait d'extraordinaire que le nom des personnages qui y figuraient (2). »

(1) Bachaumont raconte que Mme de La Motte, quelques mois avant la catastrophe, vint trouver un sieur Régnier, bijoutier-orfèvre, sur le pont Saint-Michel, avec une boîte garnie de diamants et un portrait : c'était celui de la reine, mais dans un état fort indécent et décolleté jusqu'au nombril. Elle proposa à l'artiste d'enchâsser cette miniature avec un secret, de façon à la produire ou à la cacher comme l'on voudrait. Le sieur Régnier témoigna sa surprise et son indignation de ce qu'on le choisit pour une pareille œuvre. Mme de La Motte le rassure en lui ajoutant que c'était la reine même qui l'avait chargée de cette commission. Alors l'artiste se rendit à ses instances, et la boîte enrichie du portrait, cette dame l'offrit au cardinal comme une preuve de la satisfaction de Sa Majesté. (*Mémoires secrets*, 23 octobre 1785.)

(2) *Mémoires du comte Beugnot*, ch. II, pp. 66 et suiv.





CHAPITRE VII

De la Bastille à la Salpêtrière.

Le dépècement du collier. — Les folies de la comtesse en prison. — Son interrogatoire. — Condamnation. — Exécution. — La Salpêtrière. — Évasion. — Le ménage La Motte à Londres. — La Cour veut empêcher la publication des *Mémoires justificatifs*. — Démarches pour la réhabilitation. — Mort tragique de la comtesse. — Un dernier mystère.

Le cardinal et Mme de La Motte sont à la Bastille, où vont les rejoindre peu à peu les comparses du drame, et le grand Cophte Cagliostro, dont le charlatanisme fut fatal au cardinal, et le Père Loth, minime de la Place Royale, intrigant dangereux, qui ne « craignait pas de remplir les fonctions de l'*ami Bonneau* », dit La Motte, et qui, ajoute Bachaumont, d'abord secrétaire de la comtesse, fut bientôt « en liaison et en intimité très grande » avec elle. On arrêtait aussi à Bruxelles la demoiselle Le Guay, pseudo-baronne d'Oliva, et à Genève Rétaux de Villette, que les notes de police qualifiaient de *taureau*

de Mme de La Motte, et qui occupa, lui, la place de premier secrétaire.

Le comte de La Motte avait profité des bonnes dispositions de la police à son égard pour aller villégiaturer en Angleterre.

Quant au collier, nouveau mystère. On sait qu'il fut dépecé et qu'une partie des diamants fut vendue en Angleterre par le comte de La Motte. La comtesse a, d'ailleurs, eu soin de nous prévenir que la reine lui avait fait don d'une partie des diamants possédant une grande valeur. Mais le reste? Énigme toujours. Le bijou devait comprendre primitivement cinq cent quarante diamants; le comte de La Motte déclare avoir, en plusieurs lots, réalisé cinq mille cinquante livres sterling et des bijoux pour près de quinze cents livres. A son compte, la reine aurait gardé deux cent cinquante-six gros diamants, quatre-vingt-dix-huit plus petits et les deux plus beaux diamants du premier rang du collier. Que sont-ils devenus? Jamais la comtesse n'a avoué les avoir eus en sa possession, jamais on ne les a retrouvés. La justice, d'ailleurs, paraît s'en être peu préoccupée. Mais revenons à la grande victime.

Le comte Beugnot, sollicité par Mme de La Motte, refusa d'être son avocat. Alors on lui choisit Me Doillot. « Il avait plaidé longtemps et non sans quelque renommée; parvenu à l'âge de soixante et quelques années, il s'était retiré dans son cabinet, où il était encore recherché comme un jurisconsulte éclairé. Ce vieillard n'approcha pas impunément de Mme de La Motte : elle lui tourna la tête. Il crut sur parole tous les contes qu'elle lui fit, se passionna pour elle et pour son innocence, et débuta dans l'affaire par un mémoire imprimé, le plus extravagant qui soit sorti de la plume d'un avocat, depuis que les avocats font des mémoires. Il n'eut pas moins un

succès fou, parce que c'était la préface des *Mille et une nuits;* et elle était fournie par une vieille perruque de soixante-dix ans (1). »

L'engouement du public pour ce roman vécu réconcilia la comtesse avec sa situation. Elle prit un instant son mal en patience. Pourtant, du jour où les interrogatoires commencèrent, elle se rendit bien compte que sa situation n'était pas sans danger. A ses accusations contre le cardinal, on se contentait de sourire ; et elle avoue elle-même que les juges « étaient résolus de ne rien recueillir de ce qui pouvait compromettre la reine ». N'ayant en sa faveur « que la vérité isolée, dénuée des ressources dont elle a besoin pour triompher, quand tout ce qui influe sur l'opinion est conjuré contre elle », elle savait ne pouvoir échapper, malgré son innocence, à tant de moyens réunis contre elle.

Elle se doutait bien aussi que les partisans du cardinal tentaient d'agir contre elle et sur l'esprit des juges et sur l'opinion publique. Il n'était pas, en effet, de contes qu'ils ne fissent pour la rendre odieuse à tous.

« Ils disent que ne sachant comment se tirer des confrontations et affrontations où elle est confondue par la vérité qui sort de toutes parts, elle a imaginé de faire la folle, de rester nue dans sa chambre, de vouloir se rendre dans cet état à la salle du conseil ; ils disent que dans sa rage effrénée elle a sauté à la face du cardinal et l'a égratigné ; qu'elle en eût fait autant à Cagliostro s'il ne se fût retiré, mais qu'elle lui a donné des coups de poing dans l'estomac. Ils disent qu'elle a voulu séduire le gouverneur de la Bastille et le faire coucher avec elle ; ils disent que la femme de chambre de M[me] de La Motte, citée par la demoiselle d'Oliva, si essentielle au procès,

(1) *Mémoires du comte Beugnot,* ch. II, p. 76.

bourrelée de remords, s'est fait justice elle-même et s'est noyée (1). »

Le Parlement, auquel l'affaire avait été déférée, s'assembla le 30 mai 1786 pour l'audition des accusés, qui avaient été transportés la veille à la Conciergerie.

« Mme de La Motte, a dit la *Gazette de Leyde,* le jour qu'elle a comparu en présence de ses juges, avait une parure d'une élégance recherchée. » On saura que penser de cette circonstance en apprenant que ce fut avant sept heures du matin que cette comparution eut lieu. J'en appelle à mes juges eux-mêmes ainsi qu'à la concierge de la fausseté de cette assertion. Une chemise et un mantelet de linon-batiste, un bonnet de gaze sans rubans, un voile de gaze blanc qui me couvrait le visage, les cheveux sans poudre, voilà quelle était la parure qu'il a plu à mes ennemis d'appeler superbe. Cette même feuille me reproche ensuite ma hardiesse et mon empressement à me justifier, et elle ne balance pas à me donner l'épithète de *femme audacieuse.* Me fait-on un crime de la fierté ? Je ne m'en défends pas.

« Entre dix et onze heures, le concierge et son fils vinrent me prendre et me firent descendre par le petit escalier dont m'avait parlé M. Doillot. Le sieur Fremyn s'avança pour me donner la main au bas de l'escalier et me conduisit dans la salle où les juges étaient assemblés.

« Je ne tardai pas à comprendre ce que signifiaient les expressions obscures dont s'était servi M. Doillot en me parlant de la sellette, à dessein de me préparer à cette scène humiliante. Je n'avais donné alors aucun signe de terreur, parce que je n'entendais pas ce qu'il voulait me dire ; mais quand il fallut me soumettre à cette honteuse coutume, je frissonnai et je reculai d'horreur. Cependant

(1) *Mémoires secrets,* 30 avril 1786.

les exhortations des personnes qui étaient près de moi me rassurèrent un peu et ranimèrent mon courage. « Faut-il donc, m'écriai-je, que j'occupe un siège qui « n'est destiné qu'aux coupables? Devais-je m'attendre à « un tel opprobre ? La nécessité seule... Hélas! j'obéis. »

« Le premier président, M. d'Aligre, fit alors lire mon premier interrogatoire, dont on n'avait recueilli que les circonstances les moins importantes; après quoi je me levai, le saluai respectueusement et lui témoignai combien je trouvais étonnant que l'on eût abrégé et tronqué cet interrogatoire, en lui observant que les omissions qu'on avait faites privaient mes juges des éclaircissements nécessaires pour décider si j'étais innocente ou coupable. « Je désirerais, ajoutai-je, que mes juges « m'interrogeassent sur tout ce qui est relatif au collier. « Je le souhaite d'autant plus que voici le moment de « prouver ce que j'ai avancé, ce que j'ai répété unifor- « mément et ce sur quoi l'on ne me verra jamais va- « rier. » — Tous les juges convinrent d'une voix unanime que mes représentations étaient justes et qu'il fallait ajouter quelque chose à l'extrait de mon premier interrogatoire, vu qu'on n'y avait nullement fait mention du collier de diamants, quoique ce fût là l'objet principal de l'accusation dirigée contre moi. « M. le cardinal, dirent- « ils, prétend qu'il a lui-même porté le collier à Ver- « sailles, qu'il l'a remis chez vous, qu'il y est resté jus- « qu'à l'arrivée d'une personne qui, disiez-vous, venait « le prendre de la part de la reine : par discrétion, il est « alors entré dans une alcôve entr'ouverte. Il ajoute que « vous voulûtes lui faire croire que c'était un page de la « chambre de Sa Majesté; et cet homme, d'après la des- « cription qu'il en a donnée, a le teint très brun, de « grands yeux noirs, des sourcils épais de la même cou- « leur; il est grand et extrêmement fluet. »

« De semblables absurdités m'indignent, répliquai-je, « et je suis persuadée, Messieurs, qu'elles produisent le « même effet sur vous. » Alors je fis voir combien il y avait de contradictions dans ce qu'avait avancé le cardinal. Je rappelai qu'aussitôt qu'il avait aperçu M. de Villette à la confrontation, il avait dit qu'il reconnaissait bien son profil et que c'était la même personne à qui j'avais remis le collier. « Si mes juges, continuai-je, « veulent bien considérer la différence qui se trouve « entre la personne désignée par le cardinal et M. de « Villette, ils verront combien peu ils doivent ajouter « foi à toutes les allégations de Son Éminence. Au lieu « d'être brun, M. de Villette est très blond et aucun de « ses traits ne répond au portrait qu'en a fait le cardi- « nal. Mais supposons qu'il soit venu de chez moi une « personne semblable à celle qu'il a indiquée, cette cir- « constance pourrait-elle tourner contre moi? Si le bil- « let que l'homme en question m'a apporté avait été « écrit par une main inconnue, le cardinal lui aurait-il « confié un dépôt aussi précieux que l'était le collier, « simplement parce qu'il lui était enjoint dans le billet « de le remettre au porteur? Si, d'un autre côté, cette « négociation m'eût regardée exclusivement, le billet et « la quittance qu'il contenait devaient m'appartenir, « ainsi que les autres billets dans lesquels il était fait « mention du collier; cependant MM. de Saint-James, « Bassanges, Bhomer ont déclaré avoir vu entre les « mains du cardinal un billet dans lequel il est dit que « *le collier est superbe*. Je demande qu'il produise ces « papiers : on verra que les billets qu'il dit m'avoir été « adressés n'ont été écrits qu'à lui seul. Il ne peut le nier « sans une contradiction évidente entre ses assertions et « sa conduite, puisqu'ils sont tous restés entre ses mains « et qu'il n'a pas pensé à me les rendre; ce qu'il n'au-

« rait pu se dispenser de faire, si ces billets m'eussent « appartenu.

« J'ai des raisons essentielles pour demander avec ins-« tance que le cardinal produise ces lettres. Si on les « compare avec l'approuvé que le sieur de Villette avoue « avoir signé, on verra qu'elles ne sont pas de la même « main, comme on vient de me faire entendre que le car-« dinal l'a prétendu. Oui, j'ose l'affirmer, on y trouvera « des lettres de trois personnes différentes; mais pas « une seule qui ait été écrite par le sieur de Villette.

« Les sieurs Saint-James et Bhomer non seulement ont « déposé qu'étant sur la terrasse de Versailles, le cardi-« nal leur avait montré une lettre dans laquelle ils « avaient lu ces mots : *Je suis parfaitement satisfaite « du collier. Il est superbe,* etc.. etc., ils ont déclaré aussi « que Son Éminence leur avait dit que cette lettre venait « de la reine. Quant à moi, Messieurs, je l'ai déjà répété « plusieurs fois et je l'atteste encore : j'ai vu cette lettre « de mes propres yeux et je l'ai lue tout entière. »

« Le président me demanda alors si j'étais intimement persuadée que la reine eût écrit cette lettre, ainsi que beaucoup d'autres que m'avait montrées le cardinal. Je répondis que tout ce que je pouvais me permettre de dire était qu'en m'apprenant qu'il avait vu la reine, il m'avait assuré en même temps qu'il en avait reçu plusieurs lettres.

« A peine eus-je prononcé ces mots que quatre abbés qui étaient assis à une très grande distance les uns des autres se levèrent à la fois, commencèrent à parler en même temps et à faire un tapage à étourdir tout l'auditoire. Enfin il y en eut un qui, élevant la voix au-dessus de celle de ses confrères, parvint à les réduire au silence et à se faire écouter : c'était l'abbé Sabatier. « Madame « prétend, s'écria-t-il, en s'adressant au président,

« qu'elle n'a eu aucune part à la vente du collier. Mais « pourquoi, lorsque M. Dolomieux lui a demandé quelles « étaient les personnes qu'elle avait un jour à sa table, « a-t-elle répondu que c'étaient des gens qui lui avaient « quelques obligations ? Cette réponse me paraît prou- « ver que Mme de La Motte a été partie intéressée dans « cette affaire, puisque ces personnes étaient les joail- « liers. » Je jetai sur l'orateur un regard qui semblait lui dire combien j'étais surprise de sa sagacité et je lui répondis assez dédaigneusement : « Je n'ai rien à objec- « ter à une observation aussi judicieuse. Il n'y manque, « à mon avis, qu'un peu de bon sens. — Écrivez, cria- « t-on au greffier, que Mme de La Motte a dit que M. l'abbé « Sabatier n'a pas le sens commun. »

« Quelques plaisanteries déridèrent pour un instant le front des juges et firent rire aux éclats les spectateurs. « La question qui vient de m'être faite, continuai-je, ne « doit pas m'étonner ; je sais que MM. les abbés ont « formé, au nombre de cinq, une ligue contre moi et « qu'ils s'attendent à se voir secondés par un sixième, « pour faire triompher la cause du cardinal. Je sais « aussi qu'il existe encore un autre parti disposé à « adopter les mêmes mesures ; il est donc tout simple « qu'ils m'accusent. »

« Il fut alors ordonné au greffier de me lire la question qui m'avait été faite par M. l'abbé Sabatier, à laquelle je répondis de la manière suivante :

« Messieurs, il est vrai que les joailliers m'ont incul- « pée dans leurs dépositions ; mais ce qu'ils ont dit à la « confrontation me justifie pleinement, puisqu'en pro- « duisant le billet du cardinal qui demandait leur « adresse, ils ont déposé que je l'avais remis et que j'en « avais fait lecture au sieur Bassanges ; que ce dernier « avait écrit lui-même cette adresse en ma présence et

« que je l'avais envoyée au cardinal. M. Bassanges se « rappelle aussi que je lui ai recommandé de prendre « ses précautions, avant de livrer le collier au cardinal. « Je demande maintenant à mes juges si, cette circon- « stance une fois admise, les joailliers ne m'ont pas des « obligations réelles ? Je suis la cause première de la « vente du collier, puisque c'est moi qui en ai fait men- « tion au cardinal, qui dit l'avoir acheté pour la reine. « Voilà, Messieurs, ma réponse à ce qu'a dit M. Dolo- « mieux. Je n'ajouterai plus qu'un mot : le sieur de la « Porte a positivement déclaré (on peut s'en assurer en « jetant un coup d'œil sur le procès-verbal de nos con- « frontations) que je lui ai répété plus de cent fois que « je ne voulais être pour rien dans la vente du collier et « que j'ai refusé absolument l'offre qui m'a été faite de « deux cent mille livres. Que mes juges me permettent « d'observer que si j'avais eu le dessein de m'approprier « ce bijou, je n'aurais pas balancé à accepter le présent « que m'offraient les joailliers, pour leur donner le « change sur mes intentions. »

« M. le premier président et d'autres juges furent à différentes reprises obligés d'enjoindre au greffier Breton d'écrire mes réponses ; ce qu'il ne paraissait pas disposé à faire, étant dans les intérêts du cardinal.

« M. de Brétignère, conseiller honoraire, me fit après cela une question presque aussi déplacée que celle de l'abbé Sabatier, et à laquelle je fus sommée de donner une réponse directe. « Madame, me dit-il, puisque vous « avez vu un grand nombre de lettres entre les mains du « cardinal, vous pouvez nous dire ce qu'elles conte- « naient et nous apprendre si le cardinal y faisait « réponse. » — « Monsieur, répliquai-je, la question est « indiscrète et infiniment dangereuse ; d'ailleurs, personne « ne peut vous y répondre plus convenablement que

« M. le cardinal lui-même. Invitez-le à produire ces « lettres pour en faire la lecture et satisfaire votre curio- « sité. » Je conclus en suppliant mes juges d'arrêter leur attention sur ce que venait de dire M. de Brétignère, et de ne pas croire, comme le cardinal le prétendait, que la reine eût écrit ces lettres pour moi et qu'elle les eût envoyées à mon adresse. « En effet, ajoutai-je, s'il en « était ainsi, pourquoi seraient-elles restées entre les « mains de Son Éminence? » Mes lecteurs doivent voir avec quel soin j'évitais de compromettre ma souveraine.

« Mais les juges, soit qu'ils voulussent contenter leur curiosité ou qu'ils désirassent obtenir tous les éclaircissements qu'il était en mon pouvoir de leur procurer, exigèrent de moi des réponses positives aux questions qui m'étaient faites. Je me vis donc contrainte de leur parler de ce qui était l'objet de ces lettres. On me demanda ensuite si j'étais intimement persuadée que ces lettres fussent de la main de la reine ; si je n'en trouvais pas le style trop familier pour une souveraine qui écrit à un de ses sujets. Je répondis que c'était une des premières observations que j'avais faites au cardinal, lorsqu'il m'avait donné communication de ces lettres.

« Il me serait difficile aujourd'hui de me rappeler tout ce qui me fut demandé en cette occasion et tout ce que les circonstances me forcèrent de révéler. Ce qu'il y a de certain, c'est que mes réponses me parurent faire la plus grande sensation tant sur les juges que sur les spectateurs (1). »

L'arrêt, rendu le lendemain, ne témoigne guère que cette « sensation » ait été bien profondément favorable à la noble accusée. Le cardinal-prince de Rohan était entièrement déchargé de toute accusation ; Rétaux était

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. II, pp. 75 et suiv.

condamné à l'exil hors du royaume; d'Oliva mise « hors de cour », ce qui impliquait un acquittement avec nuance de blâme; Cagliostro, déchargé de toute accusation; le comte de La Motte était condamné, par contumace, aux galères perpétuelles. Enfin, la comtesse était condamnée, à l'unanimité des voix, à être fouettée nue par le bourreau, marquée sur les épaules de la lettre V (voleuse) et enfermée à la Salpêtrière pour le reste de ses jours. Ses biens devaient être confisqués.

La condamnée déclare qu'on lui cacha la vérité jusqu'au dernier moment; on lui laissa croire seulement qu'elle allait être envoyée dans un couvent, en vertu d'une lettre de cachet. Pourtant un secret pressentiment lui inspirait d'inaccoutumées alarmes : son avocat lui-même ne venait plus la voir.

« Enfin arriva le 21 juin, ce jour affreux, ce jour marqué par la plus atroce des injustices, ce jour qui a mis le sceau à mes malheurs.

« Un des geôliers étant entré dans ma chambre me dit que M. Doillot me demandait au greffe et qu'il ne venait si matin que parce qu'il allait à la campagne. Je répondis que j'étais fâchée de ne point pouvoir descendre; que j'avais passé une très mauvaise nuit et que j'étais extrêmement faible, mais que j'espérais le voir dans un autre moment. Le geôlier répliqua que M. Doillot avait à me remettre une lettre de Versailles et qu'il avait reçu l'ordre exprès de se rendre auprès de moi. « Il est inu« tile, ajouta cet homme, que vous fassiez les frais d'une « toilette; M. Doillot est extrêmement pressé. » Une lettre de Versailles! dis-je en moi-même : si la reine... Cette idée me frappa, et sans balancer davantage je dis à l'homme que j'allais me lever. Je passai à la hâte une robe du matin, un mantelet, j'ôtai mon bonnet de nuit et je le suivis. Nous descendîmes ensemble le petit escalier

par où tous les matins je me rendais chez le concierge. Le geôlier, qui me précédait, entre par une porte qui se referme à l'instant sur lui ; je veux en faire de même et j'ouvre la porte. A peine suis-je entrée qu'on la referme de l'autre côté avec violence, comme si j'eusse été quelque animal féroce que l'on craignait de voir retourner en arrière pour se jeter sur ceux qui le poursuivaient. A l'instant, un homme me saisit par le bras droit, il m'entraîne dans le greffe où un autre s'empare du bras qui m'était resté libre, et on me lie avec des cordes.

« Hélas ! que ne dis-je point pendant que l'on me faisait essuyer ce traitement barbare ! L'objet qui attira mon attention, après les premiers moments d'étonnement, de trouble, de désespoir, fut le greffier Breton, tenant en main des papiers. Je me rappelai alors ce que m'avait dit le concierge, touchant cette sentence dont je devais entendre la lecture. « Non, je n'écouterai pas cet « arrêt inique, dis-je au greffier, et je ne ploierai pas les « genoux pour entendre lire un jugement qu'une cabale « d'hommes vendus à mes ennemis a fait rendre contre « moi. » Je n'ai pas plutôt prononcé ces mots que je me vois saisir avec violence par ceux qui m'entouraient ; on veut me forcer à me mettre à genoux ; je résiste ; on me tient, pour ainsi dire, suspendue en l'air ; le greffier lit ma sentence, mais ses paroles sont perdues, mes cris l'empêchent de se faire entendre.

« Mes efforts superflus contre tant de violences ayant bientôt épuisé mes forces, on triomphe aisément de la faible résistance que j'opposais encore, et on me traîne à l'endroit où devait se consommer...

« Là, mes cris percent les airs de nouveau. J'implore le peuple rassemblé ; je le conjure de sauver une femme innocente, issue du sang des rois. Tout ce qui me reste de forces, je l'emploie pour me dégager ; mes cris, mes

sanglots, ma rage, mon désespoir, me privent de la raison; je ne vois, je n'entends plus rien, et les barbares... (1). »

Les bourreaux sont obligés de la faire agenouiller de force, en lui mettant les mains sur les épaules, et l'un d'eux lui ayant donné un grand coup sur les jarrets. Ils parviennent à la maintenir, tant bien que mal, dans cette posture durant la lecture de l'arrêt. Quand le greffier vint au passage où il était dit qu'elle serait fouettée et marquée, sa fureur éclata : « C'est le sang des Valois que vous traitez ainsi ! » Et s'adressant aux passants que la cérémonie avait retenus : « Souffrirez-vous que l'on traite ainsi le sang de vos rois? Arrachez-moi à mes bourreaux ! » Elle jetait des cris si terribles qu'on les entendait dans tout le Palais. — Elle vomissait des injures contre tout le Parlement, le cardinal et encore quelqu'un de plus sacré. Elle voulait avoir la tête tranchée. Puis elle tomba dans une sorte de prostration dont elle sortit en entendant que ses biens étaient confisqués.

Les exécutions se faisaient généralement vers midi. Nul dans Paris n'avait prévu cette heure matinale. Les échafauds étaient vides et les croisées fermées. Mais deux ou trois cents personnes, attirées du voisinage, étaient là qui regardaient Jeanne, avec un mélange d'horreur et de pitié. D'autres, plus loin, se pressaient aux portes de la grande grille qu'on venait de fermer. Deux gamins étaient grimpés le long des barreaux et se tenaient accrochés aux écussons fleurdelisés. Jeanne refusa de se dévêtir. Elle se défendait comme un lion, des pieds, des mains, des dents, et de telle façon qu'ils ont été obligés de couper ses vêtements et jusqu'à sa che-

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. II, pp. 112 et suiv.

mise, ce qui a été de la plus grande indécence pour tous les spectateurs. On lui mit la corde au cou. Quelques coups de verge furent appliqués sur les épaules qui se marbrèrent de lignes rouges. Dans ce moment, elle échappa aux mains de fer qui la tenaient et se roula sur le sol dans d'affreuses convulsions. Le bourreau devait la suivre par terre en proportion de ce qu'elle roulait. » Quand on s'apprêta à lui imprimer sur les épaules la lettre V, elle était couchée sur les dalles de la cour, au pied du grand escalier, à plat ventre, son jupon retroussé.

« Elle découvrait tout son corps, qui était superbe et qui avait les plus belles formes », note le libraire Ruault, ravi de voir tout ça. Et devant l'éclat de ces cuisses blanches, dans l'épouvante silencieuse, un loustic lance une obscénité. La chair délicate fume sous le fer rouge. Une légère vapeur bleuâtre se mêle aux cheveux dénoués. Les yeux injectés de sang semblent sortir de la tête, les lèvres grimaçaient atrocement. Tout le corps dans ce moment eut une telle convulsion que la lettre V fut appliquée la seconde fois, non sur l'épaule, mais sur le sein, « sur son beau sein », dit le libraire Ruault. Jeanne eut un dernier soubresaut. Elle tomba sur l'épaule de l'un des bourreaux et trouva encore la force de le mordre, à travers la veste, jusqu'au sang. Puis elle s'évanouit.

Une voiture de place, où montèrent avec elle un clerc d'huissier et deux archers de robe courte, la transporta à la Salpêtrière. En route elle chercha à se précipiter par la portière (1).

(1) Frantz Funck-Brentano. *L'affaire du Collier*. 7e édit. Paris 1910, pp. 365 et suiv. — D'après la Relation du libraire Nicolas Ruault, témoin oculaire de l'exécution (ms. de la coll. Alf. Bégis).

La comtesse reçut un accueil sympathique de la troupe des femmes perdues que renfermait la Salpêtrière. Mais quel milieu pour une Valois ! Quelles compagnes !

« On les prendrait, la plupart, pour des bêtes féroces, plutôt que pour des créatures humaines. On les voit armées de pierres, de bouteilles cassées, de chaises, etc., etc., toujours prêtes à batailler. Celles qui y arrivent sans avoir encore perdu la douceur et la timidité de leur sexe ont tout à craindre au milieu de ces furies ; et il faut, ou qu'elles se dépravent comme elles, qu'elles renoncent à tout sentiment de délicatesse et de vertu, ou qu'elles s'attendent à essuyer les traitements les plus barbares. Un homme sans armes entouré de tigres, au milieu d'un bois, ne serait pas plus exposé qu'on ne l'est en vivant parmi ces malheureuses, quand on ne les imite pas dans leur turpitude. Elles massacreraient, elles mettraient en pièces l'infortunée que leur conduite révolte, si on n'opposait pas un frein à leur aveugle fureur.

« Aussi, est-ce à la Salpêtrière que la dépravation est portée au degré le plus inouï. C'est là que les vertus, s'il en reste encore aux malheureuses qu'on y enferme, s'anéantissent ; que les vices qu'elles y portent se compliquent et se multiplient, et qu'elles en contractent qui ne sont commis que dans ce repaire de tous les crimes.

« La seconde fois que j'allai à confesse à l'aumônier de la maison, il me demanda si je n'avais pas déjà été scandalisée de ce qui se passait sous mes yeux. Je ne le compris pas d'abord ; et, m'imaginant qu'il voulait parler des querelles, des jurements et des propos sales qui sortaient à chaque instant de la bouche de ces femmes sans pudeur, je lui dis qu'effectivement rien n'était aussi

affreux que les blasphèmes qui frappaient mes oreilles, et les querelles dont j'étais témoin tous les jours. Le confesseur m'observa alors que c'était du *péché de la maison* dont il voulait parler. Je ne devinais pas encore ce que cela signifiait, mais en le quittant j'allai m'en informer et je fus révoltée de ce que l'on m'apprit. — « Que ne met-on le feu à cette infâme prison ! » m'écriai-je, tant j'étais indignée. Sœur Marthe, la supérieure du quartier que j'habitais, fit part à M. Tillet de mon étonnement : ce digne homme n'ignorait pas toutes les infamies qui se commettaient dans la Salpêtrière. C'est parce que les infortunées qui y sont détenues sont presque toutes adonnées aux mêmes abominations, qu'on les désigne sous le nom commun de *péché de la maison* (1). »

Pendant un an la comtesse vit tant bien que mal au milieu de ces femmes dégradées ; elle eut du moins la satisfaction d'y recevoir beaucoup de visites, d'y recueillir un grand nombre de témoignages de sympathie. Et en 1787, elle s'évade de la Salpêtrière, déguisée en homme, avec une étonnante facilité, suivie d'une de ses compagnes de détention, Marianne, qui n'avait plus que deux ans de peine à accomplir.

A Provins, elle quitte son déguisement masculin pour s'habiller en paysanne, se dirige tantôt à pied, tantôt en voiture, sur Troyes, où on lui fait la cour, sur Nancy, Metz et Thionville, où elle subit d'incessantes déclarations d'amour. A Olerisse, dans le Luxembourg, le 28 juillet, la rejoignent des envoyés du comte de La Motte, M. et Mme Mac-Mahon. On se dirige vers Bruxelles et de là vers Ostende, où on embarque pour Douvres. Enfin le 4 août la comtesse était à Londres, à 8 heures du matin.

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. II, p. 124.

« A neuf heures, je vis paraître M. de La Motte. Je n'entreprendrai point de décrire ce que cette entrevue eut de délicieux, d'attendrissant et de pénible : c'était un mélange inexprimable de joie et de tristesse. Le souvenir affreux du passé; les circonstances de notre réunion ; notre situation actuelle ; l'inquiétude sur l'avenir ; le plaisir de revoir mon époux, de le retrouver dans un pays où la liberté individuelle est à l'abri de l'oppression de l'homme en faveur; tout cela élevait dans mon cœur mille sentiments tumultueux, qui réagissaient les uns sur les autres et rendaient indéfinissable la manière dont j'étais affectée (1). »

De ces effusions ne concluons pas trop vite, comme Mme de La Motte nous y inviterait, que le ménage fut exemplaire. Le comte de La Motte, dont nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de constater les infidélités conjugales et qui, d'ailleurs, en Angleterre, était devenu amoureux d'une demoiselle Stuart, écrivait, alors qu'il était seul, que sa femme était en prison, des confidences intéressantes sur le caractère de Mme de La Motte.

« Les liaisons de Mme de La Motte et sa manière de vivre m'avaient éloigné d'elle pour longtemps. Je regrettais avec raison, et comme elle en convient elle-même, d'avoir contracté, en l'épousant contre le gré de toute sa famille, une alliance qui m'avait abreuvé de chagrins et qui était la source de mes malheurs. Dans le récit qu'elle fait, depuis son arrestation à Bar-sur-Aube jusqu'à son évasion de la Salpêtrière, on a dû s'apercevoir de ce qu'elle nomme *vivacités, impatiences* et que je qualifie, moi, de *violence de caractère*. Plusieurs fois pendant le

(1) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. II, p. 257.

temps que j'ai passé avec elle, elle a tenté de se détruire et cela pour des bagatelles, pour des contrariétés fort minimes. Deux fois je l'ai retenue par ses vêtements, lorsqu'elle s'élançait pour se précipiter par la croisée; une autre fois, elle saisit un pistolet dans mon secrétaire et sans un livre que je tenais heureusement et que je lançai contre l'arme et la main qui la dirigeait vers son oreille, je l'aurais vue tomber à mes pieds. Lorsque je lui faisais des représentations sur ses liaisons avec le cardinal et que je blâmais ses courses continuelles à Versailles, c'étaient des scènes épouvantables. Un jour que je lui réitérais les mêmes reproches, elle prit la résolution de se séparer de moi et de s'enfermer dans un couvent. Elle profita en effet de mon absence pour se faire conduire à l'abbaye de Longchamp, où elle avait été pensionnaire. Quand je rentrai chez moi, on me remit une lettre qui m'annonçait sa résolution et son départ. Je fis mettre aussitôt des chevaux à une voiture et je me rendis à Longchamp. Je demandai l'abbesse, en déclinant mon nom. Dès qu'elle m'aperçut : « Je connais, dit-« elle, le motif de votre voyage. » Je lui présentai la lettre de Mme de La Motte et lui communiquai les raisons qui l'avaient déterminée à s'enfermer dans un cloître. « Elle serait bien punie, me dit l'abbesse, si vous n'étiez « pas venu la chercher; je pense qu'il ne faudra pas « de grands efforts pour la décider à retourner chez elle. » C'est ce qui arriva.

Lorsqu'elle vint me rejoindre à Londres, j'évitai toutes les occasions de lui causer la moindre contrariété. Je m'aperçus aisément que les grands malheurs qu'elle venait d'essuyer avaient encore aigri son caractère et qu'il fallait user de ménagements et de précautions pour la conserver. Malgré toute ma patience, je ne pus m'empêcher de lui dire un jour que son entêtement et ses

violences étaient la cause de tous nos malheurs. Je n'eus pas plus tôt prononcé ces mots qu'elle sauta sur un poignard qui se trouvait par hasard sous sa main, et malgré ma promptitude à voler à son secours, ainsi que les personnes qui se trouvaient dans l'appartement, nous ne pûmes empêcher qu'elle ne se frappât au-dessous du sein, et nous la vîmes tomber à la renverse. Les prompts secours qui lui furent administrés lui sauvèrent la vie (1). »

Peu de temps après l'arrivée de M. de La Motte à Londres, la duchesse de Polignac et sa belle-sœur Diane, sous prétexte d'aller prendre les eaux à Bath, s'arrêtèrent chez la duchesse de Devonshire et firent savoir à M. de La Motte qu'elles étaient prêtes à s'entremettre dans l'intérêt de sa femme et à lui assurer une existence honorable si elle voulait renoncer à publier des *Mémoires justificatifs* dont on parlait déjà. Mme de La Motte refusa d'entrer en pourparlers.

Quelques jours plus tard, M. de Calonne, ancien contrôleur général, tombé en disgrâce et forcé de s'exiler à Londres, vint voir Mme de La Motte et l'engagea vivement à s'occuper de la rédaction de ses Mémoires, afin de déterminer la reine ou ses agents à lui assurer un sort honorable : il lui procura un des rédacteurs du *Courrier de l'Europe,* M. de Latour, qui allait mettre en œuvre les matériaux rassemblés par la victime de l'affaire du collier.

Le travail fait, M. de Calonne y mit la dernière main. Le manuscrit fut imprimé dans la maison même de Mme de La Motte. Entre temps, le marquis de La Luzerne, ambas-

(1) *Mémoires inédits du comte de La Motte-Valois sur sa vie et son époque* (1754-1830) publiés d'après le manuscrit autographe. — Paris. Poulet-Malassis, 1858, pp. 83 et suiv.

sadeur de France à Londres, faisait mander le couple chez lui et lui confirmait que la reine, désireuse d'ensevelir la scandaleuse affaire dans un éternel oubli, serait reconnaissante de la suppression des Mémoires. Mais il fallait tenir à l'écart M. de Calonne, qui d'ailleurs voulait se faire une arme personnelle de ce factum. L'ambassadeur était chargé d'offrir à M. et à Mme de La Motte une pension viagère de dix mille livres par an, et cinquante mille francs une fois payés. Les conditions furent acceptées. Mais le cardinal de Loménie, qui avait fait faire ces propositions, se retire subitement, et M. de Necker, son successeur, refuse de se mêler de cette affaire.

On met donc en vente les Mémoires, et La Motte emporte en Hollande tout un approvisionnement du tirage, dont il se défait en faveur d'un commerçant de Paris. Mme de La Motte, trompée par des gens de mauvaise foi, fit une médiocre spéculation (1).

Toutefois le couple de sacrifiés ne perdait pas de vue la réhabilitation ; et dès que les événements politiques lui parurent favorables, il se décida à agir. Le 18 août 1789, La Motte se rendit à Paris pour demander justice et faire annuler la condamnation inique de l'affaire du collier. Mis en rapport avec Mirabeau, avec le ministre de Montmorin, il était sur le point d'obtenir satisfaction ; mais il était indispensable que Mme de La Motte rentrât à Paris, où l'attendait un appartement tout meublé. La comtesse s'y refusa énergiquement, redoutant un piège. Son entêtement allait lui être fatal.

« Les agents du duc d'Orléans trouvant, dans la résolution que Mme de La Motte avait prise de ne point quitter l'Angleterre, des obstacles au succès de leur mission,

(1) *Mémoires inédits du comte de La Motte-Valois*, pp. 126 à 164.

imaginèrent de la faire arrêter, se persuadant que, lorsqu'ils l'auraient en leur pouvoir, ils parviendraient, par leurs promesses et l'expectative d'une vengeance éclatante, à la conduire à Paris. Parmi ces infâmes agents, il s'en trouva un qui se rendit chez le juge de paix et fit serment sur l'évangile que Mme de La Motte lui devait cent guinées. On lui délivra de suite l'ordre nécessaire pour la faire arrêter. Munis de cette pièce, ils se présentèrent chez elle et lui signifièrent de les suivre. Elle ne connaissait même pas le nom de l'effronté qui avait juré la dette ; d'ailleurs, quand la dette eût été réelle, personne n'avait le droit d'arrêter une femme en puissance de mari. Mme de La Motte connaissait assez les lois du pays pour ne pas ignorer cette circonstance ; mais il fallait donner des preuves qu'elle était mariée, et elle ne possédait aucun titre, tous ses papiers étant restés dans les archives de la Bastille.

« Cependant, ces misérables insistaient pour l'emmener; alors elle leur déclara que, s'ils usaient de violence, elle se mettrait sous la protection du peuple, qui viendrait à son secours, ajoutant qu'elle allait envoyer chercher son avocat pour la défendre et donner caution si c'était nécessaire. Elle dépêcha, en effet, la fille qu'elle avait à son service et la prévint, si l'avocat se trouvait absent, de lui faire un signe en rentrant, et de dire que l'avocat la suivait; qu'elle saurait alors le parti qui lui restait à prendre. Angélique ne fut pas plus tôt partie que sa maîtresse, afin de faire prendre patience à ses ignobles persécuteurs, leur servit une collation et du vin de Porto. Pendant qu'ils étaient attablés, elle se promenait de long en large à travers la chambre, faisant la conversation avec eux, et regardant souvent à la fenêtre pour voir revenir Angélique. Celle-ci, n'ayant pas trouvé l'avocat et apercevant sa maîtresse à la croisée, lui fit le signal convenu.

« Alors Mme de La Motte saisit le moment favorable, ouvre la porte avec précipitation et enferme ces gens à double tour. Comme la croisée était restée ouverte, l'un d'eux se mit à regarder si elle sortait de la maison. L'empressement qu'elle mit à s'échapper et le trouble où cette injuste agression avait jeté ses esprits l'empêchèrent sans doute de remarquer que des fiacres stationnaient devant sa maison ; elle pouvait se faire conduire dans un autre canton de la ville, et, dans le cas où on serait parvenu à la découvrir, il aurait fallu un nouvel ordre pour la faire arrêter. Au lieu de prendre ce parti, qui était bien simple, elle ne songe point que ces gens la guetteront pour savoir ce qu'elle devient, et elle entre dans la maison voisine, dont elle connaissait le propriétaire.

« Cependant ces infâmes tyrans, à force de frapper à la porte de sa chambre, parvinrent à se faire ouvrir. Ils entrèrent aussitôt dans la maison voisine, et l'un d'eux resta en sentinelle devant la porte. Ils s'adressèrent alors au propriétaire pour réclamer Mme de La Motte qui leur avait échappé. Le propriétaire répondit qu'il ne connaissait pas cette dame et refusa la perquisition qu'ils demandaient. Ils insistèrent, déclarant au propriétaire que si Mme de La Motte n'était pas chez lui, ils se soumettraient à toute la rigueur des lois comme violateurs de son domicile. Les voilà en conséquence qui font perquisition dans la maison. N'ayant rien trouvé au rez-de-chaussée ni au premier étage, ils montent au second. Le propriétaire les suivait, en renouvelant ses protestations ; mais ces assurances ne les empêchaient pas de continuer leurs recherches. Enfin ils arrivèrent à la porte d'une chambre qui se trouvait fermée, et ils en demandèrent l'ouverture. Vainement on leur dit que cette chambre était louée à un particulier qui emportait toujours sa clef. Ne doutant point que Mme de La Motte ne fût enfermée dans cette

chambre, ils menacèrent d'enfoncer la porte si l'on continuait de leur en refuser la clef.

« Mme de La Motte, qui était véritablement dans la chambre, entendant cette menace, se persuada qu'on avait monté un complot pour la ramener en France et l'enfermer de nouveau. Elle perdit tout à fait la tête, et ouvrant la croisée qui donnait sur la cour elle se suspendit par les mains à la barre de fer qui servait d'appui, déterminée à se précipiter si ces gens parvenaient à enfoncer la porte. Malheureusement cette porte était en bois blanc ; quelques coups de pied en eurent bientôt fait sauter les panneaux, et dès qu'elle aperçut la tête de l'un de ses ennemis, elle lâcha la barre de fer et tomba sur le pavé. Elle eut le malheur de ne pas être tuée sur place ; mais elle avait une cuisse cassée en deux endroits, le bras gauche fracassé, un œil hors de la tête et le corps brisé. Dans cet état, elle vécut encore trois semaines, et je reçus d'elle une lettre assez longue qui me donnait tous les détails de ce tragique événement. Cette malheureuse femme m'annonçait même qu'on allait la transporter à la campagne, où elle espérait se rétablir.

« L'abbé Georgel a bien la bassesse, pour compléter le tissu de ses calomnies, d'avancer que Mme de La Motte, à la suite d'un excès de débauche, avait été jetée d'un troisième étage sur le pavé, et il assaisonna ce récit jésuitique à sa manière, en citant la vengeance divine (1). Je ne reviendrai pas sur ces absurdités, dont la grossièreté saute aux yeux. Il me suffit d'avoir énoncé la simple vérité d'un fait qui a donné lieu à tant de versions incohérentes.

(1) L'abbé Georgel était le secrétaire du cardinal ; il a écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du* XVIIIe *siècle*, qu'il faut consulter si l'on veut tenter de se faire une opinion sur l'affaire du collier.

« Ainsi mourut, à l'âge de trente-quatre ans, une femme dont toute la vie n'offre qu'une suite de misères et de calamités, tandis qu'elle eût pu finir par être heureuse, si le privilège de sa naissance, en exaltant son imagination, n'avait pas fait germer dans sa tête et développer ensuite outre mesure, ces sentiments d'orgueil et d'ambition qui l'ont conduite à sa perte (1). »

Nous n'aurions rien à ajouter à cette concise et philosophique oraison funèbre si le fait même de cette mort n'avait été ultérieurement contesté.

Dans les « Souvenirs de la baronne de Baude », publiés en 1882 par les *Archives russes* (la baronne habitait en Crimée à la fin du dix-huitième siècle), on lit que la comtesse de Gachet, née Valois, mariée en premières noces au comte de La Motte, héroïne de la retentissante affaire du collier de la reine, habitait aussi la Crimée. « C'était une vieille dame, de taille élancée, vêtue d'une redingote de drap gris. Ses cheveux blancs étaient coiffés d'un béret de velours noir garni de plumes. Sa physionomie, que l'on ne peut qualifier d'avenante, était cependant agréable et dénotait une vive intelligence; ses yeux étaient pleins d'éclat et de vivacité. Elle parlait avec volubilité et entrain, en un français empreint d'une incontestable distinction. »

Elle parlait du comte Cagliostro et de divers personnages de la Cour de Louis XVI comme si elle eût été leur égale.

Dans son testament, elle désigna le père de la baronne de Baude comme exécuteur testamentaire. Mais avant de mourir, elle avait passé une nuit à brûler la plus grande partie de ses papiers.

(1) *Mémoires inédits du comte de La Motte-Valois*, pp. 196 et suiv.

On conte d'ailleurs qu'à la nouvelle de sa mort, l'empereur Alexandre envoya un courrier pour saisir ses papiers et un coffret minutieusement décrit. Dans ce coffret on n'aurait trouvé qu'une paire de ciseaux ; les papiers avaient été enlevés avant l'arrivée du courrier.

Une Arménienne au service de la comtesse avait remarqué, en lavant le corps de sa maîtresse après sa mort, qu'elle portait sur son dos deux marques pouvant provenir de l'application d'un fer rougi au feu.

Le gouverneur de Crimée révéla au père de la baronne que, par ordre, il exerçait une surveillance sur cette femme, et qu'elle était bien réellement la comtesse de La Motte-Valois, qui avait trouvé un refuge en Russie. Le nom de Gachet était celui d'un émigré qu'elle avait épousé en Italie ou en Angleterre. Elle vécut longtemps à Saint-Pétersbourg sous ce nom. En 1812, elle obtint la nationalité russe.

A Saint-Pétersbourg, elle était liée avec une Anglaise, Mme Birtch, laquelle, ne soupçonnant pas son passé, avait prononcé son nom devant l'empereur Alexandre. Celui-ci voulut voir la comtesse Gachet, l'entretint en particulier, et bienveillamment lui promit sa protection. Bientôt après elle partit pour la Crimée.

On parlait beaucoup de la célèbre comtesse sur la côte méridionale de la Crimée. Le baron de Baye, dans un voyage qu'il y fit en 1905, s'arrêta à Soudak pour visiter une vieille dame de quatre-vingt-dix ans, Mme Nozzolini, qui avait pu voir Mme de Gachet. En effet, en 1823, elle la rencontra plusieurs fois. Elle affirmait que la comtesse était venue en Crimée, avec une princesse Galitzine, en 1823 ou 1824. Elle est morte deux ou trois ans après à Stare-Krim, à trente-cinq verstes de Soudak.

Mme Nozzolini affirme même qu'un frère du baron de

Baude aurait fait le voyage d'Angleterre pour vendre une partie des diamants de la comtesse (1).

Que devient en cette histoire le comte de La Motte, mort en 1831, à l'hôpital Saint-Louis, à Paris? Il n'en est pas question.

L'existence de Mme de La Motte, née Valois, renferme pourtant assez de mystères, des énigmes suffisamment troublantes. Sa mort même en serait-elle une nouvelle ?

(1) *Enquête sur la comtesse de Gachet (comtesse de La Motte-Valois?)* par le baron de Baye. Paris, 1909.



Je Soussigné reconnais avoir reçu et être rempli de
la Somme de cinq mille livres que j'avais consignées ès mains
de M. DeLaTour pere à Reims savoir 2000.# en espece et
3000.# en un billet de M. Guerin avocat au d. lieu payable à
l'ordre du d. S. Delatour au 1.er mars 1784. l'objet de cette Consignation
etant que la d. Somme fut remise au S. De Pouilly S. lieutenant de
Maréchaussée à abbeville frere du d. S Delatour dans le cas où je
serais nommé à son emploi le délai se trouvant expiré j'ai jugé à
propos de recouvrer mes fonds dont je viens de recevoir le montant
à l'effet de quoi j'ai donné la presente quittance et décharge
fait a Paris le 24 mars 1785.

Rétaux DeVillette

Pièce entièrement écrite de la main de Rétaux de Villette
(Collection d'autographes Hector Fleischmann.)

APPENDICE

MÉMOIRE HISTORIQUE

DES INTRIGUES DE LA COUR
ET DE CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE LA REINE, LE COMTE D'ARTOIS,
LE CARDINAL DE ROHAN, MADAME DE POLIGNAC,
MADAME DE LA MOTTE, CAGLIOSTRO
ET MM. DE BRETEUIL ET DE VERGENNES

PAR

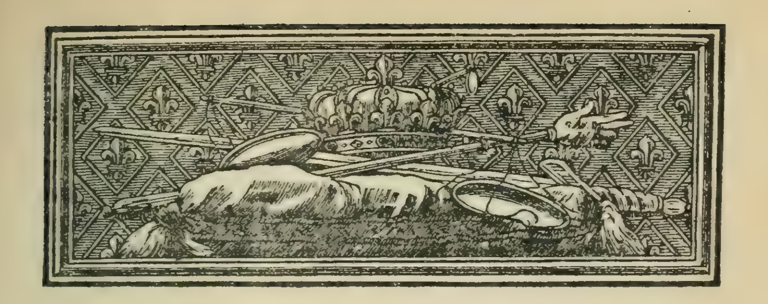
RÉTAUX DE VILLETTE

A Venise. — 1790.

Ce *Mémoire historique* a été composé à la suite de la publication des *Mémoires justificatifs* de la comtesse de La Motte. Pour en apprécier la saveur et estimer la délicatesse de l'auteur, il ne faut pas oublier que Rétaux de Villette fut une sorte de secrétaire de la comtesse, employé à toutes les besognes, même et surtout à celles de l'alcôve.

Cette brochure n'a été réimprimée, à notre connaissance, qu'une fois dans la *Bibliothèque libre* de Gay, en 1872, en un petit in-12 de xxiv-64 pages, tiré à cent exemplaires numérotés.

C'est certainement un des plus curieux, en même temps que le plus rare, des documents relatifs à l'affaire du collier.



MÉMOIRE

OU RELATION EXACTE

De tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée de Mme la comtesse de la Motte à Paris, l'achat du fameux collier, ses liaisons avec le cardinal de Rohan, la reine et Mme de Polignac.

Éloigné depuis longtemps de ma patrie, pour avoir servi une intrigante et un grand seigneur, accablé sous le poids de l'infamie, persécuté, flétri, chassé de mon pays pour avoir imprudemment prêté ma plume aux projets du cardinal de Rohan et de Mme de la Motte, épouvanté par mes juges, sollicité par la faction des Rohan, toujours menacé ou caressé, dans ma prison, par ceux qui avaient intérêt de me sacrifier pour se justifier ; sans appui, sans expérience et faible par caractère autant que par tempérament, j'ai dû faire bien des fautes, bien des inconséquences, bien des tergiversations dans mes dépositions ; ensuite, des rétractations telles qu'on me les dictait, et tout cela, me disait-on, était absolument nécessaire pour m'éviter le supplice infamant de la potence. Tremblant, je souscrivais à tout, entraîné, comme je l'ai déjà dit, par mon caractère pusillanime, par mon attachement pour Mme de la

Motte, par ma reconnaissance et par un bas respect que j'avais pour M. le cardinal de Rohan.

Né à Bar-sur-Aube, de parents honnêtes, mais sans fortune, avec un penchant irrésistible pour le plaisir, je m'attachai sans réserve à Mme de la Motte, qui, sensible au même charme, m'enivrait de ses bontés ; d'ailleurs, si je calculais mon intérêt personnel, je sentais qu'elle pouvait me placer auprès de quelque grand seigneur et me conduire ainsi à la fortune. Je devins son secrétaire et son confident, et je laisse à penser quel parti j'aurais tiré d'elle si j'avais été tout autre que je ne suis ; mais sans énergie, ni volonté, j'eus la faiblesse de me prêter aux désirs de Mme de la Motte et du cardinal et d'exécuter sous leurs yeux la fausse signature qui a fait depuis le tourment de ma vie. La nature est faible ; et comment pouvais-je résister à une femme que j'adorais, à un prince qui m'en imposait, et qui avaient tant de moyens pour me rendre heureux ?

J'aurais gardé un éternel silence sur toute cette affaire et je n'aurais jamais rassemblé les anecdotes que je vais transcrire si le hasard ne m'avait fait tomber entre les mains un prétendu Mémoire justificatif pour Mme de la Motte : j'espère que le public me saura gré de déchirer aujourd'hui le voile qui couvrait la vérité.

Ce Mémoire impertinent, absurde et faux n'a point été publié de l'aveu de Mme de la Motte ; je me suis convaincu que ce tissu de noirceur sortait de la plume d'un certain abbé de Pfaff, connu par ses escroqueries, sa conduite licencieuse et ses écarts dans tous les genres, vivant et habitant publiquement avec Mlle de Valois, dite baronne de Saint-Remi, sœur de Mme de la Motte ; et tout annonce que cet abbé n'avait entrepris cet ouvrage que par spéculation d'intérêt ; ouvrage qui n'est effectivement qu'un amas de phrases sans suite et sans vraisemblance.

Quant à moi, mon intention est de dire la vérité, d'éclairer le public sur tout ce qui s'est passé depuis ma liaison avec Mme de la Motte jusqu'à la fatale époque du jugement qui en a été l'affreux résultat.

Témoin oculaire de la plupart des faits qui se sont passés depuis son arrivée à Paris, possédant toute sa confiance, connaissant les intrigues, la naissance de ses liaisons avec le cardinal, les conférences concertées entre elle et Mme de Polignac,

ayant été, pour mes péchés, l'homme utile à tous, et abandonné par tous, je vais tout dévoiler : je prie mes lecteurs de croire que je ne dénigrerai ni ne favoriserai personne : mon but est, comme je l'ai annoncé, de dire la vérité ; ce que je vais faire sans partialité pour moi comme pour les autres.

Je n'entreprendrai pas de détruire tout ce qu'on dit dans le Mémoire par lequel on cherche à disculper Mme de la Motte ; ces lettres absurdes et fausses qu'on lui fait écrire par la reine sont toutes supposées et n'existèrent jamais ; car lorsque Sa Majesté mandait Mme de la Motte à Versailles ou ailleurs, c'était toujours par l'organe de Mmes de Polignac ou de Miséri, et leurs billets se bornaient simplement à indiquer l'heure à laquelle Mme de la Motte devrait se trouver au rendez-vous ; encore exigeaient-elles qu'elle rapportât les billets.

Je sortirais de mon sujet si j'entreprenais de réfuter un Mémoire aussi inepte et aussi défectueux : je vais commencer par faire part à mes lecteurs de quelques traits qui caractérisent Mme de la Motte.

Mlle de Valois, jeune, livrée à toute l'impulsion d'une imagination ardente, d'une tête exaltée, en butte à toute la fureur des passions, d'un tempérament bouillant, qu'une éducation négligée ne pouvait ni contenir ni arrêter, se laissa séduire par M. l'évêque de Langres : sa grossesse fut le résultat de cette séduction ; et le prélat, pour cacher cet événement, s'adressa à Mme de Boulainvilliers, protectrice de Mlle de Valois, pour la déterminer d'engager ses parents à donner leur consentement au mariage de cette demoiselle avec un gendarme nommé M. de la Motte, qui pouvait très bien imaginer que cet enfant était de lui.

Ce fut ainsi que l'hypocrite comte-évêque se tira d'embarras et parvint, par son adresse, à arrêter dans sa naissance l'éclat d'une intempérance qui l'eût perdu pour jamais.

Le mariage se conclut à Bar-sur-Aube, en 1779 : bientôt après, les deux époux partirent pour Lunéville, où la gendarmerie était en garnison.

M. d'Autichamp, qui commandait ce corps, ne vit pas plus tôt Mme de la Motte qu'il en devint éperdument amoureux. Ivre de sa passion, il la laissait apercevoir à tout le monde, et Mme de la Motte, s'affichant trop aussi, contraignit bientôt son mari de la retirer d'entre les bras de son commandant et de quitter son corps.

Ils sortirent donc de Lunéville pour se rendre à Strasbourg, où était alors Mme de Boulainvilliers, sur laquelle ils fondaient toutes leurs espérances : cette dame se trouvait alors à Saverne ; et ce fut là, pour la première fois, que Mme de la Motte vit Son Éminence le cardinal de Rohan.

Leur séjour n'y fut pas long. Ils acceptèrent avec empressement le logement que leur offrit Mme de Boulainvilliers dans son hôtel de l'avenue de Paris et prirent la route de cette capitale.

Chacun présageait pour eux un avenir heureux ; mais la mort, qui n'épargne personne, moissonna leur bienfaitrice. A ce coup de foudre, ils furent anéantis, lorsque M. le marquis de Boulainvilliers, riche juif, épris des charmes de Mme de la Motte, rassura toute cette famille en leur offrant de rester toujours chez lui : c'est ainsi que, sous le masque de la protection qu'il accordait aux deux sœurs, il les séduisit l'une et l'autre, finit par se brouiller avec elles et enfin par les chasser de son hôtel.

M. et Mme de la Motte se trouvèrent donc sans asile et sans protecteurs ; une pension de 800 livres, engagée d'avance, était tout ce qu'ils possédaient : mais Mme de la Motte avait, en revanche, une peau blanche et fraîche, des grâces, un esprit naturel, des yeux vifs et perçants : en fallait-il davantage pour ne pas être consolée des injustices de la fortune et pour ne pas les réparer ? Abandonnée, pour ainsi dire, par son mari, qui portait ses offrandes à d'autres divinités, elle fut forcée de calculer ses plaisirs sur ses besoins et de céder aux uns pour satisfaire aux autres ; ainsi, soit tempérament, soit nécessité, elle mettait tout en usage pour captiver les hommes, les rendre esclaves de ses charmes et en tirer, s'il était possible, un double parti. Pensant alors qu'elle trouverait à Versailles de nouvelles ressources, elle fut s'y fixer, sous l'espoir que les gens de la cour, et ses intrigues, lui en procureraient.

A l'appui de son nom, elle sollicita les bontés de Madame, celles de Mme la comtesse d'Artois ; elle en obtint quelque secours. M. le comte d'Artois la vit, la désira : M. le prince d'Hénin, chargé de faire les démarches nécessaires pour la lui procurer, en vint facilement à bout ; Mme de la Motte n'était ni assez cruelle, ni assez riche pour résister aux tendres désirs de cette Altesse : cette liaison dura peu ; le caprice du comte

d'Artois satisfait, il la négligea d'abord et finit par l'oublier entièrement. Madame et Mme la comtesse d'Artois, instruites des faiblesses de leur protégée, lui retirèrent les bontés dont elles n'avaient cessé de lui donner des témoignages.

Sur les demandes de ces princesses et de M. le comte d'Artois, M. le contrôleur général venait de porter sa pension à 1,500 livres. Et, avec cette faible ressource, il lui était impossible de vivre ; elle ne voyait que quelques gardes du corps qui se joignaient ordinairement à son médiocre souper ; elle végéta ainsi pendant quelque temps et fut forcée de revenir à Paris.

Quand on est dans le malheur, il est tout simple de chercher, dans son esprit, le moyen d'alléger ses peines ; aussi M. et Mme de la Motte, comme frappés de la même lumière, jugèrent-ils ensemble que, dans les circonstances fâcheuses où ils se trouvaient, M. le grand aumônier de France ne leur refuserait pas quelques secours ; et, pénétrée de cette idée, Mme de la Motte se présenta, un jour, chez cette Éminence ; elle débuta par donner des regrets et des larmes à la mémoire de sa protectrice, Mme de Boulainvilliers ; elle passa ensuite à l'état de sa position actuelle, ainsi qu'à celle de sa sœur, à toute l'infortune qui les poursuivait ; enfin, elle mit en usage tout ce qui peut émouvoir, attendrir et intéresser une âme susceptible de vives impressions. Le cardinal, très agité, se plaignit de ce qu'elle avait négligé de recourir plus tôt à lui ; il tira une bourse remplie d'or, la remit à Mme de la Motte, en l'engageant vivement de venir le revoir : il lui promit encore de saisir la première occasion d'améliorer sa position, mais qu'alors il était indispensable qu'il eût toute sa confiance, qu'il était tout simple qu'avec son nom et tant de charmes..... Il ne put en dire davantage, un mouvement de surprise que témoigna, en se levant, Mme de la Motte arrêta le cardinal, qui la salua, en balbutiant quelques mots d'usage ; Mme de la Motte sortit.

Elle avait observé l'impression qu'elle avait produite sur le cardinal et combien cette Éminence avait été troublée en la quittant. Rentrée chez elle, avec son or, elle me fit part de ses remarques sur le cardinal ; et il fut convenu qu'un amant de la sorte n'était pas à négliger. Peu de jours s'écoulèrent lorsque tout à coup un messager se présente de la part du cardinal, avec un billet de rendez-vous pour le soir même.

Alors Mme de la Motte quitta tout pour ne s'occuper que de

sa toilette. Tout ce que la coquetterie offre de plus recherché, tout ce que les parfums ont de plus exquis, tout ce que la parure a de plus noble fut employé et mis en usage ; et avec cet air, ce maintien noble, imposant et séducteur qu'elle savait si bien prendre dans les circonstances, elle se rendit au palais-cardinal.

Jamais courtisane n'eut un boudoir plus délicieux, plus voluptueux que celui dans lequel elle fut introduite. Le cardinal, faisant l'empressé, s'informa de sa santé, la fit asseoir à ses côtés et, du ton le plus affectueux et le plus tendre, exigea d'elle les détails les plus minutieux sur sa position, sa fortune et ses espérances. Après que Mme de la Motte eut satisfait à ses obligeantes questions, le cardinal lui promit avec chaleur de presser M. le maréchal de Soubise de procurer une place à son mari ; qu'il avait appris avec peine qu'elle avait à se plaindre de lui, qu'elle en était négligée. Où trouver une femme, continua l'Éminence, qui réunisse autant d'attraits, autant de fraîcheur, autant de charmes, et plus faite pour subjuguer tous les hommes ? En prononçant ces paroles, le cardinal lui pressait les mains, ses yeux étincelaient de luxure ; et Mme de la Motte, le fixant tendrement, lui fit connaître qu'il pouvait tout oser. L'illustrissime Éminence fut heureuse. On se jura fidélité, constance, et l'on se sépara très satisfait l'un de l'autre.

Dès lors, la maison de Mme de la Motte fut pourvue avec abondance. Les libéralités du cardinal la mirent dans le cas d'user sans aucune réserve du droit de les prodiguer. Ses dépenses étaient excessives ; et, sans ménagement comme sans politique, elle se fit publiquement un mérite d'avoir pour amant un des plus beaux chefs de la hiérarchie ecclésiastique.

L'amitié a autant de droits à l'amour ; et le cardinal, bien souvent, sans démêler le sentiment qui les unissait l'un à l'autre, les confondait ensemble. Cependant les finances du cardinal étaient tellement dérangées qu'il était forcé de recourir aux expédients et même à ce qui s'appelle faire des affaires pour se procurer de l'argent. Il ne pouvait donner à Mme de la Motte les mêmes sommes qu'il lui prodiguait autrefois ; et ce fut dans cette extrémité qu'elle prit le parti de présenter un mémoire à la reine, pour obtenir quelque secours de sa munificence. Mais ce mémoire resta sans réponse. Elle eut occasion d'en parler à Mme de Crussol, qu'elle connaissait. Celle-ci, touchée de son récit, de ses besoins, lui donna une

lettre pour Mme de Polignac, l'engagea de la lui porter elle-même, en lui faisant espérer qu'elle serait satisfaite de la manière dont la servirait cette dame.

Effectivement, Mme de la Motte se rendit chez Mme de Polignac, qui, sans doute, avait été prévenue de sa visite; elle lui remit la lettre de Mme de Crussol et, après en avoir fait lecture, celle-ci l'embrassa, lui promit toute sa protection auprès de la reine et la retint à souper. Mme de la Motte augurait très bien des amitiés réitérées qu'elle recevait; on resta longtemps à table; la conversation fut animée et gaie; enfin, la nuit avançait lorsque Mme de Polignac lui dit : « Il est bien tard, croyez-moi, couchez ici. » Mme de la Motte y consentit; elles passèrent dans la même chambre et dans le même lit : aussitôt, Mme de Polignac, en l'assurant d'une amitié inébranlable, l'embrassait, la serrait dans ses bras et, comme l'amant le plus tendre, lui prodiguait les plus ardentes caresses. La nuit se passa dans les plaisirs; le lendemain, Mme de la Motte s'habilla, et lorsqu'elle voulut se retirer, Mme de Polignac lui réitéra les témoignages affectueux de son attachement et de son crédit.

Quelques mois s'écoulèrent sans que Mme de la Motte retirât aucun fruit de ses complaisances et des promesses de Mme de Polignac, lorsque Mme de Crussol vint la surprendre, en lui disant que cette favorite employait tous ses bons offices pour elle auprès de la reine, et ce fut dans le courant de mars 1784 qu'enfin Mme de Crussol fut chargée d'interroger Mme de la Motte sur son inclination pour le cardinal de Rohan.

Mme de Crussol avait ordre de découvrir si Mme de la Motte n'en ferait pas le sacrifice en faveur d'une personne de la plus haute considération, qui la dédommagerait amplement de l'abandon qu'elle lui ferait. On avait recommandé à Mme de Crussol de faire cette proposition avec la plus grande réserve; de faire en sorte d'avoir le secret de Mme de la Motte sans qu'elle pénétrât le sien : mais Mme de la Motte, qui se faisait gloire de posséder le cœur du cardinal, rejeta avec dignité tout ce qui pouvait l'éloigner de cette Éminence. Mme de Crussol ne s'en tint pas là, elle redoubla ses instances : même refus de la part de Mme de la Motte, mêmes plaintes de ce qu'on la soupçonnait capable de tromper son amant.

Mme de Crussol prit enfin le parti d'engager Mme de la Motte d'aller ensemble à Versailles, chez Mme de Polignac : « Elle

vous aime, lui dit-elle, vous auriez tort de ne pas y venir, votre fortune en dépend; venez dîner chez moi; ce soir, à 8 heures, mes chevaux nous y conduiront. » La partie fut acceptée, et ces deux dames, arrivées à Versailles, furent chez Mme de Polignac, où les introduisit Mme de Miséri.

C'est ici l'instant fatal où Mme de la Motte fut choisie pour jouer le rôle singulier qui l'entraîna à une fin aussi désastreuse. Auparavant d'en tracer les suites et les iniquités, je vais, pour l'intelligence du lecteur, faire rapidement le portrait de quelques illustres personnages mentionnés dans mon ouvrage.

La reine, hautaine, impérieuse, ayant tous les vices de Marie-Thérèse sans en avoir les vertus, gouvernait absolument la France. Esclave de toutes les passions, elle y joint encore le libertinage le plus effréné et le plus scandaleux; aussi avide des hommes que des femmes, elle se livre à tous ses goûts, sans pudeur comme sans réserve.

Il n'en est pas de même de Madame; s'observant bien davantage à la cour, elle s'abandonne aux soins champêtres et plus vigoureux de son jardinier.

Mme la comtesse d'Artois a une belle âme, un cœur aimant et sensible, mais sans finesse et sans art pour cacher ses galanteries : elle fut aussi malheureuse par ses imprudences que par son mariage.

M. le comte d'Artois, dans la crainte de donner un héritier au trône, était, dans le principe, éloigné de la reine; mais dès que ces mêmes craintes furent dissipées, il se rapprocha de Sa Majesté et devint un de ses plus assidus courtisans. Ce prince, sans mœurs, aussi mauvais mari que mauvais citoyen, insolent, prodigue, comme un autre Héliogabale, se livrait tout entier au plus dissolu, au plus sale libertinage : tel est M. le comte d'Artois.

D'un autre côté, la duchesse de Polignac, confidente de la reine, était la suprême surintendante de ses plaisirs, et propre aux emplois les plus vils. Basse, souple et rampante, elle vécut sans principes, sans honneur et sans vertus; et ce fut par ces mêmes vices qu'elle parvint à l'intimité de sa souveraine, au faîte des grandeurs et de la fortune.

Mmes de Guéméné, de Vaudreuil, de Laval, l'autre Polignac, Guiche, Crussol, Lebrun, etc., étaient toutes aussi vicieuses, aussi corrompues que la surintendante; elles formaient la cour la plus dissolue.

Les hommes en faveur étaient M. le baron de Breteuil, de Polignac, de Vaudreuil, de Dillon, Coigny, Vermond, etc. : c'étaient autant de sangsues qui épuisaient le trésor royal et qui étaient, par leurs mœurs, aussi méprisables que leurs femmes.

C'est au milieu de cette cour infâme, de ces brigands, de ces Laïs, de ces Phrynés que se trouvait la reine de France ; et c'est parmi tous ces vices que le hasard mena Mme de la Motte. Je cesse de peindre des vices aussi dégoûtants pour revenir à Mmes de Crussol et de la Motte, que j'ai laissées chez Mme de Polignac.

Celle-ci les reçut avec les démonstrations du plus vif intérêt, embrassa tendrement Mme de la Motte, les arrêta à souper ; dès qu'il fut fini, Mme de Crussol disparut ; et Mme de Polignac, restée seule avec Mme de la Motte, lui fit les reproches les plus obligeants. Mme de la Motte y parut sensible ; et ce sentiment embrasa tellement Mme de Polignac qu'elle la sollicita et obtint qu'elle prendrait la moitié de son lit. C'est là que les baisers les plus lascifs lui furent prodigués. Mme de la Motte se leva le lendemain très fatiguée de tout ce qu'avait exigé cet amant femelle.

Mme de la Motte, inquiète de savoir où tout cela la conduirait, et, parmi ses plaisirs, tout occupée de ses intérêts, cherchait à démêler quelle serait l'issue de son abandon et des promesses qu'on ne cessait de lui faire. Ses questions devinrent pressantes, et Mme de Polignac, nécessitée d'y répondre, l'assurant, tout à coup, d'une fortune brillante et prompte, proféra même le nom de la reine ; et sur l'impression qu'elle remarqua dans les yeux de Mme de la Motte, elle répliqua aussitôt : « Oui, vous pouvez être agréable à la reine : félicitez-vous de l'heureuse circonstance ; si vous la saisissez, vous marcherez à la plus haute faveur, et bientôt on sollicitera de toutes parts votre protection auprès de Sa Majesté. » A ces mots, prononcés avec l'air de franchise et suivis de beaucoup d'amitiés, Mme de la Motte se crut simplement destinée à partager la couche royale et ne vit plus, dans tout ce qui s'était passé avec Mme de Polignac, qu'un essai préparatoire. L'explication finit là : ces dames se séparèrent avec promesse de se revoir le soir.

Mme de la Motte se rendit chez Mme de Miséri, qui se trouvait indisposée, et ce fut Mlle Dorvat qui l'introduisit chez Mme de Polignac, qui lui fit mille excuses de ne pouvoir être plus long-

temps avec elle, la combla d'amitié et lui remit une bourse de cent louis, en l'engageant de revenir chez elle le lendemain, à la même heure. Mme de la Motte sortit avec ses cent louis : elle s'empressa de retourner chez elle, pour nous rendre compte de l'heureux résultat de sa démarche. La confidence de certaines particularités m'était seule réservée.

Mme de la Motte, encouragée, fut au rendez-vous. Mme de Polignac la reçut dans une pièce solitaire et reculée. Elle prit le ton le plus amical, le plus séduisant, et lui parla en ces termes : « Écoutez, ma bonne amie, quel honneur, quel avantage pour vous d'être choisie pour exécuter des ordres d'où dépend le bonheur de la reine ! Il faut que vous cessiez tout commerce de galanterie avec le cardinal de Rohan. Vous seriez criminelle en manquant à l'engagement que vous prendrez à ce sujet. Il faut, dis-je, que vous en fassiez l'hommage à une grande reine ; vous serez récompensée. Voilà d'abord un diamant et un bon de dix mille livres qu'elle me charge de vous donner. Mais je dois vous prévenir que, dans tous les cas, votre vie me répond du secret que je vous confie. Il faut encore, ajouta-t-elle, que vous nous aidiez à ramener le cardinal aux genoux de la reine. Je vous répète qu'à la moindre indiscrétion votre tête tomberait. Le cardinal peut être le plus heureux des hommes et premier ministre ; mais lui-même ne pourrait vous soustraire au châtiment qu'entraînerait le plus petit propos indiscret. »

Ces paroles firent couler les larmes de l'artificieuse la Motte. Elle feignit une faiblesse ; les soins et les odeurs lui furent portés par la reine même, qui, placée derrière une tapisserie, avait paru et s'était retirée au moment où Mme de la Motte reprit ses sens. Lorsqu'elle fut plus calme, Mme de Polignac lui dit avec un visage austère : « Réfléchissez et prenez garde au parti que vous allez prendre. »

Mme de la Motte jura le secret, mais laissa voir quelque répugnance de devenir l'entremetteuse de son propre amant et d'oublier ainsi tous ses bienfaits. L'alternative était affreuse ; il fallait pourtant opter, résister aux ordres de la plus puissante des reines ou faire le sacrifice qu'on exigeait d'elle : enfin, elle prit son parti et protesta à Mme de Polignac qu'elle consentait à tout. Cette dernière, alors, la serra dans ses bras, reprit son air ordinaire, en l'assurant de toute la bienveillance de Sa Majesté.

Mme de la Motte, dans l'indigence, sans état, sentit tout l'avantage qu'elle pouvait en retirer. Elle saisit donc cette occasion qui lui permettait l'espoir d'un avenir fortuné ; mais, en femme adroite, et pour tirer le plus grand parti de son dévouement aux volontés de la reine (qu'elle avait aperçue lorsqu'elle affecta de se trouver mal), elle montra encore un reste d'incertitude.

Mme de Polignac, qui l'avait jugée, fit alors le tableau déchirant de son existence, l'inconstance du cardinal qui, au premier moment, pouvait passer dans d'autres bras, si bien que Mme de la Motte ne put obtenir un moment de répit : « Parlez, répondez-moi, madame ; il n'est plus question que du oui ou non ; plus de réflexions ni de restrictions, optez entre le bonheur ou l'infortune, la faveur ou le mépris ; si mes offres ne vous conviennent pas, allez traîner loin d'ici votre misère, et gardez-vous de rien révéler de tout ce qui s'est passé entre nous ; puissiez-vous, dans votre malheureux aveuglement, n'être jamais dévorée de regrets. »

Toute dissimulation devenait inutile : aussi Mme de la Motte, qui en prévit les conséquences, se cachant sous le masque d'une adroite hypocrisie, lui répondit : « Je suis, madame, toute décidée ; j'obéirai à ce que m'ordonnera Sa Majesté ; le désir de lui plaire l'emporte sur toute autre considération, même sur mon cœur ; je renonce au cardinal pour jamais ; et si j'ai trop écouté les affections de mes sentiments et de ma reconnaissance, je réclame en ce moment votre indulgence. »

A ces mots, une porte s'ouvrit et la reine parut ; elle lui présenta sa main à baiser ; Mme de la Motte était à ses genoux ; mais Sa Majesté, la relevant avec bonté, la fit asseoir auprès d'elle en l'assurant de toute sa protection. La conversation s'engagea, lorsque Mme de Polignac s'adressant à Mme de la Motte lui dit : « M. le cardinal s'est permis de tenir des propos sur le compte de Sa Majesté, même pendant son séjour à Vienne ; depuis lors, elle l'a traité avec tant de froideur et de mépris que, quand même il promettrait de revenir sincèrement à Sa Majesté, elle ne pourrait se fier à un homme aussi avantageux qu'inconséquent ; qu'il serait enfin dangereux d'ajouter foi à des discours vagues, qui ne porteraient aucune sûreté. » Alors la reine, s'adressant à Mme de la Motte, lui demanda : « Qu'en pensez-vous ? » En s'inclinant respectueusement, elle répondit « qu'elle connaissait parfaitement l'opinion

de Rohan ; qu'elle était sûre que s'il pouvait se flatter de n'être plus dans sa disgrâce, il serait au comble de ses vœux ; que d'ailleurs elle n'imaginait pas qu'il y eût dans le monde un homme que tant de charmes réunis ne fissent tomber à ses pieds ». La reine, flattée, fit un mouvement comme pour embrasser Mme de la Motte ; mais elle se contint, en ordonnant à Mme de Polignac qu'on lui remît une clef du petit escalier donnant sur la terrasse du château, avec liberté d'arriver chez elle sans être annoncée.

La reine, rentrée dans son appartement, fit appeler Mme de la Motte, qui se rendit à ses ordres ; elle trouva Sa Majesté voluptueusement penchée sur une ottomane. Mme de la Motte, invitée de prendre place à côté d'elle, fut louée sur sa fraîcheur, sur la beauté de son teint ; elle exigea même que sa gorge fût découverte : elle en fut éblouie ; et en effet, Mme de la Motte avait, de ce côté, tout ce que les hommes recherchent avec enthousiasme : blancheur, fermeté, séparation ; ce qui provoqua dans les sens de la reine cette effervescence que la lubricité seule peut enflammer ; bientôt leurs mains s'égarèrent, le plaisir déchira tous les voiles qui pouvaient lui porter obstacle ; et s'abandonnant alternativement, l'une et l'autre, aux feux de leurs passions, elles se plongèrent dans des torrents de délices. Après une heure de débats voluptueux, Mme de la Motte répara un peu son désordre et repassa chez Mme de Polignac, qui, avec un sourire malin, lui dit : « Je puis prédire maintenant votre haute destinée : vous connaissez le caractère du cardinal, son ambition ; consultez l'un, flattez l'autre et l'emmenez à nos vues. »

Après quelques moments de repos, Mme de la Motte, munie de ses instructions, revint chez elle, où son mari, Lhot et moi lui prescrivions des règles de conduite ; j'avais grand soin de noter tout ce qui se passait, et alors nos intérêts étaient communs. A peine Mme de la Motte m'eut fait le détail de tout ce qui lui était arrivé (avec quelques restrictions devant son mari), qu'elle me quitta pour se rendre chez le cardinal, où après lui avoir parlé des choses indifférentes, elle lui dit : « Je ne puis concevoir qu'un Rohan, prince, cardinal, avec de l'esprit, de la beauté, une grande fortune, ne soit pas à la cour avec cette considération et ce crédit qu'il doit attendre de son mérite et de sa naissance ; que cependant, quoiqu'il eût négligé la reine, qui était toute-puissante, elle avait appris par une

dame du palais que Sa Majesté ne le verrait pas avec indifférence solliciter ses bontés et la place de premier ministre. »

Le cardinal, ne pouvant cacher l'émotion de l'orgueil et de l'ambition, répondit avec autant d'impudence que de fierté qu'en effet, avec autant de moyens que les Richelieu et les Mazarin, il eût peut-être été ministre, s'il avait été courtisan, et si un éloignement invincible pour toutes les intrigues de la cour ne lui avaient fait négliger la reine, qui disposait de toutes les places.

Mme de la Motte, en politique adroite, s'aperçut bien qu'elle ne devait pas insister ; mais pour attendre que les réflexions du cardinal le ramenassent chez elle, elle sortit.

Le cardinal, resté seul et fortement agité par tout ce que venait de lui dire Mme de la Motte, s'arrêta complaisamment à ces mots de *premier ministre*, et son ambition démesurée, chassant tous les obstacles qu'il avait manifestés, le décida d'aller sur-le-champ trouver Mme de la Motte ; et enchanté des propositions qu'elle lui avait faites, il la pressa de lui expliquer par quel heureux événement la reine paraissait revenir sur son compte ; qu'il en était d'autant plus surpris que, pendant son dernier service à Versailles, il avait remarqué sa même indifférence.

Mme de la Motte répliqua : « J'en sais davantage ; et je suis convaincue que si Sa Majesté pouvait compter sur la sincérité de vos serments, elle vous rendrait ses bontés et vous porterait au ministère ; mais il faudrait les provoquer, en vous montrant jaloux de sa bienveillance ; ne m'en demandez pas plus, ajouta-t-elle, le reste est mon secret. Je dois vous faire observer seulement que je puis vous servir puissamment dans cette circonstance ; mais, je vous le répète, il faut solliciter l'oubli de vos fautes, les abjurer pour jamais. Mme de Polignac, que des situations pénibles m'ont fait connaître, me comble d'amitié ; elle connaît nos liaisons, vous savez l'empire qu'elle a sur l'esprit de la reine ; elle vous servira, si je puis lui affirmer que vous êtes douloureusement affecté d'avoir déplu à Sa Majesté ; que des méchants vous ont calomnié, même votre nièce, Mme de Guéméné ; que votre profond respect est sans bornes et vos regrets aussi déchirants que sincères. »

Mme de la Motte, attendrie et serrant le cardinal dans ses bras, continua ainsi : « Je sacrifie mon amour et mon atta-

chement à votre gloire et à votre bonheur; le mien, dût-il être altéré pour toujours, ne m'arrachera aucun murmure. » Le cardinal, dans un délire enchanteur, approuva tout ce que venait de lui dire Mme de la Motte; au reste, je pense que cette scène de sentiment n'était entre eux qu'une scène de fourberie; ils se quittèrent en se jurant mutuellement, l'un et l'autre, un attachement inviolable.

A peine M. le cardinal eut quitté Mme de la Motte qu'elle prit la route de Versailles et fut rendre compte à la reine de ce qui venait de se passer. Sa Majesté la recevait toujours avec la même bonté; et dans un de ces moments d'épanchement et de jouissance, Mme de la Motte osa lui dire : « Le cardinal est à vous, Madame, et ne fut à d'autres, depuis votre connaissance à Vienne, que par des écarts de tempérament pour lesquels il viendra solliciter son pardon à vos pieds. » La reine témoigna à Mme de la Motte sa satisfaction et la laissa avec Mme de Polignac.

Alors, étant seules, cette dernière assura Mme de la Motte que Sa Majesté rendrait ses bontés au cardinal si celui-ci voulait lui écrire une lettre respectueuse, dans laquelle il laisserait pourtant entrevoir le désir qu'il a de mériter les mêmes bontés dont elle l'avait autrefois honoré; la reine et Mme de Polignac avaient jugé cette précaution nécessaire pour contenir et enchaîner l'indiscrétion du cardinal.

D'après ces décisions, Mme de la Motte partit pour Paris. Elle fut descendre chez M. le cardinal et lui proposa d'écrire la lettre. Celui-ci, plein d'enthousiasme, ne balança point, passa à son bureau, et la lettre par laquelle il sollicitait l'oubli de ses fautes, avec prière de lui accorder un rendez-vous, fut écrite.

Mme de la Motte prit la lettre, fut aussitôt la porter à Mme de Polignac. La reine ne tarda pas d'y arriver; elle en fit la lecture : nous nous consultâmes ensuite sur la conduite que la reine devait tenir dans une circonstance aussi délicate; et pour ne pas la compromettre vis-à-vis d'un homme dont la légèreté nous était connue, il fut décidé que le rendez-vous que le cardinal sollicitait aurait lieu dans le parc de Versailles et qu'on supposerait une dame à la place de la reine. Où et comment la trouver de la taille et de l'âge, à peu près, de Sa Majesté? On chargea Mme de la Motte de chercher celle qui pourrait jouer ce personnage; et l'on résolut qu'alors elle se

rendrait à l'endroit indiqué ; que la reine, cachée derrière une charmille, serait à portée d'observer la conduite du cardinal. Toutes ces dispositions prises, Mme de la Motte revint à Paris nous faire part du projet.

L'exécution nous parut difficile et le hasard seul nous la procura. En nous promenant un jour, M. de la Motte et moi, au Palais-Royal, nous suivîmes une femme qui en sortait et que nous jugeâmes propre à remplir nos vues : nous l'abordons ; elle consent à notre proposition de la ramener chez elle. Lorsque nous y fûmes arrivés, M. de la Motte s'informa de son nom, de ses besoins ; elle nous dit s'appeler Mlle d'Oliva et qu'elle était sans fortune ; alors M. de la Motte lui fit espérer que si elle voulait se prêter à une plaisanterie qu'on se proposait de jouer à un grand seigneur, sa situation changerait bien vite ; elle promit de faire tout ce qu'on désirait, reçut quelques louis de M. de la Motte, en protestant qu'elle était à nos ordres. Nous fûmes à l'instant annoncer à Mme de la Motte cette heureuse découverte.

Dès le lendemain, Mme de la Motte voulut voir Mlle d'Oliva ; elle fut la trouver et remarqua, en effet, qu'elle pourrait jouer le rôle de reine, sans être reconnue. Mme de la Motte, après s'être assurée d'elle, s'empressa d'aller en rendre compte à la reine ; et il fut convenu que, le 2 mai 1784, on se rendrait, à minuit, dans un des bosquets à droite de la terrasse de Versailles, à l'opposé de l'Orangerie et au même endroit qu'on avait été reconnaître.

Mme de la Motte ayant pris, à cet égard, tous ses arrangements avec Mlle d'Oliva, qu'elle qualifia de baronne, lui donna le jour et l'heure où elle devait se rendre chez elle, à Versailles, quelques moments avant l'heure du rendez-vous. Mme de la Motte présida à la toilette de Mme la baronne d'Oliva ; elle employa tout son art à saisir en tout le costume de la reine, et elle y parvint de manière qu'il était certain que le cardinal y serait trompé.

Mme de la Motte avait instruit Mlle d'Oliva de ce qu'elle devait faire et dire, c'est-à-dire que, lorsque le cardinal l'approcherait, elle se bornerait à répondre seulement : « Je suis très satisfaite de votre démarche et de tout ce que vous me dites d'obligeant, je ferai en sorte que nous puissions nous voir plus commodément. » Elle devait aussitôt après se retirer.

L'heure indiquée au cardinal, Mme de la Motte prit avec elle Mlle d'Oliva qui, quoique prévenue du rôle qu'elle allait faire, de ce qu'elle devait dire, ne pouvait se rassurer en pensant qu'elle allait parler à un cardinal et que la reine l'observerait.

La reine et Mme de Polignac avaient pris leurs places de bonne heure. Mme de la Motte remit Mlle d'Oliva à Mme de Miséri, qui l'attendait sur la terrasse, et elle fut prendre, à quelque cent pas de là, le cardinal qui était suivi du complaisant Planta. L'Éminence, déguisée en redingote grise et en perruque ronde, fut ainsi conduite auprès de la prétendue reine. Le cardinal l'approcha, tenant une rose à la main, qu'il posa sur son sein, en protestant de tout son respect; il pressait une de ses mains sur ses lèvres lorsque M. de la Motte et moi, en sentinelles aux avenues, reconnûmes M. le comte d'Artois et le prince d'Hénin. Nous courûmes annoncer leur arrivée : chacun se sépara, et Mme de la Motte et le cardinal, qui feignit de boiter, en passant à côté du prince, se retirèrent par une allée opposée à celle qu'avaient prise Mmes de Miséri et d'Oliva. Le cardinal, désespéré, monta en carrosse et Mme de la Motte rentra chez elle avec Mlle d'Oliva qu'elle fut prendre.

Le lendemain, Mme de la Motte remit un sac d'argent à Mlle d'Oliva, lui recommandant le plus grand secret, lui promit d'avoir soin d'elle et la congédia.

Le cardinal, bien persuadé d'avoir parlé à la reine, ne contenait pas l'impatience de connaître le résultat de sa démarche. Il fut, dès le matin, chez Mme de la Motte; il l'accabla de toutes sortes d'amitiés et la pressa de l'introduire auprès de Sa Majesté. Mme de la Motte le lui fit espérer pour la nuit suivante. M. de la Motte était à Paris, et j'étais resté à Versailles, auprès de sa femme. Dans la matinée, elle fut à la cour, et elle expédia un courrier au cardinal pour qu'il eût à se rendre le soir même, à dix heures, à Versailles.

A la réception de cette lettre, le cardinal partit sur-le-champ. Il arriva bien avant l'heure chez Mme de la Motte, qui, d'après ses ordres, conduisit cette Éminence chez Mme de Polignac. Vers les onze heures du soir, après quelques minutes d'attente, Mlle d'Orvat les introduisit dans un salon où étaient la reine et Mme de Polignac. En entrant, le cardinal tomba aux genoux de Sa Majesté, en lui peignant, de l'air le plus passionné et le plus tendre, son amour et son respect. On ser-

vit le souper, qu'apportaient Mmes de Miséri et d'Orvat. Les propos les plus gais en firent l'agrément.

On quitta la table, et, après une conversation générale, Mmes de la Motte et Polignac sortirent. Le cardinal et la reine, restés seuls, s'occupèrent de leurs désirs : la volupté fut seule reine, et les hommages ne furent que pour elle. Deux heures sonnèrent ; les plaisirs prirent la fuite, et le cardinal, ivre d'amour, fut forcé de se retirer.

Le cardinal fut chargé par la reine de donner à Mme de la Motte cinquante mille livres ; mais il était trop habile dans l'art des négociations, trop dérangé pour oublier ses intérêts. Il partagea, en conséquence, cette somme et n'en remit à Mme de la Motte que la moitié. Mais celle-ci, ayant connu la générosité de la reine, en fit des reproches au cardinal, qui l'apaisa avec de belles promesses. Dans la suite, de nouvelles sommes lui furent comptées pour Mme de la Motte, mais l'Éminence, ou Mme de Polignac, gardèrent toujours la plus grande partie des dons de Sa Majesté.

La fortune de Mme de la Motte avait pourtant, malgré toutes les retenues, pris une certaine consistance : ses liaisons avec la cour avaient tellement excité son amour-propre qu'elle ne cessait d'en parler, avec l'intention d'augmenter ou, pour mieux dire, d'établir par là sa considération. Elle était admise aux soupers les plus élégants, les plus sensuels ; elle brillait également à tous et y étalait tant de charmes qu'elle était devenue l'âme de ces fêtes, de ces assemblées de plaisirs. Les Tribades avaient leur jour pour célébrer les leurs. Les Maillis, les Laval, les Vaudreuil, les Guiches, les Lebruns, etc., étaient tout autant de prêtresses qui faisaient l'ornement et les délices de ces fêtes nocturnes. Mme de la Motte était bonne à tout ; elle eût fait une fortune rapide si elle eût su en profiter : mais, sans ordre et sans conduite, liée avec un mari corrompu, libertin, joueur, et réunissant en lui tous les vices d'une mauvaise éducation, pouvait-elle ne pas retomber dans la misère ? Je dois cependant rendre justice à la sensibilité de son cœur ; elle accordait indistinctement à tous ceux qui se présentaient chez elle, comme malheureux, secours et protection.

De ce mélange de sensibilité, d'abandon et de générosité, il devait nécessairement s'ensuivre une inconstance de goût qu'on aurait pu prendre pour caprice ; aussi ses amants se succédaient les uns aux autres. Tels furent MM. de Coigny,

d'Aligre, premier président ; le comte d'Olomieu, connu pour un homme sans pudeur, sans considération, sans probité, n'ayant pour lui que le mérite d'être brave et d'avoir un tempérament à toute épreuve : aussi prit-il un empire absolu sur le cœur et les sens de Mme de la Motte. Je vais raconter un trait de cet officier qui fera la preuve de ce que j'avance.

Il eut le secret d'emprunter à Mme de la Motte une somme considérable en plusieurs billets ; mais un jour, étant entré chez elle, lorsqu'elle avait oublié de fermer son secrétaire et que des affaires l'appelaient dans une autre pièce, il tira le tiroir où étaient renfermés ces billets et les déchira. Il eut pour rival un abbé Pfaff, fils d'un statuaire, Allemand d'origine, et qui avait la manie de se faire descendre d'une maison illustre de l'empire. Familier avec le crime, le poison et l'inceste, il s'introduisit chez Mme de la Motte, pour en tirer parti ; mais d'Olomieu, échauffé par les fumées du vin, indigné de l'impudence de ce petit prestolet, le chassa de chez sa maîtresse à coups de pincettes, un jour, au sortir de table. L'abbé n'osa plus reparaître ; il se réfugia dans les bras de Mlle de Valois. L'on ne doute plus aujourd'hui qu'il ne soit cause de la mort de l'abbesse de Jarci, pour s'approprier des bijoux et des couverts en vermeil qu'elle avait reçus en présent de ses religieuses.

Un moine, non moins scélérat, parut chez Mme de la Motte ; il eut aussitôt la direction de toutes les affaires : vil, rampant, soumis, il devint l'intendant, le confident, l'ami, le conseil de Mme de la Motte. Nouveau caméléon, il prenait toutes les formes nécessaires, se prêtait à toutes les folies de sa protectrice, sans examiner ce qui les excitait. Sur la fin d'un dîner délicat et recherché, le père l'Hot (c'est le nom du moine en question) imagina qu'il pourrait prêcher devant le roi : il en fit aussitôt part à Mme de la Motte, en flattant son amour-propre, lorsque celle-ci répondit : « Tu prêcheras devant Sa Majesté ; je vais de ce pas te faire inscrire chez le grand aumônier. » Elle partit et laissa la tête du moine très agitée pendant l'intervalle.

Mme de la Motte rentra chez elle pour annoncer à l'Hot que le grand aumônier l'avait agréé et auquel, suivant l'usage, il devait soumettre son sermon. Notre moine ne contint plus sa joie. Il se prosterna aux pieds de son idole ; Mme de la Motte le releva en lui disant : « Rassure-toi, ton sermon ne sera pas lu par le cardinal ; si tu n'en as pas, cours en acheter un. » A

peine Mme de la Motte eut proféré ces paroles sacramentelles, que le moine courut préparer son sermon. Il prêcha effectivement devant le roi, et Mme de la Motte lui fit meubler très élégamment son petit appartement au couvent.

Mais revenons au cardinal, qui donnait à Mme de la Motte des conseils très sages sur ses dépenses excessives, tandis que les siennes étaient portées au dernier période de la démence et de la prodigalité ; c'est ce qui lui faisait désirer avec ardeur la place de premier ministre, afin de trouver le moyen de liquider ses dettes d'un côté, et de pouvoir continuer ses dépenses de l'autre. Mais en attendant, le désastre de sa fortune était à son comble, son crédit détruit ; il ne savait comment se tirer de là : le malheur a cela de terrible, c'est qu'il est toujours accompagné d'un malheur plus grand. Alors la reine était grosse et le goût passager qu'elle avait eu pour le cardinal n'avait duré qu'un instant. Le temps s'écoulait en promesses vagues, l'ennui gagnait ; on cherchait des prétextes pour éloigner l'Éminence, on faisait entrevoir des soupçons sur son compte ; mais le véritable motif était que la reine ne pouvait plus le souffrir et qu'un jeune abbé, de bonne mine, l'avait remplacé avantageusement.

Dans le courant d'août 1784, on avait donné un projet de suppression des fermes générales ; la reine s'en était chargée, et M. de Vaudreuil, Mme de Polignac, Mme de la Motte, le cardinal devaient, dans la nouvelle compagnie, y avoir de gros intérêts ; mais ce projet n'eut pas lieu.

Il est certain que tous ces personnages sollicitaient des privilèges, les obtenaient et en recevaient de très gros pots-de-vin. Cependant le cardinal, ne trouvant plus de prêteur ni de ressources, se détermina d'aller à Strasbourg, pour y faire de l'argent : il laissa Mme de la Motte, en lui recommandant de le rappeler quelquefois à la reine, quoique toute communication, toutes particularités de Sa Majesté, à lui, fussent cessées.

Mme de la Motte faisait très assidûment sa cour à la reine, soit à Versailles ou à Trianon. Le gouverneur de cette dernière maison de plaisance, nommé Bazin et confident de la reine, était l'ordonnateur des fêtes qui s'y donnaient.

Quelques jours après le départ du cardinal, Mme de la Motte, croyant le servir, parla de ses embarras à la reine et lui dit que, malgré le désir de ne pas s'éloigner d'elle, il avait été

forcé de partir pour son évêché, dans le dessein d'y faire quelque emprunt, pour liquider des dettes pressées. Elle fut bien étonnée lorsque la reine lui répondit avec dédain : « Il a bien fait de quitter Paris, sa présence m'était insupportable. » Mme de la Motte baissa les yeux et garda un respectueux silence.

Le cardinal revint bientôt à Paris. Il éprouva alors mille difficultés pour voir la reine ; et malgré beaucoup de démarches à ce sujet, ce ne fut que sur la fin de janvier qu'il obtint un rendez-vous le soir.

Introduit chez la reine, le cardinal se permit des reproches qui déplurent à Sa Majesté. Il lui rappela que lui ayant promis de le faire premier ministre, elle n'en avait pourtant rien fait. La reine, outrée de son arrogance, contint son dépit et se contenta de l'interrompre pour lui dire qu'elle n'avait pu se permettre, en sa faveur, que des démarches indirectes ; qu'il pouvait, au reste, agir, solliciter par lui-même ou par ses amis s'il lui en restait. La reine sortit et laissa le cardinal plongé dans les plus tristes réflexions. Mme de la Motte cherchait à l'en tirer, tandis que Mme de Polignac jouissait en secret de sa situation.

A cette époque parut le fameux Cagliostro ; le cardinal l'avait connu à Strasbourg : il le présenta à Mme de la Motte comme un homme merveilleux et dont les hautes connaissances pouvaient lui être d'un grand secours. Cagliostro joignait à une physionomie fortement prononcée un regard fier et faux en même temps, un maintien imposant, un esprit délié, souple et saisissant facilement les différentes impressions qu'il faisait sur les esprits assez faibles pour donner dans les pièges qu'il leur tendait. Il jugea, sur-le-champ, que pour tirer parti du cardinal, il devait flatter Mme de la Motte, qui avait toute sa confiance.

L'arrivée de cet empirique fit naître chez le cardinal l'espoir de sortir de tous ses embarras. Il était persuadé que Cagliostro possédait le secret de faire de l'or et des diamants avec de la poudre de l'un et de l'autre. En conséquence de cette crédulité, des fourneaux furent établis chez l'Éminence et chez le professeur du grand œuvre qui présidait les adeptes qui s'y rendaient, tels que MM. de Lauzun, de Luxembourg, etc. Le cardinal faisait les frais de toutes ces opérations et de simples effets physiques étaient, par lui, transformés en connaissance

de la magie la plus sublime ; des évocations, de fausses apparitions lui en avaient tellement imposé qu'il regardait Cagliostro comme un de ces puissants génies descendu de la céleste région pour le bonheur des humains, au point que celui qui aurait osé révoquer en doute toutes ces merveilles, ou manquer d'égards pour cet enfant de la nature, eût encouru sans retour sa disgrâce.

Cagliostro et sa femme, chez qui le cardinal allait au moins une fois par jour, avaient donné de l'ombrage à Mme de la Motte, qui voulait seule posséder la confiance de cette Éminence ; elle lui parla, en conséquence, contre Cagliostro et surtout contre sa femme, mais ce reproche n'ayant pas été bien reçu par le cardinal, elle prit le parti de dissimuler et de cacher son dépit sous les apparences de l'intérêt et de l'amitié : elle redoubla de soins pour se conserver auprès de lui et fit si bien que cette intrigue fut de courte durée.

Le cardinal, environné de sangsues qui le trompaient et l'épuisaient entièrement, marchait à grands pas vers une ruine aussi totale qu'inévitable : trop vain, trop fier pour se retrancher, pour diminuer ses dépenses et rétablir l'ordre dans sa maison, il se livrait, au contraire, à tous les projets extravagants de Cagliostro, de Georgel et de Planta. Les opérations alchimiques du premier ne finissaient pas ; il demandait sans cesse de nouvelles matières au cardinal, qui, n'ayant plus de ressources, pressait Mme de la Motte de l'aider de son crédit : mais celle-ci, ne recevant plus avec la même profusion de la reine et ayant elle-même des besoins, dit un jour à Cagliostro qu'on l'avait priée de s'intéresser à la vente d'un riche collier de diamants évalué seize cent mille livres. Cagliostro reçut cette nouvelle avec transport et proposa sur-le-champ à Mme de la Motte de le faire acheter au cardinal, n'importe à quelles conditions, puisque, ses travaux terminés, on serait en état de satisfaire et d'éteindre toutes les dettes du cardinal. Il fut alors convenu qu'on verrait de suite l'Éminence à ce sujet.

En janvier 1784, Mme de la Motte dit au cardinal que les sieurs Boemer et Bazange, joailliers, ayant entendu parler de ses liaisons avec la cour, l'avaient priée de leur être favorable dans la vente d'un magnifique collier de diamants, qu'elle lui proposait d'acheter, en raison de la position où il se trouvait. L'Éminence parut d'abord éloignée de faire cet achat ; mais,

Cagliostro, qui appuya la motion de Mme de la Motte, parvint à le déterminer d'en faire l'acquisition. En conséquence, celle-ci fut chargée d'aller aux joailliers pour leur proposer de vendre le collier au cardinal ; mais, sous différents prétextes, ceux-ci refusèrent de traiter sur la seule signature de cette Éminence.

Mme de la Motte fut rendre cette réponse à l'ingénieux Cagliostro. Alors les têtes fermentèrent ; et ce dernier répondit qu'avec un peu d'adresse, on parviendrait peut-être à faire répondre du collier par Sa Majesté, surtout en lui faisant connaître l'affreuse détresse du cardinal, que cette même acquisition tirerait d'embarras. Il fut encore convenu que, si la reine s'y refusait, on userait de précautions pour tâcher de l'acheter secrètement en son nom ; qu'on devait employer tous les moyens possibles pour réussir et que le parti qu'il proposait inspirerait assez de confiance aux vendeurs pour qu'ils livrassent le collier ; qu'avant les termes de paiement que demandaient les joailliers, son travail serait achevé ; qu'il en répondait sur sa tête ; enfin, Cagliostro mit tant de feu et d'énergie dans son discours que le conseil, dont j'étais membre, décida qu'on suivrait ses errements.

Le cardinal, qui ne voyait en Cagliostro et Mme de la Motte que des amis sincères, incapables de le surprendre, fatigué par ses créanciers, consentit à ce que Mme de la Motte fasse la démarche auprès de la reine ; mais le ton qu'elle avait pris la dernière fois que Mme de la Motte lui avait parlé du cardinal ne lui présageait rien d'avantageux ; aussi fit-elle semblant d'effectuer la démarche et finit, au bout de quelques jours, par tranquilliser ses commettants sur tous les événements ; que, quoique la reine ne voulût prendre aucun engagement personnel, on pouvait, sans balancer, consommer cet achat avec les joailliers. « Je ne puis vous en dire davantage en ce moment ; mais j'ai lieu d'être contente de tout ce qu'on m'a dit. »

Le cardinal aurait désiré d'employer d'autres moyens ; mais sa position pressante, les conseils de Cagliostro et de Mme de la Motte l'amenèrent à consentir à tout ce qu'ils voulaient ; il ne s'agissait donc plus que de déterminer et faire connaître au cardinal la manière dont on présenterait cet achat aux joailliers.

Cette difficulté fut aplanie : il fut convenu que Mme de la

Motte dirait aux joailliers que certaines circonstances avaient empêché la reine d'acheter le collier lorsqu'ils le lui présentèrent ; mais que, dans le vrai, le cardinal était maintenant autorisé par Sa Majesté de traiter du prix de ce même collier et prendre des époques pour le paiement ; que les mêmes circonstances s'opposant à ce qu'elle parût dans cette négociation, elle approuvait tout ce que ferait Son Éminence à cet égard.

Cet arrangement pris et consenti, Mme de la Motte se transporta chez les joailliers pour leur faire cette proposition ; mais ils exigèrent, ou que la reine leur fît connaître ses intentions directement, ou que Sa Majesté autorisât par écrit le cardinal d'acheter le collier. Mme de la Motte se retira en leur disant qu'elle allait faire part des conditions qu'ils désiraient au cardinal.

Elle vint, au même instant, rendre au cardinal et à Cagliostro ce que venaient de lui dire les joailliers ; le cas parut alors embarrassant : en effet, comment obtenir la signature de la reine ? Cagliostro leva tous les obstacles, en disant : « Mme de la Motte est assurée des bonnes intentions de Sa Majesté, qui ne veut pas paraître, mais qui approuve la conclusion de cette affaire : d'après cela, il ne s'agit que de mettre au bas d'une feuille de papier le nom et l'approbation de la reine. »

Où trouver un homme assez hardi, ou assez faible, pour faire une fausse signature ? Cet homme, c'était moi, secrétaire de Mme de la Motte, quelquefois du cardinal : elle connaissait son empire sur moi, pouvais-je résister à ses charmes, à ses bienfaits, à l'invitation d'un prince de l'Église ? Mme de la Motte, avec cet air aimable et séducteur, me dit alors : « Il faut, mon cher Villette, nous sacrifier toutes tes répugnances, te conformer à nos vues, ton bonheur en dépend, et tu sais combien je désire qu'il soit fixé : prends cette plume et écris au bas de ce marché le nom de la reine. Je voulus parler : un regard de Mme de la Motte et du cardinal me fermèrent la bouche ; enfin, elle me dicta ces mots : *Approuvé* : MARIE-ANTOINETTE. Soit adresse, soit ineptie, soit d'autres raisons que je ne sais pas, M. le cardinal me dit : « Ajoutez DE FRANCE. » A peine cela fut-il fait que M. le cardinal et Mme de la Motte me promirent une pension annuelle de 6,000 livres, dont ils devaient passer contrat : le lendemain, je reçus, de Mme de la Motte, mille écus.

Munie de cette pièce supposée, Mme de la Motte se rendit chez les joailliers, la leur montra et les engagea d'aller chez M. le cardinal ; le prix du collier fut fixé à 1,600,000 livres et, les conditions remplies, il fut livré au cardinal. A peine fut-il en possession de ce bijoux précieux qu'il fut dépecé ; les petits diamants furent remis à Cagliostro, pour en composer de plus gros ; Mme de la Motte en reçut à son tour une portion considérable et le reste demeura entre les mains du cardinal, qui en fit de l'argent.

Tous les mémoires qui ont paru à ce sujet sont autant de romans fabriqués pour cacher la vérité. Chacun des agents de cette négociation voulait prouver son innocence, et M. le cardinal osa même avancer dans le sien, qu'il ne connaissait pas la signature de la reine, lui, grand aumônier de France, ayant sans cesse des relations particulières avec la cour.

Au mois de mars 1785, la reine accoucha du duc de Normandie ; M. de Coigni fut dépêché à Mme de la Motte et chargé (en lui annonçant cette naissance) de lui remettre, de la part de la reine, une boîte d'or enrichie de diamants, renfermant le portrait de Sa Majesté, qui, dans la suite, fut saisie à Bar-sur-Aube, lorsqu'elle fut arrêtée. Mme de la Motte fut, sur-le-champ, faire part de cette nouvelle au cardinal.

Les couches de la reine furent heureuses ; bientôt Sa Majesté reprit ses habitudes pour le plaisir ; elle ne négligeait cependant aucun moyen pour en procurer à son auguste époux ; aucune posture ne la rebutait ; toujours caressante et soumise, elle se livrait sans réserve à tout ce qui pouvait plaire à son mari, et sa politique était d'écarter de lui tout besoin et, par là, toute intrigue amoureuse ; elle l'enchaînait de manière qu'elle restait toujours maîtresse de ses volontés.

Il se tenait alors, chez la reine, un comité composé de ce que le royaume offrait de plus corrompu ; c'étaient MM. le comte d'Artois, de Breteuil, MM. et Mmes de Polignac, Vaudreuil, Coigni, Dillon, l'abbé de Vermond, etc. Ce tribunal suprême commandait au roi ; les affaires les plus importantes de l'État y étaient décidées ; on chassait et l'on plaçait les ministres ; on disposait de toutes les grâces, du trésor royal ; et ce bon roi s'y conformait.

Il ne faut pas s'étonner si M. le comte d'Artois avait pris quelque empire sur le conseil de la reine : Mme de la Motte, qui observait d'un œil attentif ce qui se passait à la cour, avait

remarqué que ce prince s'était dévoué à toutes les volontés, à tous les goûts de Sa Majesté, plutôt par esprit de calcul et de libertinage que par amour sincère.

M. le cardinal se plaignait amèrement d'avoir été trompé par la reine et par Mme de Polignac, qui avaient promis de l'élever au ministère ; mais sa hauteur, sa morgue et son impudence l'en avaient, dans le principe, peut-être seuls exclu.

Cependant les opérations de Cagliostro n'achevaient pas ; cet or, ces pierres précieuses, qui devaient payer le collier, libérer totalement le cardinal et les enrichir tous à jamais, n'étaient que des chimères ; les termes de paiement étaient pourtant échus, il fallait prendre un parti, et Mme de la Motte fut encore chargée de voir Mme de Polignac pour tâcher, ensemble, d'émouvoir la sensibilité de la reine, pour qu'elle vînt au secours du cardinal ; elle devait faire simplement l'aveu de l'achat du collier ; quelque embarrassante que fût cette mission, Mme de la Motte promit de l'exécuter.

Elle fut trouver Mme de Polignac, qui, sur son récit, la fit passer chez la reine ; mais à peine Mme de la Motte eut instruit Sa Majesté de la détresse du cardinal et de l'acquisition du collier, dont il ne pouvait acquitter les engagements, que la reine l'interrompit, en lui disant « que M. de Rohan était le maître d'acheter et de faire ce que bon lui semblerait ; qu'elle était ennuyée d'entendre sans cesse faire des lamentations sur cet homme, auquel elle ne pouvait prendre aucun intérêt ». L'air sévère de la reine fit que Mme de la Motte ne répondit rien ; elle se retira ; et ses réflexions, pendant sa route, se fixèrent à savoir comment elle rendrait compte de sa mission au cardinal ; lui dire la vérité, c'était lui enfoncer le poignard dans le cœur et démentir ce qu'elle avait dit lors de l'achat ; aussi prit-elle le parti d'adoucir les paroles de la reine, en lui laissant cependant apercevoir les difficultés qu'elle avait faites et le peu d'espoir qu'elle avait de réussir auprès de Sa Majesté, à qui on avait rendu tous les propos, toutes les plaintes auxquelles il s'était malheureusement livré contre elle. A ce récit, le cardinal frémissait des suites de cette affaire. Le fourbe Cagliostro trouvait toujours quelques raisons à donner pour persuader que ces retards ne seraient pas longs. L'Éminence pressait, suppliait Mme de la Motte, de revoir la reine : « Voilà quelques diamants qui me restent, lui dit-il, faites-en usage auprès de Mme de Polignac ; qu'elle décide donc Sa Majesté, et

que le nœud de cette malheureuse affaire reste enseveli dans le plus grand secret. »

Mme de la Motte prit les diamants, et les emportant chez Mme de Polignac, elle lui peignit avec force la situation cruelle du cardinal et, pour émouvoir sa sensibilité, elle lui présenta les diamants, en la conjurant de lui être favorable. Mme de Polignac fit quelques façons, accepta les pierreries, parut affectée du trouble de Mme de la Motte et lui dit avec amitié que la somme était si forte qu'elle n'osait se flatter de rien ; qu'elle ferait pour le mieux auprès de la reine, mais qu'elle trouvait bien étonnant que le cardinal n'eût pas calculé ses moyens, avant de s'engager pour une telle somme. Après plusieurs réponses embarrassantes de Mme de la Motte, elle lui ajouta : « Si vous voulez que je serve utilement le cardinal, il faut que je sache tout, et que vous vous expliquiez plus clairement. » Rassurée par ce qu'elle venait d'entendre, elle avoua à Mme de Polignac que, pour donner plus de confiance aux marchands, le cardinal avait acheté le collier comme pour la reine et par son ordre ; que les termes étaient échus et que, ne pouvant les payer, elle la suppliait de nouveau, avec insistance, d'employer tous ses bons offices auprès de Sa Majesté, pour qu'elle ordonne que cette avance soit faite au cardinal par le trésor royal.

Quelle fut la surprise de Mme de la Motte lorsqu'elle vit tout à coup changer la physionomie de Mme de Polignac et s'écrier : « Je savais le cardinal inconséquent, mais je n'aurais jamais cru qu'il fût capable de profaner ainsi un nom aussi respectable : ne me déguisez rien ; quelque indignation que j'éprouve et quelque mépris qu'il m'inspire, je suis encore assez bonne pour chercher à lui être utile : Dieu veuille que vous ne soyez pas impliquée dans cette odieuse affaire ; elle me fait frémir ! »

Mme de la Motte avait tout raconté à Mme de Polignac, excepté la fausse signature. Cette dernière blâmait fort la conduite du cardinal. Mme de la Motte lui ayant pourtant fait observer que le cardinal, désespéré, pouvait, dans un moment aussi critique, prendre un parti violent et compromettre à son tour la reine, il était très essentiel d'arranger cette affaire : alors Mme de Polignac lui dit : « Suivez-moi, nous allons en parler à Sa Majesté. »

Arrivées auprès de la reine, Mme de Polignac lui dit : « Madame, j'ose ici réclamer encore une fois, et malgré vos ordres,

votre indulgence et vos bontés pour le cardinal de Rohan. Je sais combien il doit être coupable à vos yeux, combien il mériterait votre indignation, si votre âme n'était pas aussi élevée et votre cœur aussi sensible : nous venons avec confiance vous peindre ses malheurs et son désespoir. » Alors elle fit le détail de tout ce que venait de lui dire Mme de la Motte. La reine, surprise, étonnée, montra beaucoup d'humeur et d'emportement contre le cardinal. Ce premier mouvement passé, et dissimulant le ressentiment dont son âme était agitée par l'abus criminel qu'on avait fait de son nom, elle ajouta : « Tout ce que je viens d'entendre ne peut pas exister ; le cardinal ni personne n'oserait me manquer à ce point : dans tous les cas, qu'on ne me parle plus de M. le cardinal. » En proférant ces dernières paroles, elle quitta ces dames.

Mme de la Motte crut avoir démêlé la perfidie de Mme de Polignac, sa fausseté, par la manière dont elle avait parlé à la reine. Elle ne put s'empêcher de lui faire le reproche qu'ayant promis de solliciter et de presser la reine en faveur du cardinal, elle n'avait pourtant rien répliqué après l'exposé qu'elle avait fait, mais celle-ci répondit qu'ayant à son tour remarqué la colère de Sa Majesté, qui était peinte dans ses yeux, elle n'avait pas balancé de préférer la perte du cardinal au risque d'encourir la disgrâce de la reine.

Mme de la Motte sortit : cette affaire fut pour elle tout aussi cruelle que pour le cardinal. A cette même époque, elle devait être présentée à la cour ; attachée au palais de la riene, on devait lui faire reprendre son nom, employer son mari aux îles ; la seule condition qu'on lui avait imposée était de se conduire plus décemment, avec plus de réserve, enfin avec le maintien qui convenait au dernier rejeton des Valois. Mais malheureusement elle venait de se brouiller avec M. de Coigni qui voulait régner exclusivement sur elle : ainsi, l'affaire du collier, M. de Coigni, Mme de Polignac, Mme d'Ossun, dame d'atour, mirent obstacle aux intentions de la reine, et Mme de la Motte ne fut pas présentée.

Les moments devenaient toujours plus pressants. Les sieurs Boemer et Bazange menaçaient de porter plainte à la reine, parce qu'ils soupçonnaient qu'elle avait fait payer au cardinal les sommes échues, et connaissant les affaires de cette Éminence, ils imaginaient qu'elle s'en était servie pour son usage personnel.

De son côté, le cardinal en perdait la tête, la crise devenait alarmante ; ses yeux, appesantis par les prestiges de Cagliostro, ne pouvaient se dessiller ; il tremblait des suites qui pouvaient en résulter, et depuis longtemps il ne quittait plus le laboratoire de son alchimiste : c'était le seul dieu qu'il invoquait. Celui-ci ne cessait, ainsi que Mme de la Motte, de lui donner des espérances, lorsqu'un jour, menacé par les joailliers, il arrive éperdu, il implore les conseils et les bons offices de Mme de la Motte, qui, touchée de sa situation, expédia-sur-le champ un courrier à son mari, qui était à Bar-sur-Aube avec ses diamants. Celui-ci arriva, et sans perdre de temps fut en engager au Mont-de-Piété pour trente mille livres. Cette somme fut remise au cardinal, qui la fit compter aux joailliers.

Mme de la Motte, n'ayant aucune confiance dans les opérations de Cagliostro, avait projeté de se retirer à Bar-sur-Aube, étant bien certaine qu'aux époques des paiements le cardinal ferait de grands sacrifices pour éviter l'éclat d'une affaire aussi déshonorante. Elle saisit ce moment pour prévenir le cardinal : « Vous êtes trompé, volé, ruiné par ce charlatan, lui dit-elle ; il ne cherche encore à vous amuser que pour se conserver le droit de vous duper. Tous les diamants, tous les bijoux, tout l'argent que vous avez donné pour ses opérations ont été appliqués à monter sa maison ; je n'ai aucun doute sur tout ce que j'avance de ce fripon. »

Malgré toutes les apparences, le cardinal reçut cet avis avec humeur ; et l'habitude de croire à Cagliostro le lui fit rejeter, en disant que des opérations aussi compliquées, aussi savantes, qu'il avait suivies et attentivement observées, ne ressemblaient en rien aux friponneries dont elle l'accusait aussi légèrement ; que les retards ne pouvaient plus être longs ; enfin, ils se quittèrent, l'une persuadée de la mauvaise foi de cet escroc et l'autre, écartant tous les doutes que pouvaient lui donner tous ces retards, resta persuadé de sa science profonde.

Dans ce même temps, et quoique Mme de la Motte eût prévenu le cardinal qu'il ne pouvait compter sur la reine, impliquée dans toute cette affaire, elle se décida à tenter encore une démarche auprès de Mme de Polignac, pour la prier de faire un dernier effort auprès de Sa Majesté. Mais elle était jouée et dupe de cette favorite, qui, enchantée de la disgrâce du cardinal, cherchait à la rendre elle-même suspecte à la reine. La rivalité l'effrayait ; aussi ne s'attachait-elle qu'à la tromper, à

lui faire effectuer de fausses démarches ; aussi lui conseilla-t-elle alors de dire aux joailliers que puisque Sa Majesté ne payait pas, il n'y avait aucun inconvénient qu'ils fussent directement à la reine ; mais qu'ils devaient s'y adresser avec prudence, en lui exposant leurs besoins : « Je ne vois plus que ce moyen, lui dit-elle ; la reine ne veut pas trop s'expliquer sur cette affaire ; mais je suis certaine qu'elle l'arrangera sans éclat, et j'en donnerai le conseil. »

Mme de la Motte fut rendre cette conversation au cardinal, qui fit appeler les joailliers et leur conseilla, s'ils ne pouvaient patienter, de s'adresser à la reine ; que cette démarche était contraire aux vues de Sa Majesté, mais que cependant ils pouvaient la faire, avec toute la réserve, toute la prudence, le secret et tout le respect qu'ils lui devaient.

Peu de jours après les joailliers parvinrent à la reine, qui leur dit de garder le silence ; qu'elle les manderait lorsqu'il en serait temps. Mme de Polignac, enchantée que son conseil à Mme de la Motte eût été suivi, porta la reine à n'écouter que la vengeance.

Mme de la Motte, désirant savoir le résultat de la démarche des joailliers, fut chez Mme de Polignac, qui lui apprit qu'elle ne pouvait voir la reine, parce qu'elle était fort irritée de l'audace du cardinal ; qu'au reste, la faute était personnelle, que c'était à lui de la réparer et à elle d'éviter, s'il était possible, d'être compromise : « Suivez le conseil que je vous donne, lui dit-elle, en lui serrant la main, il part du fond de mon cœur, et je me flatte que vous n'en doutez pas. »

Mme de la Motte fut rejoindre le cardinal, mais dans quel désespoir ne fut pas plongé celui-ci lorsqu'il vit que Mme de la Motte ne lui apportait aucunes bonnes nouvelles, ni sur la démarche des joailliers, ni sur les intentions ultérieures de la reine. Elle l'assura pourtant bien que Sa Majesté, contenue par beaucoup de raisons, par la crainte de la publicité de ses intrigues et de son libertinage, en préviendrait l'éclat, soit en payant les joailliers, soit en leur assurant leur créance.

Mme de la Motte éprouvait alors des difficultés pour approcher de la reine, même de Mme de Polignac. Elle obtint cependant un rendez-vous de cette dernière, qui, entrant chez elle lui dit : « L'offense qu'a faite le cardinal à la reine aura des suites terribles ; Sa Majesté ne veut plus entendre proférer son nom que pour en demander vengeance au roi » ; que les joail-

liers attendaient ses ordres, et que dans une circonstance aussi inquiétante elle était d'avis de laisser le cardinal, seul, justifier sa conduite. « Croyez-moi, ajouta-t-elle, partez pour Bar-sur-Aube, la reine ni moi ne pourrions vous recevoir sans nous compromettre ; elle m'a chargée de vous recommander la plus grande circonspection : soyez tranquille, elle aura soin de vous ; je vous instruirai de tout ce qui se passera et vous préviendrai lorsque vous pourrez revenir à Paris. »

Mme de la Motte avait prévu cette funeste issue ; en conséquence, elle avait déjà fait partir pour Bar-sur-Aube presque tous ses équipages : elle remercia Mme de Polignac et l'assura que dans vingt-quatre heures elle serait en route.

Quelles furent les inquiétudes du cardinal, quand Mme de la Motte lui annonça son départ pour le lendemain, et comme forcée par son mari ! Il eut beau la solliciter, la conjurer de rester, elle allégua sa soumission aux volontés de son époux et ses regrets de le quitter dans cette occasion. Cette journée et le lendemain se passèrent dans les alarmes et dans les reproches du cardinal ; les courses de ce dernier chez elle se succédaient. Enfin, vers minuit, et au moment de monter en voiture, elle promit au cardinal de revenir dès qu'il aurait besoin d'elle ; qu'au surplus, tout irait selon ses vœux, puisque les joailliers avaient été contents de leur réception, puisque Sa Majesté leur avait dit de garder le silence ; qu'elle les manderait sous peu ; elle le pria de se rappeler combien elle lui était attachée ; et le cœur ému, les yeux baignés de larmes, elle quitta le cardinal, fâché et piqué de n'avoir pu gagner sur elle ni sur son mari qu'elle restât à Paris.

J'avais fui la catastrophe, et Mme de la Motte même m'avait engagé d'aller voyager ; en conséquence, quelque temps avant la plainte des joailliers, j'étais parti pour Genève. Mme de la Motte, suivant nos conventions, me paya six mois d'avance de ma pension de six mille livres, me recommanda le secret, m'ordonna de lui écrire par tous les courriers, elle promit de me répondre et de me mander tout ce qui se passerait jour à jour.

D'après cela, j'étais régulièrement instruit des moindres détails ; et lorsque Mme de la Motte fut arrivée à Bar-sur-Aube, elle m'écrivit pour me rappeler auprès d'elle : j'étais prêt à me rendre à ses ordres, lorsque son mari m'apprit qu'elle était arrêtée.

Sur les conseils de M. de Breteuil, de Mme de Polignac, de l'abbé de Vermond, la reine fit mander les joailliers, pour bien s'assurer des faits : ceux-ci l'instruisirent de tout ce qui s'était passé dans la négociation du collier, enfin du titre qu'ils avaient, signé et approuvé par Sa Majesté.

La reine, éloignant de son âme tout ce qui pouvait contenir sa colère et son indignation contre le cardinal et vivement agitée, passa chez le roi, pour lui demander justice de l'injure qu'elle venait de recevoir du cardinal de Rohan ; que, comme sa femme, elle devait l'atteindre ; que, comme reine, elle devait l'exiger rigoureuse. Le roi, surpris, ému de la situation pénible qu'elle éprouvait, garda un instant le silence, sans savoir le parti qu'il devait prendre. Combattu par sa bonté, il cherchait à s'étourdir sur le crime du cardinal ; mais l'arrivée de M. de Breteuil, qui lui en retraça toute l'offense, fit que, reprenant de l'énergie, il voulait le sacrifier à sa vengeance. Mais quand l'âme d'un homme est sensible, elle l'est toujours, la réflexion éteint ou calme le premier mouvement de la colère. On a vu Henri IV pardonner à Biron, s'il eût avoué son crime ; de même que lui, il fit appeler le cardinal pour lui donner les moyens de se justifier, et le laissa seul, pour qu'il eût le temps d'apaiser le trouble dont il avait été saisi lorsque le roi, sur sa dénégation, avait fait paraître la reine.

La reine et M. de Breteuil, qui voulaient perdre le cardinal, firent si bien auprès du roi qu'il promit justice si M. de Rohan ne se justifiait pas sur l'heure. Le roi fit passer dans son cabinet M. le cardinal et lui demanda le résultat de ses réflexions ; mais celui-ci n'ayant rien à répondre, et les mains devant les yeux, ne chercha qu'à implorer sa clémence. Sa Majesté le renvoya, et M. de Breteuil vint aussitôt prendre ses ordres. Le roi ordonna qu'il fût arrêté. Il fut obéi sur-le-champ et ses ordres furent exécutés, même dans le château de Versailles, le jour de Notre-Dame d'août 1784. Le despotisme régnait alors ; les peuples, aveuglés, pliaient sous le poids de la servitude. Les ministres, plus tyrans que les souverains d'Alger et de Tunis, se permettaient toutes les vexations, toutes les exactions imaginables sur les Français ; tout était arbitraire : un citoyen réclamait contre des injustices, déplaisait à une courtisane, à sa femme même, à un homme en place, à des parents qui voulaient avoir son bien, il était enlevé, maltraité et renfermé dans des cachots impénétrables à la lumière

comme à l'humanité : tel fut le sort du cardinal ; quoique coupable, quoique indigne de la place qu'il occupait, il fut traduit à la Bastille, et ce ne fut qu'au crédit de sa famille qu'il dut l'attribution de cette affaire au parlement de Paris.

Le cardinal de Rohan, de sa prison, demanda que Mme de la Motte fût emprisonnée; le roi, sans prévoir ce qui pourrait en résulter, se rendit à cette réclamation : en conséquence, elle fut arrêtée à Bar-sur-Aube le 18 août 1784.

On avait persuadé au roi qu'une infraction, aussi criminelle surtout dans un homme puissant comme le cardinal, devait être sévèrement punie, et par une prison perpétuelle ; les insinuations de la reine, de M. de Breteuil, etc., n'eurent pourtant pas, comme j'ai dit plus loin, l'effet qu'ils en attendaient. Les Condé, les Rohan et leurs partisans obtinrent de la justice du roi que le parlement prendrait connaissance de cette affaire.

Cagliostro et sa femme furent mis en prison ; et tous ceux qui pouvaient être utiles au cardinal furent appelés en témoignage. Le conseil de cette Éminence conclut à ce que Mme de la Motte fût chargée de tout l'odieux de l'achat du collier, qui, après avoir été vendu 1,600,000 livres, par une suite de la mauvaise foi de l'acheteur, fut réduit à 1,400,000 livres, sur sa demande, aux joailliers, lorsqu'il leur fit le paiement de 30,000 livres ; l'avis de M. Target fut que le cardinal devait nier tout.

J'avais pris un autre nom que le mien et, malgré toutes mes précautions, je fus arrêté à Genève et transféré dans les prisons de Paris. Qu'on juge de ma peine, et elle était aggravée par les propos des sbires qui me conduisaient et qui paraissaient y prendre plaisir. Tremblant, j'écoutais, j'endurais tout, sans rien dire et sans m'expliquer, malgré ce qu'ils mettaient en usage pour cela.

A peine fus-je arrivé dans le cachot qui m'était préparé que MM. Dupuis de Marcé et Frémin, chargés des interrogatoires, tâchaient de m'insinuer que le seul moyen qui pouvait me sauver de la potence c'était de dire la vérité et conséquemment de ne point compromettre le cardinal de Rohan, qui avait été trompé par l'intrigante la Motte. Le concierge, les geôliers, tous ceux que je voyais, enfin, me tenaient le même langage.

Le conseil du cardinal avait jugé que nier tout, ensuite

séduire, par des promesses, des largesses ou des menaces, les témoins qui pouvaient le charger et les juges qui devaient les entendre, étaient les seuls moyens de défense que l'Éminence pût employer efficacement. La machine fut mise en mouvement et, par son choc, entraîna bientôt rapporteur et greffier; si bien que ces deux personnages, dans toutes les confrontations, dans toutes les dépositions, en altéraient le sens, ou, lorsqu'ils craignaient que le cardinal ne s'embrouillât dans ses réponses et ne dise quelque chose qui lui fût contraire, alors, dis-je, ils levaient subitement la séance, sans donner le temps de finir la phrase commencée.

A cette époque, la cour et le parlement n'étaient pas d'accord ensemble : il devait s'ensuivre que ce dernier épouserait, même au mépris de sa conscience, la défense du cardinal. M. de Vergennes, qui était alors en faveur et dont on n'a véritablement bien connu l'ineptie et les fautes de son administration qu'après sa mort, se mit du parti des Rohan et des Condé. Si on consultait ma première déposition et les suivantes, on verrait la différence des unes aux autres; la première était franche et vraie; les autres m'étaient dictées par mes juges et par ce même ministre des affaires étrangères qui me faisait craindre la mort si je n'étais favorable au cardinal, si je me laissais corrompre par un parti coupable, tel que celui de Mme de la Motte.

Cagliostro était tout dévoué au cardinal, et le mensonge, qui ne lui coûtait rien, le servait sans mesure. Mlle d'Oliva, renfermée comme moi, fut la seule qui, dans cette procédure, n'en imposa point; elle n'avait été employée qu'au parc de Versailles, elle ne savait rien d'ailleurs, aussi ne dit-elle rien de plus et ne voulut-elle écouter aucune des propositions que tous les partis lui firent.

Enfin, gagné par les promesses, retenu par la crainte d'un supplice qu'on mettait sans cesse devant mes yeux, j'eus la faiblesse de déposer contre Mme de la Motte; mais lors de ma première confrontation avec elle, je ne pus résister aux remords que j'éprouvais en la voyant; et n'écoutant d'autre considération humaine que celle que m'imposait la vérité, je déclarai que MM. de Launay, Dupuis, Frémin, Vergennes, l'abbé d'Aimar, etc., m'avaient forcé, pour sauver mes jours, de la déclarer coupable, de m'avoir commandé seule la fausse signature de la reine, pour tromper le cardinal; la séance fut

aussitôt interrompue; on ne me laissa même pas le temps de finir.

Je fus bien vite entouré dans ma prison, et les geôliers furent les premiers à plaindre mon sort. Désespéré de ce que je venais de faire, redoutant la mort, je jurai de suivre exactement tout ce qu'on me dirait à l'avenir; je demandai grâce à M. Frémin, qui m'effraya tellement que la fièvre s'empara de moi.

La faction des Rohan, soutenue par celle des Condé, ébranla le roi en faveur du cardinal; et malgré tous les détours d'une politique consommée, la reine et M. de Breteuil furent forcés à beaucoup de circonspection et ne purent agir qu'indirectement : ce fut alors que les agents du cardinal intriguèrent à outrance : Carbonnières, Georgel, l'espion de Burgnières, l'Hot, ce perfide, cet ingrat l'Hot, qui devait tout, ainsi que moi, à Mme de la Motte, se réunit à nous tous pour charger cette victime de la haine que la reine avait, à si juste titre, pour l'Éminence.

D'Esclaux, garçon de la chambre de la reine, à qui le cardinal disait avoir remis une boîte renfermant des diamants du collier, pour être portés à la reine, lui soutint en face n'avoir jamais reçu de boîte de lui pour Sa Majesté ni pour personne. Le cardinal avait vu quelquefois d'Esclaux chez Mme de la Motte.

Cependant Mme de la Motte seule tenait ferme contre cet orage. Au milieu de la conjuration parlementaire, encouragée par les agents secrets de la reine, elle persista à désavouer tout, à charger le cardinal; on ne cessait d'ailleurs de lui répéter que si elle compromettait Sa Majesté, on la livrerait à toute la rigueur de la justice; chaque parti caressait, menaçait témoins et accusés; la reine voulait perdre le cardinal coupable et sauver Mme de la Motte coupable; le parlement, par esprit de vengeance et de contradiction, fut du parti opposé à la cour.

Cagliostro, cet adroit fripon (qui reçoit peut-être maintenant le châtiment qu'il mérite), ce professeur d'alchimie, ce mystificateur du cardinal, plus coupable qu'eux tous, autant pour se sauver, autant par les promesses multipliées des Rohan, des Condé, etc., que pour ne pas perdre le privilège d'escroquer l'Éminence, la justifia, en chargeant Mme de la Motte.

Enfin cette grande affaire si compliquée, si suivie, si injurieuse, à l'intégrité de juges aussi iniques dans leurs principes

que dans leurs conséquences, fut terminée par un arrêt favorable au cardinal.

Quel affreux moment pour la reine lorsqu'elle apprit ce jugement et la flétrissante exécution de Mme de la Motte, de cette femme à qui elle avait promis sa protection, reste de l'illustre et malheureux sang des Valois, qui s'était dévouée à servir ses passions, et qui lui avait fait le sacrifice de celle qui l'attachait au cardinal, à ce même homme à qui elle avait voué toute sa haine et dont elle avait partagé les plaisirs.

Si jamais roi, en faisant usage de sa puissance, avait dû empêcher que Mme de la Motte ne subisse un arrêt, une exécution prononcée par des juges aussi barbares, aussi scélérats que les bourreaux qui l'exécutèrent, c'était ce bon roi qui, trompé jusqu'à la fin, demanda cependant de voir les pièces du procès ; mais, en lui alléguant qu'il serait impossible à Sa Majesté de lire les originaux, on ne mit sous ses yeux que des fausses copies.

La reine et M. de Breteuil gémissaient au fond du cœur de n'avoir pu sauver Mme de la Motte. On arrive chez celle-ci ; elle croit qu'on vient lui annoncer son élargissement, lorsqu'on exige tout à coup qu'elle entende la lecture de sa sentence : la fureur s'empare d'elle ; elle a beau réclamer son origine, demander à parler aux juges, ses cris sont inutiles : des ordres précis d'accélérer le supplice avaient été donnés ; et au même instant elle est traînée, insultée et mutilée par les bourreaux qui, en déchirant ses vêtements, ont la cruauté de poser plusieurs fois un fer chaud, même très près du sein ; il est vrai qu'égarée par la rage et le désespoir, elle se défendait contre tous ces assassins.

Il suffisait qu'elle appartînt aux Bourbons pour que le parlement sévît plus cruellement et que cette odieuse et trop puissante magistrature fût empressée de la flétrir.

Cette exécution se fit dès le matin, sans être annoncée : des gens étaient apostés dans la cour du palais pour faire grand bruit, si bien que personne de ceux que le hasard faisait rencontrer là ne purent rien comprendre de tout ce qu'elle disait ; elle fut jetée, moitié morte, dans un fiacre ; les portes en furent fermées et le conducteur prit le galop pour la déposer à la Salpêtrière.

Pour moi, je ne pus voir ni me faire entendre de personne, je fus condamné au bannissement et chassé comme tel de

Paris. Le guichetier et le bourreau me recommandèrent de m'éloigner et de me taire. Hors la porte de la ville et la mission de celui qui m'y avait emmené remplie, un grand homme, et que je crois appartenir au cardinal, me tira à l'écart, me remit une bourse contenant 55 louis et un billet où était écrite l'adresse de M. l'abbé d'Aimar, à qui, me dit-il, je pouvais dans la suite faire connaître tous mes besoins : j'ai eu l'occasion d'en profiter, sans recevoir jamais aucune réponse de cet ecclésiastique.

Chacun sait toutes les facilités que Mme de la Motte trouva pour s'évader de la Salpêtrière, de ce séjour de crime destiné aux plus viles classes des malheureuses. Ah ! si Mme de la Motte eût tenu au parlement, si elle eût été femme d'un huissier de la chaîne, eût-elle été traitée avec autant d'ignominie ? Non, et par cela seul elle eût été exempte.

Mme de la Motte fut trouver son mari, qui était resté à Londres depuis la détention de sa femme, où il avait dépensé tout ce qu'il avait pu emporter. La voilà donc encore une fois sans fortune et soumise à des considérations, à des égards forcés par ces circonstances. La reine lui fit parvenir des secours par M. d'Hademar.

Celui-ci prévint la reine que Mme de la Motte se disposait à faire imprimer un mémoire pour sa justification ; elle devait y ajouter un détail circonstancié de ce qui s'était passé à chaque entrevue entre son mari et M. l'ambassadeur, que de la règle de conduite que lui traçait cette Excellence, tant envers M. de Vergennes qu'envers le parlement de Paris et des avis qu'il avait reçus, des entreprises d'adresse et de force qu'on se proposait de mettre en usage contre lui. Enfin Mme de la Motte était déterminée à faire paraître ce mémoire intéressant, quand Mme de Polignac arriva à Londres.

Elle fit prier Mme de la Motte par M. l'ambassadeur de se rendre chez lui : là, elle commença par lui donner, de la part de la reine, une bourse de cent cinquante louis; ensuite l'assura avec les mêmes amitiés qu'autrefois que Sa Majesté gémissait aussi bien qu'elle de la cruelle injustice dont elle était victime ; que la reine veillerait à ses besoins, en attendant que des circonstances plus heureuses lui permissent de la faire rentrer en France. L'argent et cette lueur d'espérance donnés arrêtèrent les sanglants reproches de Mme de la Motte, si bien qu'elle consentit à brûler son manuscrit. Sa mission terminée.

Mme de Polignac la recommanda de la part de la reine à M. d'Hademar, et elle retourna à Paris annoncer cette bonne nouvelle à Sa Majesté.

Depuis l'évasion et l'arrivée de Mme de la Motte à Londres, j'ai su, par des personnes dignes de foi, que quoiqu'elle fût en pays libre, elle n'avait pourtant pas cessé d'être persécutée, menacée, si elle écrivait jamais contre le cardinal, et flottante dans l'incertitude, absorbée par des craintes continuelles, épouvantée par ses revers, ramenée par ses besoins, elle a gardé le silence et n'a pas eu le courage de publier, comme je le fais, la vérité.

J'étais réfugié à Venise, en attendant que d'autres circonstances me missent à même de faire imprimer cette histoire telle qu'elle s'est passée, d'y faire naturellement l'aveu de mes fautes et d'y mettre chacun à la place qu'il a occupée dans l'exécution de cette trame perfide. Mes lecteurs auraient tort de m'accuser de partialité envers Mme de la Motte; le feu qui m'embrasait est éteint; je l'ai peinte telle qu'elle était, aimable, jolie, mais aussi complaisante, trop bonne pour n'être pas faible et trop ardente pour n'être pas libertine. C'est pourtant là cette femme que j'ai aimée à l'adoration, qui m'avait comblé de ses bienfaits et que j'ai osé trahir : j'en demande pardon à Dieu et à la nature entière. Si mon repentir peut faire verser des larmes sur la faiblesse humaine, ce sera sur moi qu'elles se répandront : les personnes compatissantes me plaindront de mes erreurs; mais en même temps elles s'indigneront que dans un siècle corrompu où tout n'était que brigue et cabale, le cardinal de Rohan, sans mœurs et qu'on peut comparer pour les vices au cardinal Dubois, mais qui n'en a ni l'élévation ni le génie, soit aujourd'hui assis parmi les législateurs de la nation française; lui, dis-je, qui guidait ma plume quand je commis le faux dont je gémirai toute ma vie; lui, qui osa soutenir le mensonge avec intrépidité et qui, perdu d'honneur, a l'audace de se montrer à la nation assemblée.

Je m'arrête : ma plume, en suivant l'indignation de mon âme, traçait des terribles vérités, qui seraient bien plus accréditées si tout autre les annonçait. J'ai rempli la tâche que je m'étais imposée de dévoiler aux yeux du public les iniquités commises dans ce procès.

Je n'ai exagéré aucun fait : en garde contre moi-même, pour éviter d'être entraîné par aucun motif de vengeance, je n'ai dit que la vérité; je sollicite l'indulgence de mes lecteurs. Quant aux

illustres personnages mentionnés dans mon récit, ils devaient bien s'attendre que tôt ou tard le public serait éclairé sur tous les forfaits qu'ils ne rougissaient point alors de commettre. La nation a repris ses droits imprescriptibles; l'arbitraire et le despotisme sont également détruits; il est permis de dénoncer des coupables autrefois puissants, de démasquer les pervers et de les vouer au mépris public. J'ai parlé avec autant de franchise que de vérité de la reine, du comte d'Artois, du cardinal de Rohan, etc. La première cache maintenant, sous une feinte politique, des desseins dangereux; le second, d'accord avec elle, cherche, mais inutilement, de soulever contre la France les puissances étrangères qui lui donnent un asile; il entretient des correspondances secrètes dans le royaume pour y perpétuer des divisions, pour empêcher la régénération de ce même empire que ses dépravations et son exemple avaient ruiné. Quant au cardinal de Rohan, à ce fameux académicien, à ce prince de l'Église, à cet éloquent prédicateur des ruelles, il garde un profond silence parmi l'assemblée dont il est membre; il n'a rien moins fallu que la vente des biens du clergé pour faire cesser sa nullité et nous le montrer comme rebelle aux décrets de l'Assemblée nationale.

Je n'ai soumis mon mémoire à aucunes corrections, dans la crainte qu'en rectifiant les phrases on n'altérât le sens d'un simple narré des faits et qu'on ne fît disparaître cette teinte naturelle qui seule y est imprimée.

Signé : Rétaux de Villette.

A Venise, ce 12 avril 1790.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

L'enfance de Jeanne de Saint-Rémy de Valois.

La masure de Fontette. — La généalogie des Saint-Rémy. — La dérogeance du père de Jeanne. — Un père crapuleux, une mère libertine. — Départ pour Paris. — La descendante des Valois mendiante. — Mort du père à l'hôpital. — Faux ménage de la mère. — Protection de la marquise de Boulainvilliers. — Jeanne apprentie couturière, cuisinière. — Pension du roi. — La vertu en danger. — Au couvent. — En fuite à Bar-sur-Aube. 5

CHAPITRE II

Le mariage nécessaire.

La beauté de Jeanne. — Chez Mme de Suremont. — Le gendarme comte de La Motte. — L'amant de Jeanne. — Grossesse compromettante. — Mariage de la *faim* avec la *soif*. — M. de La Motte chevalier d'industrie. — En garnison. — L'obsession des *Lovelaces*. — La première rencontre avec le cardinal de Rohan. 43

CHAPITRE III

A l'aventure.

Mort de la marquise de Boulainvilliers. — Le marquis poursuit la comtesse de ses assiduités. — Amant des deux sœurs ? — Le tempérament de Jeanne. — Le prix de ses charmes. — Le comte d'Artois. — Les grands en rut. — Les réclamations de la comtesse. — La voiture de Beugnot. — La misère dorée. — Aventurière 69

CHAPITRE IV

La maîtresse de Marie-Antoinette.

La légèreté de la reine. — Jeanne veut arriver à elle. — L'obstacle de sa vertu (!). — Les encouragements du cardinal de Rohan. — Dans le lit de la reine. — Tribadisme chez la Polignac. — Orgies et politique. — Faveur de la comtesse. — Villégiature imposante à Bar-sur-Aube. — Soupçon d'escroquerie. — Le jour des Tribades. — Les amants de la comtesse. — La catastrophe 109

CHAPITRE V

Maîtresse et entremetteuse du Cardinal.

La passion de Louis de Rohan. — L'hostilité de la reine et du cardinal. — Jeanne entremetteuse. — Elle prend copie des lettres qu'elle transmet. — L'*esclave*, le *maître*, le *ministre*. — Correspondance amoureuse. — La trahison de la reine. — La scène du bosquet de Versailles : la fille Oliva. — Les orgies de la reine et du cardinal. — Le complot 157

CHAPITRE VI

L'affaire du Collier.

La reine, le cardinal, la comtesse réduits aux expédients. — Les joailliers chez la comtesse. — Le cardinal achète le collier. — La fausse signature de Marie-Antoinette. — Remise du collier à la reine. — Marchandage. — La conspiration de Breteuil. — L'échéance impayée. — Départ de M. et de Mme de La Motte pour Bar-sur-Aube. — Arrestation du cardinal. — Retards dans l'instruction de l'affaire 227

CHAPITRE VII

De la Bastille à la Salpêtrière.

Le dépècement du collier. — Les folies de la comtesse en prison. — Son interrogatoire. — Condamnation. — Exécution. — La Salpêtrière. — Évasion. — Le ménage La Motte à Londres. — La Cour veut empêcher la publication des *Mémoires justificatifs*. — Démarches pour la réhabilitation. — Mort tragique de la comtesse. — Un dernier mystère. . . . 265

APPENDICE :

Mémoire historique des intrigues de la Cour, par Rétaux de Villette 293

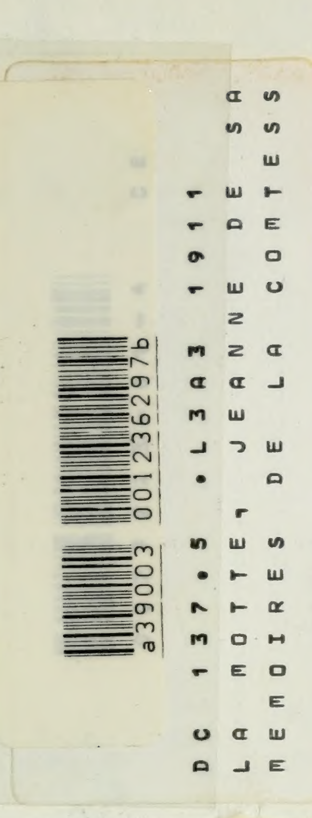


L'Œuvre de John Cleland (Mémoires de Fanny Hill)	7 50
L'Œuvre de Restif de la Bretonne (1re partie)	7 50
L'Œuvre des Conteurs libertins de l'Italie (xve siècle)	7 50
L'Œuvre libertine de l'Abbé de Voisenon	7 50
L'Œuvre libertine de Crébillon le fils	7 50
Le Livre d'amour des Anciens	7 50

Le Coffret du Bibliophile

Jolis volumes in-18 carré tirés sur papier d'Arches à 500 exemplaires numérotés et réservés aux souscripteurs.

Les Anandrynes (Confession de Mlle Sapho)	6 fr.
Le Petit Neveu de Grécourt	6 »
Anecdotes pour l'histoire secrète des Ebugors	6 »
Julie philosophe (Histoire d'une citoyenne active et libertine), 2 vol	12 »
Correspondance de Mme Gourdan, dite « la Comtesse »	6 »
Parapilla. — La F.....manie	6 »
Portefeuille d'un Talon Rouge (La Journée amoureuse)	6 »
Un été à la campagne (*G. D.*)	6 »
Les Cannevas de la Pâris	6 »
Souvenirs d'une cocodette	6 »
Le Zoppino	6 »
La Belle Alsacienne	6 »


a39003 001236297b
DC 137.5 .L3A3 1911
LA MOTTE, JEANNE DE SA
MEMOIRES DE LA COMTESS

